Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

OCTOBRE 2011

Etude bilan, évaluation et prospective du Contrat de Rivière « Vallée de la Veyre et lac d'Aydat »

Responsable de l'étude :

Jean-François NARDOT-PEYRILLE

Ont participé à l'étude :

Sophie MORENO
Magali PASCAUD
Sophie PELAUDEIX
Vanessa ROUSSY
Pascal CARLIER
Jean-François NARDOT-PEYRILLE

REMERCIEMENTS

L'équipe de Géonat Environnement tient à remercier toutes les personnes, qui, par leur accueil, leur disponibilité et leurs contributions écrites ou orales ont permis la réalisation de cette étude.

Ces remerciements s'adressent tout particulièrement :

- aux personnes rencontrées dans le cadre des entretiens
- aux personnes ayant participé aux tables rondes
- aux personnes ayant accepté de transmettre, de donner ou de prêter les documents utiles à la réalisation de cette étude
- aux propriétaires riverains qui ont permis la réalisation de la phase de terrain,
- aux différents partenaires du SMVVA

- et à l'ensemble de l'équipe du SMVVA, ainsi qu'à son Président, monsieur G. Petel.

SOMMAIRE

INTRODUCTION....7
1. PHASE 1, MODULE 1 : ETAT DES LIEUX INTIAL ET FINAL....9
1. OBJECTIFS DU MODULE ET METHODOLOGIE....9
1.1. Objectifs du module....9
1.2. Méthodologie....9
1.2.1 Les entretiens :....9
1.2.2 Méthodologie pour la réalisation de l'état final des milieux aquatiques....11
1.2.3 Elaboration de l'état final....13
2. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA DEMARCHE....14
2.1. Présentation....14
2.2. Historique de la démarche....15
3. PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYRE, LA MONNE ET DU LAC D'AYDAT....16
3.1. Situation géologique et climatologique....16
3.1.1 Situation géologique :....16
3.1.2 Situation climatologique :....17
3.2. Réseau hydrographique....17
3.2.1 La Veyre et la Monne....17
3.2.2 Le Lac d'Aydat....18
3.3. Situation géographique et démographique....18
3.3.1 Situation initiale :....18
3.3.2 Situation finale et comparaison....20
3.4. Les patrimoines naturels et historiques remarquables....21
3.4.1 Situation initiale :....21
3.4.2 Situation finale et comparaison :....23
3.5. Les activités sur le territoire....24
3.6. Les principaux acteurs du bassin versant et les outils de gestion :....24
3.6.1 Les acteurs présents lors de l'état initial :....24
3.6.2 Les acteurs lors de l'état final et comparaison....25
3.6.3 Les divers outils de gestion du territoire....26
4. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE....27
4.1 Les enjeux et objectifs....27
4.1.1 Définitions :....27
4.1.2 Les enjeux et leur évolution au cours du contrat :....28
4.1.3. Les objectifs et leur évolution au cours du contrat :....28
4.1.4. Récapitulatif de l'évolution des enjeux et objectifs au cours du contrat de rivière :....29
4.2 Les différents volets du contrat de rivière....30
5. VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITE....31
5.1. Volet A1 : maîtrise des effluents domestiques....31
5.1.1 La situation initiale....31
5.1.2 Les actions prévues....35
5.1.3 Les actions réalisées et la situation finale....38
5.1.4 Conclusion volet A1 : maîtrise des effluents domestiques....44
5.2. Volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles....44
5.2.1 La situation initiale....44
5.2.2 Les actions prévues....48
5.2.3 Les actions réalisées et la situation finale....49
5.2.4 Conclusion sur le Volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles....56
5.3. Volet A3 : maîtrise de la gestion des déchets....57
5.3.1 La situation initiale....57
5.3.2 Les actions prévues:....57
5.3.3 Actions réalisées et état final....58
6. VOLET B : MILIEUX AQUATIQUES....58
6.1. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-1 : restauration et entretien des cours d'eau....58

Géonat
46 avenue des Bénédictins 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

6.1.1 La situation initiale....58
6.1.2 Les actions prévues....61
6.1.3 Les actions réalisées et situation finale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau....62
6.1.4 Les actions réalisées et situation finale pour la gestion des espèces aquatiques et la préservation des zones humides et sites naturels....81
6.1.5 Les actions réalisées et situation finale pour l'aspect qualitatif....82
6.2. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-2 : le lac d'Aydat....84
6.2.1 La situation initiale....84
6.2.2 Les actions prévues....84
6.2.3 Les actions réalisées et situation finale....85
6.2.4 Conclusion sur le volet B I-2 : le lac d'Aydat....87
6.3. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-3 : mise en valeur des milieux....87
6.3.1 La situation initiale....87
6.3.2 Les actions prévues....88
6.3.3 Les actions réalisées et situation finale....89
6.3.4 Conclusion sur le volet BI-3 : mise en valeur des milieux....90
6.4. Volet B II : la lutte contre les crues....91
6.4.1 La situation initiale....91
6.4.2 Les actions prévues....91
6.4.3 Les actions réalisées et la situation finale....92
7. VOLET C : GESTION, SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT....93
7.1. Présentation de la situation initiale et des actions prévues....93
7.2. Volet C I : animation et suivi du contrat....94
7.2.1 Les actions prévues....94
7.2.2 Les actions réalisées et la situation finale....94
7.3. Volet C II : information et sensibilisation....95
7.3.1 Les actions prévues....95
7.3.2 Les actions réalisées et la situation finale....96
7.4. Volet C III : outils de communication....103
7.4.1 Les actions prévues....103
7.4.2 Les actions réalisées et la situation finale....104
7.5. Volet C IV : suivi des impacts des actions....105
7.5.1 Les actions prévues....105
7.5.2 Les actions réalisées et la situation finale....105
7.6. Bilan sur le volet C....105
2. MODULE 2 : BILAN TECHNICO-FINANCIER (PHASE 1)....108
1. PRESENTATION DU CONTENU DE CE MODULE D'ETUDE....108
1.1. Méthodologie....108
1.2. Nature des opérations à étudier....109
1.3. Eléments techniques à présenter....109
1.4. Bilan financier....109
2. ANALYSE DU VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITÉ....110
2.1. Volet A 1 : maîtrise des effluents domestiques....110
2.1.1 Analyse des opérations et techniques....110
2.1.2 Bilan financier....113
2.2. Analyse du volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles....120
2.2.1 Analyse des opérations et techniques :....120
2.2.2 Bilan financier :....122
2.3. Analyse du volet A3 : maîtrise de la gestion des déchets....127
2.3.1 Analyse des opérations et techniques :....127
2.3.2 Bilan financier :....127
2.4. Analyse globale du volet A : amélioration de la qualité....128
2.4.1 Bilan des actions....128
2.4.2 Bilan financier....129
3. ANALYSE DU VOLET B : MILIEUX AQUATIQUES....132
3.1. Analyse du volet B1 : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.1 : restauration et entretien des cours d'eau....132

Géonat
46 avenue des Bénédictins 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3.1.1 Analyse des opérations :....132
3.1.2 Analyse des techniques :....134
3.1.3 Bilan financier :....134
3.2. Analyse du volet B1 : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.1 : gestion des espèces aquatiques – préservation des zones humides et des sites naturels remarquables....139
3.2.1 Analyse des opérations et techniques :....139
3.2.3 Bilan financier :....140
3.3. Analyse du volet BI : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.2 : le lac d'Aydat....140
3.3.1 Analyse des opérations et des techniques :....140
3.3.2 Bilan financier :....142
3.4. Analyse du volet BI : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.3 : mise en valeur des milieux....145
3.4.1 Analyse des opérations et techniques :....145
3.4.2 Bilan financier :....146
3.5. Analyse du volet BII : la lutte contre les crues....149
3.5.1 Analyse des opérations :....149
3.5.2 Bilan financier :....150
3.6. Analyse globale du volet B : milieux aquatiques....151
3.6.1 Bilan des actions....151
3.6.2 Bilan financier....152
4. ANALYSE DU VOLET C : GESTION, SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT....156
4.1. Analyse des opérations....156
4.2. Bilan financier....158
5. ANALYSE GLOBALE DU CONTRAT DE RIVIÈRE....163
5.1. Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé....164
.5.1.1 Bilan prévisionnel et réalisé global....164
5.1.2 Bilan prévisionnel et réalisé par année et par volet....165
5.1.3 Le financement du contrat de rivière....166
3. MODULE 3 : ETUDE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE....169
1. MODE DE FONCTIONNEMENT....169
1.1. Présentation....169
1.1.1 Objectifs de cette partie de l'étude :....169
1.1.2 Méthodologie :....170
1.2. Analyse et résultats....170
1.2.1 La concertation, les échanges d'information, le pilotage opérationnel :....170
1.2.2 Le fonctionnement du contrat de rivière :....172
1.2.3 Moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du contrat de rivière :....173
2. NIVEAU D'APPROPRIATION ET D'ADHESION A LA DEMARCHE....176
2.1. Présentation....176
2.1.1 Les registres :....176
2.1.2 Les enquêtes :....176
2.2. Les résultats....177
2.2.1 Les registres :....177
2.2.2 Les enquêtes :....177
3. MISE EN OEUVRE DU CONTRAT....177
3.1. Présentation....177
3.2. Les tables rondes....178
3.2.1 La méthodologie :....178
3.2.2 Application de la méthodologie au territoire :....179
3.3.1 Perception et implication dans le contrat de rivière :....179
3.3.1.1. En fonction de la situation géographique des acteurs :....179
3.3.1.2. En fonction de la participation des acteurs aux diverses réunions :....180
3.3.2 Perception des différents volets du contrat de rivière :....182
3.3.2.1. Volet A :....182
3.3.2.2. Volet B :....182
3.3.2.3. Volet C :....183
4. MODULE 4 : EVALUATION DU CONTRAT....186

Géonat
46 avenue des Bénédictins 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

1. METHODOLOGIE.....186
1.1 Les questions évaluatives.....186
1.2 Tri des informations 186
1.3 Elaboration de l'argumentaire 187
2. REALISATION DE L'EVALUATION.....188
2.1 Les questions évaluatives.....188
2.2 Les résultats de l'évaluation.....189
3.2.1 Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?.....189
3.2.1.1. Analyse par volet :.....189
3.2.1.2. Analyse globale :.....190
3.2.2 La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière (ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat et amélioration de la qualité générale des cours d'eau) ?.....190
3.2.2.1. Analyse par volet :.....190
3.2.2.2. Analyse globale :.....191
3.2.3 Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?.....191
3.2.3.1. Analyse par volet :.....191
3.2.3.2. Analyse globale :.....192
3.2.4 Quelle est l'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière et la dynamique enclenchée semble-t-elle pérenne ?.....192
3.2.4.1. Analyse par volet :.....192
3.2.4.2. Analyse globale :.....193
3.2.5 Résultat pour l'ensemble du contrat de rivière.....193
PHASE 2, MODULE 5 : RECOMMANDATIONS ET PROSPECTIVES 196
1. PROPOSITION D'ACTIONS 196
1.1 Détermination des actions.....196
1.1.1. Définition des enjeux et objectifs.....196
1.1.2 . Définition des actions à mettre en place.....198
1.2 Présentation des actions.....199
1.2.1. Actions pour l'amélioration de la qualité des eaux : maîtrise des pollutions non domestiques et maîtrise des pollutions domestiques.....199
1.2.2. Restauration et valorisation des milieux.....200
1.2.3. Sensibilisation, communication et animation.....206
1.2 Présentation des fiches actions.....206
2. PROPOSITION DU PROGRAMME PLURIANNUEL : PROSPECTIVES.....207
2.1 Programmation des travaux.....207
CONCLUSION.....210

Géonat
46 avenue des Bénédictins 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

INTRODUCTION

Les élus et acteurs locaux du bassin versant de la Veyre ont constaté vers la fin des années 1990, une accélération de l'eutrophisation du lac d'Aydat, une dégradation globale de la qualité des eaux et une augmentation de l'impact des crues sur les communes à l'aval du bassin versant.

D'une manière générale, une absence ou un mauvais entretien des rivières et des milieux aquatiques était également notée sur le territoire. Suite à ce constat, ils ont décidé d'entamer une démarche d'amélioration des milieux aquatiques, par la mise en place d'un contrat de rivière. Celui-ci fut signé le 10 mai 2005, pour une durée de 5 ans. Achevé le 10 mai 2010, ce contrat de rivière a fait l'objet d'une évaluation, synthétisée dans le présent document.

L'objectif global de cette évaluation est de réaliser le bilan technico-économique du contrat de rivière, d'analyser l'impact des actions sur les milieux et de faire ressortir les nouveaux enjeux et objectifs, ainsi que les efforts à poursuivre et les améliorations à apporter dans un futur programme d'actions, prenant la forme d'un contrat territorial.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Phase 1 : «Etat des lieux – Diagnostic»

Module 1 : Etat des lieux initial et final

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

1. PHASE 1, MODULE 1 : ETAT DES LIEUX INTIAL ET FINAL

1. OBJECTIFS DU MODULE ET METHODOLOGIE

1.1. Objectifs du module

Lors de la mise en place du contrat de rivière « Vallée de la Veyre et du lac d'Aydat » la perception du territoire était liée au contexte existant, et les enjeux et objectifs définis dans le contrat de rivière prenaient en compte ces éléments.
Or, le territoire, au cours des 5 années du contrat de rivière, a connu des évolutions et des modifications, qui peuvent avoir rendu obsolètes ou encore plus prégnants, certains des objectifs définis au départ de la mise en place de l'outil.

Ainsi, les objectifs de ce module sont de :

- rappeler les enjeux et objectifs identifiés au contrat en les resituant dans leur contexte
- mettre en évidence les évolutions principales du territoire
- constituer le socle nécessaire aux réflexions sur les orientations futures

Ce module va donc présenter l'état des lieux initial et l'état des lieux final, avec les différentes évolutions du territoire, ainsi que les actions prévues et celles réalisées. Une évaluation des actions du contrat de rivière sera également effectuée afin de déterminer si les objectifs ont été atteints totalement ou partiellement, voire non atteints.

1.2. Méthodologie

1.2.1 Les entretiens :

Afin de pouvoir réaliser le bilan du contrat de rivière, il convenait de pouvoir réaliser l'état des lieux final du territoire, de cerner les actions réalisées ou non (et les raisons), mais également la perception de la réalisation du contrat par les acteurs du territoire. Ces acteurs sont également source d'information sur les actions réalisées et les difficultés rencontrées pour leur mise en oeuvre. Il était donc primordial de recueillir leur vision sur le contrat de rivière et son déroulement au cours des 5 ans. Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés, ainsi que des tables rondes thématiques (cf. paragraphe correspondant).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

1.2.1.1. Structures et personnes rencontrées

Afin de compléter la recherche documentaire, des entretiens ont été réalisés avec les acteurs locaux (organismes et structures du territoire). Les personnes contactées étaient principalement membres du comité de pilotage ou adhérents à une structure représentée à cette instance.

L'ensemble des acteurs a été sollicité, dans un premier temps, par un courrier envoyé par le SMVVA (cf. annexe 1 : courrier entretien).
Puis ces acteurs ont été contactés (si besoin, 3 fois) par mail, afin de pouvoir évoquer avec eux, la possibilité de fixer une date et une heure pour la réalisation d'un entretien, d'une durée d'environ 1 heure.
Compte tenu des contraintes d'agenda des personnes sollicitées, il a été établi 3 plannings d'entretien afin de pouvoir rencontrer un maximum d'entre elles.

Ainsi, il a été réalisé 23 entretiens et 29 personnes ont été rencontrées, car pour certains entretiens, plusieurs interlocuteurs étaient présents.

1.2.2.2 Objectifs des entretiens

Ces entretiens permettent de mieux connaître le territoire (historique, fonctionnement, conflits, difficultés de gestion, …) mais également de pouvoir aborder les sujets relatifs aux articulations et complémentarités entre les divers partenaires ainsi que les projets. De plus, ces entretiens sont indispensables pour intégrer le contexte local, la perception des divers acteurs sur le contrat de rivière, sur les actions et leur pertinence, les difficultés rencontrées, les éléments du territoire qui leur paraissent avoir évolués, soit favorablement, soit de façon négative, de connaître les causes qu'ils évoquent pour expliquer des difficultés d'actions ou un manque de résultats,...
Ainsi, les objectifs de ces entretiens étaient de pouvoir cerner les éléments suivants :

- ⇒ avis des acteurs sur l'atteinte ou non, totale ou partielle des objectifs initiaux
- ⇒ avis sur les moyens utilisés, sur la qualité des interventions
- ⇒ avis sur l'information et la communication réalisée au cours du contrat de rivière (qualitatif et quantitatif)

5.2.2.3 Déroulement des entretiens

Afin de pouvoir réaliser des entretiens avec des modalités similaires, quelle que soit la personne interviewée, un guide d'entretien a été élaboré.

L'entretien était divisé en 3 parties :

- présentation des objectifs de l'entretien
- questions portant sur les travaux, sur les actions d'animation, sur la communication et l'ensemble des éléments du contrat de rivière, au cours des 5 années de sa mise en oeuvre

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- questions portant sur les attentes et souhaits des acteurs rencontrés pour les années futures et le prochain contrat.

Les entretiens se font en « face à face », avec une ou plusieurs personnes, selon les disponibilités et les souhaits des personnes contactées pour les prises de rendez-vous. Les questions sont essentiellement de type « ouvert » (pas de réponse proposée) pour permettre le recueil d'un maximum de données. Les entretiens durent entre 45 mn et 1 heure. Ils sont réalisés autant que faire se peut, au sein de la structure : cela permet de compléter éventuellement les ressources documentaires (plaquettes d'information en libre service, photocopies de document évoquées lors de l'entretien…).

5.2.2.4 Analyse des entretiens

Chacun des entretiens constitue une base complémentaire d'information, par rapport aux éléments recueillis lors de la phase de recherche documentaire. Ces informations recueillies en entretien sont recoupées avec les autres données afin d'augmenter leur fiabilité et d'assurer leurs cohérences.
Ceci a permis d'homogénéiser le niveau de connaissance sur l'ensemble du territoire, après le travail documentaire.

L'analyse des entretiens est intégrée dans la présentation de l'état final et son évaluation.

1.2.2 Méthodologie pour la réalisation de l'état final des milieux aquatiques

Il s'agit de pouvoir connaître les principales caractéristiques et problématiques des cours d'eau du territoire afin de déterminer l'état global du réseau hydrographique et son degré de fonctionnalité, à la fin du contrat de rivière. Il concerne les éléments de diagnostic des principaux milieux (caractéristiques morpho-dynamiques des cours d'eau, seuils…).

Le travail a été mené en deux temps :
* un premier temps réalisé de façon simultanée avec l'étude du bassin versant et avec la même méthodologie : la recherche documentaire et les entretiens avec les acteurs locaux (cf. paragraphes correspondants). Celle-ci a permis de caractériser de façon globale les données générales des cours d'eau, comme la dynamique fluviale par unités homogènes, le régime hydrologique, la qualité de l'eau...

* un deuxième temps correspondant à la phase « étude de terrain », détaillée ci-dessous.

Les investigations de terrain ont été réalisées à pied, sur les tronçons de rivière considérés comme prioritaires (70 km de linéaire au total). La prospection de terrain s'est déroulée par équipe de 2 personnes, entre les mois de novembre 2010 et février 2011, compte tenu de l'obligation d'interrompre les études du fait de conditions météorologiques défavorables : la neige empêchait toute observation précise. En effet, bien que prévues lors des mois de

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

novembre et décembre, compte tenu des conditions météorologiques du mois de novembre, certaines prospections ont du être réalisées plus tardivement (janvier et février).

La phase de terrain permet de définir des entités cohérentes permettant de caractériser précisément l'état du milieu en fonction des enjeux et de définir les actions pertinentes. Ce découpage a été fait sur la base de tronçons homogènes en pente, en faciès d'écoulement, en morphologie du lit et des berges et en occupation du sol, c'est-à-dire en reprenant le découpage initial réalisé pour la mise en oeuvre du contrat de rivière.

Chaque tronçon et problématique recensés ont fait l'objet d'un reportage photographique et des fiches de terrain spécifiques ont été réalisées. Lors des prospections de terrain, des éléments d'orientation des futures actions ont également été notés.
Les points relevés comme posant problème ou ayant un enjeu fort pour les cours d'eau ont été relevés pour la caractérisation des cours d'eau et ouvrages, par le biais d'observations spécifiques relatives aux activités, usages, pollutions, etc...

Quelques exemples peuvent être cités :
- les embâcles à maintenir (en fonction du potentiel biologique et des contraintes hydrauliques locales)
- les travaux à reprendre ou à compléter,
- les seuils à éliminer.
…/…

Chaque cours d'eau du territoire a été découpé en plusieurs parties homogènes, appelées « tronçons » dans l'étude préalable.
Les limites de ces tronçons ont du être établies à partir de critères hydro-géomorphologiques (pente-largeur, géologie, aménagements anthropiques). En effet, en général, un tronçon est défini selon la méthodologie de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permettant la caractérisation géomorphologique des cours d'eau. Dans cette méthodologie, le découpage longitudinal des cours d'eau est ainsi réalisé :

- Séquences et segments :
  - Unité de caractérisation du milieu et des actions à engager
  - Découpage réalisé à l'issue des investigations de terrain
  - Longueur variable en fonction du rang de Stralher
  - Prise en compte de la pente, de types de séquences et faciès d'écoulements, caractéristiques des berges et de la ripisylve, usages, forces motrices et pressions locales
- Tronçons :
  - Unité de synthèse du diagnostic
  - Découpage réalisé avant les investigations de terrain en tenant compte du découpage éventuellement existant et réalisé par l'ONEMA
  - Prise en compte du couple pente-largeur, sinuosité, de la géologie, de l'hydrologie et des éléments structurants (aménagements, …)
  - Dissociation des affluents de rive opposée (pas de regroupement)
- Secteurs :
  - Unité de synthèse
  - Découpage de l'état du milieu, des problématiques rencontrées et des

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

enjeux définis sur la base d'unités géographiques cohérentes

Cette méthodologie consiste à découper le réseau hydrographique en tronçons homogènes. Les tronçons sont définis en fonction de la morphologie du cours d'eau (sinuosité, encaissement...), de ses dimensions (pente et largeur du lit) et de la stabilité des berges. L'occupation du sol, le faciès d'écoulement et la granulométrie sont également pris en compte. En aucun cas, les affluents de rive opposée ne sont regroupés.
Le découpage initial a été repris afin de guider plus efficacement la phase d'investigations de terrain et de retrouver les secteurs et tronçons cohérents des cours d'eau découpés en segments. Cette sectorisation permet de comparer de façon plus précise l'état des lieux initial et l'état des lieux final.

Il est important de noter que pour la mise en oeuvre des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau, le manque de précision des fiches actions du contrat de rivière a nécessité de réaliser des actions préalables.

Ainsi l'équipe technique du Syndicat a du :

- refaire l'ensemble du linéaire des cours d'eau
- établir les priorités des actions indiquées
- localiser les actions prioritaires
- adapter éventuellement les actions prévues au terrain observé lors de cette phase préalable à la mise en oeuvre
- établir le nouveau programme d'actions.

Ces diverses étapes d'actions préalables n'ont pas donné lieu à l'établissement de documents ou d'éléments factuels, permettant de pouvoir les prendre en compte de façon précise.

L'état des lieux final a été réalisé, sans intégrer les données des étapes préalables, mais à partir de la cartographie transmise par le Syndicat, c'est à dire remise à jour par l'équipe. Il a alors été relevé l'état des linéaires, en intégrant plusieurs éléments : la ripisylve, les berges, la présence d'embâcles, de seuils, de busages, d'espèces invasives ou non adaptées.

L'état final de chaque tronçon a été caractérisé selon un code couleur, afin de mettre en évidence les divers éléments nécessitant une intervention (cf. paragraphe correspondant).

1.2.3 Elaboration de l'état final

Pour réaliser l'état des lieux final, l'ensemble des éléments pris en compte dans les 3 volets du contrat de rivière, doit être actualisé.
Toutefois de nouveaux enjeux peuvent être apparus en cours de contrat. Ils seront indiqués et pris en compte pour l'actualisation des données et connaissances. En effet, il est important d'intégrer les éléments susceptibles de répondre aux enjeux apparus en cours de contrat, car ils devront être pris en compte pour la phase prospective : il est donc nécessaire de les intégrer

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

dans la phase bilan, car ils ont, en plus, fait évoluer le contrat et les actions, par rapport aux enjeux initiaux. Il convient donc de mesurer ces évolutions et ces modifications liées à l'apparition de nouveaux enjeux.

Modifications des actions prévues après la signature du Contrat :

Lors de la mise en oeuvre du contrat de rivière, il est apparu que de nombreuses actions prévues étaient insuffisamment précises. De plus, certaines d'entre elles étaient peu envisageables lors de la phase opérationnelle, compte tenu des modifications du contexte ou des connaissances supplémentaires acquises sur le territoire. Ainsi, le SMVVA a décidé :

- de refaire l'ensemble du linéaire des cours d'eau afin de déterminer précisément les actions de restauration et d'entretien à réaliser avec leur nombre et leur localisation
- **d'annuler certaines actions et plus spécialement, certaines études sur les milieux humides dont l'objectif ne semblait plus correspondre aux attentes des acteurs et dont la réalisation ne se justifiait plus.**

Toutefois, le Syndicat a conservé ces actions dans le cadre de ses compétences.

Suite à cette réflexion préalable à la mise en oeuvre du contrat de rivière, les actions prévues initialement ont été modifiées. L'étude de l'état des lieux final n'a donc pas pu prendre en compte ces évolutions. Toutefois, lorsque les éléments ont été transmis oralement, une mention le souligne, afin de pouvoir évaluer de façon plus pertinente, l'impact du contrat de rivière.

2. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

2.1. Présentation

L'état des lieux initial a permis de connaître les éléments suivants :

✓ les caractéristiques générales du bassin versant,
✓ les caractéristiques physiques et géographiques du milieu
✓ les caractéristiques du milieu biologique avec entre autre, le patrimoine environnemental (Zone Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de protection de biotope, ...)
✓ les caractéristiques de la population et des activités (agricole, industrielle, tourisme, pêche, loisirs)
✓ la description des usages de l'eau

Toutefois, cet état des lieux a été réalisé, à un moment donné, dans un contexte particulier.

Il est primordial de bien restituer ces éléments dans leur contexte et non dans le contexte actuel. En effet, au moment du lancement du contrat de rivière, les perceptions du milieu pouvaient être différentes, les populations présentes plus ou moins importantes, les impacts plus ou moins grands... Or, ce sont ces éléments, qui ont permis, à l'époque, de déterminer l'état des lieux et les actions à mettre en oeuvre. Il est donc primordial de bien situer le contexte avant le démarrage du contrat de rivière. Les textes réglementaires, les actions entreprises ont nécessairement fait évoluer à la fois la perception du milieu, mais également celui-ci. La difficulté réside donc à s'extraire du contexte actuel pour reprendre celui d'avant le contrat, avec abstraction des connaissances acquises depuis sur le territoire et les milieux, ainsi que sur les évolutions constatées.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

2.2. Historique de la démarche

Les éléments cités ci-dessous sont issus des documents consultés.
La mise en place du contrat de rivière s'est déroulée selon l'historique ci-dessous :

- 1998 : réalisation du dossier de candidature du contrat de rivière « Vallée de la Veyre, lac d'Aydat »
- octobre 1998 : présentation du dossier devant le Comité National d'Agrément des contrats de rivières ou de baies
- décembre 1998 : accord favorable du comité
- avril 1999 : désignation du Comité de rivière. Désignation du bureau et de trois groupes de travail
- octobre 1999 : le SIVV (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre) recrute un animateur coordinateur du contrat de rivière
- 1999-2002 : réunions des groupes de travail, du bureau et réalisation des études complémentaires
- 2002-2004 : élaboration du programme d'action avec les partenaires techniques et financiers
- juin 2004 : présentation du dossier définitif devant le comité de rivière
- novembre 2004 : présentation devant le Comité National d'Agrément
- décembre 2004 : validation par le comité de bassin
- mai 2005 : signature de la convention du contrat de rivière « Vallée de la Veyre Lac d'Aydat »

Les différents partenaires (l'Etat – préfecture, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre, le Conseil Général du Puy de Dome, la Région Auvergne, le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, la Fédération de pêche du Puy de Dome) avec l'appui de la Diren Auvergne, ont, par cette démarche, répondu à la demande de communes du territoire et ont donné une suite logique aux diverses actions déjà engagées par le SIVV pour reconquérir la qualité des eaux (programme d'entretien des berges, études préliminaires à la réhabilitation du lac d'Aydat...).

Le contrat de rivière semblait l'outil le plus adapté pour faire face aux divers constats faits sur le territoire :

- accélération de l'eutrophisation du lac d'Aydat
- dégradation de la qualité des eaux
- augmentation de l'impact des crues sur les communes en aval du bassin versant
- absence ou mauvais entretien des rivières et des milieux aquatiques.

Le comité de rivière a été constitué avec un bureau et 3 groupes de travail, pour aborder les thématiques du contrat de rivière :

- la maîtrise des pollutions agricoles
- la maîtrise des pollutions domestiques
- l'hydraulique et l'hydrobiologie.

Ces groupes de travail ont validé la réalisation des 6 études complémentaires proposées dans le dossier définitif :

– étude hydrobiologique et écologique des rivières Veyre, Monne, de leurs abords et des milieux associés – étude réalisée en 2001 par le BE Silène-Biotec

– étude sur la qualité des eaux des rivières Veyre et Monne – étude réalisée par le BE Eco-Hydro-Service, en 2000

Ces deux études avaient pour objectifs d'établir un diagnostic de l'état de la Veyre et de la Monne. L'aspect piscicole des deux rivières et du lac avait été pris en compte, via le schéma départemental piscicole. L'eutrophisation du lac d'Aydat avait été étudié en 1994 à la demande du SIVV et lors d'une thèse au laboratoire d'hydrobiologie de Clermont-Ferrand et Paris 7.

– étude sur l'incidence de l'agriculture sur les eaux du bassin versant – Chambre d'agriculture du Puy de Dôme, en 2002.

– étude hydraulique des crues (non réalisée au moment de la signature du Contrat)

– bilan global de l'assainissement du territoire. Réalisé en interne par le SIVV, à partir des documents d'assainissement existants, de constats sur le terrain et de rencontres avec les acteurs concernés (Satese, Lyonnaise des eaux, ..) et avec les élus.

– Étude sur les possibilités d'implanter une zone humide en queue du lac d'Aydat – étude réalisée par le BE MCI Ingénierie, en 2004.

3. PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DE LA VEYRE, LA MONNE ET DU LAC D'AYDAT

3.1. Situation géologique et climatologique

3.1.1 Situation géologique :

Les cours d'eau et les phénomènes volcaniques sont responsables d'une grande partie de la morphologie des vallées. Il est ainsi possible de distinguer :

– un socle cristallin hercynien composé de roches plutoniques (granites) et métamorphiques (grès, schistes, …) qui sont apparentes au niveau des gorges de la Monne et des plateaux d'Olloix et de Cournols

– une couverture sédimentaire constituée par des roches anciennes (grés, marnes, calcaires), essentiellement localisées dans le bassin de la Limagne, à partir de Saint-Saturnin

– des formations volcaniques plus ou moins récentes (anciennes dans la partie Ouest du bassin, issues des Monts-Dore, récentes dans la partie centrale et Est avec la chaîne des Puys - Puys de la Vache et de Lassolas, de Monténard) ou liées aux phénomènes volcaniques de Limagne (Puys de Saint-Sandoux, de Peyronère, de Tobize,...).

A ces divers éléments géologiques, se rajoute la coulée de lave (la Cheire d'Aydat), de 12 km, qui est à l'origine du lac d'Aydat, de la Cassière et de l'étang de Montlosier. Cette coulée est orientée Sud-Est. Elle est à l'origine des « pertes » partielles des eaux de la Veyre (trou des oiseaux, trou Marrot) ou diffuses, plus ou moins localisées. De même, les eaux arrivant à l'étang de Montlosier se perdent dans la coulée volcanique avant de rejoindre, semble-t-il, les eaux du lac de la Cassière, d'Aydat et la Veyre.

(cf. Annexe 2: carte géologique simplifiée).

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3.1.2 Situation climatologique :

Le climat est de type montagnard humide à tendance océanique sur la zone amont avec des précipitations importantes, avec une tendance nettement plus continentale en zone inférieure. A l'aval, les précipitations peuvent être abondantes, parfois violentes mais de courtes durées.

3.2. Réseau hydrographique

	Veyre		Monne
Longueur	37 km		28 km
Sources (altitude)	Labadeau 1270 m Narse 1100 m	Veyre 980 m	1300 m
Confluence	Allier 336 m		Veyre 370 m
Pente moyenne	3,60%		

Tableau 1: Réseau hydrographique (source : Contrat-dossier définitif 2004)

Le réseau hydrographique principal s'étend sur 70 km de cours d'eau et inclut le lac naturel d'Aydat de 60 ha.

3.2.1 La Veyre et la Monne

La confluence des 2 ruisseaux de la Narse et du Labadeau forme la Veyre, qui se jette dans l'Allier, en aval du bourg des Martes-de-Veyre, après avoir reçu de nombreux affluents, dont la Monne.

Remarque : selon les documents cadastraux et selon certaines cartes IGN, en fait, il s'agirait de la Monne qui recevrait la confluence de la Veyre et se rejetterait dans l'Allier (cf Annexe 3: carte IGN de la Monne – document transmis par monsieur J. Chandezon)

La Monne prend naissance à 1300 m vers le Puy Baladoux et conflue vers la Veyre, après 28 km, ou selon la remarque précédente, finit par se rejeter dans l'Allier, après avoir reçu la confluence de la Veyre.

Afin de garder une cohérence avec les documents initiaux du contrat de rivière, malgré la remarque précédente, il est fait le choix, dans la suite de ce document, de conserver le nom de Veyre, à la partie située à l'aval de la confluence.

Le régime hydrologique de ces deux cours d'eau est qualifié de torrentiel, avec un régime très contrasté du fait de la fonte des neiges et des précipitations sur les Monts Dore, du faible pouvoir de rétention des sols des plateaux rocheux, des précipitations de type cévenol sur la partie aval et du contexte particulier géologique (zone des Cheires). Ainsi, la montée des eaux et les courants sont très rapides, surtout sur la Monne, ce qui renforce la violence des crues.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

La Veyre est caractérisée par un écoulement discontinu et irrégulier, du fait de la Cheire d'Aydat : elle se perd sous la coulée volcanique à la sortie du lac d'Aydat et ressurgit en aval de Saint-Saturnin.

3.2.2 Le Lac d'Aydat

C'est le plus grand lac naturel d'Auvergne avec une superficie de 60,3 ha, une profondeur moyenne de 7,4 mètres, une profondeur maximale de 15,5 mètres, une longueur maximale de 1175 m, un volume de 4,14 .10 ^{6} m^{3} d'eau.

Propriété privée, loué par bail emphytéotique à la commune d'Aydat, pour une durée de 30 ans à partir de 1992, le lac résulte du barrage de la vallée de la Veyre par une coulée de lave. Le lac, ses berges ainsi que les terrains attenants (exclusion faite de la plage et de ses équipements) sont concernés par le bail. La situation du site (proximité de Clermont-Ferrand) ainsi que ses aménagements (baignade, voile, canoë, randonnée, pêche) contribuent à son attractivité touristique. Des richesses naturelles sont également présentes au niveau floristique et faunistique. Or le lac montre (au moment de la réalisation de l'état des lieux initial) une accélération de son eutrophisation, entraînant des développements importants de cyanobactéries, qui peuvent nuire, à terme, à la qualité des eaux, au développement touristique et à la faune aquatique.

3.3. Situation géographique et démographique

3.3.1 Situation initiale :

Le territoire concerné par le contrat de rivière de la Veyre et du Lac d'Aydat est celui du bassin versant de la Veyre, de la Monne et du lac d'Aydat. Sa cartographie est présentée dans le document du contrat de rivière (cf. Annexe 4 : Situation géographique du bassin versant).
Situé à 20 km au Sud de Clermont-Ferrand, le territoire est délimité par les vallées de la Veyre et de la Monne, qui après leur confluence, se jettent dans l'Allier. La Veyre alimente le lac d'Aydat. Son bassin versant à une superficie totale de 168 km^{2}. Le bassin versant du lac d'Aydat est d'environ 30 km^{2} (en prenant en compte la rivière).
Lors de la signature du contrat de rivière, c'est un ensemble de 15 communes qui sont concernées : Saulzet-le-Froid, le Vernet-sainte-Marguerite, Aydat, Cournols, Saint-Saturnin, Ollois, Saint-Nectaire, Saint-Amant-Tallende, Saint-Sandoux, Tallende, Le Crest, Veyre-Monton, les Martres de Veyre, Ludesse et Corent.
La situation des communes, en fonction des problématiques étudiées, est différente, lors de la réalisation de l'état des lieux initial. Ainsi, il a été relevé que :

- les communes de Saint-Nectaire, Corent et Crest sont peu concernées par les nuisances faites aux cours d'eau. Les communes du Crest et de Corent sont relativement éloignées de ceux-ci.
- Corent et Saint Nectaire n'ont aucun lieu d'habitation ou activité humaine sur le bassin versant.
- Les communes de Ludesse et du Vernet-Sainte-Marguerite n'ont qu'une partie de leurs territoires et de leurs villages qui est concernée par le bassin versant lui-même.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Les données géographiques, au moment de la signature du contrat de rivière, sont indiquées dans le tableau suivant. Ainsi, le bassin versant de la Monne et de la Veyre concerne 68,7 % de l'ensemble des territoires communaux.

Communes	Superficie communale (ha)	Bassin versant (ha)	% territoire communal
Saulzet-le-Froid	2821	2058	73
Le Vernet-Ste-Marguerite	2503	1088	43,5
Aydat	5022	4698	93,5
Cournols	1076	1076	100
Saint-Saturnin	1686	1686	100
Olloix	1192	774	65
Saint-Nectaire	3326	131	4
Saint-Amant-Tallende	497	497	100
Saint-Sandoux	934	375	40
Tallende	599	381	64
Le Crest	684	175	26
Veyre-Monton	1211	712	59
Les Martres de Veyre	928	250	27
Ludesse	847	294	35
Corent	268	22	8
	TOTAL	16217	

Tableau 2: données géographiques pour les 15 communes du contrat de rivière (source : contrat - dossier définitif 2004)

Lors de la réalisation de l'état des lieux initial, il était noté un accroissement de la population sur le bassin versant. Cette évolution était expliquée par le développement important des communes en situation péri-urbaine de Clermont-Ferrand, et par l'attractivité du secteur liée aux facilités de liaison, la présence de services et la qualité de l'environnement.
Cette évolution démographique était présentée avec ces impacts : modifications du fonctionnement global du territoire, de son aspect paysager et de son environnement. Ces éléments étaient essentiellement visibles sur la partie aval du bassin versant, mais gagnaient progressivement l'ensemble du territoire.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Population			Logements en 1999	
	Habitants en 1990	Habitants en 1999	Taux de variation	Nombre total	Résidences principales
Saulzet-le-Froid	228	231	0,15	181	95
Le Vernet-Ste-Marguerite	271	267	-0,16	181	115
Aydat	1322	1647	2,47	1095	664
Cournols	230	240	0,47	109	74
Saint-Saturnin	788	966	2,29	431	382
Olloix	191	227	1,93		
Saint-Nectaire	664	673	0,15	572	283
Saint-Amant-Tallende	1505	1701	1,37	719	650
Saint-Sandoux	508	601	1,88	289	223
Tallende	970	1146	1,87	471	101
Le Crest	937	1128	2,08	493	424
Veyre-Monton	3381	3443	0,2	1353	1243
Les Martres de Veyre	3151	3914	2,44	1626	1463
Ludesse	301	352	1,75	187	129
Corent	533	568	0,71	270	229
TOTAL	**14980**	**17104**			

Tableau 3: Caractéristiques des populations des communes du bassin versant (source : contrat - dossier définitif 2004)

La cartographie de l'occupation des sols réalisée lors de l'état des lieux initial est indiquée en Annexe 5 : occupation des sols.

Il était toutefois noté une différence entre l'amont et l'aval du territoire :

- à l'amont, les communes sont très rurales, avec de nombreux hameaux constitués par des exploitations agricoles et des résidences secondaires, avec une augmentation saisonnière importante de la population (occupation estivale des structures d'accueil et des résidences secondaires)
- à l'aval, les communes subissent une pression démographique importante du fait de leur proximité de Clermont-Ferrand et de la facilité d'accès (A 75). La population se regroupe dans les bourgs dont le développement se fait au détriment des zones agricoles et des cours d'eau.

3.3.2 Situation finale et comparaison

Les 15 communes concernées par le contrat de rivière ont eu des évolutions démographiques différentes en fonction de leur localisation sur le territoire (cf. tableau ci-dessous). Toutefois, des communes situées à l'amont comme certaines situées à l'aval ont vu une évolution de plus de 2 points de leur population. Il s'agit des communes d'Olloix, de Saint Saturnin, de Ludesse et de Corent. A l'inverse, d'autres communes ont vu leur population diminuer. La commune ayant subi la plus forte baisse de population est Cournols avec – 8,11 %.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Population 1999	Population 2007	Variation	Densité 1999	Densité 2007
Aydat	1647	1982	16,9	32,8	39,5
Corent	568	652	12,88	211,9	243,1
Cournols	240	222	-8,11	22,3	20,6
Le Crest	1128	1206	6,47	164,9	176,3
Le Vernet Sainte Marguerite	267	253	-5,53	10,7	10,1
Les Martres de Veyre	3914	3956	1,06	421,8	426,3
Ludesse	352	435	19,08	41,6	51,3
Olloix	227	297	23,57	19,0	24,9
Saint Amant Tallende	1701	1800	5,5	342,3	362,1
Saint Nectaire	673	719	6,4	20,2	21,6
Saint Sandoux	601	829	27,5	64,3	84,3
Saint Saturnin	966	1141	15,34	57,3	67,7
Saulzet le Froid	231	251	7,97	8,2	8,9
Tallende	1146	1526	24,9	191,3	254,8
Veyre-Monton	3443	3335	-3,24	284,3	275,4
Total	**17104**	**18604**	**8,06**		

Tableau 4: Démographie et évolution

L'évolution indiquée lors de l'état initial s'est étendue à la plupart des communes du territoire, y compris celles situées à l'amont du bassin versant.

Ce contexte démographique a vu s'installer des péri-urbains dans les communes de l'aval du territoire, mais également plus à l'amont. La proximité de Clermont Ferrand et les facilités d'accès ont permis cette évolution.

Le prix de l'habitat étant élevé du fait de la pression démographique, les nouveaux habitants sont en général des personnes travaillant sur l'agglomération Clermontoise et leurs préoccupations environnementales peuvent paraître parfois secondaires. Certains sont au contraire, très préoccupés par leur cadre de vie, et sont prêts à faire des efforts pour contribuer à une amélioration de l'environnement. Toutefois, cette motivation et cette réflexion portent rarement sur les milieux aquatiques, hormis pour le lac d'Aydat, qui reste un milieu «phare» pour ces néo-ruraux.

3.4. Les patrimoines naturels et historiques remarquables

3.4.1 Situation initiale :

Le patrimoine naturel et historique du territoire présente un intérêt départemental, régional et européen.

Au niveau des monuments historiques et des sites remarquables, il a été recensé lors de l'état des lieux initial :

- 3 sites inscrits : village de Randol (30 novembre 1979), château, église, cimetière,

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

voies et place de Saint-Saturnin (13 janvier 1938) et le vieux pont, le château de la Tour fondue et la vallée de la Monne à Saint-Amant-Tallende (9 août 1944)
- 1 site classé : le site urbain de Saint-Saturnin (15 janvier 1938)
- des vestiges préhistoriques à Cournols (Dolmen), à Fohet (Menhir), à Olloix (plateau de Liauzun)
- de nombreux vestiges ou monuments historiques ou culturels (vestiges des châteaux d'Ollois, Mont Redon, le Crest, …) et dont certains sont liés à l'utilisation de l'eau et des rivières : moulins, fontaines, lavoirs...,

Le territoire, lors de l'état des lieux initial, présentait, un patrimoine naturel important :
- 10 ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), dont le lac d'Aydat, les gorges de la Monne, la Haute vallée de la Monne,
- 2 ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux)
- un arrêté de protection de biotope : la Narse d'Espinasse
- une réserve Naturelle Volontaire : le Puy de Marmant
- 3 sites inscrits dont le lac d'Aydat et une partie de ses rives (20 décembre 1945)
- 1 site classé : les gorges de la Monne (03 avril 1987)
- plusieurs sites inscrits dans le cadre de la directive habitat et du réseau Natura 2000

Sites	Communes concernées	Superficie concernée en ha	Zones
Monts Dore	Saulzet-le-Froid	524	Puy de Baladoux Bois de Pessade Puy de l'aiguiller Le Trioulérou
Chaîne des Puys	Aydat	311	Du Puy de Vichatel au Puy de la Vache
	Saulzet-le-Froid	38	Narse d'Espinasse
Vallée et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes	Aydat Cournols Le Vernet-Ste-Marguerite Olloix St Nectaire St Saturnin	57 252 12 232 5 15	Gorges de la Monne
	Veyre Monton	20	Puy de Marmant
	Les Martres de Veyre	12	Puy de Tobize

Tableau 5: sites Natura 2000 (source : contrat - dossier définitif 2004)

La cartographie de ces diverses zones patrimoniales, réalisée au moment de l'état initial est présentée en annexe (Annexe 6 : zone d'intérêt patrimonial écologique lors de l'état des lieux initial).

De nombreux milieux très diversifiés sont également présents sur le territoire :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- zones humides d'altitude : Haute Vallée de la Monne, Narse d'Espinasse
- les vallées de cours d'eau, avec une ripisylve plus ou moins dense, diversifiée en fonction de la topographie : saules, aulnes et frênes communément, mais aussi forêt hygrophile en fond de gorge, ou plantes adaptées aux conditions de vie difficiles sur les versants rocheux des gorges
- les vallées accidentées, boisées, plus ou moins délaissées par l'homme : érables, frênes, fougères composent principalement leur végétation, avec des pinèdes et des chênaies
- les milieux lacustres
- les pelouses sèches, sur les buttes de la Limagne ou les hauts versants des gorges de la Monne
- les zones boisées, essentiellement les hêtraies sapinières, aux abords du lac d'Aydat et sur la Cheire d'Aydat, les forêts de résineux (pins et sapins) en moyenne montagne et enfin les forêts de feuillus (chênes, éventuellement avec les frênes, le tilleul, les hêtres et les bouleaux), dans la partie aval du bassin versant.

Ces différents milieux représentaient autant d'habitats potentiels pour des espèces dont certaines faisaient l'objet de mesures de protection. Ainsi, c'étaient plus de 20 plantes remarquables et plus de 80 espèces d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, de poissons, de crustacés et de mammifères qui bénéficiaient d'une protection nationale et européenne.
Parmi celles-ci, il est possible de citer, dans le désordre et de façon non exhaustive, le chabot et la lamproie de Planer (poissons), l'écrevisse à pied blanc (crustacé), la loutre (mammifère), le cuivré des marais (insecte), la vipère Péliade (reptile), le Hibou Grand Duc (oiseau), le Lys Martagon ou la Ligulaire de Sibérie (flore)...

Quelques espèces nuisibles étaient également présentes sur le territoire : Renouée du Japon et Balsamine de l'Himalaya étaient ainsi recensées au niveau floristique, alors que les espèces faunistiques relevées étaient : la perche soleil, le poisson chat, l'écrevisse américaine, la tortue de Floride et le rat musqué.

3.4.2 Situation finale et comparaison :

Le territoire n'a pas vu d'évolution notoire dans son patrimoine naturel ou historique depuis l'état des lieux réalisé initialement. Les principales mesures de protection d'espace naturel sont récapitulées dans le listing ci-dessous :

- 16 ZNIEFF 1
- 3 ZNIEFF 2
- 1 APB (Arrêté de protection de biotope)
- 2 ZICO
- 1 réserve naturelle régionale
- 3 sites classés
- 5 sites inscrits
- plusieurs sites Natura 2000 : 1 au titre de la directive "oiseaux" (2006) et 3 au titre de la directive "habitats"

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Ces éléments montrent que la richesse patrimoniale du territoire au niveau naturel a pu être préservée. Il convenait de pouvoir, via le contrat de rivière et les actions mises en place, de favoriser sa protection et sa valorisation

3.5. Les activités sur le territoire

L'industrie était peu présente et localisée principalement à l'aval du territoire.

L'agriculture était l'activité économique dominante avec une forte disparité des productions : production laitière /fromagère, mais également production céréalière en passant par la production arboricole et viticole.
L'amont était essentiellement à dominante « bovin lait », avec des productions laitières et fromagères, et également des exploitations forestières sur les Monts Dore. La SAU (surface agricole utile) était composée en totalité par les prairies permanentes et les bois de conifères.
Des exploitations mixtes (ovins/bovins) étaient présentes sur les plateaux granitiques de Cournols, Olloix et Aydat. Enfin, les exploitations arboricoles ou viticoles étaient localisées sur les coteaux de la vallée, alors que les exploitations céréalières se trouvaient en plaine de Limagne, au niveau de l'Allier.

Le potentiel touristique important constituait un atout économique du bassin versant. L'accès facile du territoire, via l'A75 permet une fréquentation touristique locale, mais également nationale et internationale. Au moment de la réalisation de l'état des lieux initial, le lac d'Aydat monopolisait l'essentiel de l'activité touristique du territoire.

Ces caractéristiques sont similaires, à la fin du Contrat : l'agriculture reste l'activité économique dominante du territoire et le lac d'Aydat a confirmé son attractivité touristique.

3.6. Les principaux acteurs du bassin versant et les outils de gestion :

3.6.1 Les acteurs présents lors de l'état initial :

Plusieurs acteurs étaient présents sur le territoire, au moment de l'état des lieux initial. Parmi ceux-ci, il est possible de citer :

- ***Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre (SIVV)*** : créé en 1970, avec le regroupement de 10 communes, son activité était centrée sur la collecte des eaux usées et leur traitement à la station d'épuration syndicale des Martres de Veyre. Des actions de sensibilisation à l'environnement et pour l'entretien des milieux aquatiques ont diversifié ces activités initiales. Le Syndicat est l'initiateur et la structure porteuse du contrat de rivière.
- La Communauté de Communes Les Cheires : créée en janvier 2000, elle regroupe 11 communes, dont 10 communes concernées par le contrat de rivière. Elle exerce ses compétences dans les domaines suivants : aménagement du territoire et de l'espace

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

rural, développement économique, habitat, élimination et valorisation des déchets ménagers, équipements culturels, sportifs, actions sociales et de services à la population, et tourisme.

- L'Office de Tourisme LAVE (Lac Aydat Volcans Espaces) : a été délégué par la convention de la Communauté de Communes des Cheires pour mettre en application la stratégie de développement touristique du territoire, pour la période 2001-2006
- Gergovie Val d'Allier Communauté : créée en janvier 2000, cette communauté de communes regroupe 10 communes dont 3 concernées par le territoire du contrat de rivière. Ses compétences sont assez semblables à celles de la Communauté de Communes Les Cheires .

La cartographie des structures et collectivités présentes sur le bassin versant, au moment de l'état des lieux initial, est présentée en annexe 7 : structures et collectivités présentes sur le bassin versant.
D'autres acteurs étaient également présents :

- La Fondation Jean Moulin : propriétaire du lac d'Aydat, la fondation loue le lac et ses berges à la commune pour une durée de 30 ans.
- Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : créé en 1977, le PNR des Volcans d'Auvergne est géré par un syndicat mixte regroupant la région Auvergne, les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que par les communes adhérentes à la charte du Parc et situées dans son périmètre (153 en 1999). La charte du Parc fixe ses grands objectifs pour une période décennale. 7 communes du bassin versant sont situées dans le périmètre du PNR. Le contrat de rivière a été signé alors que le PNR mettait en oeuvre sa charte 2000-2010.
- Patrimoine Naturel et Pêche (association de pêche du lac d'Aydat) : cette association s'est vue confiée par la mairie, la responsabilité de la pêche sur le lac. Elle est composée de la municipalité, de la société de pêche locale, de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme, de l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand, du PNR, de l'Office de Tourisme LAVE et d'autres partenaires institutionnels concernés par les activités sur le site.
- L'association AQUAVEYRE : constituée par les habitants de la commune d'Aydat, elle a pour objectif un meilleur respect de l'environnement du lac et de la rivière.

3.6.2 Les acteurs lors de l'état final et comparaison

Le SIVV a évolué et s'est transformé en SMVV (syndicat mixte de la vallée de la Veyre) puis en SMVVA : syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon, au fur et à mesure de l'extension de ses activités. Dans la suite de ce document, seul le terme SMVVA (dénomination actuelle) sera utilisé.

Les acteurs n'ont pas changé au cours du contrat de rivière. Ainsi, au moment de l'état des lieux, ils sont tous encore présents.

Concernant la partie assainissement non collectif, il est possible de citer le SIVOM d'Issoire qui couvre 10 communes du territoire pour le SPANC : Aydat, Cournols, St Saturnin, St Sandoux, Ludesse, Le Crest, Tallende, Veyre Monton, Les Martres de Veyre et Corent.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Egalement présents au moment de l'état initial et final, il peut être mentionné :

- Les partenaires du SMVVA dans le cadre du contrat de rivière (cf. listing des structures contactées pour les entretiens, dans le paragraphe correspondant)
- Les AAPPMA et sociétés privées de pêche : AAPPMA La truite, AAPPMA Michelin, AAPPMA EGF, AAPPMA Banque de France, Association de pêche du Lac d'Aydat, Association de pêche la Martroise, Association de pêche de Tallende, Association de pêche de St Amant-Tallende, Association de Pêche de St Saturnin, Association de pêche du Murmure de la Veyre, Association de Pêche de Saulzet-le-Froid et la gestion piscicole de l'abbaye de Randol.

Ainsi le contexte lié aux acteurs est resté stable au cours des 5 années du contrat de rivière.

Toutefois, il faut noter que de nombreux élus, au niveau des communes, n'étaient pas présents au début du contrat de rivière. Pour certains, ils ne font partie des instances communales et de leur représentation que depuis les dernières élections municipales (2008). Ils n'ont certainement qu'une connaissance partielle des enjeux et objectifs initiaux du contrat de rivière. Pour ces acteurs, très souvent, le contrat de rivière se résume aux actions réalisées sur le linéaire (aménagement d'abreuvements, et reméandrage) et à la recherche de l'amélioration de la qualité d'eau pour le lac d'Aydat, grâce à la réalisation d'une roselière ou zone humide (l'appellation utilisée change en fonction des interlocuteurs).

3.6.3 Les divers outils de gestion du territoire

Si la situation au niveau des acteurs est restée globalement identique, les outils de gestion du territoire ont, quant à eux, fortement évolués avec l'apparition de certains d'entre eux pendant la réalisation du contrat de rivière. Certains sont directement en relation avec la gestion des milieux aquatiques.
Il est possible de citer :

** Le Scot :*
Parmi les outils présents sur le territoire, certains d'entre eux vont avoir une influence sur la gestion globale, comme le futur Scot (Schéma de Cohérence Territoriale). L'élaboration de ce schéma s'est faite à travers la réalisation d'un diagnostic territorial, avec en 2008 et 2009 l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), le DOG (document d'orientations générales) qui permet de connaître le cadre réglementaire et l'évaluation environnementale du projet du schéma. L'ambition du Pays du Grand Clermont étant d'augmenter sa population d'au moins 50 000 nouveaux habitants à l'horizon 2025, le territoire des bassins versants de la Veyre et de la Monne seront concernés.

** Le PPRI Veyre :*
Le plan de prévention du risque inondation de la Veyre a été approuvé le 22/12/2008.
Ce plan a pour objectif de prendre en compte les risques liés aux inondations, en indiquant les mesures de protection et de sauvegarde des populations et en réglementant l'utilisation des sols, au niveau de l'aménagement du territoire. Ainsi, les zones constructibles ou non, et les conditions à respecter sont précisées. Les inondations sont liées à des écoulements de type

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

torrentiel. En effet, la partie amont du secteur concerné montre des pentes de cours d'eau importants avec des temps de montée des eaux très courts, de l'ordre de l'heure. Les 6 communes concernées sont les communes d'Aydat, des Martres de Veyre, de Saint Saturnin, ainsi que celles de Saint-Amand Tallende, Veyre Monton et Tallende. Des prescriptions pour les constructions sont également indiquées pour les zones inondables définies au plan de zonage réglementaire.

** Le SAGE Allier aval :*

Au niveau des milieux aquatiques, le SAGE Allier aval a vu le jour, avec la création de la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 28 octobre 2004 et la réunion institutionnelle du SAGE le 10 juin 2005. L'état des lieux a été validé le 18 juin 2007.

Les enjeux du SAGE sont principalement : la gestion qualitative de la ressource en eau, la gestion concertée de l'espace alluvial et la ressource en eau de la chaîne des Puys. Au niveau de la problématique de gestion de la ressource en eau, le SAGE met en évidence plusieurs paramètres :

- une ressource en eau potable suffisante mais fragile
- une qualité des eaux de surface à améliorer
- un espace alluvial d'une grande richesse mais menacé
- des étiages sévères pour les affluents de Limagne
- des crues pouvant être importantes, avec les affluents de l'Allier qui connaissent également de tels évènements. Les bourgs péri-urbains sont particulièrement vulnérables lors d'épisodes orageux qui occasionnent des montées d'eaux brutales.

Le SAGE influence la politique de l'eau sur le territoire et permet d'avoir des éléments complémentaires sur l'état des milieux aquatiques avec les études menées (exemple : étude sur l'inventaire des ouvrages hydrauliques et la caractérisation de leurs impacts sur la continuité écologique sur le bassin versant de l'Allier aval, réalisé du 1er avril au 30 septembre 2010).

4. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

4.1 Les enjeux et objectifs

4.1.1 Définitions :

On entend par « enjeux », l'ensemble des situations (ou problématiques) pouvant se trouver sur un bassin versant (qualité de l'eau, hydraulique, transport solide, zones humides, faune et flore, inondations…) qui s'avèrent peu ou pas compatibles avec des usages et que des acteurs locaux ou institutionnels défendent.

On entend par « objectif » l'expression d'un but à atteindre ou d'un résultat attendu (relatif à l'enjeu). Il peut s'agir d'objectif opérationnel (exemples : protéger la population contre la crue centennale, donner à l'eau une qualité de baignade sur tel tronçon, …) ou d'objectif de connaissance (identifier les sources de pollution par les toxiques, comprendre le fonctionnement de la nappe alluviale, …).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

4.1.2 Les enjeux et leur évolution au cours du contrat :

Fort du constat réalisé au cours de l'état des lieux initial sur le territoire, il a été défini lors de la mise en place du contrat de rivière 4 enjeux :

- la protection de la ressource en eau : préservation de la qualité des eaux du lac et des rivières
- la préservation des milieux naturels remarquables
- le maintien et le développement des activités touristiques et économiques
- la qualité de vie du bassin versant.

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en objectifs.
Au cours du contrat de rivière, les enjeux ont évolué afin de pouvoir correspondre aux modifications des attentes des acteurs du territoire. Ainsi la protection de la ressource en eau et le maintien des activités touristiques et économiques sont devenus les enjeux prioritaires au cours du contrat, au dépend des deux autres enjeux.

4.1.3. Les objectifs et leur évolution au cours du contrat :

Les objectifs définis pour le contrat de rivière sont indiqués ci-dessous. Ils sont indiqués tels qu'ils ont été présentés au début du contrat. Ensuite leur évolution et les effets de cette évolution sur les actions entreprises au cours du contrat sont indiqués. Les actions citées sont étudiées dans la suite du document, lors de l'étude des différents volets du contrat de rivière.
Il avait été retenu 4 objectifs principaux au début du contrat de rivière.

- ralentir l'eutrophisation du lac d'Aydat :

✓ obtenir une qualité sanitaire compatible avec les usages
✓ diminuer les apports en phosphate et nitrate

Cet objectif s'est renforcé au cours du temps, devant la nécessité d'avoir une eau compatible avec les divers usages et activités mises en place sur le lac, compte tenu du poids économique des activités touristiques du site pour le territoire. Cet objectif est devenu l'un des objectifs prioritaires au cours du contrat, modifiant ainsi, la mise en oeuvre de certaines actions (cas de l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage par exemple).

- améliorer la qualité des eaux :

✓ obtenir une qualité sanitaire compatible avec les usages
✓améliorer la qualité générale permettant la présence de la plus grande diversité possible et en particulier des espèces les plus exigeantes

La première partie de cet objectif est en relation avec l'objectif précédent.

- mettre en place un programme d'entretien et d'aménagements des rivières et des zones naturelles remarquables

✓ retrouver des rivières vivantes et naturelles
✓ harmoniser les usages pour redonner aux milieux leurs fonctions naturelles

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Au cours du contrat de rivière, la première partie de cet objectif est devenue prépondérante. Ainsi, les actions sur les milieux ont été plus importantes que celles concernant l'harmonisation des usages. Ceci peut s'expliquer par la difficulté d'intervenir pour réaliser cette partie de l'objectif : actions de conciliation, de concertation, de négociation, qui ne sont pas directement en relation avec une compétence du SMMVA. A contrario, les actions de gestion de milieux (actions d'entretien et de restauration des cours d'eau par exemple), même si elles nécessitent également souvent des interventions de type négociation, concertation et élaboration de consensus, relèvent directement des compétences du SMMVA.

– limiter l'impact des crues

✓ comprendre le phénomène et ses origines
✓ proposer une stratégie coordonnée de gestion à l'échelle du bassin versant

Cet objectif a disparu au cours du contrat de rivière, suite aux résultats de la première action (études). Aucune action n'a donc par la suite, été réalisée afin d'atteindre cet objectif.

– informer et sensibiliser la population et les collectivités sur les milieux aquatiques :

Cet objectif avait pour but final une mise en place de gestion durable, équilibrée et coordonnée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il s'est maintenu tout au long du contrat de rivière. De nombreuses actions ont donc été mises en place au cours des 5 ans, afin de pouvoir informer et sensibiliser la population et les collectivités à la nécessité de préserver et gérer les milieux aquatiques.

4.1.4. Récapitulatif de l'évolution des enjeux et objectifs au cours du contrat de rivière :

L'évolution des enjeux et objectifs au cours du contrat de rivière, ainsi que les principaux effets de cette évolution, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

2005	au cours du CR
Enjeux	
*** protection ressource en eau** : - préservation de la qualité des eaux du lac et des rivières	Renforcement de cet enjeux
*** préservation des milieux naturels remarquables**	Enjeux passé en second plan
*** maintien et développement des activités touristiques et économiques**	Maintien de cet enjeux
*** qualité de vie du bassin versant**	Enjeux passé en second plan
Objectifs	
*** ralentir eutrophisation du lac d'Aydat** : - obtenir une qualité sanitaire compatible avec les usages - diminuer les apports en phosphate et nitrate	Objectif devenu prioritaire avec évolution : - Peu d'actions sur les effluents type lactosérum et sur stockage effluents - Mise en place MAET - Programme de réduction des phytosanitaires
*** améliorer la qualité des eaux** - obtenir une qualité sanitaire compatible avec les usages - améliorer la qualité générale pour favoriser la plus grande diversité	Maintien de cet objectif
*** mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des rivières et des zones naturelles remarquables** - retrouver des rivières vivantes et naturelles - harmoniser les usages pour permettre de retrouver les fonctions naturelles des milieux	Maintien de cet objectif
*** limiter l'impact des crues** - comprendre le phénomène et ses origines - proposer une stratégie coordonnées de gestion à l'échelle du BV	Objectif supprimé
*** Informer et sensibiliser la population et les collectivités sur les milieux aquatiques**	Maintien de cet objectif

Tableau 6: Evolution des enjeux et objectifs au cours du contrat de rivière

4.2 Les différents volets du contrat de rivière

Le contexte du territoire et son état des lieux ont été analysés, au début de la procédure, avec un découpage en 7 thématiques : l'assainissement, l'agriculture, les déchets, l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques, le tourisme et les crues. Les différents éléments de ces thématiques ont pu être abordés via les études complémentaires réalisées lors de la phase de constitution du dossier définitif du contrat de rivière.

Puis le programme d'actions a été décliné en fonction des enjeux et objectifs définis ci-dessus. Il a été découpé en plusieurs volets afin de pouvoir correspondre à l'architecture du contrat de rivière.

- Volet A : amélioration de la qualité des eaux avec 3 sous parties :
- Volet B : restauration du milieu
- Volet C : gestion, suivi et animation du Contrat

Il est récapitulé ci-dessous les différents éléments prévus pour le contrat de rivière, en fonction de ces 3 volets. (Les montants prévisionnels indiqués sont issus de la convention du contrat de rivière, en H.T.).

- Volet A : amélioration de la qualité des eaux avec 3 sous parties :
- A1 : maîtrise des effluents domestiques (2 actions : études d'aides à la décision, travaux sur réseaux et stations) – coût prévisionnel : 3 255 922 euros
- A2 : maîtrise des pollutions agricoles (3 actions : information et sensibilisation,

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

pratiques agricoles, maîtrise des effluents laitiers et fromagers) – coût prévisionnel : 25 000 euros (une partie des coûts restant à définir)

- A3 : maîtrise de la gestion des déchets (1 action : réhabilitation des décharges) – montant restant à définir

TOTAL du coût prévisionnel volet A : 3 255 922 euros

– Volet B : restauration du milieu

- B1 : restauration et mise en valeur des milieux (3 actions principales déclinées en sous actions)

- La restauration et l'entretien des cours d'eau (avec 4 actions : restauration des cours d'eau, entretien des cours d'eau, gestion des espèces aquatiques, préservation des zones humides et sites naturels remarquables) -coût prévisionnel : 884 000 euros (une partie des montants restant à définir)
- Le Lac d'Aydat (avec 2 actions : lutte contre l'eutrophisation du lac, gestion de l'écosystème lac) – coût prévisionnel : 658 000 euros
- La mise en valeur des milieux (avec 3 actions : valorisation du patrimoine lié à l'eau, développement des activités nautiques, activités de découverte) – coût prévisionnel : 9 000 euros. (Un montant était indiqué dans le dossier définitif pour le développement des activités nautiques (cf. suite du document))

- B2 : lutte contre les crues (1 action : étude hydraulique) – coût prévisionnel : 150 000 euros

TOTAL du coût prévisionnel volet B : 1 701 000 euros (dont crues)

– Volet C : gestion, suivi et animation du Contrat

4 actions :
- Animation et suivi du contrat – coût prévisionnel : 390 000 euros
- Information et sensibilisation – coût prévisionnel : 83 500 euros
- Outils de communication – coût prévisionnel : 20 000 euros
- Suivi de l'impact des actions - coût prévisionnel : 80 000 euros

TOTAL du coût prévisionnel volet C : 573 500 euros

Ainsi il a été prévu un budget de 5 546 422 euros HT pour 24 actions principales dans la convention du contrat de rivière « vallée de la Veyre et lac d'Aydat », avec une partie des coûts restant à définir.

5. VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITE

5.1. Volet A1 : maîtrise des effluents domestiques

5.1.1 La situation initiale

5.1.1.1 Le contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en début de contrat de rivière imposait aux communes de collecter

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

et traiter les eaux usées avant le 31 décembre 2005, de se conformer aux objectifs de qualité de l'eau du SDAGE (qualité très bonne pour la Veyre et la Monne), de réaliser leurs plans de zonage, …

5.1.1.2 La collecte et le traitement

Les 10 communes adhérentes au SIVV étaient collectées et leurs eaux traitées à la station d'épuration du Syndicat, localisée sur la commune des Martres de Veyre : Aydat (8 villages sur 16), Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, Tallende, Veyre-Monton, Vic-le-Comte, Corent et Mirefleurs, soit 21 000 habitants.
La filière de traitement était composée :

- d'une épuration des eaux : prétraitement physique, épuration biologique et décantation (clarification)
- d'une filière « boue » avec un dispositif de traitement physico-chimique et de déshydratation par filtre presse.

La station permet la dénitrification, la déphosphatation (par procédé physico-chimique) depuis le 22 février 1996.
Elle assure le traitement d'un flux de pollution théorique estimé à 27 000 Eq./habitants, pour une capacité nominale de 37 000 Eq./habitants.

Concernant les communes non adhérentes au SIVV, certaines, au début du contrat de rivière, collectaient et traitaient directement leurs eaux usées au niveau de stations de traitement communales.

Communes	Villages	Mise en service	Type	Remarques
Saulzet-le-Froid	Le bourg	1992	Lagunage	un seul bassin de lagunage
	Espinasse	1990	fosse toutes eaux	rejet domestique et agricole, raccordements de fontaines
Olloix	Le bourg	1999	station filtre à sable	
	Grand champ	1999	station filtre à sable	
Ludesse	Chaynat		boue activée	
Saint Sandoux	Le bourg	1991	décanteur digesteu lit bactérien	problèmes eaux parasites

Tableau 7: Assainissement des communes non adhérentes au SIVV (source : contrat - dossier définitif (2004)

Par contre, de nombreux hameaux ou villages ne disposaient d'aucune structure de collecte ou de traitement : les eaux usées étaient donc, soit rejetées directement dans le milieu naturel, soit, traitées dans des systèmes de traitement autonome (cf. tableau ci-dessous).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Villages	Nombre d'habitants
Le Vernet-Ste-Marguerite	Mareuge	40
	Monne	67
	Fontmarcel	20
Saulzet-le-Froid	Le bourg	49
	Espinasse	30
	Pessade	60
	Zanière	
	La Martre	
Aydat	Fohet	118
	Prades	6
	Phialeix	
	Le Mas	
	Poudure	
	Rouillat Haut	67
	Ponteix	150
Cournols	Cournols	150
	Chabanne	45

Tableau 8: Hameaux ou villages sans dispositif de collecte ou d'assainissement (source : contrat - dossier définitif (2004)

De nombreux dysfonctionnements étaient également relevés, essentiellement lors des épisodes pluvieux : débordements et mises en charge des réseaux ou rejets d'eaux usées par temps sec dans le réseau pluvial. (cf tableau ci-dessous)

Communes	Villages, lieux-dits
Aydat	La Garandie
	Veyreras
	Aydat
	Sauteyras
	Super-Aydat
	Rouillas bas
	Le Lot
Saint Saturnin	Le bourg
	Chadrat
Saint Amant Tallende	Le bourg
Tallende	Le bourg
Veyre-Monton	Le bourg
Les Martres de Veyre	Le bourg
S.I.V.V.	Déversoir d'orage
	Poste de relevage de Sauteyras

Tableau 9: Villages ou lieux-dit présentant des dysfonctionnements des réseaux (source : contrat - dossier définitif (2004)

5.1.1.3 L'assainissement individuel

De nombreuses installations n'étaient pas fonctionnelles, souvent inadaptées et/ou mal entretenues. Aucun SPANC n'était encore mis en place sur le territoire, au moment de l'état

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

initial.

5.1.1.4 Etudes techniques et réglementaires

Bien que non obligatoires, à part le plan de zonage, lors de l'état des lieux initial, de nombreuses études étaient indiquées comme réalisées ou en cours de réalisation, par les communes, afin de pouvoir réaliser leur programmation de travaux (hiérarchisation et planification).

Communes/Structures	Etudes	
	Réalisés (année de réalisation)	En cours (années de réaliation)
Les Martres de Veyre		Schéma directeur d'assainissement (2003-2004)
Veyre-Monton	Schéma directeur d'assainissement (2001)	
Le Crest	Plan de zonage	
Tallende, St Amant-Tallende, St Saturnin	Schéma directeur d'assainissement (2003)	
Saint Sandoux	Schéma directeur d'assainissement (1999)	
Cournols	Plan de zonage (2003)	Etude diagnostique des réseaux et programme de travaux (2003-2004)
Olloix	Plan de zonage (1996)	
Aydat	Plan de zonage (2001)	Etude diagnostique des réseaux et programme de travaux (2004)*
Saulzet le Froid	Plan de zonage (1997)	Etude diagnostique des réseaux et programme de travaux (2003-2004)
Le Vernet ste Marguerite	Plan de zonage (1997)	Etude diagnostique des réseaux et programme de travaux (2003-2004)
S.I.V.V.	Diagnostic du collecteur et mise aux normes européennes de la station (1994)	
Lyonnaise des eaux	Bilan des travaux ralisés sur le collecteur syndical et des travaux restant à mener (2003)	

* sur les villages en amont et au x abords du lac d'Aydat et de la Cassière

Tableau 10: Etudes réalisées par les communes et structures (source : contrat - dossier définitif (2004))

5.1.1.5 La gestion des boues

Lors de l'état initial, la gestion des boues différaient entre les communes gérant leur propre installation de celle réalisée par le SIVV. Ainsi, les boues de la plupart des stations communales étaient gérées de façon individuelle et souvent envoyées en décharge. Le SIVV les valorisait par un épandage agricole.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

=> Perspectives d'intervention indiquées lors de l'état des lieux initial

Le bassin versant de la Veyre et de la Monne montrait, lors de cet état des lieux initial, la nécessité de réaliser de nombreuses interventions en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a toutefois été précisé, dans le dossier final, que les 5 années du contrat de rivière ne seront pas suffisantes pour permettre de résoudre l'ensemble des dysfonctionnements : une priorité d'actions était nécessaire. Deux pistes d'intervention ont donc été proposées dans le cadre du contrat de rivière :

- études d'aides à la décision : études techniques et réglementaires principalement
- réalisation de travaux sur réseaux et stations

5.1.2 Les actions prévues

5.1.2.1 Etudes d'aides à la décision

3 actions étaient prévues pour cette partie

Propositions d'actions	Coût total estimatif en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage potentiel	Echéancier
Etude sur l'entretien des unités de traitement et la gestion des boues	15 000 €	S.I.V.V.	2005
Gestion de l'assainissement autonome	20 000 €	SPANC	
Mise en place de l'autosurveillance	70 000 €	S.I.V.V.	2005

Tableau 11: Tableau de synthèse du volet A-1 lors de l'état initial (source : contrat définitif 2004)

5.1.2.2 Travaux d'assainissement

Plusieurs actions étaient proposées dans ce cadre.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- *Création et réhabilitation d'unités de traitement*

Communes	Villages	Nombre d'habitants	Taille STEP	Nature de l'ouvrage	Coût total des travaux (HT)
Saulzet-le-Froid	Le bourg	60	150 EH	Lagunage	100 000 €
	Espinasse	49	80 EH	indéterminé	70 000 €
Cournols	Le bourg	150	200 EH	Filtre à roseaux	160 000 €
	Chabanne	45	70 EH	indéterminé	80 000 €
Le Vernet Sainte Marguerite	Chaynat	60	100 EH	Filtre à sable	86 000 €
Aydat	Le bourg	118	240 EH	Lagunage	210 000 €
				TOTAL	**706 000 €**

Tableau 12: Création et réhabilitation d'unités de traitement prévues lors état des lieux initial (source : dossier définitif 2004)

Il était prévu la création ou la réhabilitation des stations de Saulzet-le-Froid (au bourg et au hameau d'Espinasse), de Le Vernet-Ste-Marguerite (Monne), d'Aydat (Fohet) et de Cournols (le Bourg et Chabanne).

- *Travaux sur réseaux*

Toutes les communes étaient en Zone d'Action Renforcée (ZAR). La commune du Vernet-Ste-Marguerite n'avait que trois villages sur neuf de concernés (Monne, Mareuge et Fontmarcel). Seul le village de Monne apparaissait au programme d'action.
Le montant retenu pour les travaux d'optimisation du fonctionnement des réseaux était de 1 026 755 euros. La répartition est indiquée dans les tableaux ci-dessous, selon 3 thématiques :
A) Thématique 1 : optimisation du fonctionnement des réseaux
Des travaux sur les réseaux devaient être réalisés : réseau intercommunal à Veyre-Monton, l'unité de relevage de Sauteyeras, l'optimisation du réseau de St Saturnin, de St Amant-Tallende et de Tallende. Pour les actions de cette thématique, 7 communes ou lieux-dits n'avaient pas de montant de travaux définis lors de la signature de la convention du contrat de rivière : Saulzet le Froid, Monne, Cournols, Aydat, Veyre-Monton, Les Martres de Veyre et Olloix.

Optimisation du fonctionnement des réseaux :	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Réseau Intercommunal à Veyre-Monton	40000	SIVV
Poste de relevage de Sauteyeras	50000	SIVV
St Saturnin	233617	St Saturnin
St-Amant-Tallende	483138	St-Amant-Tallende
Tallende	220000	Tallende
total	**1026755**	

Tableau 13: Travaux sur réseaux et stations (source : convention contrat de rivière mai 2005)

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

B)Thématique 2 : construction et extension de réseaux d'eaux usées

Concernant la construction et l'extension des réseaux, 7 communes ou lieux-dits étaient concernés : Le Crest, St-Amant-Tallende, St Saturnin, Aydat, Saulzet le Froid, Le Vernet Ste Marguerite et Veyre Monton.

Construction et extension de réseaux d'eaux usées	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Le Crest	237820	Le Crest
St-Amant-Tallende	150547	St-Amant-Tallende
St Saturnin	26800	St Saturnin
Aydat	145000	Aydat
Saulzet le Froid	220000	Saulzet le Froid
Le Vernet ste Marguerite	176000	Le Vernet ste Marguerite
Veyre-Monton	92000	Veyre-Monton
total	**1048167**	

Tableau 14: Travaux sur réseaux et stations (source : convention contrat de rivière mai 2005)

Pour ce type de travaux, seuls 4 lieux-dits ou communes n'avaient pas de financement définis : Tallende, Les Martres de Veyre, Cournols et Olloix.

C) Thématique 3 : construction, réhabilitation d'unités de traitement

Construction, réhabilitation d'unités de traitement	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Saulzet le Froid	100000	Saulzet le Froid
Espinasse	70000	Saulzet le Froid
Monne	86000	Le Vernet ste Marguerite
Cournols	160000	Cournols
Chabanne	80000	Cournols
Fohet	210000	Aydat
total	**706000**	

Tableau 15: Travaux sur réseaux et stations (source : convention contrat de rivière mai 2005)

- *Réalisation d'une aire de stockage des boues*

Il s'agissait d'équiper, pour un coût total estimatif de 370 000 euros, la station d'épuration du SIVV des Martres de Veyre d'une aire de stockage des boues. Le maître d'ouvrage désigné était le SIVV.

- *Traitement des eaux de pluies de l'aire de repos de Veyre sur l'A75*

Cette action, bien que présente dans le contrat définitif, avec un budget à définir, n'est pas reprise dans le budget prévisionnel de la convention du contrat de rivière.

- *Réhabilitation de l'assainissement autonome*

Bien que non prévu dans le dossier définitif du contrat, la convention du contrat de rivière montre un budget prévisionnel à définir pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome et la maîtrise d'ouvrage du SPANC.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.1.3 Les actions réalisées et la situation finale

5.1.3.1 La collecte et le traitement

Au niveau de l'assainissement collectif, le contrat de rivière avait prévu des études et des travaux. Certaines de ces actions étaient directement de la compétence du SMVVA (exemple : métrologie sur le réseau intercommunal et sur la STEP), d'autres relevaient de la compétence des communes (travaux sur les réseaux communaux, par exemple).

Ainsi, sur les travaux ne relevant pas de sa compétence, le SMVVA a mis en oeuvre des actions d'incitation auprès des communes concernées : nombreuses rencontres par les techniciens du SMVVA auprès des élus, réunions entre le SMVVA et les élus...

Toutefois, ces interventions ne sont qu'incitatives. Chaque commune conserve son autonomie de décision.

Lorsque les actions nécessaires ne se sont pas réalisées, malgré tous les moyens d'incitation mis en oeuvre par le SMVVA, le bilan final ne peut que faire le constat d'une non réalisation. Ceci n'entraîne, cependant, **aucune remise en cause des actions réalisées par le SMVVA.**

- ✓ Travaux sur les stations d'épuration :

La situation de l'assainissement collectif au niveau des stations est la suivante :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Population 1999	Capacité STEP	Population 2007
Saulzet le Froid	231	192	251
Le Vernet Sainte Marguerite	267		253
Aydat	1647	8 villages sur 16 sur STEP SMVVA	1982
Saint Nectaire	673	45	719
Olloix	227	300	297
Cournols	240		222
Saint Saturnin	966	STEP SMVVA	1141
Saint Sandoux	601	475	829
Ludesse	352	83	*435*
Saint Amant Tallende	1701	STEP SMVVA	1800
Le Crest	1128	STEP SMVVA	1206
Tallende	1146	STEP SMVVA	1526
Veyre-Monton	3443	STEP SMVVA	3335
Corent	568	STEP SMVVA	652
Les Martres de Veyre	3914	STEP SMVVA	3956
Total	**17104**		**18604**

Tableau 16: Population et assainissement collectif

Parmi les communes non raccordées à la station intercommunale, peu de travaux ont été réalisés au cours du contrat de rivière (souvent liés à des difficultés de prise de décision). Les éléments sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Seulement deux communes ont réalisé des travaux pour leur assainissement collectif lors du contrat de rivière, au niveau des stations d'épuration. Les travaux ont été réalisés sur les unités de traitement, pour le bourg de Cournols et le hameau de Chabanne, ainsi que pour les villages de Monne et Cluchat, dans la commune du Vernet Ste Marguerite.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Population 1999	Capacité STEP début contrat	Population 2007	Capacité STEP fin contrat	Objectif CR (EH)
Saulzet le Froid	231	192	251	192	230
Le Vernet Sainte Marguerite	267		253	130	100
Aydat (Fohet)					240
Saint Nectaire	673	45	719	45	45
Olloix	227	300	297	300	300
Cournols	240		222	300	270
Saint Sandoux	601	475	829	475	475
Ludesse	352	83	435	83	83
TOTAL	2591	1095	3006	1525	1743

Tableau 17: capacité des stations en fin de contrat

Au niveau des performances, certaines des stations du territoire montrent encore des dysfonctionnements et représentent des « points noirs » non résolus, essentiellement au niveau de l'amont.

Ainsi 5 stations d'épuration présentent des dysfonctionnements au niveau de leur performance.

Communes	Localisation	Capacité	Mise en service	Traitement	Milieu récepteur	Conformité équipements (2009)	Conformité performance (2009)
Saulzet le Froid	Espinasse	42	1990	Décantation primaire, prétraitement, lit bactérien	Fossé puis la Narse	Oui	Non
Saulzet le Froid	Bourg	150	1992	Prétraitement, lagunage naturel	Le Labadeau	Oui	Non
Le Vernet Ste Marguerite	Bourg	130	2006	Décantation primaire, filtre planté	Ruisseau du Vernet	Oui	Oui
Olloix	Bourg	250	1999	Décantation primaire, filtre biologique, prétraitement		Oui	Non
Olloix	Grandchamp	50	1999	Décantation primaire, filtre biologique, prétraitement		Oui	Non
Ludesse	Chainat	83	1985	Stockage, prétraitement, boues activées		Oui	Non
Saint Sandoux	Bourg	475	1992	Décantation primaire, prétraitement, lit bactérien	Rase de la Narse	Oui	Oui

Tableau 18: Performance des stations communales sur le territoire

Toutefois, les travaux ont permis d'augmenter le nombre d'équivalent habitants raccordés et dont les affluents sont traités dans des systèmes d'assainissement collectif.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

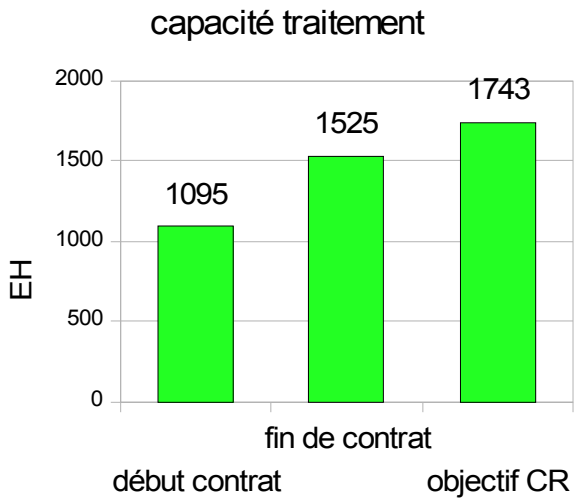

Ainsi, **pour les communes ayant leur propre système de traitement**, 87 % des objectifs du contrat de rivière, en terme de capacité de traitement collectif des effluents domestiques, sont atteints puisque les capacités des stations sont de 1525 eq hab au lieu des 1743 eq hab prévus. Dans le cadre de l'avenant de prolongation au contrat d'affermage (jusqu'en 2020), le délégataire a réalisé des travaux de modernité de la station (filières boues) et sur le réseau (contrôle).

Au niveau de la station intercommunale, il est noté un certain nombre de travaux réalisés par le délégataire, en 2009, dont (éléments non exhaustifs) des renouvellements de pompes, de l'agitateur du bassin d'anoxie, une remise en état partielle de la filière boue, … Ces travaux, pour la plupart, montrent les signes de vieillissement de la station.

La station des Martres de Veyre garde de bonnes performances, mais commence à montrer des signes de vieillissement de ses filières de traitement.

- ✓ Etude sur les réseaux :

Le contrat de rivière avait pour objectif la réalisation des plans de zonage et/ou des diagnostics réseaux, de l'ensemble des 15 communes, à la fin du contrat. La situation de l'ensemble des communes est indiquée ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Communes	Etudes réalisées en 2005	Etudes réalisées en 2008
Saulzet le Froid	Plan de zonage	
Le Vernet Sainte Marguerite	Plan de zonage	Diag assainissement
Aydat	Plan de zonage	
Saint Nectaire		Etude de zonage et diag assainissement
Olloix	Plan de zonage	Diag assainissement
Cournols	Plan de zonage	
Saint Saturnin	Schéma directeur d'assainissement	
Saint Sandoux	Schéma directeur d'assainissement	Etude diag assainissement
Ludesse		Etude diag assainissement
Saint Amant Tallende	Schéma directeur d'assainissement	
Le Crest	Plan de zonage	
Tallende	Schéma directeur d'assainissement	
Veyre-Monton	Schéma directeur d'assainissement	
Corent		Plan de zonage
Les Martres de Veyre		Etude diag assainissement Etude de zonage

Tableau 19: Etudes réalisées pendant le contrat de rivière

Il convient de rajouter les études sur les réseaux de la commune de Ludesse, qui ont été réalisées alors qu'elles n'étaient pas prévues : complément de connaissance des réseaux d'assainissement et étude diagnostic.

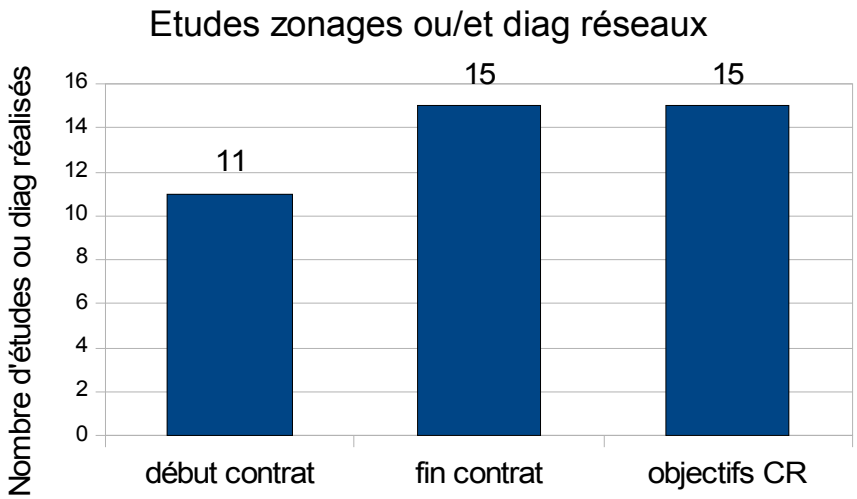

Les objectifs du contrat de rivière en terme d'études ou de diagnostic réseaux ont été atteints.

Lors de la réunion de lancement de l'étude préalable au contrat territorial de la Veyre réalisée en 2010, sur la pollution de la Veyre par les phytosanitaires (diagnostic et plan d'action) par le bureau d'études CESAME, il a été fait état d'une enquête auprès des 11 communes adhérentes au SMVVA.

Cette enquête a montré que certaines études diagnostiques sont indisponibles, incomplètes et/ou anciennes et que le fonctionnement des réseaux est parfois peu connu. Il est possible de supposer que cette situation est également celle des communes non adhérentes au SMVVA.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.1.3.2 Les travaux sur les réseaux

Les travaux sur les réseaux étaient sous maîtrise d'ouvrage, soit du SMVVA, soit des communes. Ils ont été plus ou moins réalisés selon le cas.

Communes	Maîtrise ouvrage	fin contrat	objectifs CR
Saulzet le Froid	Saulzet le Froid	non réalisé	réseau
Le Vernet Sainte Marguerite	Le Vernet	réalisé	réseau
Aydat	Aydat		réseau
Saint Nectaire	St Nectaire		
Olloix	Olloix		
Cournols	Cournols	réalisé	réseau
Saint Saturnin	St Saturnin	non réalisé	réseau
Saint Sandoux	Saint Sandoux		
Ludesse	Ludesse		
Saint Amant Tallende	St Amand Tallende	réalisé	mise en séparatif
Le Crest	Le Crest	réalisé	réseau
Tallende	Tallende	réalisé	mise en séparatif
Veyre-Monton	Veyre Monton		
Corent	Corent		
Les Martres de Veyre	Les Martres	réalisé	

Tableau 20: Travaux sur les réseaux au cours du contrat de rivière hors maîtrise d'ouvrage du SMVVA

Concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA, il a été réalisé, au cours des 5 années:

- la mise en place de l'auto surveillance à l'entrée de la STEP intercommunale
- la mise en place du poste de relevage à Sauteyras (commune d'Aydat)

Des travaux non prévus sur les réseaux ont également été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Nectaire.

Toutefois le bureau d'études CESAME indique encore en 2010 la présence d'anomalies (de façon non exhaustive) parmi lesquelles, il cite : des infiltrations supposées sur le réseau intercommunal à Tallende, des infiltrations d'eaux claires parasites identifiées (ECPP) au niveau du lac de La Cassière dans un réseau non étanche, une entrée d'eaux d'infiltration supposées au niveau de Tallende sur le collecteur intercommunal, des ECPP sur les bourgs de Martres de Veyre, Veyre-Monton, des problèmes sur le réseau unitaire à Corrent, Soulasse (Veyre-Monton), ... De plus dans le rapport annuel du délégataire de 2009, il est également noté des débordements de certains postes de relèvement, à Sauteyras, par exemple.

Du fait de la non réalisation de certains travaux, essentiellement sous compétence des communes, des problèmes de réseaux sont encore relevés sur le territoire.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.1.3.3 L'assainissement individuel et l'étude de la gestion des boues

Au niveau individuel, l'étude des points noirs prévus, sous maîtrise d'ouvrage des SPANC n'a donné lieu à aucune dépense. En effet, sur le territoire, le seul SPANC présent est au niveau du SIVOM d'Yssoire, alors seul maître d'ouvrage compétent pour intervenir sur l'assainissement individuel. Les diagnostics sont en cours de finalisation en 2011.

Les actions au niveau de l'assainissement non collectif ne relèvent pas de la compétence du SMVVA et ne peuvent être étudiées dans le cadre du bilan du contrat de rivière.

L'étude de la gestion de l'aire de stockage des boues de la STEP au Martres de Veyre, sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA, n'a pas été réalisée.

5.1.4 Conclusion volet A1 : maîtrise des effluents domestiques

La maîtrise des effluents domestiques ne s'est mise en place, au cours du contrat de rivière, qu'à travers les actions liées à l'assainissement collectif.

Pour les communes non raccordées à la station gérée par le SMVVA, 87 % des objectifs ont été atteints, pour ce qui concerne le nombre d'équivalent habitants traités. Il reste toutefois encore 5 stations qui présentent des dysfonctionnements, essentiellement situées à l'amont.

Concernant les études de réseaux et les diagnostics, les objectifs du contrat de rivière ont été atteints. Par contre, des problèmes sont encore présents sur les réseaux, principalement du fait de la non réalisation de travaux sous compétences communales.

5.2. Volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles

5.2.1 La situation initiale

5.2.1.1 Le contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en début de contrat de rivière permettait d'aider à la mise en place des Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Le Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) était également en vigueur. Toutes les exploitations sont soumises au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental. Ainsi, les bâtiments d'exploitation soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) devaient disposer d'un stockage des effluents de 45 jours, alors que celles dépendantes de la réglementation relative aux ICPE (Installations Classées pour le Protection de l'Environnement), devaient pouvoir stocker les déjections pendant 4 mois. Le seuil pour les ICPE était fixé à 40 vaches adultes (vaches laitières ou vaches allaitantes).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.2.1.2 L'approche globale

Le constat au niveau agricole, lors de la réalisation de l'état des lieux initial, était conforme à l'évolution agricole nationale : disparition des exploitations, accroissement de la taille des exploitations restantes, problème de la relève des chefs d'exploitations.
En 2002, 167 exploitations, de productions très diverses, ont été répertoriées sur le bassin versant de la Veyre et de la Monne. Les productions étaient réparties de façon territoriale :
- à l'amont : prairies permanentes, élevage bovin (lait, viande, productions fromagères), pour les 65 exploitations situées sur Saulzet-le-Froid, le Vernet-Sainte-Marguerite et Aydat
- zone médiane : élevage bovin et ovin dominant, avec quelques cultures, pour les 26 exploitations des communes de Aydat, Cournols, Olloix et Saint-Saturnin
- zone aval : les 55 exploitations du bas du bassin versant produisent des cultures diverses (céréales, oléagineux, ..), mais également des produits arboricoles (pommes et cerises) ou sont des exploitations viticoles.

La répartition des exploitations agricoles sur le territoire, en fonction de leur orientation technico-économique, est présentée en Annexe 8 : les exploitations de la zone d'étude.
Cette variété technico-économique des exploitations engendrait une diversité de problèmes liés :

– au stockage, à la gestion et l'épandage de l'ensemble des effluents d'élevages (déjections, jus d'ensilage, eaux blanches des laiteries et fromagerie), aux pratiques du pâturage pour les exploitations d'élevage
– aux pratiques d'utilisation des fertilisants, aux pulvérisations de produits phytosanitaires, aux techniques d'assolement et de travail du sol pour les exploitations céréalières et arboricoles.

5.2.1.3 Les diverses productions

✓ Les élevages

L'élevage laitier dominait pour les 92 exploitations ayant des animaux. Ces exploitations avaient essentiellement des difficultés de gestion de leurs effluents.
– Pour les bâtiments d'élevage et le stockage des effluents : les capacités de stockage étaient en général insuffisants. 47 exploitations dépendaient du RSD et 41 relevaient de la nomenclature des ICPE. Celles-ci devaient être aux normes pour 2010.
– Seulement 17 exploitations (plus de 90 UGB) avaient la possibilité d'entamer une procédure dans le cadre des PMPOA. Seulement 7 avaient fini les travaux et 6 avaient entrepris les démarches. Il restait 41 exploitations pour lesquelles les seuils d'intégration n'étaient pas atteints et pour lesquelles, des aides étaient à trouver.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Estimation des travaux de stockage à réaliser sur le bassin versant de la Veyre (hors PMPOA) pour 41 exploitants

	Nombre	Coût moyen estimé	Coût total estimé
Fumières	46	6 422 €	295 420 €
Fosse à lisier	10	18 938 €	189 378 €
Fosse à purin	32	8 096 €	259 093 €
Fosse effluents (EB, EV, lacto, jus)	11	7 674 €	84 415 €
Béton de sol pour silo	10	7 265 €	72 656 €
Accès	36	2 138 €	76 958 €
Canalisations	33	768 €	25 363 €
Divers	5	2 931 €	14 655 €
Matériel d'épandage	3	9 146 €	27 438 €
		COUT TOTAL en € HT	1 045 376 €

Tableau 21: (source : contrat - dossier définitif (2004)

– Production de fromage et effluents de fromagerie : l'amont du bassin versant est dans la zone de production traditionnelle du fromage de Saint-Nectaire. Cela concernait une dizaine d'exploitations, toutes sur le bassin versant de la Monne. La qualité des eaux de ce cours d'eau était fortement dégradée par les rejets directs de lactosérum dans le milieu. Une solution d'urgence avait été mise en place grâce au groupement d'intérêt économique (GIE) porté par le Syndicat et l'Union des fromagers producteurs de St Nectaire pour collecter le lactosérum. La durée de cette collecte, garantie par les laiteries, était de 5 ans, pour les producteurs qui en auraient fait la demande et qui s'engageaient pour la durée totale du dispositif. Le traitement du lactosérum reste difficile, du fait des quantités produites (insuffisantes) et des coûts. Enfin, la valorisation (via des élevages de porcs, par exemple) ne correspond pas au contexte national.

– Le stockage des effluents au champ : il était souvent réalisé dans des lieux adaptés (loin des cours d'eau), mais sans rotation, provoquant des dégradations par tassement.

– Epandage et fertilisation minérale : alors que la fertilisation organique épandue permettait de limiter les apports en fertilisation minérale, la méconnaissance de la valeur agronomique des déjections épandues entraînaient souvent des excédents d'épandage minéral injustifiés.

✓ Les cultures

Principalement situées sur le territoire des communes de Tallende, Saint-Sandoux, Veyre-Monton et les Martres de Veyre, les exploitations céréalières étaient au nombre de 36. Elles produisaient : blé, triticale, orge, tournesol. La méconnaissance de la valeur des déjections animales épandues provoquaient aussi quelques excès de fertilisation phospho-potassique. La disparition des haies en bord de cours d'eau entraînait un risque de pollution par érosion et ruissellement.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

✓ Les arboricultures

Il s'agissait souvent d'exploitations en polyculture, car seulement 3 exploitations ne faisaient que de l'arboriculture, sur les 14 exploitations recensées pour ce type de production. Le risque de pollution était essentiellement lié aux types de produits utilisés et au nombre d'épandage, surtout pour les parcelles à proximité des milieux aquatiques.

✓ Les pisciculture

Elles étaient au nombre de 2, pour l'ensemble du bassin versant : à Aydat et à Saint-Saturnin. Produisant moins de 10 t/an de truites pour celle de Saint-Saturnin et de 2 t/an pour celle d'Aydat, les impacts liés à la production étaient faibles. De plus, celle de Saint-Saturnin dispose d'un bassin de décantation aval. Par contre, le mauvais entretien de celle d'Aydat entraînait des sédiments dans le lac, en période de forte pluie.

5.2.1.4 Les pratiques agricoles

✓ Les produits phytosanitaires

Plus de 50 produits ont été recensés, dont certains avec une grande toxicité pour les organismes aquatiques. Le nettoyage des outils de pulvérisations, des cuves et la gestion des emballages représentent autant de possibilité de provoquer des pollutions ponctuelles importantes des cours d'eau.

✓ Les abords des cours d'eau et des zones humides

La gestion des abords de cours d'eau et de zones humides était inadaptée sur le bassin versant :
– absence de connaissance de la réglementation et donc absence de son respect : pas de bandes enherbées pour les parcelles cultivées, pas d'aménagements de berges pour le passage des animaux dans le cours d'eau, pas d'entretien des berges, …
– drainage des zones humides

✓ Utilisation de l'eau, l'irrigation

L'irrigation reste marginale : sur la Veyre et la Monne, pour seulement 6 exploitations, pour environ 44 ha. Il n'a pas été vérifié que l'ensemble des prélèvements permettait tout de même d'avoir le respect du débit minimum dans le cours d'eau, principalement en étiage.

=> Perspectives d'intervention

Le bassin versant de la Veyre et de la Monne montrait, lors de cet état des lieux initial, la nécessité d'accompagner les éleveurs dans 3 axes d'actions
– la mise aux normes des bâtiments d'élevage avec en particulier les volumes de stockage

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

– la gestion des effluents d'élevage et les pratiques de fertilisation minérale
– l'amélioration de la connaissance des réglementations et des milieux aquatiques.

Ensuite, deux autres axes pouvaient également être déclinés, principalement pour les céréaliers :
– permettre de renforcer leur connaissance en méthodes de fertilisation raisonnée
– rappeler les bonnes pratiques d'usage des produits phytosanitaires, notamment en terme de gestion des fonds de cuve

5.2.2 Les actions prévues

Ce volet devait être développé en 3 actions : information et sensibilisation, pratiques agricoles et maîtrise des effluents laitiers et fromagers.
Au niveau des financements, n'apparaît dans la convention du contrat de rivière que :
- les opérations d'information à destination des exploitants agricoles
- la réalisation de cartes communales environnementales
- les opérations pour améliorer la connaissance et l'utilisation des produits fertilisants

Les actions concernant la maîtrise des effluents laitiers et fromagers ne sont plus présentes : elles n'ont pas été retenues dans la cadre de la mise en oeuvre du contrat de rivière, compte tenu des difficultés et des coûts qui n'étaient pas déterminés, au moment du dépôt du dossier définitif.

5.2.2.1 Information et sensibilisation :

2 actions principales étaient prévues pour cette partie.

Information, sensibilisation	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Opération d'information à destination des exploitants agricoles	15000	CC les Cheires et SIVV
Réalisation de cartes communales environnementales	5000	SIVV et PNRV
total	**20000**	

Tableau 22: Maîtrise des effluents agricoles (source : convention contrat de rivière mai 2005)

5.2.2.2 Pratiques agricoles

De même pour cette partie, 2 actions étaient envisagées :

Pratiques agricoles : opération pour améliorer la connaissance et l'utilisation des produits fertilisants		
Plans d'épandages, de fumure	à définir	CC les Cheires, SIVV,
Analyses effluents (NPK)	200/analyse	particulier

Tableau 23: Maîtrise des pollutions agricoles (source : convention contrat de rivière mai 2005)

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.2.3 Les actions réalisées et la situation finale

5.2.3.1 Approche globale et réglementaire

Les mesures en faveur de l'environnement et à destination des agriculteurs ont évolué au cours des années. Ainsi, il a d'abord été mis en place les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) en 1999. Puis il y a eu l'arrêt de cette mesure en 2002 remplacée par les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) qui ont pris le relais début 2004. Entre l'arrêt des CTE et la mise en oeuvre des CAD, l'Etat français a instauré un dispositif transitoire sous la forme d'Engagements Agri-Environnementaux (EAE). Les CAD ont été centrés sur des actions à finalité environnementale et essayaient de pérenniser les engagements souscrits dans le cadre des CTE.
Enfin en 2007, les CAD ont été remplacés par des Mesures Agri-Environnementale (MAE). Celles-ci avaient pour objectif la mise en place ou le maintien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elles se traduisent par des aides aux exploitants agricoles (rémunération des manques à gagner liés à la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement) qui intègrent cette démarche. Elles engagent les agriculteurs pour une durée de 5 ans.

Actuellement les mesures sont des Mesures Agri-Environnementale Territorialisées (MAET). Ce sont des contrats sous la base du volontariat pour les agriculteurs. Elles ciblent différentes actions et certaines sont spécifiques à une zone Natura 2000.

Le bassin versant de la Veyre a été considéré comme bassin versant prioritaire, et pouvait à ce titre bénéficier de MAET. Le SMVVA en a assuré l'animation dans le cadre du contrat de rivière, et l'Agence de l'eau, le financement, avec le FEADER.

Dans le rapport final sur le diagnostic collectif de territoire préalable à la mise en oeuvre de MAET sur le bassin versant de la Veyre, l'ADEASA relève que le SMVVA a identifié 2 enjeux de travail majeurs auprès de la profession agricole :

- l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage en amont du lac d'Aydat
- l'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires en aval du bassin versant.

Concernant les phytosanitaires, le bassin versant de la Veyre est prioritaire « pesticides » pour la région Auvergne (source : phyt'Eauvergne).

5.2.3.2 Les différentes productions

Au niveau réglementaire, les seuils ICPE ont été modifiés et ont évolué de la façon suivante :

- pour les vaches laitières : seuil passant de 40 à 50 vaches
- pour les vaches allaitantes : seuil passant de 40 à 100 vaches

Ainsi, au deçà de ces seuils, l'élevage relève des dispositions du Code de la Santé Publique et du règlement Sanitaire Départemental.

Concernant les cultures, pour les 105 exploitations ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable à la mise en place des MAET (cf. paragraphes correspondants), 4926 ha sont en prairies permanentes, soit 87 % de la SAU de ces exploitations. De même, 725 ha sont en prairies

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

temporaires et 442 ha rentrent dans une rotation avec des céréales à paille pour les cultures de ces 105 exploitations.

La pisciculture d'Aydat a été fermée. Le terrain a fait l'objet d'une expropriation afin que les travaux envisagés dans le cadre du contrat de rivière puissent être réalisés. Les bassins sont actuellement vides, mais restent ouverts. Les sédiments encore présents pourraient, en cas de conditions défavorables (fortes pluies), être entrainés dans le milieu aquatique aval (lac d'Aydat). Un curage est programmé début septembre 2011 afin de palier à cette situation.

5.2.3.3 Information et sensibilisation

1) Opération d'information à destination des exploitants agricoles :

Lors de la réalisation du bilan de mi-parcours, aucune de ces opérations n'avaient été réalisées, montrant une mise en oeuvre tardive.
Il peut toutefois être inclus dans ce type d'opérations, la réalisation des phases de diagnostic préalable à la phase de contractualisation des MAET, qui se sont déroulées, sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA, de novembre 2007 à mai 2008, pour la première phase et de janvier 2009 à juin 2009, pour la deuxième phase. Une dernière phase de contractualisation était prévue pur 2010. Cette dernière phase concerne la totalité du bassin versant hydrographique et les 15 communes concernées par ce territoire.
Ainsi, les chiffres concernant ces opérations de diagnostic montrent une très bonne couverture du territoire :

- 64 % des déclarants PAC 2008 (105 exploitations) ont fait l'objet d'un diagnostic
- 74,8 % de la SAU PAC 2008 du bassin versant a été diagnostiquée, soit 5848 ha
- les exploitations d'élevage des secteurs amont et zone de transition ont toutefois été plus concernées par le diagnostic que les exploitations de l'aval

(source : ADASEA)

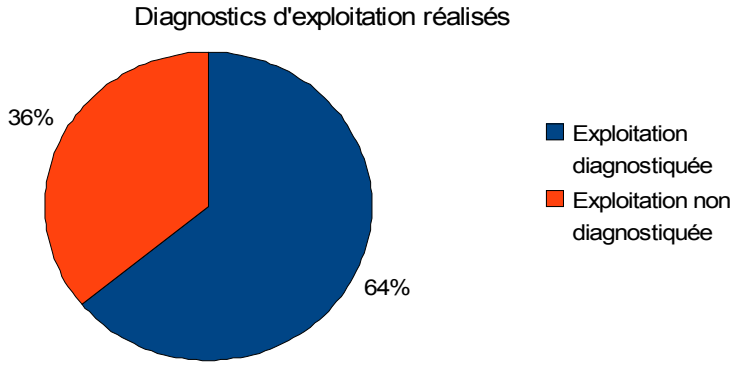

Fin 2010, il a été réalisé des enquêtes et une sensibilisation sur environ 80 % des exploitations réellement impliquées sur le bassin versant. La surface diagnostiquée représente 71 % de la surface PAC globale du bassin versant (source : DDT63).

2) Réalisation de cartes communales :

Aucune de ces cartes communales n'a été réalisée.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.2.3.4 Les pratiques agricoles

1) Plan d'épandage des fumures

Il s'agissait de réaliser des opérations pour améliorer la connaissance et l'utilisation des produits fertilisants, à travers 2 actions : le plan d'épandage des fumures et l'analyse des effluents.

Un projet d'accompagnement agro-environnemental a été mené afin de réaliser des analyses agronomiques et favoriser le raisonnement de la fertilisation. Ce programme a été conduit en 2009 et 2010. Il a été effectué :

- des prélèvements et des analyses en laboratoire de sols et d'effluents, ainsi que sur des cultures. En 2009, 14 exploitations pour environ 70 analyses étaient concernées et 7 exploitations en 2010.
- des formations auprès des agriculteurs

Au niveau des analyses, la répartition s'est opérée selon la typologie suivante ;

- en 2009 : 14 analyses en grandes cultures pour 3 en prairies naturelles
- en 2010 : 2 en grandes cultures, pour 8 en prairies naturelles.

Les analyses ont été réalisées sur les communes de Le Vernet Ste Marguerite, Cournols, Saint Saturnin et Veyre Monton en 2009, et à Saulzet le Froid, Aydat et Olloix en 2010.

Lors des diagnostics d'exploitation préalables à la mise en place des MAET réalisés par l'ADASEA, il a été noté, en 2010 :

- 25 % des exploitants pratiquent des traitements phytosanitaires sur les surfaces céréalières, sur les oléagineux et les protéagineux : 61 % n'appliquent qu'un herbicide, 14 % un herbicide et un fongicide, 26 % appliquent herbicide, fongicide et insecticide.
- Peu d'évolution dans les pratiques observées concernant : la gestion des fonds de cuves et des eaux de rinçage (épandage sur parcelle ou vidange dans la cour ou les chemins), encore des pratiques interdites de brûlage ou de dépôt aux ordures des emballages vides, peu ou pas d'équipement spécifique pour limiter les risques pour l'environnement et pour la santé de l'utilisateur lors du remplissage, de la vidange et de l'application.

Ces résultats sont semblables à ceux obtenus lors des enquêtes réalisées en 2007-2008 et 2009.

Les produits phytosanitaires et leur présence ont été étudiés lors d'études préalables au Contrat Territorial. Les campagnes ont été menées sur une ou deux stations, en mars et octobre 2010, sur la station aval de la Veyre et en mai 2010 sur la Monne, ainsi qu'en octobre 2010 sur la Veyre à Tallende. Ces campagnes ont été réalisées sur cours d'eau et sur réseau.

La station Veyre aval est suivie dans le cadre de Phyt'Eauvergne. Il a été alors mis en évidence quelques éléments :

- sur cours d'eau, il a été retrouvé 4 molécules principales : essentiellement des herbicides à large spectre (diflufénicanil, glufosinate et glyphosate). Certaines sont à des concentrations, à l'aval, supérieures au seuil de qualité pour les eaux de consommation humaine. Une molécule d'herbicide agricole (céréales) a été retrouvée

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

sur la Monne en 2010 (le metsulfuron méthyle)

- les pesticides agricoles sont principalement liés aux cultures (maïs et tournesol) et sont surtout présents à l'aval du territoire (essentiellement sur la commune de Vic-le-Comte (hors BV) et sur Corrent
- les fongicides sont essentiellement présents à l'aval également, mais quelques traces de présence à l'amont semblent plus liées à un usage non agricole

Ainsi, il semble avoir été mis en évidence que sur le bassin versant de la Veyre, la pression phytosanitaire agricole est faible, cette problématique étant d'avantage « urbaine » en relation avec les réseaux d'assainissement.

Seules quelques pollutions ponctuelles agricoles liées à des mauvaises pratiques (fonds de cuve, déconnection des aires de lavages, …) sont relevées et paraissent secondaires, vu le faible niveau de contamination de la Veyre.
(source : Note du bureau d'études CESAME – janvier 2011).

Les pratiques agricoles (utilisation des phytosanitaires, gestion des cuves et des eaux de rinçage) semblent avoir peu, voire pas évoluées au cours du contrat de rivière.

2) Analyses d'effluents (NPK) :

Un projet d'accompagnement agro-environnemental a été mené afin de réaliser des analyses agronomiques et favoriser le raisonnement de la fertilisation. Ce programme a été conduit en 2009 et 2010. Il a été effectué :

- des prélèvements et des analyses en laboratoire d'effluents. En 2009, 18 engrais de ferme ont été analysés dont 10 fumiers, 1 compost et 7 lisiers et purins. En 2010, c'est 5 engrais de ferme qui ont été analysés (2 fumiers ovins et 3 lisiers bovins)
- des formations auprès des agriculteurs

Lors des diagnostics d'exploitation préalables à la mise en place des MAET réalisés par l'ADASEA, il a été noté, en 2010 :

- 120 bâtiments diagnostiqués entre 2007 et 2010 : les bâtiments de plus de 20 ans offrent 48 % des capacités de logement aux troupeaux.
- 40 bâtiments ont une capacité de stockage insuffisante : soit par volume de stockage insuffisant, soit par absence d'ouvrage de stockage.
- 30 exploitations ont des besoins de capacités de stockage supplémentaires, pour environ 1750 places de bovins. Sur ces exploitations, 14 ont des projets de bâtiments d'ici à 5 ans (dont 6 pour des exploitations de production fromagère), ce qui permettrait d'avoir une amélioration pour 55 % des effluents produits.

Ainsi, le nombre de bâtiments diagnostiqués est important. Or, pour presque la moitié d'entre eux, des besoins supplémentaires en capacités de stockage ont été mis en évidence pour 30 exploitations.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Concernant les effluents d'élevage, le diagnostic réalisé en 2010 montre que sur les 91 exploitations gérant des engrais de ferme :

- 58 % ne connaissent pas la valeur fertilisante des engrais de ferme
- plus de la moitié des exploitants expriment un besoin d'analyses d'effluents pour mieux connaître ces effluents et optimiser les apports
- 72 % des exploitations pratiquent le dépôt au champ, de fumier
- 77 % des épandages de lisier sur prairies ont lieu en période inappropriée (du 16 novembre au 15 janvier)

L'utilisation des effluents d'élevage reste un problème sur le territoire, tant en terme de méconnaissance de leur valeur fertilisante (cas de la moitié des agriculteurs) qu'en terme de période d'épandage (2/3 des cas).

3) Les MAET :

Ces actions ont été mises en place alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement dans le contrat. Suite au bilan de mi-parcours et aux diagnostics réalisés (enquêtes d'exploitation sur l'ensemble du bassin versant réalisées en début de contrat de rivière), il a été décidé de mettre en place des MAET.
Pour contribuer au contact et à l'information des agriculteurs, un courrier (avec coupon réponse pour accord de transmission de leur coordonnées) a été envoyé par la DDAF à l'ensemble des déclarants PAC, exploitant au moins 5 ha dans le périmètre du bassin versant, et non encore connus du SMVVA (soit 60 exploitants destinataires, dont 24 ont répondu positivement). L'animateur agricole du SMVVA a ensuite démarché les agriculteurs du territoire afin de leur présenter le dispositif.
La gestion des dossiers a été confiée à la DDT (ex DDAF), l'agence de l'eau versant à l'ASP (Agence de Service et de Paiement) le montant correspondant. Les agriculteurs intéressés avaient 2 ans pour se manifester, à compter de la validation du dossier en CRAE (Commission Régionale Agriculture et Environnement) en 2007 : ils pouvaient donc contractualiser en 2008 et 2009.
En 2010, l'agence de l'eau a néanmoins accepté de nouvelles contractualisations. En contractualisant, les agriculteurs s'engagent sur 5 ans, et les crédits correspondants sont garantis sur cette durée, gérés par la DDT. Le SMVVA a servi d'opérateur, via le contrat de rivière, pour ce dispositif.
Les MAET proposées au titre de l'enjeu « eau » sont, pour le territoire :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Type de couvert ou linéaire visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Herbe	AU_VEYD_HE1	Limitation modérée de la fertilisation sur prairies	99 €/ha/an
	AU_VEYD_HE2	Limitation forte de la fertilisation avec avsence de fertilisation minérale sur prairies	178 e/ha/an
Grandes cultures	AU_VEYD_GC1	Réduction du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures	64 €/ha/an
	AU_VEYD_GC2	Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	100 €/ha/an
Grandes cultures	AU_VEYD_GC3	Mise en place de cultures intermédiaires piège à nitrate de grandes cultures	1 €/ha/an (86 €/ha de CIPAN)
avec CIPAN	AU_VEYD_GC4	Mise en place de cultures intermédiaires piège à nitrate et réduction du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides	81 €/ha/an
	AU_VEYD_GC5	Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire et mise en place de cultures intermédiaires piège à nitrate sur grandes cultures	11 €/ha/an
Arboriculture	AU_VEYD_VE1	Enherbement sous verger	133 €/ha/an
	AU_VEYD_VE2	Enherbement sous verger et réduction du nombre de doses homologuées de traitements herbicide et hors herbicide	379 €/ha/an
Viticulture	AU_VEYD_VI1	Enherbement sous vignes	88 €/ha/an
	AU_VEYD_VI2	Enherbement sous vigne et réduction du nombre de doses homologuées de traitements herbicide et hors herbicide	368 €/ha/an
Formation	AU_VEYD_C12	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90 €/an/exploitation (plafonné à 20 % du montant total de la mesure)

Tableau 24: MAET "enjeu eau " du territoire (source : DDT)

Les mesures AU_VEYD_VE2 et AU_VEYD_VI2 n'ont été disponibles à la contractualisation qu'à partir de 2009.

Concernant les volets MAET au titre de l'enjeu « Natura 2000, deux sites ont été proposés : les Gorges de la Monne et du Puy de Marmant entièrement concernés par les bassins versants de la Veyre et de la Monne, avec le SMVVA comme opérateur. Par contre, le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) est opérateur pour les MAET « Natura 2000 » du territoire du Puy de Tobize, dont seule une partie est présente sur les bassins versants de la Veyre et de la Monne.
Les MAET au titre de l'enjeu « Natura 2000 » sont les suivantes :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Type d'habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Coteaux landes à genévriers et marais salés	AU_VEYN_PF	Pâturage extensif sans fertilisation	261 €/ha/an
Coteaux	AU_VEYN_DE	Débrouissaillement	209 €/ha/an
Prairies de fauche	AU_VEYN_FA	Fauchage et conservation de prairies riches en fleurs	165 €/ha/an
Haies	AU_VEYN_HA	Entretien des haies	0,094 €/ha/an

Tableau 25: MAET au titre de "Natura 2000" sur le territoire (source : DDT)

Concernant la contractualisation des MAET, les résultats sont indiqués ci-dessous :

- Concernant le volet « agricole » : 130 engagements pour 2350 ha, pour la diminution de la fertilisation sur prairies et seulement 8 engagements pour 210 ha, pour les mesures « grandes cultures » (concernent la réduction de la pression phytosanitaire et la couverture CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) sur grandes cultures). Au niveau « arboriculture » et « viticulture » environ 6 engagements pour 16 ha ont été signés pour de l'enherbement et la limitation de la pression phytosanitaire. Ainsi, c'est 2576 ha qui ont été contractualisés (source : DDT 63).
- Concernant les mesures au titre Natura 2000 : seuls 8 engagements ont été réalisés, pour 110 ha (source : DDT 63)

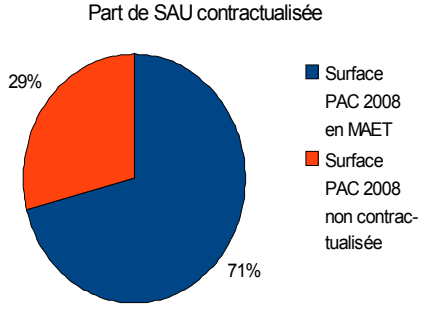

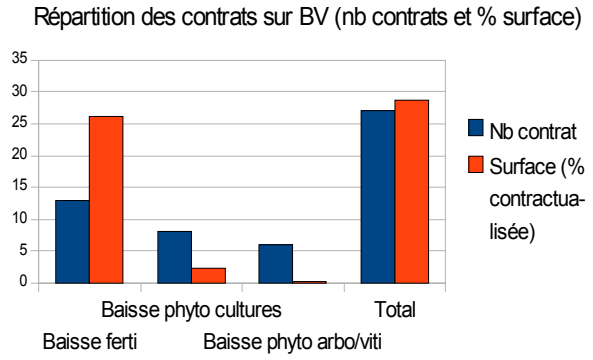

D'après l'étude réalisée par l'ADASEA pour les diagnostics préalables au MAET pour 2010, la répartition de la SAU PAC 2008 engagée est variable selon les zones de sensibilité. Ainsi, 53% de la SAU PAC 2008 du bassin versant située en zone de sensibilité forte est engagée, pour 38 % pour les zones à sensibilité moyenne et 27 % pour les secteurs de sensibilité faible.

Ainsi, les résultats sont bons pour la contractualisation, mais les effets ne sont pas encore très perceptibles du fait de la mise en place tardive des MAET et des difficultés rencontrées pour faire passer d'une phase diagnostic à une phase action : mobilisation des agriculteurs à dynamiser. L'évaluation des effets de ce type d'actions sur l'amélioration de la qualité des milieux, par une diminution des nitrates et des phosphates, ne peut donc pas encore être effectuée.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

4) Les formations et la sensibilisation :

- **Formations sur les pratiques de fumures :**

Deux journées de formation ont été réalisées avec le laboratoire CESAR (en juin 2006 et en octobre 2010).
La participation à ses 2 journées de formation n'a pas été très importante : 3 agriculteurs sur 7, en 2010.

- **Formations sur l'utilisation des phytosanitaires :**

Il s'agissait d'organiser une expertise des pratiques phytosanitaires et de réaliser une formation de 3 jours sur le raisonnement et la gestion des produits phytosanitaires.

- En 2009/2010, seulement 7 exploitations « grandes cultures » ont été concernées par les expertises phytosanitaires et la formation. L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) est relativement bas, sauf pour le colza pour ces exploitations.
- 4 sessions de formation par la FREDON sur le raisonnement des pratiques en grande culture : mars, avril, mai et juin 2009. 5 agriculteurs du bassin versant de la Veyre ont participé.
- 3 sessions de formation proposées pour le raisonnement des pratiques sur la vigne prévu en 2011 : février, mai et juin.

Dans le cadre du programme Phyt'eauvergne, des démonstrations de matériel de traitement en ultra bas volume ont été réalisées.

Les sessions de formation se sont mises en place assez tardivement et n'ont pas toute été encore réalisées. Elles sont suivies par un nombre limité d'exploitants mais ceux-ci montrent une réelle motivation et une volonté forte de modifier leurs pratiques.

5.2.4 Conclusion sur le Volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles

Le renforcement des connaissances et le rappel des bonnes pratiques ont donné lieu à de nombreuses actions, au cours du contrat de rivière. Celles-ci ont permis un très bon taux de contractualisation sur le territoire, dans le cadre des MAET, cependant les participations aux formations restent limitées. De plus, les effets de ces actions ne sont pas encore mesurables et visibles sur l'amélioration de la qualité des milieux, compte tenu de :

- la mise en oeuvre dans la deuxième moitié du contrat de rivière
- la difficulté de passer de la formation et de la théorie, à la pratique

Ainsi, la bonne dynamique lancée avec les MAET et les formations devra se concrétiser dans la modification de certaines pratiques agricoles actuelles (gestion des cuves, utilisation des phytosanitaires, …), même si les pollutions qui en découlent restent assez peu importantes sur le territoire du bassin versant de la Veyre et de la Monne.

Toutefois, certains éléments prévus comme devant être améliorés lors du contrat de rivière, n'ont que très peu évolués. Il s'agit essentiellement des difficultés liées aux effluents d'élevage (stockage et épandage) et aux effluents laitiers. Les objectifs initiaux du contrat de rivière

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

pour ces problématiques ne sont donc pas atteints mais il s'agit d'objectifs qui n'ont plus été jugés comme prioritaires au cours du contrat.

5.3. Volet A3 : maîtrise de la gestion des déchets

5.3.1 La situation initiale

5.3.1.1 Le contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en début de contrat de rivière indiquait que seuls les déchets ultimes pourraient être stockés. Les décharges, à partir de juillet 2002, devaient cesser leur activité.

5.3.1.2 La situation initiale

Les Communautés de communes ont la compétence collecte et traitement des déchets depuis le 1er janvier 1999. Lors de l'état des lieux, il était signalé que la plupart des décharges de la zone d'étude étaient fermées. La réhabilitation de certaines décharges était prévue à plus ou moins long terme. La présence de décharges sauvages, localisées ponctuellement à proximité des cours d'eau avait également été signalée.

=> Perspectives d'intervention

Aucune perspective d'intervention précise n'était prévue dans le cadre du contrat de rivière

5.3.2 Les actions prévues:

Bien qu'aucune perspective d'actions n'ait été définie, ce volet apparaît dans la convention du contrat de rivière, avec un budget à définir, et une maîtrise d'ouvrage des communes. Deux actions étaient prévues :

- réhabilitation des anciennes décharges communales
- réhabilitation des décharges sauvages

Un certain nombre de conditions étaient posées pour que ce type d'actions puissent être l'objet d'aides :

✓ subventions proposées par le Conseil Général et l'ADEME, uniquement pour 2004
✓ participation du PNRV plafonnée à 3000 euros/an et par commune
✓ les aides du Conseil Régional Auvergne ne pouvaient pas être cumulables avec les aides du Parc des Volcans
✓ aide possible par le FEOGA si les justificatifs de fin de travaux étaient fournis avant le 30 juin 2006. Cette aide était plafonnée à 400 000 euros (mesure 5t-4).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.3.3 Actions réalisées et état final

Des décharges sauvages sont toujours présentes sur le territoire : des matériaux divers sont encore déposés, sans aucune précaution, sur des sites parfois proches des cours d'eau. Ainsi, les dépôts de déchets verts côtoient des dépôts plus divers sur de nombreux lieux-dits comme : la Garandie, Fontclairant, Verneuge, Rouillas-Haut et Rouillas-Bas, pour ne citer que des sites situés à l'amont du territoire.

Aucune action sur les déchets n'a été réalisée au cours du contrat de rivière, ces actions ne relevant pas des compétences du SMVVA.

6. VOLET B : MILIEUX AQUATIQUES

6.1. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-1 : restauration et entretien des cours d'eau

6.1.1 La situation initiale

Que se soit sur la Monne ou la Veyre, localement, des travaux de chenalisation (recalibrage, curage) ont été réalisés. L'aval du cours d'eau subit des pressions anthropiques importantes : biefs, rectification, endiguement pour se protéger des crues, recalibrage.

6.1.1.1 Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en début de contrat de rivière était lié à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à la mise en place du SDAGE de l'Agence de Bassin Loire Bretagne de 1996, ainsi que tous les textes relatifs à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques. La qualité de l'eau de baignade est également soumise à une réglementation, ainsi que les devoirs des propriétaires riverains, concernant l'entretien des cours d'eau. La gestion piscicole est basée sur la mise en place du Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG) élaboré par la Fédération de Pêche du Puy de Dôme.

6.1.1.2 Situation initiale au niveau qualitatif

L'objectif de qualité fixé par le SDAGE, pour la Veyre et la Monne, est celui d'une eau de très bonne qualité pour les paramètres physico-chimiques et biologiques. Deux campagnes de prélèvements ponctuels sur 9 stations réparties de l'amont à l'aval du bassin versant ont été réalisées en juillet et septembre 2000 et des IBGN ont été déterminés.

Les résultats physico-chimiques obtenus au cours de ces 2 campagnes ont mis en évidence une eau de « bonne » qualité, mais se dégradant progressivement de l'amont vers l'aval, avec ponctuellement des stations montrant une mauvaise qualité. Ce constat avait été confirmé par les IBGN (cf. Annexe 9 : qualité des eaux du bassin de la Veyre et de la Monne).

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Les études réalisées sur les petits affluents mettaient en évidence des apports de pollution agricole et domestique non négligeables. Ces apports se produisaient aussi sur les linéaires principaux et étaient à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux.

=> Perspectives d'intervention

Deux objectifs sont fixés au contrat de rivière, concernant la qualité des eaux :
- Améliorer la qualité des eaux de la Monne et de la Veyre, à l'amont du bassin versant, en intervenant sur les assainissements des effluents domestiques et sur les pollutions diffuses au niveau des exploitations agricoles (épandages, stockages des effluents).
- Réduire la dégradation de la qualité, essentiellement au niveau des secteurs urbanisés en aval, en intervenant sur la collecte et le traitement des effluents domestiques.

Ces deux objectifs ont également été pris en compte dans la mise en oeuvre du Volet A du contrat de rivière (cf. paragraphes correspondants).

6.1.1.3 Situation initiale au niveau entretien et aménagement des cours d'eau

Le découpage du territoire en tronçons homogènes a mis en évidence divers problèmes, lors de l'état des lieux :
- Un entretien inadapté des milieux aquatiques : coupes ou abattages excessifs, absence d'entretien, mauvaise ou non coordination des actions des différents acteurs (propriétaires riverains, agriculteurs, associations de pêche, …)
- Une absence de zone « tampon » entre les cultures et les rivières, fragilisant les berges et accentuant la dégradation de la qualité physico-chimique et des habitats présents.
- Une mauvaise gestion des embâcles oscillant entre des enlèvements systématiques ou aucun retrait, avec les conséquences qui en découlent sur les fonctionnements hydrauliques du cours d'eau, pour la sécurité des personnes et des biens
- Un stockage de déchets ou de produits de coupe sur les berges, voire dans le cours d'eau : ces habitudes locales étaient bien implantées et amplifiaient les problèmes de géomorphologie du cours d'eau et les dysfonctionnements hydrauliques
- Un développement d'espèces allochtones plus ou moins envahissantes, comme par exemple, la Renouée du Japon, les bambous,...
- Des modifications et des aménagements du lit des cours d'eau liés à des mises en place de protection contre les inondations, à des prises d'eau,... Ces aménagements perturbant l'hydrogéomorphologie et l'hydraulique, modifiaient les habitats en favorisant les colmatages du lit, les érosions, … accentuant les phénomènes de débordement et de régression de qualité écologique du milieu.
- Une absence d'entretien des ouvrages, essentiellement à l'aval les cours d'eau en provoquant des phénomènes d'incision, de reméandrage, d'érosion ou d'accroissement des pics de crue.

=> Perspectives d'intervention

Dans le cadre du contrat de rivière, un véritable travail de sensibilisation et d'éducation des riverains, gestionnaires et usagers était nécessaire afin de permettre la réalisation d'actions

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

concertées, par des acteurs connaissant les réels enjeux.

6.1.1.4 Situation initiale au niveau préservation des zones humides et gestion piscicole :

✓ Les zones humides

Les zones humides, bien que nombreuses et intéressantes sur le territoire, étaient pour plupart très mal connues, au moment de l'état des lieux initial. Plusieurs types de milieux humides ont été recensés lors de cet état des lieux initial : les bas marais, les magéphorbiaies, les sources et marais fontinaux. Mais certains de ces milieux subissaient des pressions anthropiques importantes : drainages, comblements, travaux inadaptés... Trois zones humides étaient, cependant, caractérisées et suivies : La Narse d'Espinasse, le lac d'Aydat et les Gorges de la Monne (cf. Annexe 10 : principaux milieux humides recensés).

Les communes d'Olloix et de Cournols pilotaient un comité de gestion pour les gorges de la Monne. Il était animé par la Communauté de Commune Les Cheires. Un plan de gestion proposait un programme d'aménagements et des mesures permettant de coordonner et concilier les activités. Ce comité de gestion a servi d'exemple pour la mise en place de celui du lac d'Aydat et le Parc des Volcans d'Auvergne essayait d'initier la même démarche, pour la Narse d'Espinasse.

=> Perspectives d'intervention

Le maintien et la préservation des zones humides nécessitaient :
- une meilleure connaissance de leurs fonctionnements, de leurs utilisations
- une meilleure information et sensibilisation des utilisateurs sur leurs rôles et intérêts
- des travaux de réhabilitation, pour certaines d'entre elles, avec l'accord des propriétaires

(cf. Annexe 11 : préservation des zones humides et gestion piscicole)

✓ Le gestion piscicole

L'ensemble des cours d'eau du bassin versant était classé en 1ère catégorie piscicole, du domaine privé. Le lac d'Aydat, quant à lui, était classé en enclos piscicole.
Les peuplements piscicoles étaient essentiellement de la truite Fario, sur les cours d'eau. A partir de Tallende, jusqu'à l'Allier, les peuplements se diversifiaient : chabots, vairons, loches franches, chevennes, hotus,... Les bilans piscicoles sur la Veyre et la Monne montraient toutefois un milieu perturbé, au moment de l'état des lieux initial, du fait :
- de la qualité de l'eau dégradée
- des dégradations des habitats et des zones de reproduction (colmatage organique, ensablement, perte d'habitats sous berge, …)
- d'ouvrages infranchissables (essentiellement à l'aval)
- de nombreux points de captage en eau potable (sur l'amont) et de pompage (sur l'aval)
- de drainage, d'assèchement de zones humides
- du nombre important de sociétés de pêches privées et AAPMMA (12 pour l'ensemble

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

du linéaire et les 2 lacs) avec une absence de cohérence des actions, que ce soit pour l'empoissonnement ou l'entretien des berges.
(cf. Annexe 12 : gestion piscicole)
Le lac était géré par une association de pêche privée composée de la municipalité, de la société de pêche locale, de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme, de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, du Parc des Volcans. Les espèces dominantes étaient : le brochet, le gardon, la carpe, la perche, la brême...
La Fédération de Pêche avait établi un PDPG (plan départemental de gestion des peuplements piscicoles).

=> Perspectives d'intervention

Le contrat de rivière devait permettre la mise en place d'un plan de gestion piscicole pour l'ensemble des deux cours d'eau avec une entente des différentes associations, permettant :
- une amélioration de la qualité des eaux
- une réhabilitation de certains portions de cours d'eau pour le cycle biologique des poissons (reproduction et développement)

6.1.2 Les actions prévues

De nombreuses actions différentes d'aménagement ou de restauration étaient prévues, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV, afin de suivre les perspectives d'intervention définies ci-dessus.

6.1.2.1 Restauration des cours d'eau

Les différentes actions de restauration prévues dans le cadre du contrat de rivière, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.
Au niveau des aménagements des cours d'eau, il était prévu des actions de type : création d'abreuvoir, achat de clôtures amovibles, mise en place de zone tampon, recul de clôture et création de point d'accès au cours d'eau.
Les travaux de plantation devaient être réalisés soit avec des arbustes en pied de berges, soit des arbres sur talus et haut de berges, avec des essences adaptées : saule sureau, fusain, noisetier, tremble, charme commun, frêne commun, … pour n'en citer que quelques unes.
L'élimination des espèces indésirables était prévue grâce à des travaux d'abattage ou l'élimination des espèces avec replantation d'espèces locales.
Concernant les travaux de restauration lourds, il était envisagé des travaux de réaménagement complet de la berge (suppression de digues, évacuation de dépôts), puis des travaux de restauration incluant la restauration de la végétation.
Les travaux légers concernaient essentiellement les travaux d'entretien de la ripisylve avec des plantations, des tronçonnages et des éliminations d'espèces indésirables.
L'aménagement des berges et/ou du lit consistait à diversifier les divers paramètres physiques avec installation de rampes en blocs, de terrassements, de protection et reprofilage de berges.
La gestion des embâcles consistait à éliminer les obstacles entravant de façon importante l'écoulement, de rouvrir les berges ou les lits inaccessibles...
Une étude sur les ouvrages était également prévue (cf. paragraphe concernant les crues).

Restauration des cours d'eau	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Aménagement des abords de cours d'eau	50000	SIVV
Travaux de plantation : V2, V6	20000	SIVV
Elimination des espèces indésirables M1, M6, V2, V18 et 19	70000	SIVV et DDE
Travaux de restauration lourds : M11, V15, V16, V17, V18 et V20	80000	SIVV
Travaux de restauration légers : M2,3,4, 5, L1,2, N1,2,3, V1, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13	150000	
Aménagement du lit et/ou des berges : M11, V2, V6, 9, 10, 18, N3	250000	SIVV
Gestion des embâcles : V4,5, M5, 6, 8, 9, 10	60000	SIVV
Etude sur les ouvrages	15000	SIVV
total	**695000**	

Tableau 26: Prévision des travaux de restauration des cours d'eau (source : convention du contrat de rivière 2005)

6.1.2.2 Entretien des cours d'eau

Le programme d'action d'entretien des cours d'eau avait un budget prévisionnel de 100 000 euros, avec maîtrise d'ouvrage par le SIVV.

6.1.2.3 Gestion des espèces aquatiques

Ce volet prévoyait l'aménagement d'ouvrages avec un budget prévisionnel à définir, ainsi que la réhabilitation de frayères et de caches, pour 10 000 euros, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV.

6.1.2.4 Préservation des zones humides et sites naturels remarquables

Cette partie était divisée en 2 sous parties :

- les études diagnostiques environnementales pour 56 000 euros (maîtrise d'ouvrage SIVV), concernant les sites suivants : Haute Vallée de la Monne, Narse d'Espinasse, Lac d'Aydat, Gorges de la Monne, Lieu-dit le lac (St Saturnin), la Cheyre d'Aydat (du lac à Ponteix), les Sagnes (Saulzet-le-froid).
- Les travaux de restauration, pour un budget prévisionnel de 23 000 euros (maîtrise d'ouvrage SIVV), pour la Haute Vallée de la Monne, le Lieu-dit le lac (St Saturnin), le bras mort de la Veyre à Veyre-Monton, les zones humides aux abords du lac.

6.1.3 Les actions réalisées et situation finale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau

L'état des lieux final des cours d'eau est présenté dans les cartes situées dans l'atlas cartographique complété par le recueil photographique des différents travaux observés. Les tableaux détaillés de l'état final des cours d'eau sont également présentés en Annexe (annexe 13 : état final des cours d'eau).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Compte tenu que les seuls éléments factuels présents pour effectuer le bilan sont les travaux prévus en début de contrat représentés sur les cartes (après le travail de repérage de l'équipe du SMVVA – cf paragraphe correspondant), la comparaison est faite entre ces prévisions et ceux réellement effectués.
Il apparaît que les tronçons qui ont été pris en compte pour la réalisation des travaux, il y a un décalage entre ce qui était prévu initialement dans le contrat et ce qui a été réalisé. Ceci s'explique par le travail du technicien qui a redéfini par tronçons, les actions à mettre en oeuvre, après la signature du contrat. Ce décalage sera retrouvé pour tous les cours d'eau. Ainsi, dans les histogrammes présentés pour l'étude de chaque linéaire ci-dessous, le nombre de tronçon ayant été en travaux est comparé au nombre de tronçon prévu dans le contrat de rivière. Par contre, la comparaison des actions est réalisée par confrontation des actions prévues par le technicien, suite à son travail préalable de terrain, avec les actions observables sur le terrain, lors de la phase prospection de l'état des lieux final.

Remarque :
De plus, du fait de la période d'observation de terrain (entre novembre 2010 et février 2011), certains travaux n'ont pu être vérifiés de façon formelle. C'est le cas de pratiquement l'ensemble des actions de plantation : aucun plant ou presque n'a pu être repéré. Aucune protection, aucun tuteur, aucune marque distinctive ne permettaient de visualiser les éléments susceptibles d'avoir été implantés. Ainsi, les travaux de bouturage ou de plantation, dans la plupart des cas, n'ont pas été comptabilisés comme travaux efficaces, ne pouvant pas être observés comme étant présents. Ainsi ces travaux pénalisent souvent l'évaluation de la réalisation des actions, même si leurs impacts est bien moindre, pour la qualité des milieux, que la mise en place d'un abreuvoir, par exemple.

Pour la réalisation de l'état des lieux final, les embâcles n'ont été relevés que dans 2 cas :
- soit ils présentaient un danger pour les personnes ou les biens (donc posant un problème de sécurité)
- soit, ils modifiaient de façon importante l'hydraulique des cours d'eau.

L'observation d'un mauvais état de la ripisylve ne permet pas d'indiquer que les travaux n'aient pas été réalisés. Par contre, cela atteste que sans entretien régulier, le résultat de ces travaux ne peut pas être pérenne, à l'endroit étudié.
De même, la présence d'espèces envahissantes ne permet pas de préjuger de la non réalisation des travaux. Mais cela donne une indication quant à leur résultat : la population de l'espèce concernée ne peut être maintenue à un niveau non impactant pour le milieu, avec les travaux effectués.

6.1.3.1 La Narse et le Labadeau

- *La Narse :*

L'état initial de la Narse avait permis de prévoir des travaux de restauration légers sur N1, N2 et N3. Seuls des travaux sur N2 ont été réalisés (suite à l'étude préalable réalisée par le technicien – communication orale).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

L'état final est synthétisé dans les tableaux ci-dessous. Il a été réalisé suite à la prospection de terrain réalisé dans le cadre de cette étude bilan.

Tronçons	Ripisylve	Berge	Embâcle	Seuil	Busage	Espèces invasives ou non adaptées
N1						
N2						
N3						

Pb présents	Pas de pb	travaux à faire

Tableau 27: Etat final synthétique de la Narse

Ainsi, sur le tronçon N2, où les travaux ont été réalisés, des problèmes restent présents et concernent essentiellement des éléments non pris en compte dans le cadre du contrat de rivière : les obstacles à l'écoulement type seuils ou buses.
Le tronçon N1 présente, quant à lui, plus de problèmes en terme de ripisylve et de berges. Ceux-ci sont relevés lors de l'état final. Aucune information précise n'est connue quant à leur présence en début du contrat. Il est supposé, suite au travail préalable du technicien, que ces éléments étaient absents à l'époque. La ripisylve reste encore susceptible d'être améliorée sur l'ensemble de la Narse.

Tronçons	N1		N2		N3	
	Prévus	Réalisés (*)	Prévus	Réalisés (*)	Prévus	Réalisés (*)
Ripisylve			1	1		
Abreuvoirs			3	3		
Boutures			3	0		
Clôtures			4	4		
Plantations			2	1		
TOTAL			**13**	**9**		

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain

Tableau 28: Bilan des travaux reprogrammés par le technicien et observés sur la Narse lors de l'état des lieux final, tronçon par tronçon

Au niveau des tronçons, seul N2 a subi des interventions sur les 3 tronçons définis sur la Narse.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

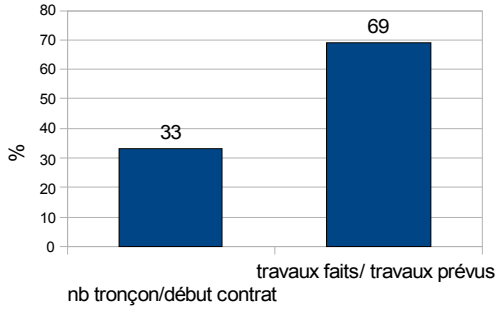

Illustration 1: Nombre de tronçons « traités » par rapport au nombre de tronçon prévu en début de contrat et travaux réalisés par rapport à ceux prévus lors de la programmation

Sur la Narse, en terme de travaux, le prévisionnel du contrat de rivière, n'est pas totalement respecté, du fait :
- du travail préalable réalisé par le SMVVA qui a du établir la localisation et la planification précise des actions (presque 70 % des travaux qu'il a programmé ont été réalisés) et du nombre de tronçons concernés par les travaux
- des difficultés de reprise des boutures et plantations.

Toutefois les actions réalisées permettent d'avoir un linéaire de cours d'eau qui ne présentent plus de dégradations importantes sur le tronçon ayant subi les interventions.

- *Le Labadeau :*

L'état initial du Labadeau avait permis de prévoir des travaux de restauration légère sur les 2 tronçons. Seuls L2 a été l'objet de travaux au cours du contrat de rivière, suite au travail préalable du SMVVA.
L'état des lieux final du Labadeau est présenté ci-dessous. Il a été réalisé suite à la prospection de terrain réalisé dans le cadre de cette étude bilan.

Tronçons	Ripisylve	Berge	Embâcle	Seuil	Busage	Espèces invasives ou non adaptées
L1						
L2						

Pb présents | Pas de pb | travaux à faire

Tableau 29: Etat final du Labadeau

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Tronçons	L2	
	Prévus	Fait (*)
Ripisylve	1	1
Abreuvoirs	9	9
Boutures	9	2
Clôtures	14	14
Embâcles		
Passage à gué		
Plantations		
Encombrants		
TOTAL	33	26

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain

Tableau 30: Travaux réalisés par rapport aux travaux prévus

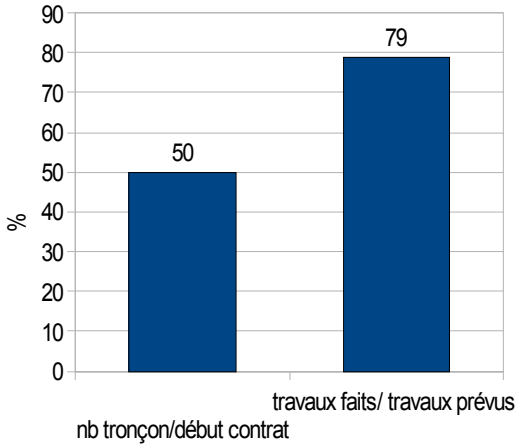

Illustration 2: Nombre de tronçons « traités » par rapport au nombre de tronçon prévu en début de contrat et travaux réalisés par rapport à ceux prévus lors de la programmation

Il est encore mis en évidence, comme pour la Narse, que les seuils et busages restent les éléments problématiques sur le tronçon concerné par les travaux du contrat de rivière. Les raisons en sont identiques : impacts non pris en compte. Le tronçon L1 ne présente pas de problèmes très importants.

Pour le Labadeau, en terme de travaux, les travaux prévisionnels du contrat de rivière, ne sont pas totalement respectés, du fait :
- de la redéfinition des travaux, par rapport au contrat initial (mais 78 % des travaux prévus par le technicien sont présents) et du nombre de tronçons concernés par les actions
- des difficultés de reprise des boutures.

Toutefois, le linéaire du Labadeau, ne montre plus de problèmes très importants au niveau des éléments traités dans le cadre du contrat de rivière, même si l'ensemble du cours d'eau n'a pas subi d'action.

- *Evaluation par rapport aux objectifs DCE et contrat de rivière :*

Pour chaque linéaire, il est possible d'évaluer si les objectifs DCE et les objectifs du contrat de rivière ont été atteints par rapport à divers éléments.
Dans le cadre de la DCE, la Veyre est divisée en 2 masses d'eau. Concernant la Veyre amont et ses affluents, les objectifs sont indiqués ci-dessous :

			Objectif			
		Etat écologique	Objectif	Délai	Chimique	Délai
FRGR0250	La Veyre et ses affluents de la source jusqu'au lac d'Aydat	non qualifié	bon état	2015		

			Risque						
		Etat écologique	global	macropolluants	nitrates	pesticides	micropolluants	morphologie	hydrologie
FRGR0250	La Veyre et ses affluents de la source jusqu'au lac d'Aydat	non qualifié	respect	respect					

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

La masse d'eau est définie comme devant être en bon état en 2015, avec un état écologique non qualifié.
Au niveau du contrat de rivière, divers objectifs étaient visés, au niveau des linéaires. Il s'agissait d'avoir un bon état de la ripisylve, une amélioration de l'hydromorphologie, l'élimination des plantes indésirables et des embâcles.
Une comparaison peut être réalisée entre l'état final et les objectifs du contrat de rivière et ceux de la DCE. Le résultat est indiqué sous la forme d'un picto :

☹	😐	☺
objectif non atteint	objectif partiellement atteint	objectif pleinement atteint

L'atteinte des objectifs est résumée dans le tableau ci-dessous pour la Narse et le Labadeau.

	Labadeau			Narse			
	L1 et L2	L1 et L2	L2	N1	N2 et N3	N3	N1 et N2
	ripisylve	berge	hydromorpho	ripisylve Berge	ripisylve	hydromorpho	hydromorpho
Objectifs CR	☺	😐	☹	☹	😐	😐	☹
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺

Ainsi, si les objectifs DCE sont atteints pour les deux cours d'eau, ceux du contrat de rivière ne le sont que partiellement en terme d'actions réalisées, compte tenu, principalement du fait que des tronçons n'ont pas été concernés par les actions au cours des 5 années passées et que certains éléments d'hydromorphologie (principalement les seuils et busages) n'ont pas été intégrés dans les actions à réaliser.
Mais un grand nombre de travaux programmés suite au travail préalable ont été réalisés et ont permis d'avoir des linéaires sans dysfonctionnements majeurs lors de l'état des lieux final. Les objectifs en terme de résultats sont donc globalement atteints.

6.1.3.2 La Veyre

- *Etat final :*

Les travaux prévus dans le contrat de rivière, ainsi que la programmation réalisée avant le début des travaux sont récapitulés, pour l'ensemble du linéaire dans le tableau ci-dessous. Celui-ci présente également une synthèse de l'état final de la Veyre, caractérisé lors de la prospection de terrain réalisé dans le cadre de cette étude bilan.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

				ETAT DES LIEUX FINAL VEYRE						
Localisation	Tronçons	Type de travaux prévus dans le contrat de rivière	Tronçons concernés par travaux suite à la programmation	Ripisylve	Berge	Embâcle	Seuil	Busage	Espèces invasives ou non adaptées	Problèmes encore présents
Veyre amont (amont Aydat)	V1	R	oui							
	V2	P, EI, AL, AB	oui							
	V3	R	oui							
	V4	EE	oui							
	V5	EE								Pb hydromorpho V4 et V5
	V6	P, AL, AB								Pb entretien V6
Veyre médiane	V7, V8	R								
	V9	R								Pb de ripisylve (V11), de berges (V10 et 11), embâcles (V8,9 et 11)
	V10	R								
	V11	R								
	V12	R								Seuils et busages nombreux
	V13	R								
	V14	R	oui							Seuils et busages nombreux
	V15	RL	oui							non pris en compte dans contrat
Veyre aval (confluence Monne à Allier)	V16	RL	oui							
	V17	RL	oui							V18 (berge, seuil, espèces)
	V18	EI, RL	oui							Même type de pb sur
	V19	EI, RL	oui							tronçons non traités
	V20	RL								

R = restauration légère ; RL = restauration lourde
P = plantation, EI = élimination indésirable
AL = aménagement lit; AB = aménagement berge
EE = enlèvement d'embâcle

Pb présents | Pas de pb | travaux à faire

Tableau 31: Etat final de la Veyre

- *Bilan des travaux prévus par la programmation et travaux réalisés, par tronçon :*

Les travaux prévus dans le cadre de la programmation sont indiqués dans le tableau suivant, ainsi que les travaux dont les résultats sont observables, en fin de contrat.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Tronçons	V1		V2		V3		V4		V5		V6		TOTAL	
	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)
Ripisylve	1	1		en cours de réalisation	1	1							2	2
Abreuvoirs	6	5	6		6	6	1	1					13	12
Boutures	3	1			0	0							3	1
Clôtures	7	7			4	2 (^)	1	0					12	7
Embâcles	0	0			1	1							1	1
Traitement berge	1	1	2		0	0							1	1
Plantations	2	0			4	0	2	0					8	0
espèces invasives			1	0									1	0
TOTAL	20	15	9	0	16	8	4	1	0	0	0	0	41	24

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain (^) que piquets de fait sur les autres

Tronçons	V14		V15		TOTAL		Tronçons	V16		V17		V18		TOTAL	
	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)		Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)
Ripisylve			1	1	1	1	Ripisylve			1	1	1	1(*)	2	1
Abreuvoirs					0	0	Abreuvoirs			1	1			1	1
Boutures	2	0(*)	4	0(*)	6	0	Boutures	1	1			1	0(*)	2	1
Clôtures					0	0	Clôtures							0	0
Embâcles					0	0	Embâcles							0	0
Encombrants			2	2	2	2	espèces invasives			2	2			2	2
Traitement berge					0	0	Traitement berge			1	1	2	1	3	2
Plantations			1	0(*)	1	0	Plantations	1	0(*)	1	0(*)	1	0(*)	3	0
TOTAL	2	0	8	3	10	3	TOTAL	2	1	6	5	5	2	13	7

Tableau 32: Bilan des travaux prévus dans la programmation et observés sur la Veyre, lors de l'état des lieux final, tronçon par tronçon

Le tronçon V2 correspond à des travaux très particuliers (reméandrage), ce qui explique qu'ils soient encore en cours de réalisation au moment de l'étude de terrain. Ces travaux ont été finis en février 2011. En effet, suite au remembrement agricole, la Veyre avait été recalibrée : elle avait alors perdue environ 1000 mètres de linéaire. Cette diminution du linéaire, accélérant le courant, favorisait l'entraînement des matières en suspension dans le milieu aval et donc dans le lac d'Aydat. Ainsi, dans la prise en compte des dysfonctionnements du lac, il a été décidé, suite à la programmation des travaux, de réaliser un reméandrage d'un tronçon de la Veyre. Ces travaux avaient pour objectif de recréer un vrai milieu aquatique, avec une ripisylve, des zones de radiers et de mouilles, … Par contre, compte tenu du nombre important de propriétaires à convaincre, du nombre de démarches à effectuer, les travaux n'ont pas pu commencer dès le début du Contrat de Rivière. Ils n'étaient donc pas totalement finis lors de la prospection réalisée pour l'état des lieux final.
La comparaison des travaux observés par rapport à ceux prévus, montre encore que les plantations et les boutures pénalisent les résultats.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

VEYRE AMONT			VEYRE MEDIANE			VEYRE AVAL		
Tronçons V1 à V6	TOTAL		Tronçons V8 à V15	TOTAL		Tronçons V16 à V20	TOTAL	
	Prévus	Fait (*)		Prévus	Fait (*)		Prévus	Fait (*)
Ripisylve	2	2	Ripisylve	1	1	Ripisylve	2	1
Abreuvoirs	13	12	Abreuvoirs	0	0	Abreuvoirs	1	1
Boutures	3	1	Boutures	6	0	Boutures	2	1
Clôtures	12	7	Clôtures	0	0	Clôtures	0	0
Embâcles	1	1	Embâcles	0	0	Embâcles	0	0
Traitement berge	1	1	Encombrants	2	2	espèces invasives	2	2
Plantations	8	0	Traitement berge	0	0	Traitement berge	3	2
espèces invasives	1	0	Plantations	1	0	Plantations	3	0
TOTAL	41	24	TOTAL	10	3	TOTAL	13	7
	Différence	17		Différence	7		Différence	6

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain

Tableau 33: Travaux réalisés par rapport aux travaux prévus

- *Bilan des travaux prévus, avant et après la programmation, ainsi que travaux réalisés par rapport aux travaux programmés :*

Compte tenu de la programmation réalisée, les tronçons ayant eu des travaux de restauration ne sont pas identiques à ceux prévus lors du contrat. De ce fait, il est possible de comparer, le nombre de tronçons pour lesquels des travaux étaient prévus et celui où les travaux ont été programmés. Cet élément est indiqué dans les graphiques ci-dessous, avec la légende : nb tronçon/début contrat.
De la même façon, il est possible de comparer, pour chaque partie de la Veyre (amont, médiane, aval), le nombre de travaux faits, par rapport au nombre de travaux programmés, afin d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre. Dans les graphiques ci-dessous, cet élément est présenté avec la légende « travaux faits/travaux programmés ».

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

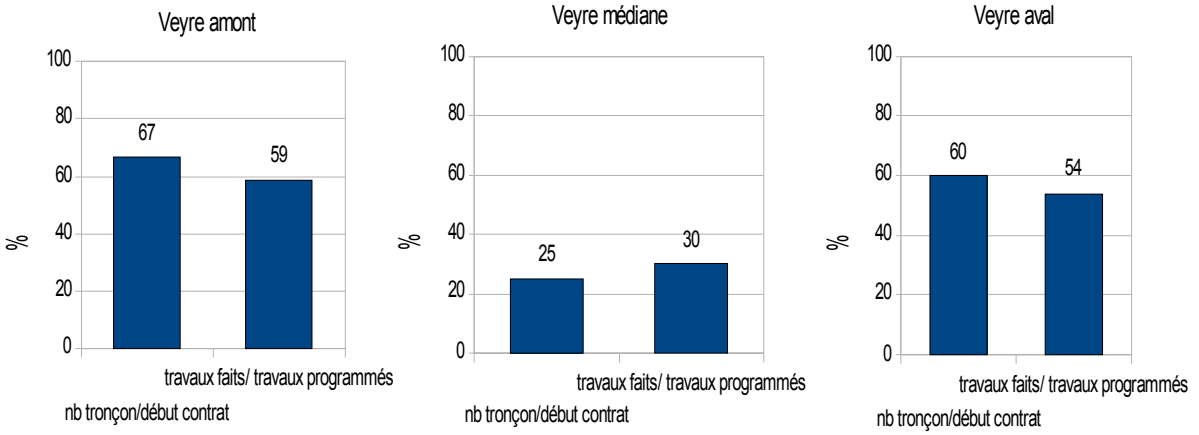

Illustration 3: Nombre de tronçons « traités » par rapport au nombre de tronçons prévus en début de contrat (%) et travaux réalisés par rapport à ceux prévus lors de la programmation (%), pour chaque partie de la Veyre

Dans le secteur aval de la Veyre, l'ensemble des travaux sur la ripisylve et sur le traitement de berge n'a pas été réalisé. Les travaux effectués sur ces linéaires ont été en grande partie effectués en fin de contrat, et les retards pris sur les autres travaux (à Aydat, notamment) ont pu pénaliser la mise en oeuvre de ces actions.

Le bilan montre pour chaque partie de la Veyre, les éléments suivants :

* Pour la Veyre amont, en terme de travaux, le prévisionnel du contrat de rivière, est respecté, à 60 % environ, puisque :
- les travaux ont été redéfinis par rapport au contrat initial, ainsi que les tronçons concernés
- le dossier du reméandrage a nécessité beaucoup de temps (et d'énergie) pour arriver à obtenir l'accord des propriétaires et arriver au consensus
- les boutures montrent des difficultés de reprise, ainsi que les plantations
- les espèces envahissantes sont impossibles à éradiquer totalement.

* Pour la Veyre médiane, en terme de travaux, le prévisionnel du contrat de rivière, n'est atteint qu'à 30 % environ concernant la réalisation des travaux, car :
- les travaux ont été redéfinis par rapport au contrat initial et seulement 2 tronçons ont finalement fait l'objet d'actions, d'où une réduction forte du nombre de tronçons et de travaux, par rapport au prévision du contrat initial
- les boutures, comme les plantations, montrent des difficultés de reprise.

* Pour la Veyre aval, en terme de travaux, le prévisionnel du contrat de rivière, est respecté, à 54 % environ, car
- les travaux ont été programmés, suite au contrat initial et seulement 4 tronçons ont finalement fait l'objet d'actions,
- les boutures, comme les plantations, montrent des difficultés de reprise,
- l'ensemble des autres travaux prévus n'a pas pu être effectué dans leur totalité.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Ainsi, pour la Veyre amont, ses linéaires montrent encore quelques problèmes au niveau des éléments traités dans le cadre du contrat de rivière (ripisylve, espèces invasives). L'ensemble des linéaires n'a pas été pris en compte.
Pour la Veyre médiane, pour les dysfonctionnements qui devaient être corrigés par les travaux, certains sont encore présents (berges, embâcles). Ceci est essentiellement du au fait que l'ensemble des linéaires n'a pas été traité.
Pour la Veyre aval, ses linéaires montrent encore des problèmes au niveau des éléments traités dans le cadre du contrat de rivière, en terme de berges et de ripisylve, notamment.

Les travaux de reméandrage peuvent être considérés à part, car ils n'étaient pas prévus au début du contrat de rivière. L'objectif de réalisation de tels travaux a bien été atteint, même si les effets ne sont pas encore mesurables.

- *Bilan par rapport aux objectifs du contrat et de la DCE :*

Par rapport aux objectifs de la DCE et du contrat de rivière dans son ensemble, il est possible d'évaluer les travaux effectués au cours du contrat de rivière.
Dans le cadre de la DCE, la Veyre est divisée en 2 masses d'eau.

* Concernant la Veyre amont et ses affluents, les objectifs sont indiqués ci-dessous :

			Objectif			
		Etat écologique	Objectif	Délai	Chimique	Délai
FRGR0250	La Veyre et ses affluents de la source jusqu'au lac d'Aydat	non qualifié	bon état	2015		

			Risque						
		Etat écologique	global	macropolluants	nitrates	pesticides	micropolluants	morphologie	hydrologie
FRGR0250	La Veyre et ses affluents de la source jusqu'au lac d'Aydat	non qualifié	respect	respect					

La masse d'eau est donc définie comme devant être en bon état en 2015, avec un état écologique non qualifié.
Au niveau du contrat de rivière, divers objectifs étaient visés, au niveau des linéaires. Il s'agissait d'avoir un bon état de la ripisylve, une amélioration de l'hydromorphologie, d'éliminer les plantes indésirables et les embâcles.

L'atteinte des objectifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Veyre amont					
	V1 et V6	V2 et V3	V2	V1 et V5	V6	V1, V4 et V5
	ripisylve	ripisylve	invasive	embâcles	embâcles	hydromorpho
Objectifs CR	☹	😐	☹	😐	☹	☹
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺	☺

Les objectifs de la DCE sont atteints au niveau de la Veyre amont, mais ceux du contrat de

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

rivière, ne le sont pas totalement, notamment au niveau de la ripisylve. Ceci est très certainement lié à la difficulté de reprise des boutures et plantations mais les travaux de reméandrage, finalisés au cours du premier semestre 2011, pénalisent aussi ce critère (pas encore beaucoup de ripisylve en place au niveau des travaux).
De plus, les caractéristiques hydromorphologiques sur V5 et V6 diminuent aussi l'atteinte des objectifs (tronçons n'ayant pas eu de travaux au cours du contrat de rivière).
Les travaux sur le reméandrage sont trop récents pour que leurs effets puissent être évalués.
L'objectif du contrat de rivière de « retrouver des rivières vivantes et naturelles » est toutefois pleinement en accord avec ce type d'actions. L'évaluation de l'impact des travaux devra permettre de confirmer qu'il est atteint, dans les années futures.

* Concernant la Veyre médiane, les objectifs DCE sont indiqués ci-dessous :

			Objectif			
		Etat écologique	Objectif	Délai	Chimique	Délai
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	bon état	2015		

			Risque						
		Etat écologique	global	macropolluants	nitrates	pesticides	micropolluants	morphologie	hydrologie
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	doute	respect	respect	doute	respect	respect	respect

La masse d'eau est donc définie comme devant être en bon état en 2015, avec un état écologique non qualifié. Toutefois, concernant les risques, au niveau global, il est indiqué un doute, ainsi que pour les pesticides. Il semble donc que l'objectif d'avoir un bon état écologique en 2015 soit difficile à atteindre, du fait de pollution possible avec des pesticides, ainsi qu'avec des risques plus globaux.
Au niveau du contrat de rivière, divers objectifs étaient visés, au niveau des linéaires. Il s'agissait d'avoir un bon état de la ripisylve, une amélioration de l'hydromorphologie, d'éliminer les plantes indésirables et les embâcles.
L'atteinte des objectifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Veyre médiane						
	tous les tronçons sauf V11	V11	V10 et V11	V8, V9 et V11	V13	tous les tronçons sauf V12	V10, V14 et V15
	ripisylve	ripisylve	berge	embâcles	embâcles	hydromorpho	invasive
Objectifs CR	☺	☹	☹	😐	☹	☹	😐
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺

Les objectifs de la DCE sont atteints au niveau de la Veyre médiane, mais ceux du contrat de rivière, ne le sont pas totalement, notamment au niveau de la ripisylve pour V11. Ceci est très fortement lié à la difficulté de reprise des boutures et plantations. De plus, les éléments hydromorphologiques non pris en compte (seuils et busages) diminuent aussi fortement l'atteinte des objectifs, car les dysfonctionnements de cette nature sont nombreux sur les tronçons de ce linéaire.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

L'objectif « retrouver des rivières vivantes et naturelles » n'est donc que partiellement atteint pour cette partie du linéaire de la Veyre.

* Concernant la Veyre aval, les objectifs DCE sont identiques à ceux de la Veyre médiane. Ils sont rappelés ci-dessous :

			Objectif			
		Etat écologique	Objectif	Délai	Chimique	Délai
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	bon état	2015		

			Risque						
		Etat écologique	global	macropolluants	nitrates	pesticides	micropolluants	morphologie	hydrologie
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	doute	respect	respect	doute	respect	respect	respect

La masse d'eau est donc définie comme devant être en bon état en 2015, avec un état écologique non qualifié. Toutefois, concernant les risques, au niveau global, il est indiqué un doute, ainsi que pour les pesticides. Il semble donc que l'objectif d'avoir un bon état écologique en 2015 puisse être difficile à atteindre, du fait de pollution possible avec des pesticides, ainsi qu'avec des risques plus globaux.
Au niveau du contrat de rivière, divers objectifs étaient visés, au niveau des linéaires. Il s'agissait d'avoir un bon état de la ripisylve, une amélioration de l'hydromorphologie, d'éliminer les plantes indésirables et les embâcles.

L'atteinte des objectifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Veyre aval				
	V16 et V17	V18 à V20	V18 à V20	V18 et V20	V18 à V20
	ensemble des critères	ripisylve	berges	indésirable	hydromorpho
Objectifs CR	☺	😐	☹	☹	☹
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺

Les objectifs de la DCE sont atteints au niveau de la Veyre aval, mais ceux du contrat de rivière, ne le sont pas, notamment au niveau des derniers tronçons V18 à V20 et ceci pour presque la totalité des critères. Ceci est lié aux retards pris sur les travaux et sur l'importance des dysfonctionnements présents, notamment au niveau des berges, des espèces envahissantes ou non adaptées. De plus, , certains dysfonctionnements non pris en compte pour la définition des travaux du contrat de rivière, comme la présence des seuils, pénalisent l'hydromorphologie.

6.1.3.3 La Monne

- *Etat final :*

Les travaux prévus dans le contrat de rivière, ainsi que la programmation réalisée avant le début des travaux sont récapitulés, pour l'ensemble du linéaire dans le tableau ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Celui-ci présente également une synthèse de l'état final de la Monne, caractérisé lors de la prospection de terrain réalisé dans le cadre de cette étude bilan.

				ETAT DES LIEUX FINAL MONNE						
Localisation	Tronçons	Type de travaux prévus dans le contrat de rivière	Tronçons concernés par travaux suite à la programmation	Ripisylve	Berge	Embâcle	Seuil	Busage	Espèces invasives ou non adaptées	Problèmes encore présents
Monne amont (source à St Saturnin)	M1	EI								Pb résolus, sauf pour les berges en M5
	M2	RL	oui							
	M3	RL	oui							
	M4	RL	oui							
	M5	RL, EE	oui							
	M6	EI, EE								
	M7	RL								
Monne aval	M8	RL, EE								Nouveau pb en M8
	M9	RL, EE								Pb en M10 et M11 pas
	M10	EE								complètement résolus
	M11	RL, AB								

R = restauration légère ; RL = restauration lourde
P = plantation, EI = élimination indésirable
AL = aménagement lit; AB = aménagement berge
EE = enlèvement d'embâcle

Pb présents | Pas de pb | travaux à faire

Tableau 34: Etat des lieux final de la Monne

- *Bilan des travaux prévus par la programmation et travaux réalisés, par tronçon :*

Les travaux prévus dans le cadre de la programmation sont indiqués dans le tableau suivant, ainsi que les travaux dont les résultats sont observables, en fin de contrat.

Tronçons	M2		M3		M4		M5		TOTAL	
	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)
Ripisylve			1	1	1	1			2	2
Abreuvoirs	2	2	8	7	15	14	20	17	45	40
Boutures									0	0
Clôtures	3	3	17	17	11	11	7	7	38	38
Embâcles	2	2	5	4	1	1			8	7
Passage à gué			5	5					5	5
Plantations							3	1	3	1
Encombrants			2	2					2	2
TOTAL	**7**	**7**	**38**	**36**	**28**	**27**	**30**	**25**	**103**	**95**

Tronçons	M10		M11		TOTAL	
	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)
Ripisylve			1	0	1	0
Abreuvoirs					0	0
Boutures	2	0	4	0	6	0
Clôtures					0	0
Embâcles					0	0
Encombrants					0	0
Traitement berge			6	4	6	4
Plantations			1	0	1	0
TOTAL	**2**	**0**	**12**	**4**	**14**	**4**

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain

Tableau 35: Bilan des travaux prévus et résultats des travaux observés en fin de contrat, pour la Monne, tronçon par tronçon

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

MONNE AMONT			MONNE AVAL		
Tronçons M1 à M7	TOTAL		Tronçons M8 à M11	TOTAL	
	Prévus	Fait (*)		Prévus	Fait (*)
Ripisylve	2	2	Ripisylve	1	0
Abreuvoirs	45	40	Abreuvoirs	0	0
Boutures	0	0	Boutures	6	0
Clôtures	38	38	Clôtures	0	0
Embâcles	8	7	Embâcles	0	0
Passage à gué	5	5	Encombrants	0	0
Plantations	3	1	Traitement berge	6	4
Encombrants	2	2	Plantations	1	0
TOTAL	**103**	**95**	**TOTAL**	**14**	**4**
	Différence	**8**		Différence	**10**

(*) qui a pu être observés lors de la phase terrain

Tableau 36: Travaux réalisés par rapport aux travaux programmés

La comparaison des travaux observés par rapport à ceux prévus, montrent que la seule non réalisation de quelques abreuvoirs pénalise les résultats, pour l'amont de la Monne. La difficulté de persuader les propriétaires et exploitants de réaliser des abreuvoirs peut expliquer la non réalisation de certains d'entre eux : il faut parfois beaucoup d'entretiens et de discussions, pour arriver à avoir l'accord de réaliser un tel aménagement.
Mais il est également possible de voir que l'ensemble des travaux sur les embâcles n'a pas été réalisé, même si cela reste très limité. Les boutures et plantations pénalisent également, comme pour la Veyre, le bilan des travaux.
La totalité des travaux de traitements de berges prévus n'a pas été réalisée sur la Monne aval. La difficulté de mise en oeuvre de ces travaux peut expliquer un éventuel retard dans leur réalisation, ainsi que par le temps pris pour la réalisation d'autres dossiers (cas du dossier de l'aménagement de la zone humide à Aydat, par exemple).

- *Bilan des travaux prévus, avant et après la programmation, ainsi que travaux réalisés par rapport aux travaux programmés :*

Compte tenu de la programmation réalisée, comme pour la Veyre, il est comparé le nombre de tronçons où des interventions ont été réalisées par rapport au nombre prévu dans le contrat, ainsi que le nombre de travaux réalisés, par rapport à ceux programmés.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

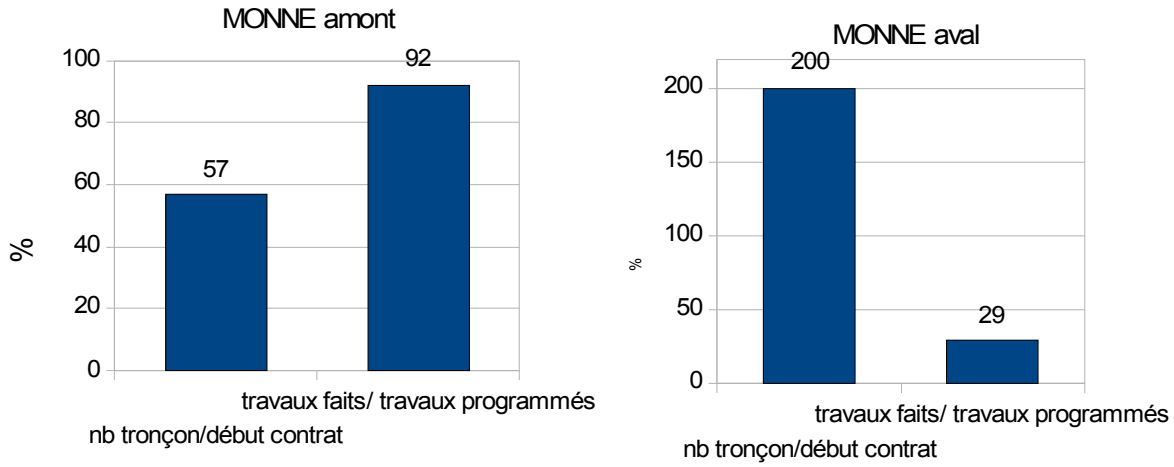

Illustration 4: Nombre de tronçons « traités » par rapport au nombre de tronçons prévus en début de contrat (%) et travaux réalisés par rapport à ceux prévus lors de la programmation (%), pour chaque partie de la Monne

* Pour la Monne amont, en terme de travaux, le prévisionnel du contrat de rivière, est bien respecté, (à plus de 90 %), mais seulement 4 tronçons sur 7 ont été concernés par des travaux (soit un peu plus de 55 %).
Toutefois, les tronçons M6 et M7 correspondent aux gorges de la Monne : les travaux n'y sont pas une priorité et l'accessibilité est particulièrement difficile. Il peut donc être considéré que ces deux tronçons, ne devraient pas être pris en compte. Dans ce cas, c'est 80 % des tronçons qui ont été concernés par les travaux réalisés.

* Pour la Monne aval, le nombre de tronçons traités a été le double de celui prévu au début du contrat de rivière. Concernant la nature des travaux à réaliser, seulement 30 % des travaux ont été observés. Ceci est lié :
- à la difficulté de reprise des boutures et plantations
  - au nombre de travaux prévus dans la programmation. Celle-ci (ambitieuse par rapport au prévision du contrat de rivière) n'a pas pu être réalisée dans sa totalité.

Pour la Monne le nombre de tronçons a bien été respecté dans l'ensemble, avec une répartition hétérogène entre l'amont et l'aval : plus de tronçons concernés par les travaux que prévus, à l'aval, et un peu moins que prévu à l'amont.
Toutefois, les gorges de la Monne expliquent cette disparité : les travaux n'y sont pas une priorité. Les différences observées dans la réalisation des travaux par rapport à la programmation, sont liées essentiellement à la nature des travaux et aux nombre de travaux un peu trop ambitieux, semble-t-il.

- *Bilan par rapport aux objectifs du contrat et de la DCE :*

Concernant la DCE, la Monne fait partie de la masse d'eau de la Veyre aval. Les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

			Objectif			
		Etat écologique	Objectif	Délai	Chimique	Délai
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	bon état	2015		

			Risque						
		Etat écologique	global	macropolluants	nitrates	pesticides	micropolluants	morphologie	hydrologie
FRGR0260	La Veyre et ses affluents du lac d'Aydat jusqu'à l'Allier	non qualifié	doute	respect	respect	doute	respect	respect	respect

La masse d'eau est donc définie comme devant être en bon état en 2015, avec un état écologique non qualifié. Toutefois, concernant les risques, au niveau global, il est indiqué un doute, ainsi que pour les pesticides. Il semble donc que l'objectif d'avoir un bon état écologique en 2015 puisse être difficile à atteindre, du fait de pollution possible avec des pesticides, ainsi qu'avec des risques plus globaux.
Au niveau du contrat de rivière, divers objectifs étaient visés, au niveau des linéaires. Il s'agissait d'avoir un bon état de la ripisylve, une amélioration de l'hydromorphologie, d'éliminer les plantes indésirables et les embâcles.

L'atteinte des objectifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Monne amont				
	M1	**M2**	**M5**	**M5 et M7**	**M7**
	ensemble des critères	ripisylve berge	berge	hydromorpho	berge invasive
Objectifs CR	☺	😐	☹	😐	😐
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺
	Monne aval				
	M8	**M8**	**M10 et M11**	**M10**	**M11**
	ripisylve	embâcle	embâcle invasive	hydromorpho	berge
Objectifs CR	😐	☹	😐	😐	😐
Objectifs DCE	☺	☺	☺	☺	☺

Les objectifs de la DCE sont atteints au niveau de la Monne, mais pas la totalité de ceux du contrat de rivière, notamment au niveau des tronçons M5 et M8 (principalement pour des problèmes liés aux berges ou à la présence d'embâcles).
Des dysfonctionnements sont encore présents sur la plupart des tronçons de la Monne, en plus des problèmes non pris en compte lors du présent contrat de rivière (problèmes de seuils).

6.1.3.4 Bilan sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Les travaux réalisés sur l'ensemble des linéaires sont récapitulés dans le tableau suivant, pour chaque linéaire principal. Il est comparé l'ensemble des travaux réalisés par rapport aux travaux prévus, suite à la programmation. Il était prévu 227 actions : 168 ont été réalisées (74 %).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

	Travaux Labadeau		Travaux Narse		Travaux Monne		Travaux Veyre		Travaux Total	
	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)	Prévus	Fait (*)
Ripisylve	1	1	1	1	3	2	5	4	10	8
Abreuvoirs	9	9	3	3	45	40	14	13	71	65
Boutures	9	2	3	0	6	0	11	2	29	4
Clôtures	14	14	4	4	38	38	12	7	68	63
Embâcles					8	7	1	1	9	8
Passage à gué					5	5			5	5
Plantations			2	1	4	1	12	0	18	2
Encombrants					2	2	2	2	4	4
Traitement berge					6	4	4	3	10	7
espèces invasives							3	2	3	2
TOTAL	**33**	**26**	**13**	**9**	**117**	**99**	**64**	**34**	**227**	**168**
	Différence	7	Différence	4	Différence	18	Différence	30	Différence	59

Tableau 37: Récapitulatif de tous les travaux prévus et réalisés sur l'ensemble des linéaires, au cours du contrat de rivière

Ce tableau montre que les réalisations qui ont été les plus proches du prévisionnel, sont, dans l'ordre, celles effectuées pour la Narse, le Labadeau, la Monne et ensuite la Veyre.

Les objectifs du contrat de rivière, en terme de nombre de travaux, ont donc été atteints principalement pour la Narse (69 %), le Labadeau (78 %) et la Monne (84 %). Le résultat est plus mitigé pour la Veyre (53%).

Cependant, il était prévu deux fois plus de travaux sur la Monne que sur la Veyre. Par contre, sur la Veyre, il était prévu plus de 20 actions de plantations et boutures, pour seulement la moitié sur la Monne.
La comparaison des travaux réalisés par rapport aux travaux prévus, par type d'actions est indiqué dans le schéma ci-dessous :

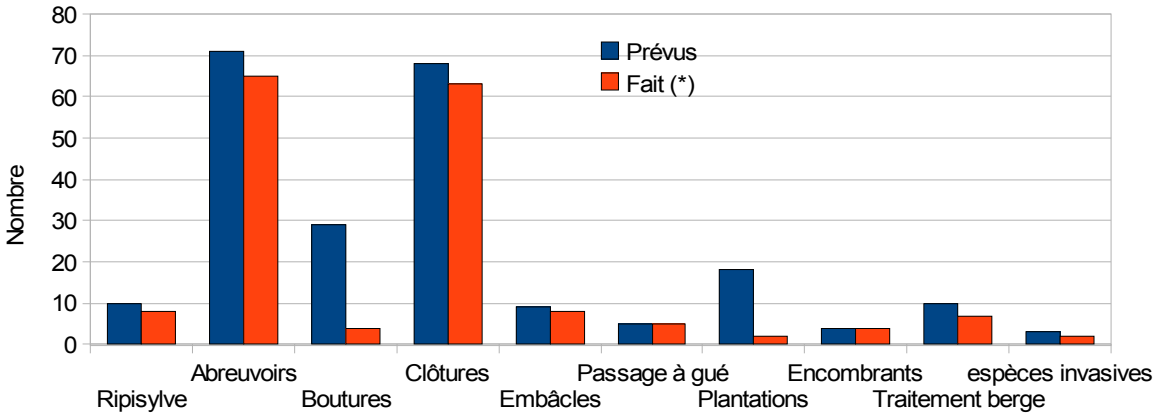

Tableau 38: Travaux prévus et travaux réalisés, par type d'action
(*) observés lors de l'état des lieux

Ce schéma indique bien que les plantations et les boutures sont les travaux qui apparaissent comme étant les plus pénalisants dans la comparaison travaux réalisés/travaux prévus. Ceci

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

explique en grande partie la différence observée entre la Veyre et la Monne.

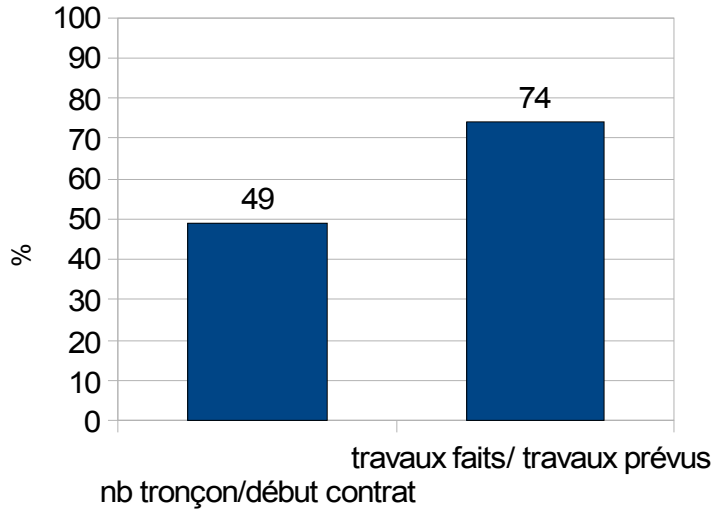

Illustration 5: Nombre de tronçons « traités » par rapport au nombre de tronçons prévus en début de contrat et travaux réalisés par rapport à ceux prévus lors de la programmation

Le travail préalable mené par l'équipe technique du SMVVA, a entraîné une diminution des tronçons concernés par les travaux du contrat de rivière, puisqu'il y a environ 50 % des linéaires qui ont été l'objet d'actions. Les objectifs du contrat de rivière, en terme de nombre de tronçons concernés par les travaux, ont donc été atteint à 50 %.
Concernant les travaux réalisés, par rapport à la programmation, c'est environ 75 % des objectifs qui sont atteints.

L'atteinte des objectifs du contrat de rivière et de la DCE, au cours des 5 années passées est évaluée.
Concernant le contrat de rivière, les objectifs à atteindre ont été déclinés en action ciblant les dysfonctionnements au niveau de la ripisylve, des berges, ainsi que les difficultés écologiques liées à la présence des embâcles et des espèces invasives. Sur le schéma ci-dessous ont été rajoutés les dysfonctionnements liés à l'hydromorphologie (incluant les dysfonctionnements liés aux seuils et buses, problématiques non prises en compte dans les actions du contrat de rivière). Afin de déterminer si les objectifs étaient globalement atteints, il a été dénombré les tronçons, pour lesquels l'objectif de restauration était non atteint ou partiellement atteint, problématique par problématique. Le nombre de tronçons pour lesquels les objectifs de restauration étaient atteints ont été calculés par différence avec le nombre total de tronçons.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

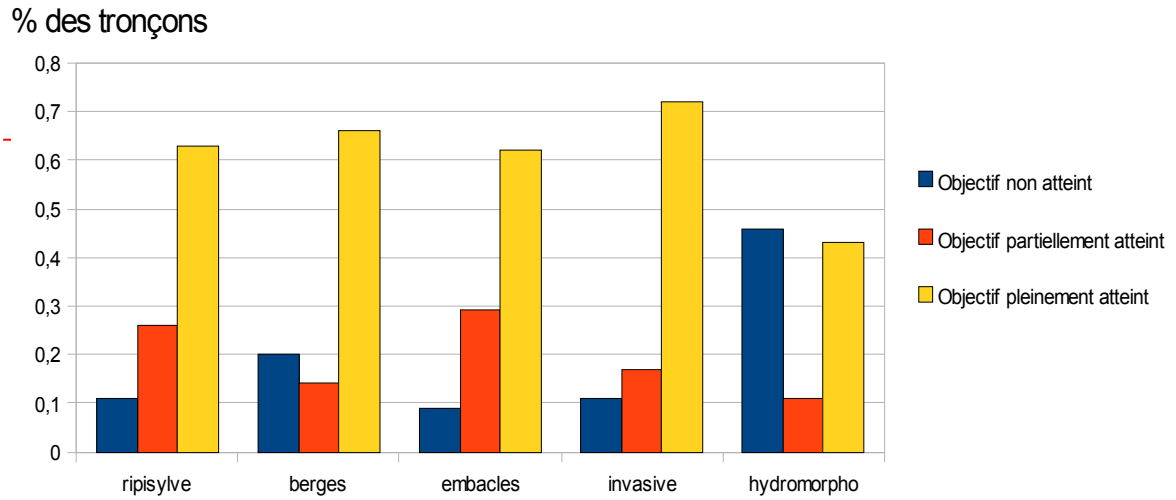

Illustration 6: Atteinte ou non des objectifs du contrat de rivière, pour les tronçons des cours d'eau

Les objectifs de restauration pour chaque problématique prise en compte dans le cadre du contrat de rivière, sont pleinement atteints pour plus de 60 % des tronçons des cours d'eau du territoire.
Il y a moins de 20 % des tronçons pour lesquels les objectifs ne sont pas atteints (sans tenir compte de l'hydromorphologie, puisque les dysfonctionnements liés aux seuils et aux buses n'étaient pas pris en compte).
Ainsi, le contrat de rivière a bien atteint ses objectifs, en ce qui concerne les cours d'eau, essentiellement dans sa partie « retrouver des rivières vivantes et naturelles ».

Au niveau DCE, l'ensemble des objectifs sont atteints sur l'ensemble des cours d'eau, mais le problème de la Veyre aval, au niveau des pesticides n'a pas vraiment été pris en compte, dans ce volet du contrat de rivière (pas de suivi ou d'études mises en oeuvre).

6.1.4 Les actions réalisées et situation finale pour la gestion des espèces aquatiques et la préservation des zones humides et sites naturels

6.1.4.1 Gestion des espèces aquatiques

Suite au travail préalable du technicien (cf paragraphe sur la restauration et l'entretien des cours d'eau), seule la réhabilitation de frayères et caches avaient été finalement budgétisée et prévue, essentiellement, sur la Veyre aval.
Les travaux ont consisté, principalement, à la mise en place de caches sous berge : ils ont été intégrés aux travaux de restauration des tronçons concernés et ne sont donc pas individualisés. Ils ont été globalisés dans les travaux réalisés dans les berges (cf. paragraphe correspondant).
L'atteinte des objectifs du contrat de rivière est donc évaluée avec la partie restauration des cours d'eau.

Par contre, à la fin du contrat de rivière, l'entente entre les différentes associations de pêche,

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

pour la gestion des linéaires, n'est pas encore réalisée. Les compétences du SMVVA ne lui permettent pas d'intervenir directement : aucun budget n'était alloué à cette partie du contrat de rivière. Il s'agit essentiellement d'un travail de recherche de consensus et de négociation : celui-ci n'a pas encore abouti.

Dans ce cadre, les objectifs du contrat de rivière ne peuvent pas être indiqués comme étant totalement atteints pour cette partie de la gestion piscicole.

6.1.4.2 Préservation des zones humides et sites naturels remarquables

Compte tenu du travail du technicien et de la reprise du dossier avant le lancement des actions, seule une étude a finalement été retenue comme devant être réalisée : celle sur la Narse d'Espinasse. Cet élément est un élément transmis oralement : aucune autre source d'information n'a été fournie par le SMVVA.
Ainsi, les éventuelles actions de réhabilitation de zones humides, prévues après le résultat des études, n'ont pas été réalisées. De même, aucune action visant le classement en zone naturelle sensible n'a été mise en oeuvre : ce type d'action n'était pas défini au niveau budgétaire, lors du dossier définitif du contrat de rivière.

L'étude sur la Narse d'Espinasse s'intégrait dans un projet plus vaste réalisé par les partenaires que sont le PNRVA et la DIREN (à l'époque, devenue DREAL depuis). Cette étude a été réalisée en 2007. Elle a porté sur les habitats humides de la Narse d'Espinasse. Elle a été réalisée grâce au suivi des populations de Cuivré de la bistorte (Lycaena helle), insecte bioindicateur.

Compte tenu que la seule étude finalement retenue comme devant être réalisée a bien été effectuée, les objectifs du contrat de rivière sont considérés comme atteints, surtout qu'ils correspondent à un enjeu passé en « second plan » au cours des 5 années écoulées (enjeu « préservation des milieux naturels remarquables »).

Compte tenu qu'une seule étude a finalement été entreprise parmi celles prévues initialement dans le contrat, suite au ré examen de la situation initiale, les travaux de restauration prévus, n'ont pas été mis en oeuvre.

6.1.5 Les actions réalisées et situation finale pour l'aspect qualitatif

Diverses études et analyses ont été réalisées au niveau de la qualité de l'eau : une en 2007 et une en 2008 ont concerné le suivi de la qualité de l'eau. Ces études ont été menées sur la Veyre, la Monne et sur le lac d'Aydat. Pour le lac d'Aydat, il a été retenu la méthodologie de la diagnose rapide des étangs et lac, mise au point par le CEMAGREF, avec un seul point de suivi, au lieu des 2 prévus initialement.
Diverses stations et campagnes ont été réalisées selon le découpage suivant :
- en 2007, pour la Veyre et la Monne : 8 stations et 4 campagnes ; pour le lac d'Aydat : 1 station
- en 2008, pour la Veyre et la Monne : 2 stations et 4 campagnes ; pour le lac d'Aydat : 1

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

station
Les paramètres suivis ont été les paramètres du Seq-eau : pH, C, T° air et eau, DBO_5, DCO, MES, NO_2, NO_3, NH_4, Nkj, PO_4, Ptot, IBGN et IBD pour les cours d'eau et ceux de la diagnose rapide pour le lac.
De plus, un réseau de suivi de la qualité des eaux de la Veyre a été lancé en 2007, mais une seule campagne a été réalisée et le suivi a été suspendu ensuite, car les résultats étaient non significatifs au regard de l'état des lieux initial et aussi du fait d'un coût élevé (donnée transmise également oralement).

Les résultats de ces deux études ont été à peu près similaires : aucune ou presqu'aucune évolution des différents paramètres mesurés ne put être établie.
Les résultats ont été les suivants :
- les apports en P orga restaient trop importants dans le lac d'Aydat
- les apports en matières organiques, pour l'ensemble du bassin versant de la Veyre, étaient importants et une dégradation générale de la situation était notée à partir du lac d'Aydat
- les rejets domestiques n'étaient pas tous maîtrisés sur la Monne

Ces différents éléments ne permettaient pas de noter une amélioration nette de la qualité des eaux analysées entre les 2 années.
Au vu de ces résultats, et du coût engendré par les analyses, il a été décidé d'interrompre le suivi de la qualité des eaux du territoire. Il est apparu au SMVVA qu'il n'était pas pertinent de continuer, les résultats n'apportant pas d'éléments tangibles permettant de suivre les effets des actions réalisées.
Toutefois, aucun élément factuel n'a été fourni pour confirmer ces éléments relatés oralement.

Ainsi au niveau du suivi qualitatif, les objectifs du contrat de rivière ne sont pas atteints.

Une étude a eu lieu en fin de contrat, dans le cadre des études préalables au contrat territorial, et a porté uniquement sur les pesticides.
(Etude préalable au contrat territorial de la Veyre – Pollution de la Veyre par les phytosanitaires : diagnostic et plan d'action – novembre 2010 – Bureau d'études CESAME)

Trois points ont été suivis en 2010 (dont un point suivi par Phyt'Eauvergne en aval du bassin versant) : un point sur la Monne, et deux sur la Veyre aval.
Concernant la Veyre aval, dans le cadre du suivi Phyt'Eauvergne 1997-2009, pas ou peu de détection de pesticides relevés sur la station : 7 campagnes ont permis (sur les 31 réalisées) de détecter, au printemps et en début d'été, 10 molécules à des concentrations inférieures ou égales à 0,1 microg/l.
Le suivi réalisé sur la Veyre en 2010 confirme ces résultats : 3 molécules différentes détectées à la station aval en mars et sur la Monne en mai. Il s'agit du Diflufenicanil et du Glufosinate, ainsi que le Metsulfuron méthyle. Seul le Glufosinate est à une concentration supérieure à 0,1 microg/l (0,5 microg/l).

La pollution sur les cours d'eau, liée aux pesticides, semble faible.

Toutefois cette étude, bien que réalisée dans le temps du contrat de rivière, ne faisait pas

partie de celui-ci, mais a été lancée dans le cadre de la phase préalable au contrat territorial. Elle ne peut donc pas être prise en compte dans l'évaluation des actions réalisées, mais elle indique des éléments quant à l'état des lieux final qualitatif.

6.2. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-2 : le lac d'Aydat

6.2.1 La situation initiale

L'eutrophisation du lac d'Aydat s'accentuait rapidement, lors de l'état initial. Ses eaux étaient qualifiées de qualité « bonne » à « moyenne », avec des problèmes de transparence et de rejets domestiques.
Les sédiments présents dans le lac étaient considérés comme responsable que de 20 % des apports totaux en phosphate à l'origine des phénomènes d'eutrophisation.
Devant l'accélération des aménagements réalisés pour le développement local et touristique, un comité de gestion du lac s'est mis en place fin 2003. Il était constitué par les représentants des structures locales et animé par le SIVV. La fondation Jean Moulin réactualisait les termes du bail cédant la gestion du lac à la commune d'Aydat.

=> Perspectives d'intervention

Dans le cadre du contrat de rivière, il est apparu nécessaire de pouvoir proposer un plan d'aménagement et de gestion du site afin de le préserver d'une dégradation de la qualité de ses eaux et de son environnement, entraînant la fin des activités. La maîtrise des rejets polluants (domestiques et agricoles) apportant du phosphore à la Veyre, et donc au lac, devait être réalisée.

6.2.2 Les actions prévues

Deux actions principales ont été recensées pour ce volet du contrat de rivière.

- *B-I 2.1. Lutte contre l'eutrophisation du lac*

Un budget de 50 000 euros était prévu pour réaliser l'étude et le suivi de la qualité des eaux du lac, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV.

- *B-I 2.2 Gestion de l'écosystème lac*

Deux actions étaient prévues :

- la création d'une zone humide à l'amont immédiat du lac et la remise en état du déversoir en sortie de lac, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Cheires, ou de la Commune d'Aydat, pour un montant de 600 000 euros
- la réalisation de l'inventaire piscicole du lac d'Aydat, pour 8 000 euros, la maîtrise d'ouvrage n'étant pas définie au moment de la signature de la convention du contrat de

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

rivière.

6.2.3 Les actions réalisées et situation finale

6.2.3.1 Lutte contre l'eutrophisation du lac

L'étude et le suivi de la qualité des eaux du lac, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV ont été réalisés en même temps que le suivi de la qualité des eaux des cours d'eau du territoire (cf. paragraphe correspondant). Deux points de suivi devaient être mis en place au niveau du lac.

6.2.3.2 La gestion de l'écosystème lac

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions a finalement été attribuée au SMVVA.

** Remise en état du déversoir à la sortie du lac:*

Cette remise en état du déversoir était considérée comme la « tranche 1 » du projet Roselière. Elle a été réalisée en 2008 afin de permettre de rénover l'ouvrage devenu peu fonctionnel. Le nouveau déversoir a les caractéristiques suivantes :
- il permet de connecter les 2 berges
- il est muni de grilles (le lac a un statut d'eaux closes)
- il possède un radier plan permettant de faire reposer les grilles
- il permet d'avoir le niveau du lac d'Aydat fixé de façon permanente.

Ce nouveau déversoir a été réalisé en 2008 selon le principe décrit en Annexe 14 : travaux du déversoir.

** La création d'une zone humide :*

Parmi les études préalables réalisées avant la signature du contrat de rivière, une plus particulièrement, s'est intéressée au lac d'Aydat. Elle a été rendue en janvier 2005. Elle a permis au comité de rivière de décider de la mise en oeuvre des actions proposées dans le contrat de rivière, dont la création d'une zone humide à l'amont du lac. Celle-ci a pour objectif de constituer un filtre biologique et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux du principal cours d'eau tributaire du lac : la Veyre.

Or ce projet nécessitait d'avoir la propriété foncière de l'ensemble du terrain situé en amont du lac. Ce terrain était le siège, entre autre, d'une pisciculture : la pisciculture d'Aydat. La procédure d'autorisation de cette dernière était échue en octobre 2006. Le site était plus ou moins à l'abandon. Le reste du terrain en amont du lac, autrefois plus ou moins marécageux, avait été remblayé par la commune, pour être transformé en espace de loisirs (camping, terrain de football, aire de camping car...). La Veyre avait également été recalibrée et deux bras étaient présents, pour l'alimentation du lac.
La pisciculture devait, dans le projet d'aménagement en zone humide, correspondre à une lagune de décantation. Le reste du site amont devait être transformé en un système de filtre avec implantation d'une roselière. La commune d'Aydat, propriétaire du foncier, a donné son accord.

Il s'agissait donc d'obtenir la propriété foncière du terrain correspondant à l'ancienne pisciculture. Des négociations amiables ont été alors engagées avec les propriétaires. Or, ces démarches n'ont pas pu aboutir. Il a alors été nécessaire de lancer une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) afin de pouvoir disposer du site et de réaliser le projet. La décision de réaliser cette DUP a été entérinée lors des délibérations du Comité Syndical du 27 juin 2007 et a permis la procédure d'expropriation. Le dossier de DUP a été, quant à lui, réalisé le 29 janvier 2008. La nécessité de mettre en oeuvre cette procédure a entraîné un retard dans la réalisation du projet lui-même.

Ainsi, lors de l'état des lieux final du contrat de rivière, aucun travaux concernant la création du projet pour limiter l'eutrophisation du lac d'Aydat , en amont du site, n'était commencé.

Compte tenu du retard pris sur le dossier de création de la zone humide, les objectifs du contrat de rivière ne sont pas encore atteints : les effets de l'aménagement ne sont pas encore mesurables. Il ne peut donc pas être évalué les résultats de cette action.

Toutefois, des indicateurs à mettre en place pour l'évaluer peuvent être suggérés. Il est ainsi possible d'avoir des indicateurs de type :
- évaluation du taux d'abattement de la zone humide : mesures à l'entrée et en sortie du phosphore dissous et du phosphore particulaire
- évaluation de la quantité de matières en suspension décantée dans le lagunage, sa teneur en phosphore et l'évolution des concentrations dans le temps.

Afin de compléter l'action de la zone humide et du lagunage, dans la partie restauration des cours d'eau, il a été décidé la réalisation d'un reméandrage de la Veyre, afin de ralentir le courant et le transfert des matières en suspension jusqu'au lac. De plus, le reméandrage devrait également permettre la remise en place d'une ripisylve en bon état, favorisant aussi la retenue des éléments particulaires. Ces actions sont intégrées dans le paragraphe « restauration des cours d'eau » pour la Veyre amont.

Remarques :
1) La zone humide et le lagunage n'ont pas vocation à abattre la totalité du phosphore arrivant par la Veyre et à résoudre complètement le phénomène d'eutrophisation du lac. Ils ne sont qu'un élément parmi d'autres : méandrage sur la Veyre à l'amont, amélioration du traitement des eaux usées... En effet, bien que permettant une amélioration de la situation, ces actions ne résoudront pas les effets du stock de phosphore déjà présent dans le lac et susceptible, également, de générer des blooms de cyanobactéries. Elles permettront toutefois de limiter l'augmentation de ce stock.

2) Il faut noter que le contexte réglementaire a été modifié au cours du contrat de rivière, avec mise en application pour la saison estivale 2011, en ce qui concerne l'activité baignade. En effet, la nouvelle directive « eaux de baignade » n°2006/7/CE a été publiée au JOUE le 4 mars 2006, après adoption conjointe par le Parlement européen et Conseil le 15 février 2006. Les nouvelles dispositions entreront progressivement en vigueur jusqu'en 2015 en prévoyant notamment un classement plus strict des eaux de baignade partout en Europe, avec obligation pour les gestionnaires de baignade de rédiger un profil de risque ou de vulnérabilité par plage. Ce profil correspond à une étude des sources de pollution des eaux pouvant présenter un

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

risque pour la santé des baigneurs. La gestion de l'eutrophisation du lac, dans ce nouveau contexte, sera primordiale, afin de pouvoir maintenir l'activité sur le site.

** L'inventaire piscicole du lac d'Aydat :*

L'inventaire piscicole du lac d'Aydat n'a finalement pas été réalisé dans le cadre du contrat de rivière.

6.2.4 Conclusion sur le volet B I-2 : le lac d'Aydat

Le volet BI-2 a pris du retard, suite à la nécessité de réaliser un dossier de DUP pour la mise en place de la zone humide. De ce fait, il est impossible d'évaluer les actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière, concernant la partie lac d'Aydat.

Toutefois, le déversoir a été refait et le dossier de la roselière paraît débloqué. Ainsi, malgré le retard, il apparaît que les objectifs du contrat de rivière pourront être atteints en ce qui concerne la réalisation de la zone humide. Il restera ensuite à évaluer son effet sur la diminution de l'eutrophisation du lac.

6.3. Volet B I restauration et mise en valeur des milieux aquatiques - volet BI-3 : mise en valeur des milieux

6.3.1 La situation initiale

La plupart des actions proposées dans ce volet, pour le contrat de rivière, étaient déjà proposées par les structures intercommunales du territoire, comme la Communauté de Communes les Cheires, Gergovie Val d'Allier Communauté ou le Pôle Touristique, dans le cadre de procédure différente, faisant appel aux compétences de ces collectivités, dans un cadre souvent plus « touristique ».

Or, au niveau touristique, l'état des lieux initial montrait les caractéristiques suivantes.
La Vallée de la Veyre est située entre les Monts Dores et la plaine de la Limagne. Le territoire attirait de plus en plus de touristes du fait de sa grande variété de paysages et de ses richesses patrimoniales (châteaux, églises romanes, …) mais aussi de ses produits gastronomiques (St Nectaire, vin, myrtilles, ...). La facilité d'accès du fait de la présence de l'A75, la proximité de Clermont-Ferrand, la situation géographique (entre Sancy, Limagne et Chaîne des Puy) sont des atouts touristiques. Les activités proposées (ski, baignade, activités nautiques, randonnées, pêche...) étaient nombreuses et le lac d'Aydat constituait un centre d'intérêt important.
Les structures touristiques locales désiraient mettre en valeur et rendre plus accessibles des sites comme les gorges de la Monne, la Narse d'Espinasse et le lac d'Aydat. Ces actions devaient permettre la préservation de ces milieux, au même titre que les autres interventions, si les activités proposées et la fréquentation de ces sites étaient réfléchies, organisées et réglementées.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

=> Perspectives d'intervention

Aucune perspective d'intervention n'a été retenue dans le cadre du contrat de rivière. De plus, la compétence tourisme n'est pas une compétence du SMVVA.

Par contre, les milieux aquatiques constituent une richesse patrimoniale pouvant être davantage mise en valeur et ce, dans le cadre du contrat de rivière. Ainsi, diverses actions ont été définies dans cette optique.

6.3.2 Les actions prévues

Au moment de la signature de la convention, la majorité des actions de ce volet n'avait pas de budget défini. La maîtrise d'ouvrage était soit dévolue aux communes, soit à la Communauté de communes Les Cheires, soit au SIVV, voire à la fondation Jean Moulin.

6.3.2.1 La valorisation du patrimoine lié à l'eau

Aucun budget prévisionnel n'était alloué à ces actions. Elles sont au nombre de 2 : travaux d'aménagement du patrimoine avec maîtrise d'ouvrage des communes et la mise en valeur d'une partie des terrasses sur le plateau de la Serre, avec maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes Les Cheires.
Les travaux d'aménagement du patrimoine étaient déjà proposés dans le cadre des Contrat Locaux de Développement : il s'agissait d'aménager des ouvrages existants, souvent vestiges d'un passé lié à l'eau, tels les lavoirs, les fontaines, les moulins...
La mise en valeur d'une partie des terrasses sur le plateau de la Serre consistait à empêcher l'érosion par la pluie des côteaux les mieux exposés, grâce à des actions de nettoyage, de débroussaillage et de remise en cultures d'une partie des terrasses, ainsi que par la mise en place d'un sentier de randonnée.

6.3.2.2 Développement des activités nautiques

Seule l'action concernant le développement de la base de voile à Aydat, pour un montant de 700 000 euros a été définie précisément avec maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Les Cheires. Il s'agissait de refaire un nouveau bâtiment, plus moderne.
Les aménagements de la plage d'Aydat et de ses abords étaient estimés à hauteur de 50 000 euros (compris dans le montant précédent). Il s'agissait de travaux destinés à éviter l'entraînement régulier du sable de la plage dans le lac, lors d'événements climatiques pluvieux. De plus, le remplacement de certains aménagements, vétustes ou inadaptés était proposé.

Les actions de développement de l'activité pêche, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Cheires, n'ont pas été non plus définies précisément au niveau budget, que ce soit pour la réalisation d'un ponton pour les barques ou pour la mise en place de points pêche pour les handicapés.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

6.3.2.3 Les activités de découverte

Trois actions principales ont été définies :

- Aménagement d'un chemin autour du lac : budget non défini, maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Les Cheires
- Guide touristique « Vallée de la Veyre » : budget de 6 000 euros, maîtrise d'ouvrage du SIVV
- Document de présentation du lac : budget de 3 000 euros, maîtrise d'ouvrage du SIVV.

6.3.3 Les actions réalisées et situation finale

6.3.3.1 La valorisation du patrimoine lié à l'eau

La valorisation du patrimoine n'a fait l'objet d'aucune action au cours du contrat de rivière (compétences communales).

Concernant les actions sur la mise en place des travaux sur une partie des terrasses du plateau de la Serre, la prestation s'est déroulée en interne à la Communauté de Communes Les Cheires. Aucune intervention dans le cadre du contrat de rivière n'a été réalisée.

6.3.3.2 Développement des activités nautiques

Le développement de la base nautique a été réalisé grâce à l'aménagement du site en 2007, ainsi que la réalisation des travaux pour l'aménagement de la plage et de ses abords. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Cheires. Le projet était de :

- réorganiser la plage
- réaliser une nouvelle base nautique
- de permettre une meilleure accessibilité
- de réorganiser le stationnement

et d'organiser le tour du lac.
Le projet a été confié au bureau d'études paysagères et urbaines de Clermont Ferrand, A3-Paysage. (Cf. annexe 15 : projet d'aménagement de la base nautique et de loisir à Aydat)
Le site a été inauguré en juillet 2008, avec un financement du Conseil Général, de l'Etat, de la Région, de la Communauté de Communes et du mouvement sportif.

Bien que le budget prévisionnel de ces actions ait été intégré dans le budget du contrat de rivière, l'ensemble des éléments techniques et financiers (montant global d'environ 3 millions d'euros HT), ont finalement été entièrement pris en charge par la Communauté de communes Les Cheires.

Lors de l'état des lieux final, le centre nautique du lac d'Aydat propose une multitude de prestations : stages de voile de l'initiation au perfectionnement, stages « multiactivités » avec voile, mais aussi kayak,... Des cours particuliers mais aussi des locations de barques de pêches, de pédalos sont également proposés. Les personnes à mobilité réduites ont un accueil privilégié à Aydat, avec deux bateaux équipés pour la navigation et deux tiralos pour l'activité

baignade.
Ainsi, dès la première année de mise en fonctionnement des nouveaux aménagements et du nouveau centre nautique, des classes étaient accueillies en mai, juin et septembre, octobre, plus de 1200 jours de voile étaient comptabilisés et près de 14000 personnes avaient utilisé le pédalo. Les divers aménagements comme les jeux pour les enfants ont connu également un vif succès.

Au niveau pêche, les pontons prévus pour la mise à l'eau des barques et la pêche des personnes à mobilité réduite ont également été réalisés, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Cheires.

Compte tenu que les actions ont été réalisées, l'enjeu du contrat de rivière « maintien et développement des activités touristiques et économiques » a été atteint concernant le développement des activités nautiques.

6.3.3.3 Les activités de découverte

Le circuit du tour du lac a également « vu le jour » et est en cours d'aménagement. Le parcours ne passe plus par le déversoir. Les aménagements concernent la réalisation d'un belvédère, la pose d'une signalétique adaptée (pédagogique et directionnelle), des mises en place de pontons, de passages adaptés (pas japonais), …

Les autres activités de découverte concernent la réalisation de documents de présentation ou de guide touristique. Leur mise en place est étudiée dans le volet C communication.

Compte tenu que les actions ont été réalisées, l'enjeu du contrat de rivière « maintien et développement des activités touristiques et économiques » a été atteint concernant le développement des activités nautiques.

6.3.4 Conclusion sur le volet BI-3 : mise en valeur des milieux

L'ensemble des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière ont été réalisées, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Cheires. Celle-ci a pris en charge l'ensemble des dossiers concernant ce volet, à l'exception des documents (cf volet C) et de l'aménagement du patrimoine lié à l'eau (compétences communales). Toutefois, ces actions ne sont pas prises en compte pour l'évaluation car :

- aucun budget ne leur était alloué
- le coût des actions gérées par la Communauté de Communes et l'ampleur des actions n'est pas comparable à ces actions de valorisation du petit patrimoine communal.

Ainsi, la Communauté de Communes Les Cheires ayant mené à terme l'ensemble des dossiers, les objectifs du contrat de rivière sont pleinement atteints, concernant ce volet, mise en valeur des milieux.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

6.4. Volet B II : la lutte contre les crues

6.4.1 La situation initiale

6.4.1.1 Le contexte réglementaire

Le contexte réglementaire pour les crues est essentiellement lié à la prévention des inondations, à la protection de l'environnement, des risques naturels prévisibles. Les communes doivent réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour informer la population sur les risques majeurs.

6.4.1.1 La situation initiale

Les phénomènes de crues étaient de plus en plus marqués, avec un impact plus important pour les crues de la Monne que celles de la Veyre. Les communes principalement concernées étaient Tallende, Veyre-Monton et les Martres de Veyre. La commune de St Amant Tallende n'était concernée que par des débordements localisés.
En fonction de leur localisation, les communes étaient concernées par les crues de l'une ou l'autre des deux rivières : Saint Amant Tallende et Tallende peuvent être concernées par les deux, Veyre-Monton et les Martes de Veyre, uniquement par les crues de la Veyre, étant situées après la confluence.
La montée des eaux était rapide, mais le temps d'inondation pouvait être court (quelques heures). Par contre, dans certaines zones, la hauteur d'eau et le courant pouvaient être importants.
L'urbanisation s'était faite à proximité des cours d'eau et les propriétaires avaient modifié le lit de la rivière, pour se protéger : certaines zones d'expansion des crues étaient devenues non opérationnelles (supprimées ou réduites).
L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels (PPR) – risque inondation avait été prescrit par arrêté préfectoral du 12 mars 1998, pour les communes d'Aydat, St Saturnin, St Amant Tallende, Tallende, Veyre-Monton et les Martes de Veyre. Le document était en cours de réalisation au moment de l'état des lieux initial. Mais il s'agissait d'un document de prévention : il ne proposerait pas de solution pour limiter le phénomène.

=> Perspectives d'intervention

Dans le cadre du contrat de rivière, il a été proposé de réaliser une étude diagnostique sur le fonctionnement hydraulique des cours d'eau.

6.4.2 Les actions prévues

Une seule fiche action, la fiche B-II 1 permet de définir la politique commune de lutte contre les crues prévue au début du contrat de rivière. Deux actions étaient décrites :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- la réalisation d'une étude diagnostique du fonctionnement des cours d'eau et des propositions d'aménagements pour 150 000 euros, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV
- la réalisation de travaux d'aménagement pour la lutte contre les crues, dont le budget et la maîtrise d'ouvrage n'étaient pas définis au moment de la signature de la convention.

6.4.3 Les actions réalisées et la situation finale

L'étude a été réalisée en 2006, par le bureau d'études ANTEA : « Etude diagnostic du fonctionnement hydraulique des rivières Veyre et Monne - Propositions de gestion et d'aménagements pour réduire le risque inondation » sous maîtrise d'ouvrage du SIVV.
Plusieurs objectifs étaient assignés à cette étude :

- comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire, et plus particulièrement celui des crues
- identifier des solutions pour réduire le risque inondation
- définir les conditions de réalisation de ces solutions.

L'étude a été menée alors que le PPRI sur la vallée de la Veyre était également en cours d'élaboration. Les deux actions étaient complémentaires :

- le PPRI a un objectif réglementaire
- l'étude avait un objectif opérationnel pour réduire le risque inondation.

L'étude a mis en évidence que pour limiter les risques inondation et les crues, de nombreux investissements s'avéraient indispensables. Au vu du rapport coût/bénéfice pour le territoire, le SIVV a décidé de ne pas donner de suite aux propositions réalisées.
Aucune autre action pour résoudre la problématique des crues n'a donc été entreprise.
Toutefois, des efforts pédagogiques à destination des riverains de l'aval ont été faits, afin de mieux les informer des gestes à avoir, des actions à réaliser (ne pas laisser d'encombrants susceptibles d'être emportés à proximité des berges, …), des bonnes pratiques à adopter (ne pas artificialiser les berges),...

Suite à l'étude, l'objectif « proposer une stratégie coordonnée de gestion à l'échelle du bassin versant » a été supprimé. L'objectif « comprendre le phénomène et ses origines » est resté le seul objectif poursuivi dans le cadre de la limitation de l'impact des crues.
Compte tenu de ces évolutions, l'objectif du contrat de rivière a été atteint.

Ainsi, pour ce qui concerne « limiter l'impact des crues », compte tenu des résultats de l'étude réalisée, il peut être considéré que le contrat de rivière a atteint ses objectifs.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

7. VOLET C : GESTION, SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT

7.1. Présentation de la situation initiale et des actions prévues

Le SIVV et la Communauté de Communes les Cheires travaillaient ensemble, au moment de l'état des lieux initial, afin de créer une structure unique. Celle-ci devait, ensuite, prendre en charge l'ensemble des actions du contrat de rivière (en dehors de l'assainissement et des déchets). En effet, ces deux structures, couvraient ensemble, la totalité du territoire du bassin versant. La réunion de toutes les compétences permettrait d'avoir un Syndicat Mixte à la carte. Toutefois, au moment de la signature du contrat de rivière, c'est le SIVV qui est désigné comme la structure porteuse et coordinatrice du contrat de rivière.

Le volet C devait permettre de faire fonctionner le contrat de rivière. Ainsi, dans ce volet était compris tout ce qui permettait :

- de coordonner et de suivre la mise en place des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière
- d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et la population sur l'intérêt du contrat de rivière et des différentes actions
- de réaliser le suivi des actions effectuées ainsi que vérifier leurs impacts
- de rendre compte auprès des financeurs et des partenaires techniques de l'état d'avancement du contrat.

=> Perspectives d'intervention indiquées lors de l'état des lieux initial

La coordination et l'animation du contrat de rivière, ainsi que la gestion des actions devaient passer par :

- la création de postes spécifiques afin d'assurer l'animation et le suivi du contrat
- l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire, grâce à des outils de communication adaptés
- le suivi de l'impact des actions

Plusieurs actions étaient prévues afin de permettre le fonctionnement du contrat de rivière. Elles avaient été regroupées en 4 thématiques principales :

- l'animation
- l'information et la sensibilisation
- les outils de communication
- le suivi

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

7.2. Volet C I : animation et suivi du contrat

7.2.1 Les actions prévues

Cette animation nécessitait :

- la création du poste d'animateur du contrat
- l'emploi d'un technicien de rivière afin de mener à bien une majorité d'actions et d'assurer le relais sur le terrain

Propositions d'actions	Coût total estimatif en € (HT)	Maître d'ouvrage potentiel	Echéancier
Animateur contrat de rivière	210 000 €	S.I.V.V.	2004
Technicien de rivière	180 000 €		2005

Tableau 39: Tableau de synthèse du volet C-1 lors de l'état initial (source : contrat définitif 2004)

7.2.2 Les actions réalisées et la situation finale

Au niveau des postes, au cours des 5 années, les deux recrutements prévus ont eu lieu :

- un technicien de rivière
- un animateur du contrat de rivière

Actuellement, les 2 postes sont toujours budgétisés et pourvus. Les besoins en personnel ont augmenté, afin de pouvoir faire face à la mise en oeuvre de l'ensemble des actions prévues, et plus particulièrement, au niveau agricole, à partir de la deuxième moitié du contrat. Ainsi, dès la mi novembre 2006, il a été recruté un technicien, à mi-temps, pour s'occuper spécifiquement des actions agricoles.

Ainsi, en terme de création de poste, il a été créé 2,5 postes et non 2 postes, comme prévus initialement.

L'animation du comité de rivière nécessite également l'organisation d'un certain nombre de réunions, dont certaines sont prévues dans le cadre même du contrat de rivière : il s'agit des réunions du Comité de Rivière. Celui-ci doit se réunir au moins une fois par an.
Or, l'animation du contrat de rivière ne s'est pas réalisée dans ces conditions. En effet, de nombreuses commissions techniques se réunissent souvent pour débattre sur les projets, des actions, de leur avancement, mais le Comité de Rivière ne s'est réuni qu'en début et à mi-parcours du contrat de rivière. La dernière réunion s'est déroulée pour la réalisation du bilan à mi-parcours du contrat de rivière, en 2008.
Depuis, aucune réunion du Comité de Rivière n'a été convoquée (cf. fonctionnement du syndicat).

De nombreuses autres réunions se sont déroulées afin de permettre le déroulement des

actions. Il s'agit pour la plupart de réunions techniques (comités restreints).

Enfin, le SMVVA a participé à de nombreuses manifestations pour faire connaître les milieux aquatiques et les actions mises en place. Il a ainsi participé à toutes les manifestations organisées dans le cadre du festival H2O, le festival de l'eau du Massif Central. Il était également présent au festival Cheires Nature, à Cournols. Ces participations se sont manifestées soit par la mise en place d'animation, soit par la participation à des conférences, ...

7.3. Volet C II : information et sensibilisation

7.3.1 Les actions prévues

Plusieurs actions, au nombre de 7, étaient prévues avant la signature du contrat.

– la réalisation d'une exposition itinérante présentant les bassins versants de la Veyre et de la Monne
– l'organisation de réunions publiques d'information et de sensibilisation, sur des thématiques particulières : gestion des crues, rôle de la rivière, …
– la réalisation de documents d'information sur les différentes thématiques et devant être distribués lors de manifestations spécifiques ou plus généralistes, ainsi que dans les réunions publiques
– la mise en place de journées de formation thématiques destinées principalement aux acteurs du territoire. Il s'agissait d'inciter à mettre en place la gestion par bassin versant : ces journées devaient donc être réalisées pour l'ensemble du territoire, afin de permettre aux acteurs de l'aval de comprendre les problématiques de l'amont et réciproquement
– l'organisation d'un programme d'information à destination des scolaires : il fallait réaliser des outils pédagogiques de sensibilisation et d'information sur le thème de l'eau, auprès des écoles du bassin versant
– la mise en place d'un réseau de station météorologique dans les écoles du bassin versant afin de sensibiliser les enfants au risque inondation, par le biais de l'installation de 4 mini stations
– la création d'une base de données : l'ensemble des informations, études, documents existants et créer sur le bassin versant, ayant pour thématique la gestion de l'eau et des milieux naturels devaient être regroupés et centralisés auprès du SIVV qui les tiendrait à disposition des structures ou des particuliers.

Dans le cadre de la convention du contrat, seules 5 actions apparaissaient avec la disparition de la création de la base de données et la réalisation de documents d'information. Cette dernière action était intégrée dans les autres.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Information, sensibilisation	Coût total en Euro (H.T)	Maître d'ouvrage
Exposition itinérante sur les cours d'eau	15000	SIVV
Réunions publiques d'information	10000	SIVV
Journée de formations thématiques	25000	SIVV
Programme d'information auprès des scolaires	12500	SIVV
Mise en place de station météo et de débits	15000	SIVV
total	**77500**	

Tableau 40: Actions d'information et de sensibilisation (source : convention contrat de rivière 2005)

. 7.3.2 Les actions réalisées et la situation finale

7.3.2.1 Exposition itinérante

Afin de sensibiliser les habitants du bassin versant, il a été décidé de réaliser une exposition photographique pour présenter les actions du SMVVA. Mais contrairement à la plupart des expositions de ce type, le SMVVA a souhaité impliquer le plus fortement possible la population. Ainsi, l'exposition a été réalisée avec et par les habitants du territoire grâce à l'utilisation de la diachronie (couple de photos anciennes et récentes prises dans les mêmes conditions). De plus, la photographie contemporaine a permis (par la facilité de la réalisation) de pouvoir impliquer les habitants volontaires. Afin de permettre à l'exposition d'atteindre son objectif de sensibilisation, des panneaux réalisés par des spécialistes permettaient, quant à eux, de communiquer sur les principes du contrat de rivière et de ses actions. Les techniciens du SMVVA ont fortement participé à cette phase de rédaction. Des experts ont relu les textes. Les panneaux de communication portaient sur des thématiques spécifiques comme :

- la restauration des milieux aquatiques
- la préservation des zones humides,
- l'impact de l'urbanisation sur les milieux aquatiques...

Enfin, des entretiens individuels ont également été réalisés avec des volontaires, sans aucune censure, ce qui a permis le recueil de paroles entièrement libres.
Au niveau technique, l'observatoire photographique des Territoires du Massif Central (OPTMC) a apporté son expérience pour la conception et la réalisation de l'exposition.

Cette méthodologie a abouti à la réalisation d'une exposition de 46 cadres indépendants (également réalisés par des volontaires, habitants locaux), accompagnés par 6 panneaux d'experts : « Rivières d'hier, d'aujourd'hui et de demain, photographies et paroles d'habitants ». L'exposition présente les milieux aquatiques du territoire du SMVVA vus par ses habitants. L'exposition photographique a été inaugurée à St Amant Tallende, le 18 octobre 2007, après 2 ans de travail (réalisation en 2006/2007). L'action a été complétée en 2009, avec de nouveaux panneaux et cadres pour suivre l'évolution du contrat de rivière.

Plusieurs points forts ont été recensés pour cette action :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- une bonne mobilisation des habitants permettant d'accroître la connaissance à la fois du SMVVA, mais aussi des milieux aquatiques
- le caractère « mobile » de l'exposition : elle est déplaçable dans sa totalité ou partiellement, les 46 cadres étant totalement indépendants les uns des autres
- le caractère interactif de l'exposition : elle se regarde avec un livret de présentation précisant les questions posées aux volontaires, dont les cadres sont exposés avec uniquement la réponse aux questions
- la réussite de la conception et de la réalisation, avec un choix de structure adapté.

L'exposition a été présentée dans plusieurs communes, à plusieurs centaines de visiteurs. Cette exposition a reçu, en 2009, la Mention Spéciale, pour les actions innovantes de sensibilisation et de concertation sur l'eau et les milieux aquatiques, dans le cadre des trophées de l'eau, délivrées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

L'exposition itinérante a été un véritable succès du contrat de rivière.

7.3.2.2 Réunions publiques d'information

Des réunions publiques ont été réalisées afin de permettre de renforcer la communication sur les milieux aquatiques et leurs dysfonctionnements (cf. annexe 16 : affiche d'information sur la réunion publique du 22 juin 2005).

Ces réunions ont été essentiellement organisées en début de contrat de rivière : il s'agissait d'expliquer la démarche, de sensibiliser les divers acteurs du territoire (élus et habitants), de créer une dynamique sur le territoire, de faire connaître le technicien et l'animateur du contrat de rivière.
Ces réunions ont été moins nombreuses par la suite.
Leur nombre exact est inconnu, mais de nombreux élus n'ont pas de souvenirs de telles actions sur leur commune. Cet élément semble confirmer que les réunions publiques ont été peu nombreuses sur le territoire, en fin de contrat. Les élections municipales ont également interféré sur les motivations des habitants non élus. Ils ont été moins impliqués.

7.3.2.3 Journée de formations thématiques

Ces journées thématiques n'ont pas été mises en oeuvre au niveau du contrat de rivière. Par contre, il a été mis en place des actions à destination du grand public, de type découverte des milieux. Ces actions n'étaient pas prévues au départ.

Ces sorties et animations ont été conviées à l'association « Elément Terre ». Il s'agissait de mettre en place des actions d'éducation à l'environnement, pour le public présent sur le territoire, pendant la saison touristique.
Ces actions consistent à réaliser des animations nature ou des sorties de découverte, ainsi que des veilles écologiques sur des sites très fréquentés. Il s'agit de la Monne, des Gorges de la Monne, des sources des Saladis, de la Narse d'Espinasse et de Servière. Ces animations s'adressent à divers publics : adultes, enfants, ou encore centre de loisirs. Il s'agit d'animation et/ou de sorties dont la durée varie entre une demi-journée et une journée.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

En terme d'évolution de fréquentation et de thématiques, les diverses caractéristiques des animations et des sorties découverte sont indiquées dans les graphiques ci-dessous (les données ne sont pas connues pour 2010).

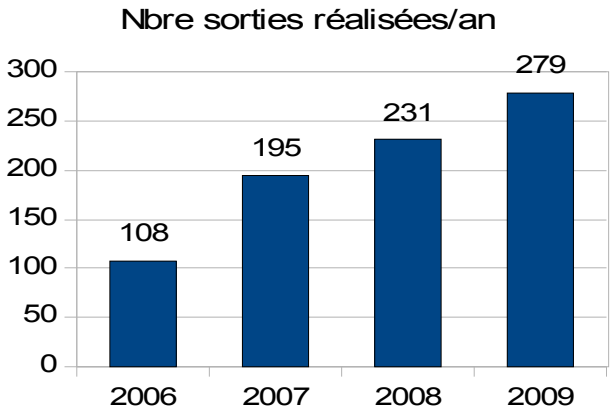

Ainsi, il est possible d'observer que l'évolution, au cours des 4 années étudiées, est une augmentation du nombre de sorties par an. Celui-ci a plus que doublé entre l'année de mise en place de ce type d'action (en 2006), où seulement 108 sorties étaient réalisées contre 279, en 2009, dernière année où les éléments ont été transmis par le SMVVA.

Illustration 7: Evolution du nombre de sorties réalisées au cours du contrat de rivière

Les différents programmes d'animation ou de sorties ne sont pas appréciés ou demandés de façon identique par les visiteurs. Ainsi, la répartition par thématique ou site des sorties réalisées est présentée dans le diagramme ci-dessous.

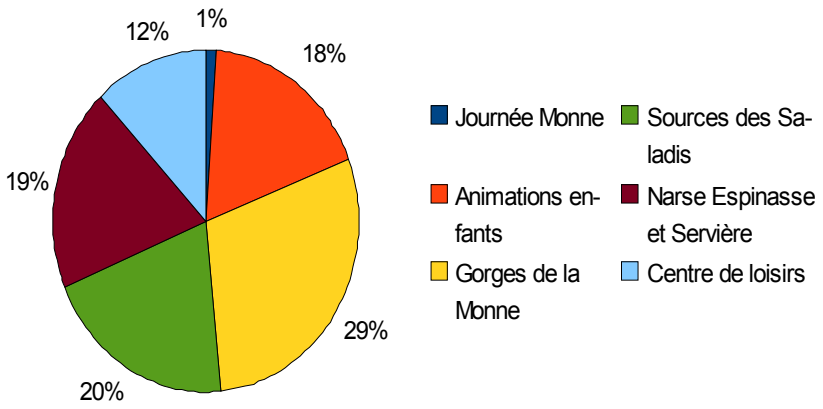

Illustration 8: Répartition des journées entre 2006 et 2009

Les journées aux gorges de la Monne sont majoritairement demandées par les participants, mais sont suivies par 3 autres thématiques, qui sont presque demandées de façon identique : les sources des Saladis, la Narse d'Espinasse et enfin les animations spécifiquement à destination des enfants.

La répartition de la participation aux animations par les adultes et par les enfants est intéressante à étudier. L'histogramme ci-dessous retrace cette répartition.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

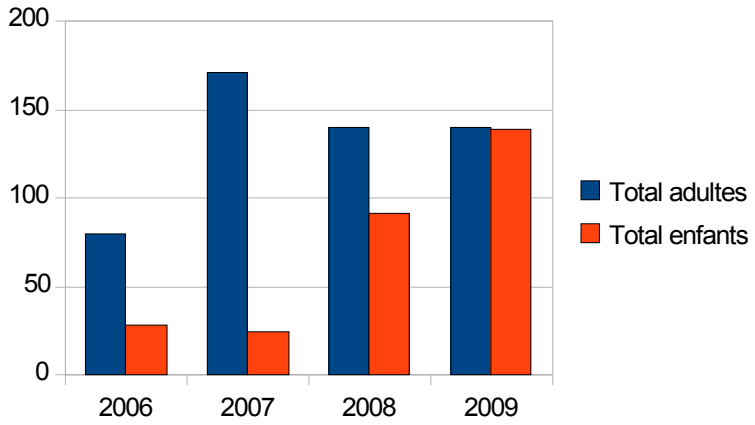

Illustration 9: Répartition des animations entre les différents publics : adulte et enfant

Ainsi, au cours des années, la répartition enfants/adultes s'est inversée : en 2006, les adultes étaient bien plus nombreux à suivre les animations que les enfants. Or, 2008, a vu le nombre d'enfants participants évoluer de façon très importante et en 2009, il était égal à celui des adultes.

	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Total adultes	80	171	140	140	531
Total enfants	28	24	91	139	282
Totaux	**108**	**195**	**231**	**279**	813

Tableau 41: Répartition des participations aux animations et sorties, entre les enfants et les adultes

Il est possible de voir dans le tableau ci-dessus, au cours des 4 années étudiées, que les adultes restent le public dominant à 65 %. Toutefois, la tendance est à une augmentation de la participation des enfants aux animations, au détriment de celles des adultes, sur les deux dernières années.

Il est également étudié le rapport entre les actions ou sorties prévues et celles finalement mises en oeuvre.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

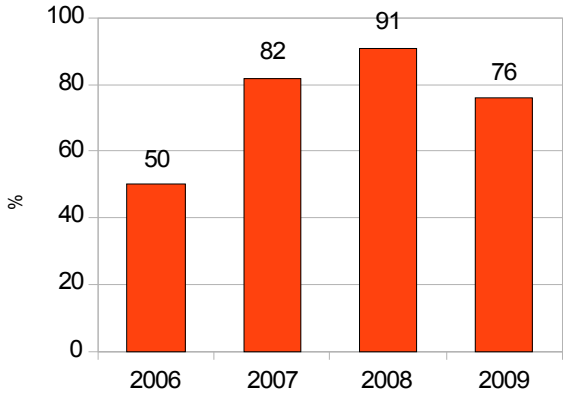

Illustration 10: % de sorties réalisés par rapport aux sorties prévues

L'année 2006 a été la première année où ce type de sorties a été proposé aux touristes. La méconnaissance de cette possibilité, la météo pas toujours favorable, le manque d'organisation liée à l'inexpérience, peuvent expliquer que seulement la moitié des sorties prévues a pu finalement se mettre en place. En fonction des saisons, le % d'actions réalisées par rapport à celui prévu est relativement variable. Mais il dépend aussi des conditions météorologiques. Il est toutefois possible de constater que le taux de mise en oeuvre est, et ce, dès la deuxième année, supérieur à 75 % et arrive même à 91 % en 2008.

Ainsi, il y a un très bon taux de réalisation des sorties proposées.

7.3.2.4 Programme d'information auprès des scolaires

Afin d'élaborer le programme d'information auprès des enfants scolarisés sur le territoire, la prestation a été confiée au CPIE Clermont Dome. En collaboration avec l'animatrice du contrat de rivière, il a été cerné les divers éléments du programme, en terme de public, de communes concernées et enfin du nombre de jours d'animation par classe et par niveau. Dès le début, le parti pris de travailler sur du long terme et sur le fond des interventions a été pris : il n'était pas envisagé de faire de ce programme, une série de « saupoudrage », plus assimilable à de la communication et de la sensibilisation qu'à des actions d'éducation à l'environnement.
Afin de pouvoir retenir des écoles ou des classes dont les projets pédagogiques seraient en adéquation avec les objectifs du contrat de rivière, il a été rédigé une fiche type d'appel à projet. Celui-ci a été envoyé à l'ensemble des écoles du territoire (maternelles et écoles primaires).
Les écoles et classes ayant répondu à cet appel à projet ont été ensuite sélectionnées conjointement par le CPIE Clermont Dome, le SMVVA et un conseiller pédagogique de l'Education Nationale. Le nombre de projet a été en cohérence avec le budget prévu pour l'action. L'objectif avait été de satisfaire un maximum de demandes et les montants financiers alloués à cette action ont permis d'atteindre cet objectif. Chaque année, l'appel à projet a été renouvelé.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Un lien était réalisé avec les actions du contrat de rivière, dans la mesure du possible en fonction des thématiques étudiées avec les enfants. Celles-ci étaient variées car la demande du SMVVA était de faire comprendre les enjeux liés à l'eau sur le territoire : préservation de la qualité, usages, biodiversité et eau patrimoine. Les actions étaient toujours adaptées au micro contexte, avec une pédagogie de projet.
L'action s'est déroulée tout au long du contrat de rivière. Ceci a mis en évidence un effet de lassitude : le nombre d'actions, après avoir fortement augmenté au cours des premières années, a ensuite diminué la dernière année. Il faut noter qu'en 2009/2010 les communes participantes aux actions sont toutes des communes situées hors du bassin versant. Les résultats de cette dernière année ne sont donc pas pris en compte dans les graphiques et analyses ci-dessous.

La fin de l'année scolaire était l'occasion de réaliser une journée spéciale au CPIE, qui regroupait toutes les écoles et classes ayant participé au programme au cours de l'année. Ils pouvaient ainsi présenter aux autres enfants leur propre travail. Les familles étaient invitées à cette journée de restitution des actions réalisées tout au cours de l'année.

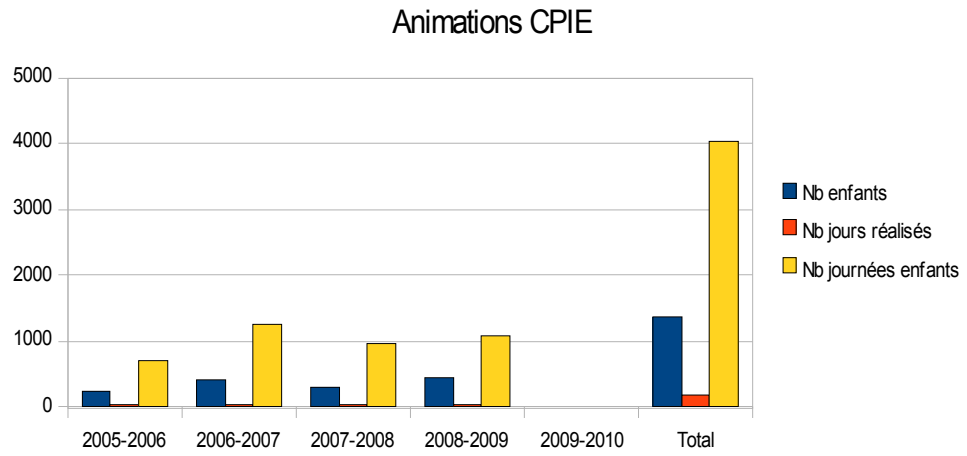

Illustration 11: Evolution des animations du CPIE au cours du contrat de rivière

Classes primaires	Nb enfants	Nb jours réalisés	Nb journées enfants
2005-2006	215	27	645
2006-2007	234	30	702
2007-2008	130	21	461,5
2008-2009	275	36	761
2009-2010	communes hors BV		
Total	**854**	**114**	**2569,5**

Tableau 42: Répartition des animations réalisées par le CPIE au cours du contrat de rivière

Au niveau du nombre d'animations réalisées, sur le territoire, 114 jours d'animation ont été réalisés pour 854 enfants, soit 2569 jours enfants.
L'évolution montre que le nombre d'enfants participant a été moins important la troisième

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

année, ainsi que le nombre de jours réalisés.
Il est difficile d'analyser ce type d'évolution car tous les ans, l'appel à projet était relancé. Or, si pour une même classe, les enfants changent, ce n'est pas le cas de l'enseignant (pour la majorité des cas). Ainsi, l'enseignant peut tout à fait désirer travailler sur d'autres thématiques que l'eau, certaines années. A l'inverse dans une même école, il peut aussi être souhaité qu'une même cohorte d'élève travaille plusieurs années sur ce thème, ce qui impose que chaque enseignant, doit, à tour de rôle, répondre à l'appel du projet. Dans ce cas, certains enfants ont pu travailler sur la thématique « eau » pendant deux, trois ou quatre ans.

Le programme s'adressait aux maternelles, comme aux enfants du primaire. La répartition des animations entre ces 2 types de classe est indiquée dans l'histogramme ci-dessous :

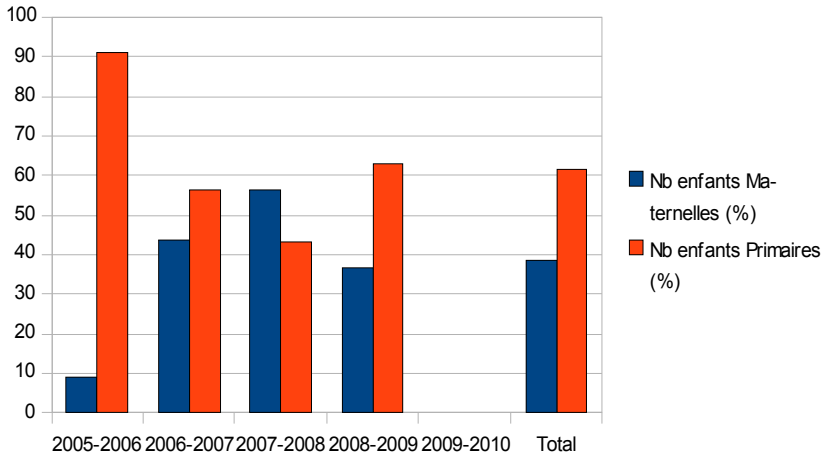

Illustration 12: Répartition par classe, des animations du CPIE

La première année, les enfants en primaire ont été très majoritaire (91 %). Puis au cours du contrat de rivière, les enfants de maternelle sont devenus majoritaires (56 %) en 2007/2008, pour ensuite redevenir inférieurs au nombre d'enfants du primaire.
L'évolution de la répartition des animations entre les deux types de classes n'est pas identique. Le nombre d'enfants du primaire participant aux actions diminue au cours des 3 premières années pour réaugmenter la quatrième année, à l'inverse des enfants en classe de maternelle.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

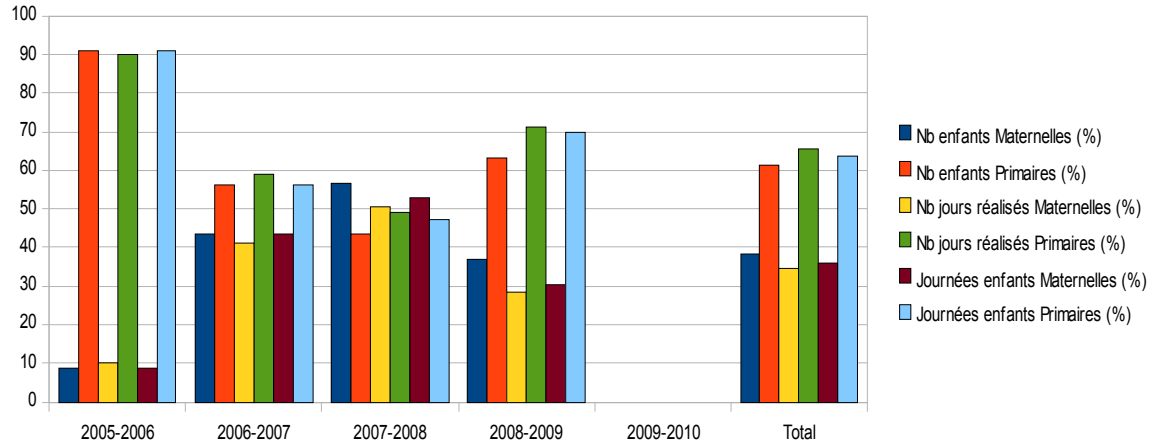

Illustration 13: Evolution par année, des classes concernées par les animations et du nombre de jours d'animations réalisées par classe

L'évolution observée montre que le nombre de journées enfants a progressé de façon importante en maternelle après la première année. De plus, le nombre d'animation en classe de primaire a subi une légère baisse lors de la 3ème année du contrat, mais a ensuite bien progressé la quatrième année. Le nombre d'animations a ainsi suivi l'évolution de la demande et a permis d'y répondre.
Ainsi, pour les maternelles, il y a eu 533 enfants qui ont participé aux projets pour 60 jours d'animation et un nombre de journées enfants de 1458. Pour les enfants en classe primaire, 854 enfants ont suivi 114 jours d'animation, pour un nombre de journées enfants de 2569. Ainsi, globalement, les enfants scolarisés en classe de primaire ont été plus nombreux à participer au programme.

La mise en oeuvre du programme d'éducation à l'environnement a eu un véritable succès auprès des écoles et des enfants du territoire. Les objectifs du contrat de rivière ont été donc atteints.

7.4. Volet C III : outils de communication

7.4.1 Les actions prévues

Deux actions principales étaient prévues :
– la diffusion d'un bulletin de liaison sur le contrat de rivière, à parution semestrielle
– des journées d'échanges et d'information sur les travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière.
Toutefois, seule la diffusion d'un bulletin de liaison apparaît dans le cadre de la convention signée pour le contrat, avec un budget de 20 000 euros, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

7.4.2 Les actions réalisées et la situation finale

Au niveau communication, plusieurs actions ont été conduites au cours des 5 années du contrat de rivière. Les 2 principales ont été la création du site Internet et la publication d'un bulletin d'information. De nombreuses actions de communication ont été également menées à travers différents médias : presses écrites et orales, entre autre. Des documents spécifiques (plaquettes) ont été également réalisés.

7.4.2.1 Réalisation du bulletin d'information

Un bulletin d'information, le Veyre d'eau, a été créé dès le début du contrat de rivière. Il était prévu une parution annuelle avec diffusion à l'ensemble des partenaires, annuelle. (cf. Annexe 17 : le Veyre d'eau n°3)
Seuls 3 numéros de ce bulletin ont été réalisés : deux en 2006 et un en 2008 Le bulletin cessa d'être réalisé à peu près en même temps que le site Internet a été créé (cf. paragraphe correspondant).
Au vu du budget imparti pour cette action, seulement 4 numéros ont été prévus au cours du contrat de rivière. Le dernier numéro sera diffusé à l'issue de l'étude bilan et de l'étude phyto afin d'annoncer la mise en place du contrat territorial.

7.4.2.1 Réalisation du site Internet

Le site Internet a été réalisé en interne : il avait pour objectif la diffusion des différents éléments inhérents au contrat de rivière et à sa mise en place. La réalisation du site n'était pas prévue au début du contrat de rivière.
Les objectifs du site étaient identiques à ceux de la plaquette d'information, avec en plus, la possibilité d'une actualisation plus fréquente et une facilité de prise de contact pour les personnes désireuses d'avoir des informations supplémentaires sur le contrat de rivière ou ses informations. De plus, la réactivité du média était un plus indéniable, par rapport à une plaquette papier, avec un coût de diffusion pour toucher un public beaucoup plus large, sans commune mesure avec un média papier.

7.4.2.1 Réalisation d'actions de communication (plaquettes, articles de journaux, ...)

Le contrat de rivière avait prévu plusieurs documents de communication et d'information : une plaquette de présentation du contrat de rivière, des plaquettes de sensibilisation « Lac d'Aydat », un livret « Lac d'Aydat » et un guide de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques. L'ensemble de ces documents a été réalisé, pour moitié en 2006 et pour moitié en 2008 (cf. annexe 18 : guide de sensibilisation).

Le guide de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques, réalisé en 2008, n'a pas été totalement diffusé. Il était prévu qu'il soit mis à disposition dans l'ensemble des mairies du territoire, ainsi qu'au siège du syndicat. Sa création et sa présentation ont été indiquées sur le site du SMVVA pour inciter le public à se le procurer. Toutefois, en fin de contrat, de nombreux numéros n'étaient pas encore diffusés, bien que le document soit présent, en libre service, dans un grand nombre de mairies.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

De nombreuses actions de communication ont été réalisées dans la presse écrite. En fonction des thématiques traitées, le média utilisé a été soit un média généraliste, soit un média spécialisé ou professionnel, ou bien encore un média local (cf. annexe 19 : actions de communication).
De nombreux articles sont présents dans les différents journaux communaux du territoire ou sur les sites internet des Communautés de Communes ou communes (cf. annexe 20 : exemple de parution dans un journal communal).

7.5. Volet C IV : suivi des impacts des actions

7.5.1 Les actions prévues

Trois actions principales étaient prévues :
- la mise en place d'un réseau de points de mesure de la qualité des eaux
- la définition d'indicateurs de suivis sur certains paramètres
- l'étude bilan du contrat

La définition des indicateurs n'était plus présente dans la convention du contrat de rivière. Ainsi, seules les actions suivantes étaient prévues :
- des points de mesures de la qualité des eaux : budget de 60 000 euros, maîtrise d'ouvrage du SIVV
- étude bilan du contrat : budget de 30 000 euros

7.5.2 Les actions réalisées et la situation finale

7.5.2.1 Points de mesure de la qualité des eaux

La réalisation de points de mesure du suivi de la qualité des eaux n'a pas été effectuée. En effet, si les deux campagnes de suivi de la qualité des eaux ont été réalisées en début de contrat (cf. paragraphe correspondant), l'arrêt de ces mesures n'a pas permis d'avoir un suivi sur la totalité du contrat de rivière. Cet arrêt a été décidé suite à l'examen de l'efficience de ce type d'action : peu de résultats utilisables pour mettre en oeuvre des actions, pour un coût important.

7.5.2.2 Etude bilan

Cette étude bilan fait l'objet de ce présent document.

7.6. Bilan sur le volet C

Au niveau de l'animation du contrat de rivière, les objectifs ont été atteints et même au delà. En effet, compte tenu de l'importance des actions à destination du monde agricole, il s'est avéré indispensable de recruter une personne supplémentaire, à mi-temps. L'animation du contrat de rivière se traduit par des participations nombreuses aux manifestations du territoire.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Par contre, les éléments plus formels liés à la mise en place d'un contrat de rivière, type réunion annuelle du Comité de rivière, n'ont pas toujours été scrupuleusement réalisés.

Les actions de communication et d'animation ont été, tout au long des 5 années du contrat de rivière, multiples et variées. Les cibles ont été diversifiées : scolaires, touristes, acteurs ou habitants du territoire...
Certaines actions, non prévues au départ, ont été réalisées et ceci tout au long des 5 années : cas des animations estivales, par exemple.

En ce qui concerne le suivi du contrat de rivière, par contre, celui-ci n'a pas été complet avec l'arrêt des mesures et des campagnes d'analyses. Il ne permet donc pas d'évaluer efficacement les effets des actions réalisées.

Le bilan des actions relatives à l'animation et la communication montre un effort très conséquent vis-à-vis du public et des acteurs du territoire, au détriment parfois d'une organisation structurée et respectueuse des procédures, en interne.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Phase 1 : «Etat des lieux – Diagnostic»

Module 2 : bilan technico-financier

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

2. MODULE 2 : BILAN TECHNICO-FINANCIER (PHASE 1)

1. PRESENTATION DU CONTENU DE CE MODULE D'ETUDE

1.1. Méthodologie

Cette partie de l'étude devait être réalisée à partir des documents existants :

- convention du Contrat de Rivière,
- bilans d'activité, tableaux de suivi des subventions,
- éléments budgétaires,
- éléments de bilan à mi-parcours.

Afin d'obtenir les informations nécessaires à cette partie de l'étude, trois types de démarche ont été entreprises :

- une démarche de recherche documentaire. Elle a été réalisée de façon concomitante avec celle des autres modules de l'étude,
- une démarche de rencontre avec les acteurs locaux et les partenaires financiers (cf. paragraphe correspondant),
- des contacts téléphoniques avec les autres personnes susceptibles d'avoir des informations.

Les documents suivants ont été mis à disposition du bureau d'études :

- la convention du contrat de rivière, via le site Internet
- les tableaux et plan de financement initiaux, du dossier définitif du contrat de rivière
- le tableau de suivi des subventions, le tableau de bilan financier à mi-parcours du contrat de rivière et le tableau de bilan financier en fin de contrat. Ces tableaux ont été réalisés en interne, au niveau de l'équipe d'animation et de secrétariat du contrat de rivière.

Les éléments présents dans ces 3 derniers tableaux présentent des différences. Pour réaliser l'analyse au niveau financier, il a donc été relevé les montants dans un tableau ou dans l'autre, en fonction des éléments nécessaires. L'origine des montants utilisés est toujours précisée.

Remarque : *les données recueillies et les résultats issus de ces données peuvent ne pas refléter la totalité des actions, des moyens financiers engagés, ... Ceci ne serait engager la responsabilité du bureau d'études.*

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

1.2. Nature des opérations à étudier

Dans cette partie, il s'agissait de recenser et de caractériser les opérations prévues et l'ensemble des opérations réalisées, par volet. Les caractéristiques techniques principales des opérations devaient être relevées, telles qu'elles étaient prévues, et telles qu'elles ont été réalisées. Ainsi devait être indiqué :
les modalités d'intervention
les actions prévues
les actions réalisées
L'ensemble de ces données a été analysé au cours du module 1, dans la partie « actions réalisées – état final » de chacun des volets du contrat de rivière. Elles ne sont donc pas reprises dans cette partie d'analyse.

1.3. Eléments techniques à présenter

Les éléments techniques sont relevés à partir des documents existants. En fin de contrat, les actions doivent être décrites techniquement en mettant en évidence :

les éléments relatifs aux objectifs identifiés au contrat auxquels répondent les actions

des éléments quantifiés indiquant le niveau de réponse de l'opération aux objectifs poursuivis. Pour ce faire, il devait être utilisé les indicateurs définis, soit au départ du Contrat de Rivière, soit élaboré au cours de cette étude.

Les modalités de réalisation des travaux (prévus/réalisés), les techniques utilisées (prévues/réalisées), ainsi que les moyens utilisés (prévus/réalisés) devaient être analysées. Ce type d'études s'effectue à partir des documents de réception de chantier. Dans le cadre du contrat de rivière de la Veyre, ces documents n'ont pas été établis : cette analyse n'a pas pu être faite.
Concernant les autres éléments, ils ont été analysés dans le module 1, dans les différents chapitres et paragraphes indiquant les actions prévues, les actions réalisées, l'état final et l'atteinte ou non des objectifs.

1.4. Bilan financier

Une synthèse des divers éléments financiers doit être élaborée pour chaque volet. De plus, un tableau spécifique devait présenter les données financières du programme, avec les éléments suivants :

- les coûts totaux prévus
- les coûts totaux réalisés
- les participations financières de chaque partenaire ou chaque origine des subventions (FEADER, Région Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme, Agence de l'Eau, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, …) et du maître d'ouvrage
- la nature des actions prévues
- la nature des actions réalisées.

Les montants indiqués comme montant total prévisionnel sont issus du tableau « bilan financier » fourni par le SMVVA, lorsqu'ils ne sont pas précisés au niveau du contrat de

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

rivière.
Ils différent parfois des montants ou indications relevés dans la convention du contrat de rivière. Ainsi, par exemple, dans la convention du contrat, pour le volet A1, pour des travaux sur les réseaux, au niveau de Aydat, pour Poudure ou Sauteyras, aucun montant de travaux n'est défini. Or, dans le tableau bilan financier du SMVVA, il apparaît un montant prévisionnel, pour Poudure, de 145 000 euros. Ces différences sont liées à des modifications de prévisions et des précisions qui n'ont été connues qu'après la signature de la convention.

D'autres différences sont relevées selon les tableaux : ainsi des montants présentés comme montant réalisé dans le bilan financier mi-parcours, sont indiqués comme montant retenu comme éligible dans le tableau de suivi des subventions.
Les montants relatifs aux subventions sont issus du tableau de suivi des subventions, dans la majeure partie des cas.
Compte tenu de ces éléments, l'origine des chiffres utilisés est précisée pour chaque analyse et chaque thématique.

2. ANALYSE DU VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITÉ

2.1. Volet A 1 : maîtrise des effluents domestiques

2.1.1 Analyse des opérations et techniques

Les actions réalisées pour le volet A1 sont récapitulées dans les tableaux présentés en annexe 21 : « synthèse volet A1 » et dans l'atlas cartographique « volet A1 : actions prévues réalisées ».

Remarque : Pour 2010, aucune donnée financière n'a été obtenue (aucune donnée dans les 2 tableurs fournis comme documents financiers, par le SMVVA). Il n'est alors pas possible de faire une analyse des actions, dans la partie économique.

**** Les années de réalisation :***

Les années indiquées pour les prévisions des actions sont issues du dossier définitif du contrat de 2004. La convention ne reprend pas l'échéancier des actions. Souvent les actions sont prévues sur la durée du contrat de rivière.
Les actions réellement réalisées (prévues ou non au début du contrat) se sont, pour la plupart, déroulées dans la première moitié du contrat de rivière : entre 2007 et 2008.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

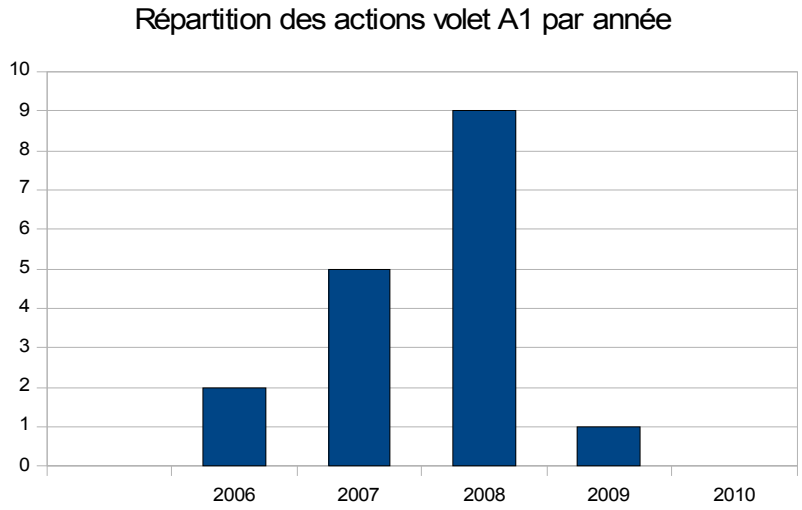

Illustration 43: Répartition annuelle de l'ensemble des actions réalisées pour le volet A1

Cette répartition peut s'expliquer par les délais nécessaires pour la constitution des dossiers techniques et financiers, avant la mise en oeuvre et la réalisation des travaux.

**** Nombres d'actions réalisées/prévues*** :

Les actions prévues étaient regroupées en 4 catégories :

- Les études d'aide à la décision
- Les travaux d'assainissement : création, réhabilitation d'unités de traitement
- Les travaux d'assainissement : travaux sur réseaux
- Travaux d'assainissement : réalisation d'une aire de stockage des boues.

Cette dernière action n'a pas été mise en oeuvre.
Pour les autres catégories, des travaux qui étaient prévus, n'ont pas été réalisés. Finalement, 23 actions ont été conduites dans le cadre du volet A1, au cours du contrat de rivière. Leur répartition est indiquée ci-dessous :

	Actions prévues	Actions réalisées	
		Prévues et réalisées	Réalisées mais non prévues
Etudes d'aides à la décision	4	1	2
Travaux d'assainissement : création, réhabilitations d'unités de traitement	4	2	0
Travaux d'assainissement : travaux sur réseaux	14	10	2
Travaux d'assainissement: aire de stockage des boues	1	0	
TOTAL	23	17	

Tableau 44: Nombre d'actions réalisées par rapport aux actions prévues

La répartition du taux de réalisation des actions (en pourcentage) est la suivante, en intégrant les actions réalisées mais non prévues au départ du contrat de rivière :

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

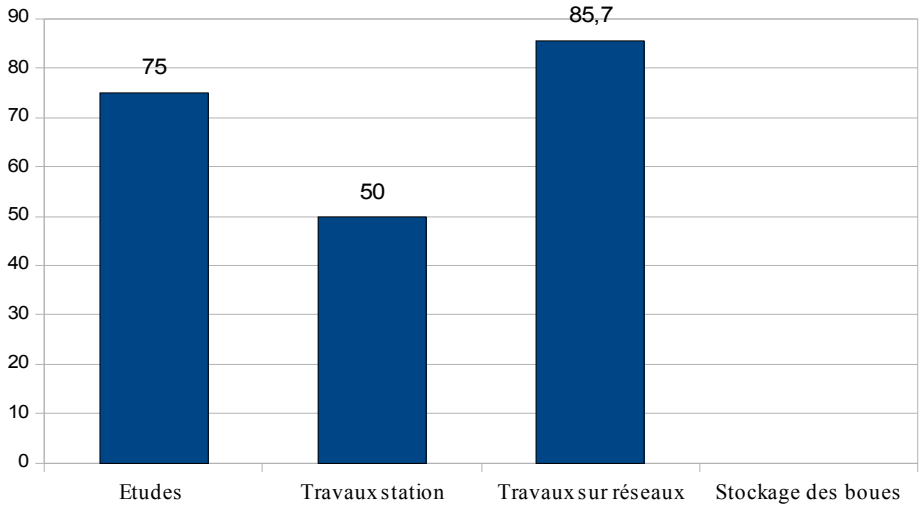

Illustration 14: pourcentage de réalisation des différentes catégories d'actions

Les actions du volet A1 ont été réalisées à 74 %, avec un taux de réalisation de plus de 85 % pour les travaux sur les réseaux.
Les prévisions ont été le plus respectées pour (dans l'ordre) : les travaux sur les réseaux, les études et enfin, les travaux sur les stations de traitement.
Les travaux ayant fait l'objet d'un pourcentage moindre de réalisation sont les plus onéreux et les plus longs. Ceux-ci peut expliquer la non réalisation du prévisionnel.

**** Respect de la répartition des actions sur le territoire :***

La répartition des actions sur le territoire dépend également de la nature des travaux prévus.

- Etudes : sur l'ensemble du territoire
- Travaux sur les réseaux : ils étaient essentiellement prévus à l'aval d'Aydat, sauf pour 4 d'entre eux, situés à Aydat et à La Cassière
- Travaux sur les stations : contrairement aux travaux sur les réseaux, ce type d'actions étaient prévues majoritairement à l'amont du territoire.

Cette répartition étaient cohérente par rapport à la situation du réseau et de la station intercommunale.

Au niveau de la répartition sur le territoire des travaux effectués , il est possible de noter :

- une répartition assez équivalente entre l'amont et l'aval, pour les actions sur les réseaux
- des travaux sur les stations, essentiellement à l'amont du territoire
- la réalisation des études autant à l'amont qu'à l'aval

Si la répartition prévisionnelle était en adéquation avec les installations collectives présentes en matières d'assainissement sur le territoire, cette cohérence n'a pas toujours été retrouvée au moment des réalisations pour ce qui concerne les travaux sur les réseaux. Un effort particulier a été réalisé au niveau d'Aydat.
Les travaux concernant l'assainissement collectif, à l'amont du territoire, ont concerné 3 points principaux, qui sont dans l'ordre : Aydat, Cournols et le lieu-dit Monne (sans tenir compte des travaux faits, non prévus, sur le territoire de la commune de St Nectaire).

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

A l'aval, c'est au niveau des Martres de Veyre que les travaux ont surtout été réalisés (ceci correspond aux installations intercommunales pour deux des actions réalisées sur les trois).

**** Respect du prévisionnel selon les maîtrises d'ouvrage :***

Le respect du prévisionnel est différent selon les maîtrises d'ouvrage. Ainsi, pour le SIVV (devenu SMVVA), la réalisation du prévisionnel s'est faite à 80 %, en intégrant les actions non prévues, mais réalisées. Pour les autres maîtres d'ouvrage, ce respect du prévisionnel est de 72 % en intégrant les actions réalisées non prévues.

M.Ouvrage	%actions réalisées
SIVV	80
autres que SIVV	72
TOTAL	**74**

Illustration 15: Respect du prévisionnel (en % d'actions réalisées/prévues) selon les deux types de maître d'ouvrage

Ainsi, il apparaît que lorsque la maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat, le prévisionnel est mieux respecté que pour les autres maîtres d'ouvrage.
Ceci est lié au fait que le Syndicat a plus de moyens techniques et financiers pour assurer cette maîtrise d'ouvrage, que la plupart des communes.

Les prévisions du contrat de rivière, en terme d'actions pour maîtriser les effluents domestiques, ont donc été majoritairement suivies, tant au niveau du nombre des actions, que de leur nature. Par contre, le prévisionnel a été mieux respecté pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA, que dans les autres cas.

2.1.2 Bilan financier

Le bilan financier est établi à partir des montants prévisionnels du tableau fourni par le SMVVA et non à partir des sommes indiquées dans la convention, pour prendre en compte les derniers ajustements financiers, réalisés, après la signature.

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

Le montant prévisionnel indiqué dans la convention est de 105 000 euros pour les études d'aides à la décision et 3 150 922 euros pour les travaux sur réseaux et stations, avec une indication précisant que des montants, concernant les travaux sur réseaux et stations, restaient à définir.
Ce sont ces sommes qui sont précisées dans le tableau fourni par le SMMVA.
Les montants prévisionnels n'étant pas répartis par année, il n'est indiqué dans le schéma ci-dessous, que les montants des dépenses réellement effectuées, par année. La différence prévu/ réalisé n'est indiquée que pour l'ensemble des 5 années du contrat de rivière.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

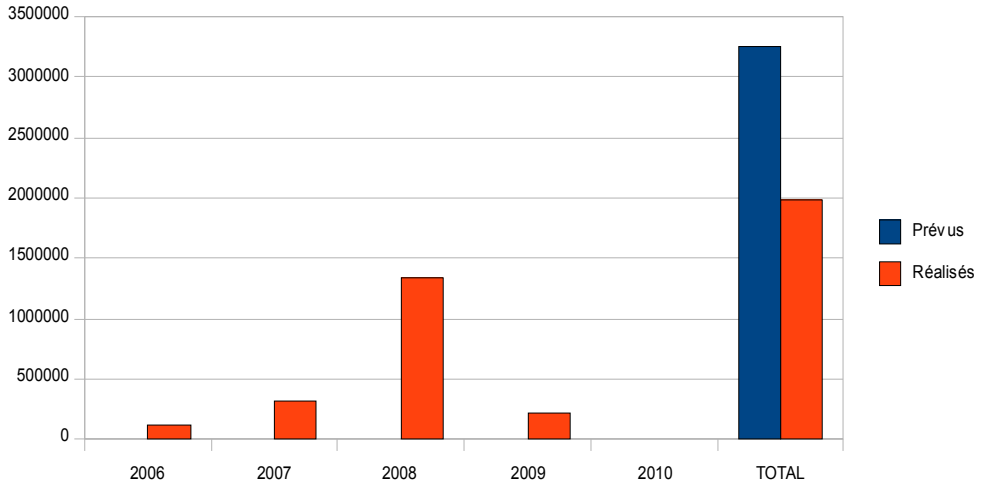

Illustration 16: Répartition des montants prévus et utilisés, par année (en euros HT)

Globalement, au cours du contrat de rivière, les dépenses engagées ont été de plus en plus importantes de 2006 à 2008, avec un maximum pour cette dernière année. L'année 2009 fut une année de moindre dépense. Globalement l'ensemble du budget prévisionnel n'a pas été utilisé pour l'ensemble du volet A1,au cours du contrat de rivière.

Cette utilisation partielle des fonds prévus est en grande partie due à la non réalisation de la plate forme de gestion des boues et à l'étude réalisée en interne.

**** Bilan financier prévu/réalisé par type d'actions***

L'analyse des montants prévus et dépensés, par type d'action montre que le prévisionnel a été plus respecté pour les travaux sur réseaux, que pour les études ou les travaux sur les unités de traitement.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

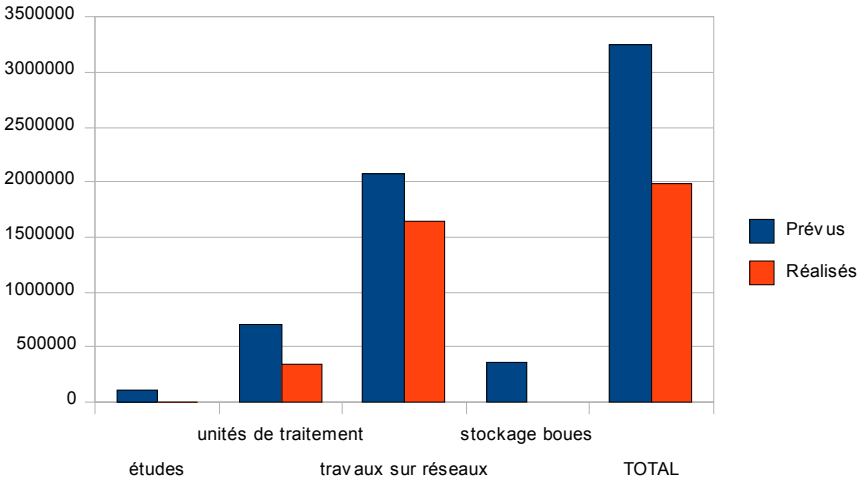

Illustration 17: Montants réellement utilisés par rapport aux montants prévus (en HT), par type d'actions

Les montants engagés sont systématiquement inférieurs à ceux prévus. Ceci s'explique essentiellement par le fait que des travaux n'ont pas été réalisés.
De plus, concernant les études, où le montant prévisionnel n'a été utilisé qu'à hauteur de 7 % environ (cf graphique ci-dessous) ceci s'explique également par le fait qu'une étude a été réalisée en interne.

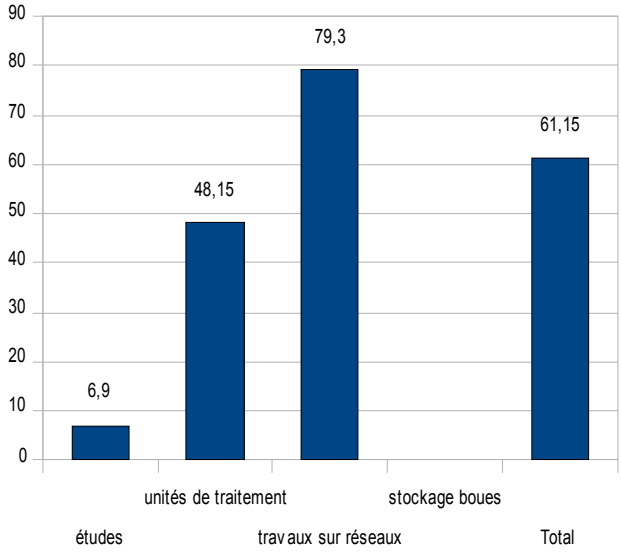

Illustration 18: Part du montant prévisionnel utilisé, en pourcentage, selon les types de travaux

Les éléments ci-dessus prennent en compte les travaux non prévus, mais réalisés.
Par contre, sans ces travaux, c'est 58 % des montants prévisionnels qui ont été dépensés.
Aucun montant n'est indiqué pour les études prévues et réalisées, du fait essentiellement que l'étude pour la mise en place de l'auto surveillance de la station des Martres de Veyre a été

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

effectuée en interne.

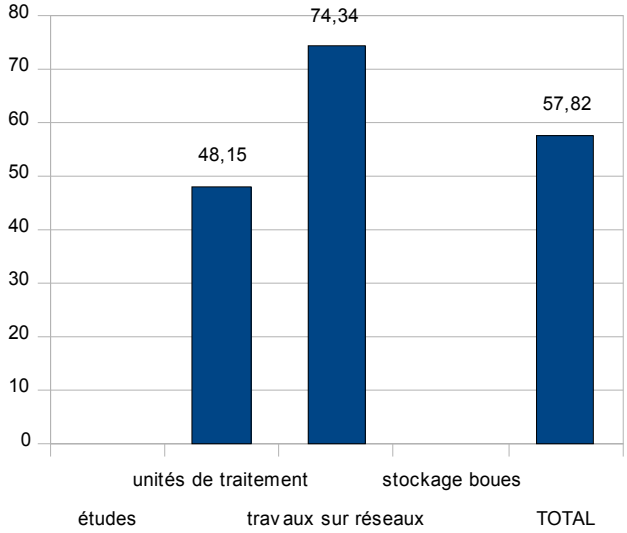

Illustration 19: pourcentage des montants prévisionnels réellement utilisés (les travaux réalisés mais non prévus au début du contrat ne sont pas comptabilisés)

La non réalisation de certains travaux a permis de financer les travaux non prévus. En effet, le montant total de ces travaux non prévus s'élève à 108 548 € (soit seulement 3,3 % du montant total prévisionnel et 5,4 % du montant total réalisé). Ils s'avèrent donc être très peu significatifs dans les budgets, tant du point de vue prévisionnel que pour le budget réalisé.

Les montants dépensés n'atteignant pas le prévisionnel, du fait d'actions non réalisées, de nouvelles actions, non prévues au début du contrat, ont pu être mises en oeuvre (essentiellement des études et des travaux sur réseaux). Le financement de ces travaux reste peu important par rapport au montant total des dépenses pour le volet A1 (5,4 %).

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant des subventions prévues est indiqué à partir des tableaux bilan et du tableau suivi des subventions.

Remarque : Dans les tableaux en annexe, un jeu de couleur indique les origines des chiffres utilisés.

Parmi les différents partenaires financiers potentiels, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général du Puy de Dôme financent des actions en relation avec la gestion des effluents domestiques.

L'apport des aides a représenté 62,2 % des montants maximum prévus (ce chiffre intègre les aides perçues pour les actions non prévues au départ du contrat). La répartition entre les 2 partenaires financiers est indiquée dans le graphique ci-dessous.

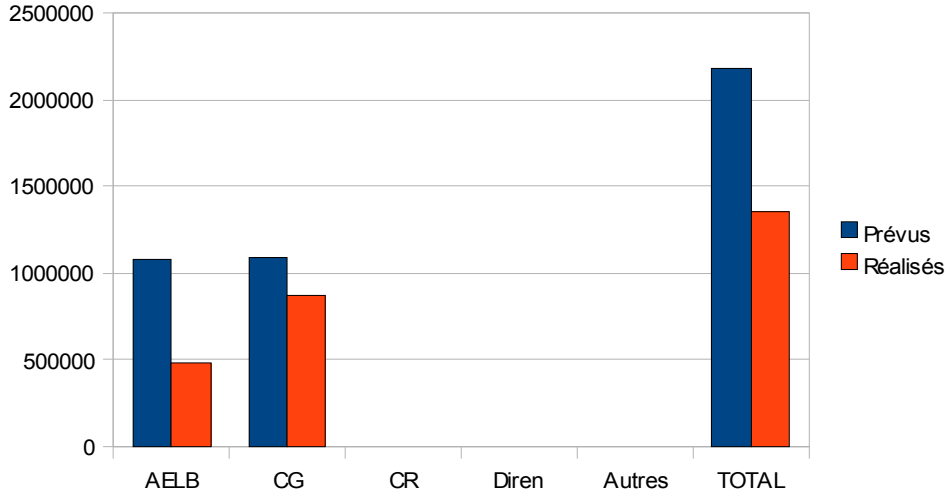

Illustration 20: Aides financières maximales prévues et aides octroyées

Les aides prévues étaient sensiblement identiques entre les 2 partenaires : 1 082 272 euros pour l'Agence de l'eau et 1 096 798 euros pour le Conseil Général. Les aides octroyées sont plus importantes pour le Conseil Général, que pour l'Agence de l'eau : environ 79 % des montants maximum prévus pour le Conseil Général, contre 45 % pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Concernant les types de travaux ayant perçu des aides, la répartition est conforme à la réalisation des actions : les financements ont été plus importants pour les travaux sur les réseaux que pour les travaux sur les unités de traitements ou bien sur les études.

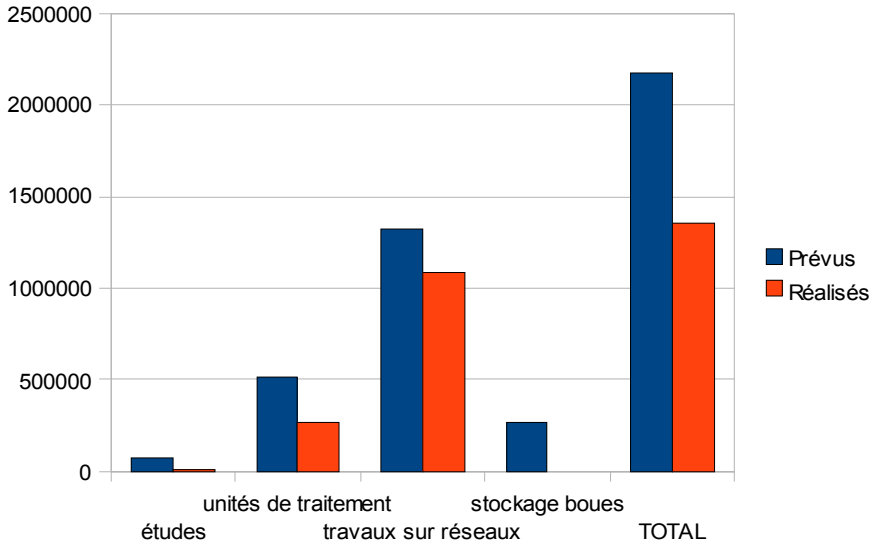

Illustration 21: Répartition des subventions en fonction des types d'actions

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

L'étude des aides financières octroyées, par rapport au montant prévisionnel maximum, suit également la répartition des actions.

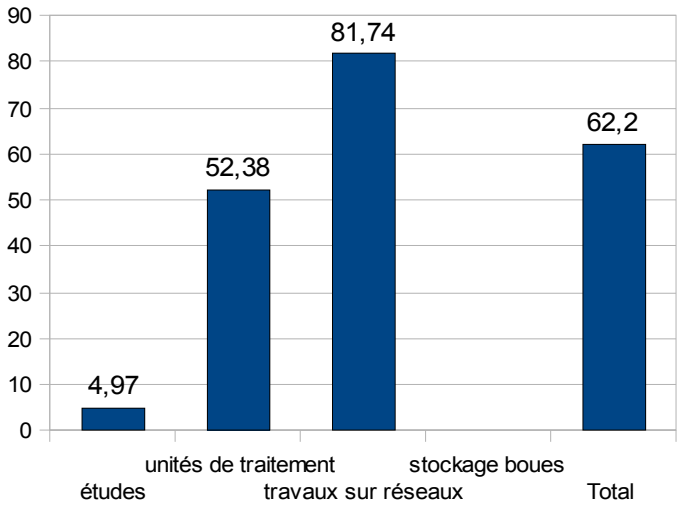

Illustration 22: pourcentage des montants maximum d'aides, octroyés

Les travaux ont été subventionnés par les partenaires financiers conformément au prévisionnel.

Les actions non prévues en début de contrat ont été aidées financièrement. Ces aides représentent une faible part de la totalité des subventions obtenues pour l'ensemble du volet A1 : 1,37 %

Les aides financières pour la réalisation des actions du volet A1 ont été octroyées à hauteur de 62 % des montants maximum d'aides prévues initialement. Elles ont été réparties de façon sensiblement égale entre l'Agence de l'Eau et le Conseil Général du Puy de Dôme, mais celui-ci a apporté environ 80 % du montant maximal prévisionnel, alors que l'Agence de l'Eau a financé à hauteur de 45 % de ses aides maximales possibles.

**** Contribution financière des partenaires par type d'action***

Les actions du contrat de rivière n'ont pu être réalisées que grâce à l'aide apportée par les deux partenaires financiers. Globalement le pourcentage d'aide apporté pour le financement réel est différent selon les partenaires et selon les actions. Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

		Agence de l'eau		Conseil Général		SMVVA	
HT	Coût Total	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
études	7 240 €	1 670 €	23,07	1 977 €	27,31	3 593 €	49,63
unités de traitement	339 948 €	115 113 €	33,86	152 977 €	45	71 858 €	21,14
travaux sur réseaux	1 643 886 €	371 053 €	22,57	712 496 €	43,34	560 337 €	34,09
stockage boues	0 €	0 €		0 €		0 €	
TOTAL	1 991 074 €	487 836 €	24,5	867 450 €	43,57	635 788 €	31,93

Tableau 45: Répartition du financement des actions entre les différents partenaires financiers

Globalement le financement du volet A1 a été assuré pour 43 % par le Conseil Général du Puy de Dôme, pour 24 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. La part de l'autofinancement du SMVVA représente 32 % des coûts du volet A1.

La part de chaque partenaire financier dépend également du type d'action, comme illustré dans les graphiques ci-dessous.

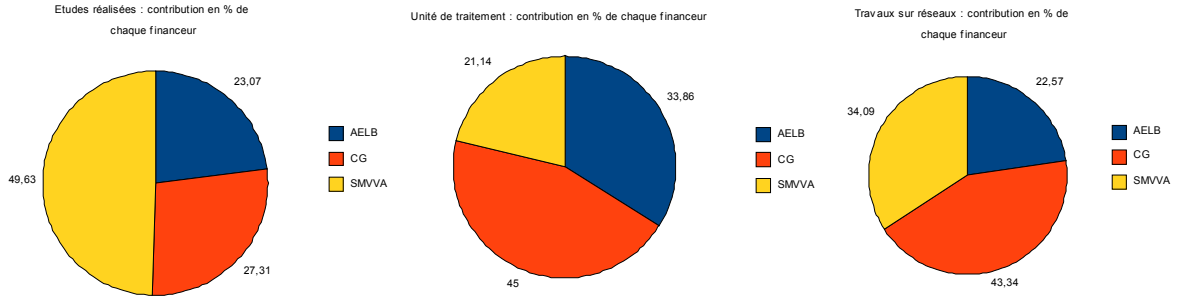

Illustration 23: pourcentage de financement de chaque partenaire par type d'action du volet A1

L'autofinancement du SMVVA a été plus important pour les études, puis pour les travaux sur réseau, que pour les unités de traitement. Cette participation en autofinancement ne dépasse jamais les 50 % (réalisation d'études) et est au minimum de 21 % (unités de traitement).

Pour l'ensemble du volet A1, les partenaires financiers ont permis une aide d'environ 50 % pour les études, 79 % pour les actions sur les unités de traitement et 63 % pour les réseaux, pour un pourcentage global de 66 % d'aides.

L'étude des pourcentages indiqués dans les budgets prévisionnels, permet de voir l'écart entre les prévisions et la réalité du financement.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

% Prévus	AELB	CG 63	TOTAL financeurs	SMMVA
études	50	20	70	30
unités de traitement	40	32	72	27
travaux sur réseaux	29	35	64	36
stockage boues	32	0	32	67
TOTAL	32	30	62	38

Tableau 46: Pourcentage estimé à partir des éléments financiers prévisionnels, par partenaire financier et type d'action

Ainsi, les partenaires financiers ont, d'une façon générale, respecté les prévisions faites pour le financement du volet A1, sauf pour les études.

2.2. Analyse du volet A2 : maîtrise des pollutions agricoles

2.2.1 Analyse des opérations et techniques :

Les actions réalisées pour le volet A2 sont récapitulées dans les tableaux présentés en Annexe 22 : « synthèse du volet A2 ».

**** Les années de réalisation :***

Les années indiquées pour les prévisions des actions sont issues du dossier définitif du contrat de 2004. La convention ne précise pas l'échéancier des actions : elles sont prévues, pour la plupart, sur la durée du contrat de rivière.
Les actions (prévues ou non) sont réalisées majoritairement, dans la deuxième moitié du contrat de rivière : entre 2007 et 2010. Certaines actions sont mises en oeuvre pendant 2 ans, voire de 2007 à 2010. Dans ce cas là, elles sont comptabilisées pour chacune des années.

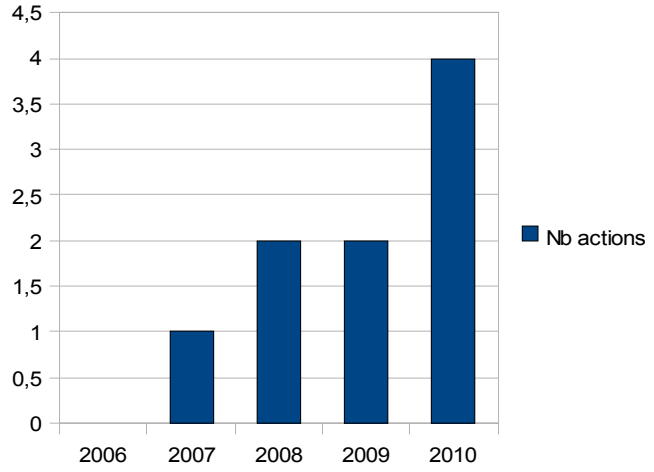

Illustration 24: Répartition annuelle des actions réalisées pour le volet A2

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

La répartition des actions dans le temps est liée au fait qu'aucune d'entre elles n'était prévue dans le contrat de rivière : il a donc fallu les définir, les caractériser, rechercher les possibilités de financement et de mise en oeuvre, pour finalement pouvoir les réaliser. Ceci a nécessité du temps. De plus, les actions liées au MAET n'ont pu être mises en place que lorsque ces contrats ont été réalisables, au niveau réglementaire. Ce n'était pas le cas au début du contrat (cf paragraphe correspondant).

**** Nombres d'actions réalisées/prévues*** :

Les actions prévues étaient regroupées en deux catégories au niveau du prévisionnel :

- Information et sensibilisation
- Pratiques agricoles

Aucune de ces catégories n'a fait l'objet de réalisation d'actions. Trois nouvelles catégories ont été définies pour les actions :

- Contrat MAET
- Accompagnement agro environnemental
- Diagnostic phytosanitaire

Ainsi, aucune des actions prévues en début de contrat n'a été réalisée. Elles ont été remplacées par d'autres actions.

	Actions prévues	Actions réalisées	
		Prévues et réalisées	Réalisées mais non prévues
Information sensibilisation	2	0	0
Pratiques agricoles	3	0	0
Contrats MAET	0		2
Accompagnement agro environnemental	0		1
Diagnostic phytosanitaire	0		2
TOTAL	5	5	

Tableau 47: Répartition des actions prévues/réalisées en fonction des catégories d'actions

Il n'est pas possible de comparer le prévisionnel et le réalisé.

Cette répartition montre la capacité du SMVVA a s'adapter à son contexte, à réagir rapidement aux demandes du territoire et/ou des acteurs locaux, et à mettre en oeuvre de nouvelles actions.

Dans la suite de l'analyse, il va être étudié l'ensemble des nouvelles catégories d'actions définies par le syndicat et leur financement. Les autres éléments (opérations et techniques) ont été étudiés au cours de la phase 1 de l'étude (cf. paragraphe correspondant).

**** Respect de la répartition des actions sur le territoire :***

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Les actions étaient prévues sur l'ensemble du territoire. Elles ont bien eu lieu sur l'ensemble du territoire, avec une répartition entre l'amont et l'aval, en fonction des productions (pour les MAET, par exemple).

**** Respect du prévisionnel selon les maîtrises d'ouvrage :***

Compte tenu que la définition des actions a été une démarche du SMVVA, c'est lui qui assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux, sauf pour ce qui concerne les mises en oeuvre de la contractualisation des MAET, qui concernaient directement les agriculteurs. La maîtrise d'ouvrage a été complètement respectée.

Les prévisions du contrat de rivière, en terme d'actions pour les modifications de pratiques agricoles n'ont pas été suivies, tant au niveau du nombre des actions, que de leur nature. De nouvelles actions plus adaptées aux demandes des acteurs et du territoire ont été mises en place par le SMVVA et ceci, au cours même du contrat, montrant ses capacités d'adaptabilité et sa réactivité.

2.2.2 Bilan financier :

Le bilan financier est établi à partir des montants du tableau fourni par le SMVVA et non à partir des sommes indiquées dans la convention, car aucune des actions prévues n'a été réalisée.
La comparaison avec le prévisionnel du contrat de rivière ne peut se faire que de manière globale.

**** Bilan financier prévisionnel et réalisé, par année***

Le montant prévisionnel indiqué dans la convention est de 23 920 euros pour l'ensemble du volet A2.
Les montants prévisionnels n'étant pas répartis par année, il n'est indiqué dans le schéma ci-dessous que les montants des dépenses réellement effectuées, par année. La différence prévu/réalisé n'est indiquée que globalement pour les 5 années du contrat de rivière.

Remarques :

- *lorsqu'une action se déroule sur plusieurs années, le chiffre correspondant au coût total de l'action est attribué à la première année de réalisation.*
- *Pour les actions réalisées en 2010, au moment de la rédaction de cette étude bilan, les montants correspondants ne sont pas toujours connus. Ils ne sont donc pas pris en compte et peuvent induire un biais dans l'analyse réalisée.*

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

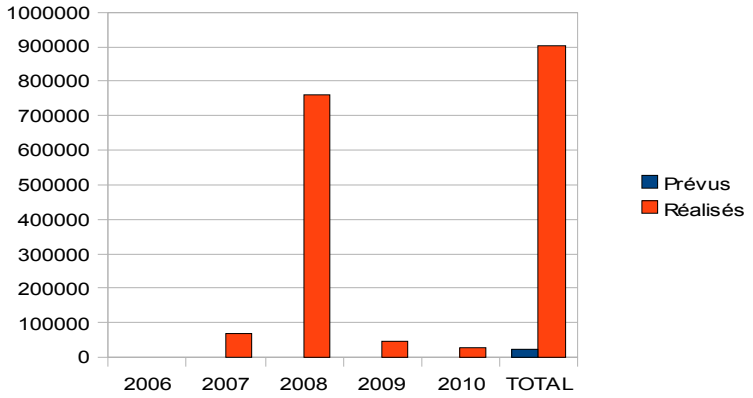

Illustration 25: Répartition des montants prévus et réalisés, par année

L'étude financière montre que le budget prévisionnel et le budget réalisé sont incomparables. Le montant réel dépensé pour le volet A2 s'élève à 903 013 euros alors que le prévisionnel ne prévoyait que 23 920 euros. Il a donc été dépensé 38 fois plus qu'il n'était prévu (alors que le montant réel d'une action reste encore inconnu).
Les dépenses se sont effectuées au cours de l'année 2008 : ceci correspond aux dépenses liées aux contrat MAET (760 195 euros). Ces dépenses représentent 84 % des dépenses du volet A2.

Le coût des actions du volet A2 du contrat de rivière a pour origine, essentiellement, le coût de mise en oeuvre des contrats MAET sur le territoire. Cette situation explique le dépassement du montant prévisionnel initial.

**** Bilan financier prévu/réalisé par type d'actions***

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, il ne peut pas être réalisé une analyse de ce type pour le volet A2.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant des subventions prévues est indiqué, en général, à partir des tableaux bilan.

Remarques :
- *Un jeu de couleur indique les origines multiples des chiffres.*
- *Au moment de la rédaction de ce document, quelques montants sont encore inconnus. Ils sont alors repérés comme tel dans le tableau. Ces éléments peuvent modifier légèrement l'analyse réalisée. Il s'agit des aides octroyées par le Conseil Général Puy de Dôme et par le Conseil Régional Auvergne pour les actions de diagnostic phytosanitaire.*
- *Dans le tableau de suivi des subventions, apparaît des montants comme « restant à*

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

percevoir ». Dans le tableau présenté en annexe, ces montants sont incorporés aux aides déjà perçues. Un repère de couleur permet de connaître les aides concernées et un renvoi indique la somme restant à percevoir.

Au niveau prévisionnel, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Régional Auvergne devaient participer, pour un montant de 13 455 euros, pour le financement de ce volet A2.
Or, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a pratiquement financée seule avec le FEADER, le volet A2. Le Conseil Général du Puy de Dôme a également participé, alors qu'au début du contrat, il n'était pas prévu de participation de ce partenaire.
Le Conseil Régional devrait participer pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires mais sa contribution réelle reste encore inconnue. Le montant total des financements attribués pour ce volet d'action est de 892 721 euros.

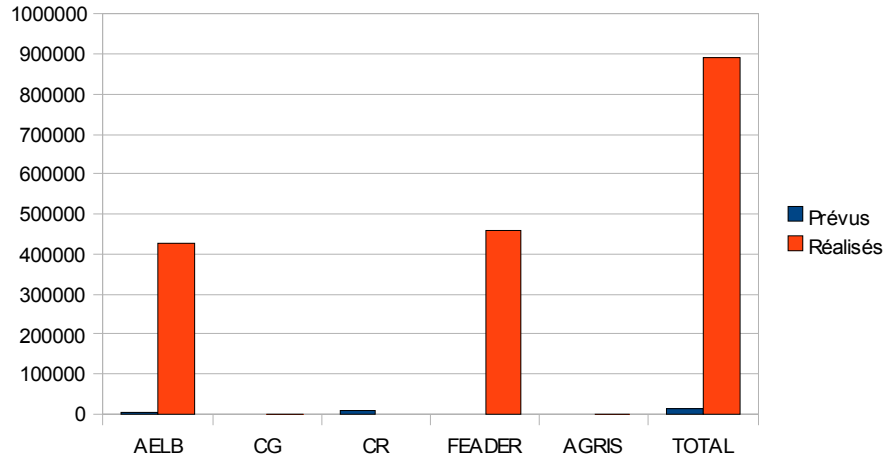

Illustration 26: Aides financières maximales prévues et aides octroyées réellement

Les montants réellement financés ont été 66 fois supérieurs au prévisionnel. Ce décalage s'explique par la nature des actions réalisées (toutes différentes des actions prévues).

Concernant les types d'action, la répartition des aides est très tranchée. Les contractualisations représentent 98 % du financement du volet A2.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

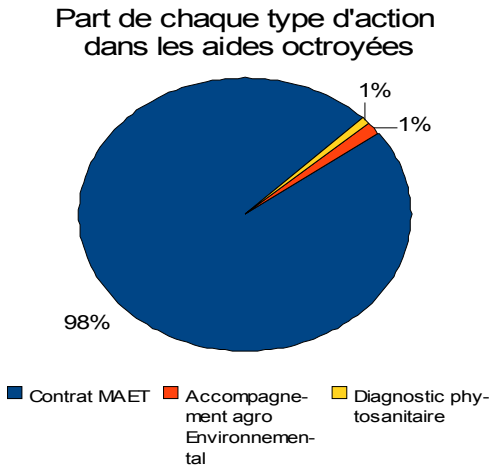

Illustration 27: Répartition des subventions en fonction des types d'actions

Les actions financées dans le cadre du volet A2 sont à 98 % les contrats MAET, avec deux partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le FEADER. Les montants octroyés ne sont pas comparables au montant prévisionnel, les actions étant différentes de celles prévues initialement.

L'analyse peut être faite, en n'étudiant que les 2 autres types d'actions réalisées, afin de se soustraire de l'effet « MAET ». Dans ce cas, la répartition du prévisionnel et du réalisé, en terme de montant, est indiquée dans le graphique ci-dessous :

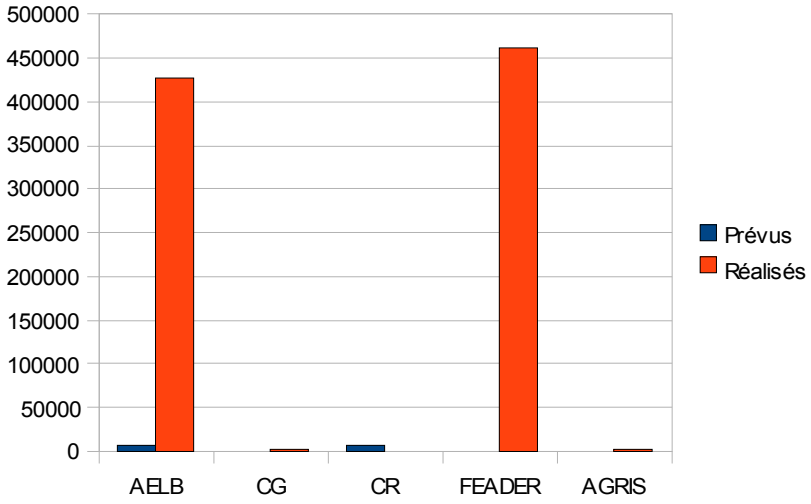

Illustration 28: Montants octroyés par partenaire financier par rapport au prévisionnel, hors actions MAET

Les montants engagés réellement correspondent à environ 155 % des montants prévus au début du contrat, hors MAET. Les actions les plus financées sont les actions d'accompagnement agro environnementales. Mais les montants d'aides octroyés pour le

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

diagnostic phytosanitaire ne sont pas connus, ne permettant pas une analyse exacte.

La répartition des aides octroyées par rapport au prévisionnel, selon les partenaires financiers est la suivante :

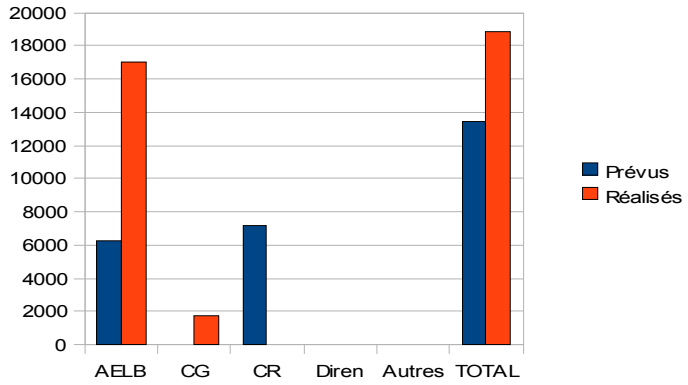

Illustration 29: Budget réel par rapport au prévisionnel, pour chaque partenaire financier, hors MAET

Hors des actions MAET, le FEADER ne participe financièrement à aucune action. Par contre, l'Agence de l'Eau reste l'acteur financier principal avec un financement supérieur à celui prévu au départ du contrat de rivière. Le Conseil Général a participé financièrement (environ 9 %), bien qu'il n'avait prévu aucune aide, au début du contrat de rivière. Le montant des aides du Conseil Régional n'est pas encore connu.

Hors actions MAET, les aides octroyées proviennent essentiellement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (à plus de 90 %), pour représenter un montant supérieur au prévisionnel et principalement pour les actions d'accompagnement agro-environnemental.

**** Contribution financière des partenaires par type d'action***

Les actions du contrat de rivière n'ont pu être réalisées que grâce à l'aide apportée. Globalement le pourcentage d'aide apporté pour le financement réel est différent selon les partenaires et selon les actions. Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

		Agence de l'eau		Conseil Général		FEADER		AGRIS		SMVVA	
	Coût Total (TTC)	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
Contrat MAET	871 859 €	410 295 €	47,06	0 €	0	461 564 €	52,94	0 €	0	0 €	0
Accompagnement agro Environnemental	19 158 €	9 579 €	50	1 772 €	9,25	0 €	0	2 037 €	10,63	5 770 €	30,12
Diagnostic phytosanitaire	11 996 €	7 475 €	62,31	0 €	0	0 €	0	0 €	0	4 521 €	37,69
TOTAL	903 013 €	427 349 €	47,32	1 772 €	0,2	461 564 €	51,11	2 037 €	0,23	10 291 €	1,14

L'ensemble des contrats MAET a été financé par une répartition presque égalitaire entre l'Agence de l'Eau et le FEADER, chacun participant pour moitié.
Pour les 2 autres catégories d'actions, l'Agence de l'eau a permis de financer à hauteur d'environ 50 % du coût de l'accompagnement agro environnemental et à plus de 60 % pour les

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

diagnostics phytosanitaires. Le reste du financement de ces actions (hors MAET) est réalisé par le SMVVA. Les professionnels agricoles ont participé à hauteur de 10 % à l'accompagnement agro environnemental.

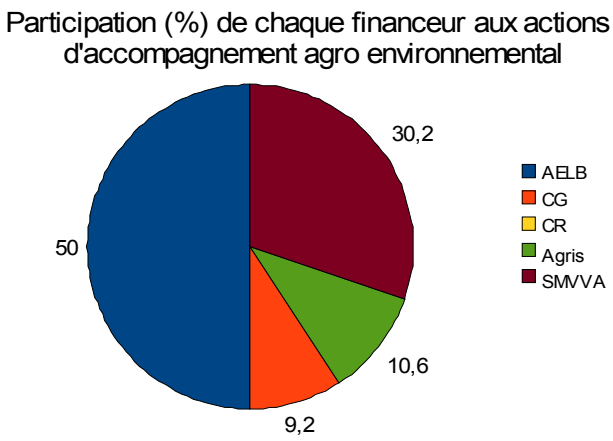

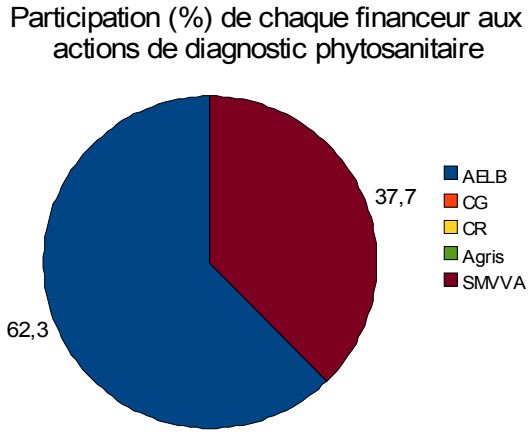

L'autofinancement du SMVVA a été plus important pour les actions de diagnostic phytosanitaire. La part d'autofinancement ne dépasse jamais les 40 % quelque soit la nature des actions.

Pour l'ensemble du volet A2, les partenaires financiers ont permis une aide d'environ 70 % pour les actions d'accompagnement agro environnemental, d'environ 60 % pour les diagnostics phytosanitaires, et de 100 % pour les contrats MAET. Globalement les aides ont représenté 98,9 % des financements en incluant les MAET et de 67 % hors MAET.

L'étude des pourcentages de financement indiqués dans les budgets prévisionnels pour analyser l'écart entre les prévisions et la réalité du financement n'est pas pertinente, le budget réalisé ne correspondant en rien au prévisionnel.

Les partenaires financiers ont respecté leur engagement en terme d'aides car ils ont permis de financer des actions plus nombreuses et coûteuses que celles prévues au départ du contrat de rivière.

2.3. Analyse du volet A3 : maîtrise de la gestion des déchets

2.3.1 Analyse des opérations et techniques :

Ce volet n'a pas été réalisé au cours du contrat de rivière (cf. paragraphe correspondant).

2.3.2 Bilan financier :

Aucun bilan financier n'est possible, car ce volet n'a pas été mis en oeuvre.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

2.4. Analyse globale du volet A : amélioration de la qualité

2.4.1 Bilan des actions

**** Nombre d'actions prévues et réalisées***

Le bilan du volet A permet de regrouper les différents types d'actions prévues et réalisées. Il est distingué les actions prévues à l'origine du contrat de rivière et réalisées, de celles réalisées, mais non prévues au départ. Les actions prévues dans la partie A3 du volet A ne sont pas prises en compte dans l'analyse.
La proportion d'actions réalisées, selon ces deux cas pré-cités, est alors la suivante :

- 46,4 % des actions prévues au départ du volet A ont été réalisées, soit un peu moins de la moitié
- en intégrant les actions réalisées, mais non prévues au départ, c'est 78,6 % du nombre d'actions totales prévues qui ont été réalisées au cours du contrat de rivière.

Le taux de réalisation globale est satisfaisant.
Lorsqu'on analyse le rapport actions prévues/réalisées, c'est :

- 15 actions sur 28 prévues qui n'ont pas été réalisées et
- 9 actions sur 28 qui ont été réalisées sans avoir été prévues dans le contrat initial.

(cf. tableau ci-dessous).

		Actions prévues	Actions réalisées		% de réalisation
			Prévues et réalisées	Réalisées mais non prévues	
Volet A1	Etudes	4	1	2	75
	Travaux	19	12	2	63,16
	TOTAL A1	23	13	4	56,52
Volet A2	Information	2	0	0	
	Pratiques	3	0	0	
	Contrats MAET	0		2	
	Accompagnement	0		1	
	Etudes	0		2	
	TOTAL A2	5	0	5	0
TOTAL VOLET A		28	13		46,43
		28	22		78,57

Tableau 48: Nombre d'actions prévues et réalisées au cours du volet A

Le nombre d'actions prévues pour le volet A1 était supérieur aux actions prévues pour le volet A2 : celui-ci apparaît, dans le prévisionnel comme « secondaire ». En effet, seulement 5 actions étaient prévues contre 23 pour le volet A1, soit moins d'un quart.

La répartition géographique prévue pour les actions du volet A1 était la totalité du territoire. Cette répartition a été respectée : l'ensemble du territoire a bien été concerné par les actions mises en oeuvre dans le cadre du contrat de rivière.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

**** Calendrier prévisionnel et réalisé***

Le nombre d'actions prévues par année n'est pas comparé au nombre d'actions réalisées, car pour le volet A1, le prévisionnel ne donnait pas ce détail et pour le volet A2, aucune action n'a été respectée. Ainsi, seule l'évolution des actions réalisées au cours des 5 ans du contrat de rivière est représentée dans le graphique ci-dessous.

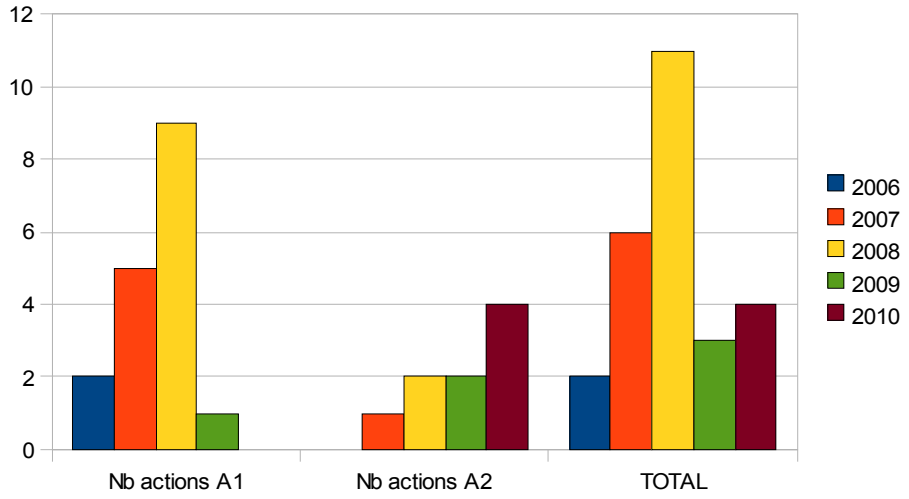

Illustration 30: Années de réalisation des différentes actions du volet A

Les actions du volet A se sont réparties entre les années : jusqu'en 2008, essentiellement des actions du volet A1, puis après 2008, c'est surtout les actions du volet A2 qui ont été mises en oeuvre. Les deux volets se sont ainsi complétés au cours du contrat de rivière, avec l'année 2008 qui représentent l'année où le nombre d'actions a été le plus important. En effet, ceci correspond au nombre maximal d'actions réalisées pour le volet A1 et au début d'un nombre important d'actions pour le volet A2.
En 2006, seules des actions du volet A1 ont été mises en oeuvre et en 2010, à l'inverse, seules des actions du volet A2 ont été réalisées. Ceci est lié au délai nécessaire pour mettre en oeuvre les actions du volet A2 (essentiellement les MAET) et au fait que les actions sur les stations ou les réseaux ont été entreprises dès le début du contrat de rivière.

Ainsi, le volet A a été l'objet de modifications dans les actions réalisées par rapport au prévisionnel, même si globalement, beaucoup d'entre elles ont été mises en oeuvre et que leur nombre est sensiblement égal à celui prévu au départ. Ces chiffres montrent la capacité d'adaptation du SMVVA vis-à-vis de l'évolution du territoire et de la modification des attentes des acteurs, surtout pour le volet A2.

2.4.2 Bilan financier

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

L'étude des coûts des travaux, répartis par année, ne peut pas se faire pour les montants

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

prévisionnels : pas d'information précise. Par contre, la répartition des coûts suit la répartition des actions avec un coût très important en 2008 (cf. tableau ci-dessous).

	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Prévus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 918 003 €
Réalisés	130 608 €	451 650 €	2 364 460 €	311 054 €	26 567 €	3 284 338 €

Tableau 49: Répartition des coûts au cours des 5 années du contrat de rivière, pour le volet A

Globalement, le volet A correspond à une dépense de 3 284 338 euros TTC, pour un prévisionnel de 3 918 003 euros TTC. Ainsi, il a été utilisé 84 % des montants prévus pour le volet A.

	A1	A2	TOTAL
Prévus	3 894 083	23 920	3 918 003
Réalisés	2 381 325	903 013	3 284 338
%	61,15	3775,14	83,83

Tableau 50: Répartition réalisé/prévu pour le volet A

Si globalement le volet A, au niveau financier, montre une utilisation à 84 % des montants prévus, la répartition entre A1 et A2 est très différente. Le volet A1 n'est réalisé qu'à 61 % alors que pour A2, les montants réellement dépensés sont supérieurs à ceux prévus. Ainsi, les dépenses non réalisées pour les actions du volet A1 ont permis de financer les actions non prévues, mais réalisées du volet A2.

Globalement le volet A a respecté les montants prévisionnels à 84 %, mais les actions pour la maîtrise des effluents domestiques ont été moins onéreuses que prévues, à l'inverse des actions mises en oeuvre pour la gestion des pratiques agricoles.

**** Le financement des actions***

Le financement des actions a été permis grâce à la participation de plusieurs partenaires financiers, parmi lesquels l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil Général. Le Conseil Régional n'ayant pas encore attribué ses aides au moment de la rédaction de ce rapport, il n'est pas possible d'analyser la hauteur de sa contribution.

L'analyse du financement du volet A peut inclure les actions liées aux contractualisations des MAET ou non. Selon les cas, la participation de chaque partenaire est alors différente. Elle est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

		Agence de l'eau		Conseil Général		FEADER		AGRIS		SMVVA	
	Coût Total TTC	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	Auto Financement	%
Volet A1	2 381 326 €	487 836 €	20,49	867 450 €	36,43					1 026 040 €	43,09
Volet A2	903 013 €	427 349 €	47,32	1 772 €	0,2	461 564 €	51,11	2 037 €	0,23	10 291 €	1,14
TOTAL	**3 284 339 €**	**915 185 €**	**27,87**	**869 222 €**	**26,47**	**461 564 €**	**14,05**	**2 037 €**	**0,06**	**1 036 331 €**	**31,55**
TOTAL sans les MAET	**2 412 480 €**	**504 890 €**	**20,93**	**869 222 €**	**36,03**	**0 €**	**0**	**2 037 €**	**0,08**	**1 036 331 €**	**42,96**

Tableau 51: Répartition des financements du volet A

Quelque soit les cas, (avec ou sans prise en compte des MAET), l'autofinancement du SMVVA est toujours inférieur à 44 % du coût total du volet A.
La participation des deux principaux partenaires (AELB et Conseil Général) est sensiblement équivalente lorsque les MAET sont pris en compte (environ 26 %). Par contre, sans les contrats MAET, la participation du Conseil Général devient majoritaire. La répartition des aides octroyées est indiquée dans les graphiques ci-dessous.

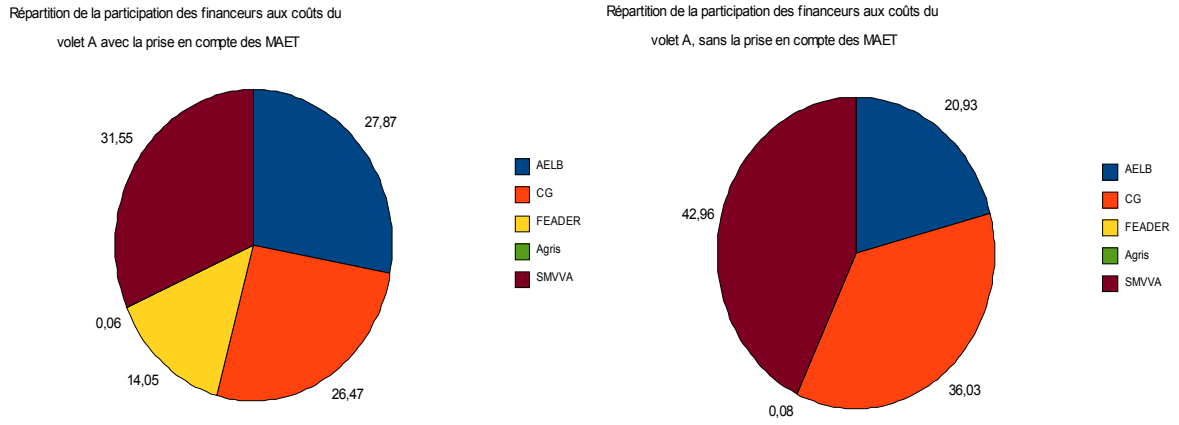

Tableau 52: Participation des partenaires financiers au volet A

Remarque : La participation de chaque partenaire par rapport au prévisionnel n'est pas reprise. Elle est indiquée dans chacun des volets A1 et A2 (cf paragraphe correspondant).

La participation au financement du volet A a été assurée par le Conseil Général et l'AELB. La prise en charge des actions a été réalisée à hauteur de 57 % (sans prise en compte des MAET) ou à hauteur de 68 % (avec prise en compte des MAET). Le SMVVA a assuré une part d'autofinancement de 31,5 % (si les MAET sont comptabilisées) ou de 43 % (sans les MAET).

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3. ANALYSE DU VOLET B : MILIEUX AQUATIQUES

3.1. Analyse du volet B1 : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.1 : restauration et entretien des cours d'eau

3.1.1 Analyse des opérations :

Les actions réalisées pour le volet B I.1 sont récapitulées dans les tableaux présentés en Annexe 23 : « synthèse volet AI.1 » et dans l'atlas cartographique présenté dans le module 1 de cette étude.
Toutes les actions étaient sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA.

**** Les années de réalisation :***

La convention du contrat de rivière ne reprend pas le prévisionnel au niveau du calendrier. Par contre, certains éléments étaient précisés dans le dossier définitif du contrat de rivière. L'ensemble des éléments est récapitulé dans le tableau situé en annexe 24 : actions du volet BI.1 et dans le tableau bilan Wx RIV SMVV (source : SMVVA).

- Prévisionnel des travaux de restauration des cours d'eau :

Les différents types de travaux étaient prévus au niveau calendaire et localisés sur les tronçons concernés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (source : dossier définitif).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Restauration ripisylve		aménagement des abords de cours d'eau				
	plantation V2 et V6	Elimination espèces M1	Elimination espèces M6 et V2		Elimination espèces M6	
		Elimination espèces V18 et V19				
Travaux de restauration lourds		M11, V15, V16, V17, V18, V19 ,V20				
Travaux de restauration légers	M2, M3, M4, M5, M7, M9, V1, V3, V7, V8, V9, V10, V11 ,V12, V13, V14, L1, L2, N2, N3					
Aménagement du lit et/ou berges	V6	M11	M11, N3	V2, V10, V18	V9	
Gestion des embâcles	V5, V5		M5, M6	M8, M9 et M10		
Etude sur les ouvrages	Etude sur les ouvrages					

Tableau 53: Répartition annuelle prévisionnel des travaux sur cours d'eau (source : dossier définitif)

Les plantations devaient être principalement réalisées au niveau de la Veyre et dès la première année du contrat, ainsi que l'étude sur les ouvrages. Les autres travaux étaient répartis sur les 4 autres années du contrat.
Le dossier prévoyait le démarrage des actions dès 2005. En fait, compte tenu des divers délais nécessaires pour le montage des dossiers et la validation du contrat de rivière, le contrat s'est déroulé entre 2006 et 2010, soit un décalage d'un an par rapport aux données indiquées dans le dossier définitif.

- Prévisionnel des actions d'entretien des cours d'eau :

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Les travaux d'entretien étaient décrits comme nécessaire sur l'ensemble du linéaire et à réaliser tout au long du contrat de rivière. Il était toutefois indiqué des périodicités dans le cadre de ces travaux avec une distinction entre les travaux d'entretien annuel et les travaux d'entretien quinquennal.

– Réalisation des travaux sur les cours d'eau :

Les années de réalisation des travaux ont été indiquées sur une cartographie du territoire (cf. module 1). Par contre, seules les années 2007, 2008 et 2009 sont indiquées sur ce document. De plus, le suivi global des travaux permet également de récapituler le calendrier des travaux réalisés sur les 3 années pré-cités. Pour 2010, le suivi budgétaire permet de dater les actions. Les actions se sont déroulées pendant les 5 années du contrat de rivière.

– Comparaison du calendrier prévisionnel et du calendrier réalisé :

La comparaison des deux calendriers permet de voir que les différents types d'actions ont été réalisées, mais pas aux périodes prévues initialement dans le contrat de rivière. Il faut rappeler que l'ensemble des actions a été reprises par le SMVVA, avant leur mise en oeuvre (cf. module 1, paragraphe correspondant). Les deux calendriers sont présentés dans le tableau suivant.

CALENDRIER PREVISIONNEL	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		aménagement des abords de cours d'eau				
	plantation	Elimination espèces				
		Travaux de restauration lourds				
	Travaux de restauration légers					
	Aménagement du lit et/ou berges					
	Gestion des embâcles		Gestion des embâcles			
	Etude sur les ouvrages					

CALENDRIER REALISE						
			aménagement des abords de cours d'eau			
				Elimination espèces		
			plantation			
			Travaux de restauration lourds			Travaux de restauration lourds
		Travaux de restauration légers				
			Aménagement du lit et/ou berges			
		Gestion des embâcles				

Tableau 54: Comparaison des calendriers prévus et réalisés pour les actions sur les cours d'eau

Cette comparaison permet d'indiquer que les travaux de type plantation ont été réalisés pendant 3 ans, alors qu'ils n'étaient prévus que sur une seule année. Ils ont été décalés dans le temps, par rapport au prévisionnel. Les actions concernant les espèces indésirables (résineux ou espèces envahissantes) ont été réalisées de façon plus ponctuelle qu'il n'avait été prévu.
Les travaux de restauration lourds en 2010 correspondent aux travaux de reméandrage (tronçon V2).

Le calendrier prévisionnel n'a pas été respecté pour la réalisation des travaux sur les cours d'eau. Ceci est lié au travail du SMVVA qui a repris l'ensemble des actions prévues avant

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

leur mise en oeuvre (cf. paragraphe correspondant, module 1).

**** La répartition territoriale et le nombre d'actions réalisées/prévues :***

Les travaux ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, mais pas sur l'ensemble des tronçons, comme il était indiqué dans le dossier final du contrat de rivière. Le nombre d'actions a également été redéfini par le SMVVA (cf. paragraphe correspondant, module 1). Il n'est donc pas possible de faire une comparaison entre les actions prévisionnelles indiquées dans le contrat de rivière et celles réalisées. Toutefois, une analyse entre les actions réalisées et les actions prévues par le SMVVA a été effectuée dans le module 1. Le taux de réalisation est alors de 74 % (168 actions réalisées pour 227 prévues).

3.1.2 Analyse des techniques :

L'analyse des techniques utilisées par rapport à celles prévues est également délicate à effectuer dans le détail. En effet, le dossier définitif du contrat de rivière ou la convention ne donnent que des indications très générales, quant aux techniques à utiliser par type de travaux. Il est ainsi mentionné que les méthodes naturelles seront privilégiées au niveau de l'élimination des espèces indésirable. Pour les autres types de travaux, il n'est souvent précisé que la nécessité ou non de faire intervenir des personnes spécialisées.

Il est donc impossible de comparer les techniques utilisées à celles prévues au départ du contrat de rivière, du fait du manque de précision des données initiales. Dans la majorité des cas, les techniques utilisées ont été des techniques dites « douces ».
Les abreuvoirs ont été réalisées en bois, les embâcles enlevés de telle sorte que les impacts soient les moins importants possibles sur le milieu, les plantations n'ont pas donné lieu à la mise en place de protection particulière... Ce dernier élément est très certainement à l'origine de l'impossibilité de repérer ce type de travaux à la fin des 5 années de contrat.
Les berges ont été aménagées avec des techniques végétales de type fascine, par exemple.

Les techniques utilisées ont été respectueuses des milieux, pour l'ensemble des travaux sur les cours d'eau.

3.1.3 Bilan financier :

Le bilan financier est établi à partir des montants prévisionnels du tableau fourni par le SMVVA et non à partir des sommes indiquées dans la convention, pour prendre en compte les ajustements financiers réalisés, après la signature.

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

Le montant prévisionnel indiqué dans la convention est de :

- 442 520 euros pour la restauration de ripisylve,

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- 370 760 euros pour les aménagements de berges et la gestion des embâcles,
- 17 940 euros pour des études sur les ouvrages, l'entretien et la suppression des ouvrages, avec une indication précisant que des montants, concernant les travaux sur les ouvrages restaient à définir et seraient fonction des résultats de l'étude
- 119 600 euros pour l'entretien des cours d'eau.

C'est ces sommes qui sont reprises dans le tableau fourni par le SMMVA, mi-parcours.
Les montants prévisionnels n'étant pas répartis par année, il n'est indiqué dans le schéma ci-dessous, que les montants des dépenses réellement effectuées, par année. La différence « prévu/réalisé » n'est indiquée que globalement pour les 5 années du contrat de rivière.

Remarques :

- *Les montants sont différents entre les tableaux. Le tableau récapitulatif reporté en annexe 25 : « Volet BI 1 budget » indique par un jeu de caractère de couleur, l'origine des montants utilisés.*
- *Pour l'année 2009, les montants des coûts réels par type d'actions sont inconnus. Seul le montant total des travaux est connu. Il ne peut donc pas être réalisé une analyse des coûts réels, année par année, pour les différents types de travaux.*
- *Les travaux de reméandrage sur le tronçon V2, n'étaient pas prévus en tant que tel à l'origine du contrat de rivière. De plus, les travaux n'étaient pas totalement finis au moment de la fin du contrat.*

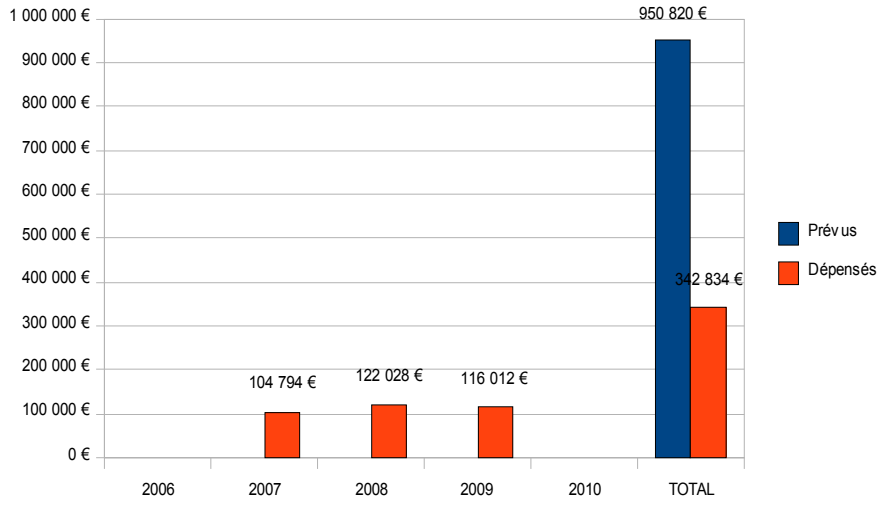

Illustration 31: Répartition des montants prévus et utilisés, par année (en euros)

Au niveau des montants prévus, c'est 36 % qui ont été utilisés pour la réalisation des travaux en cours d'eau. Ce pourcentage ne prend pas en compte le coût du reméandrage. Celui-ci est estimé à 98 912 euros. Si ce montant est intégré dans les dépenses réalisées, alors il serait utilisé 47,02 % des montants prévus au départ du contrat de rivière.

Cette utilisation partielle des montants initialement prévus est essentiellement liée aux actions non réalisées.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Il faut également noté que deux actions furent réalisées en interne en 2006 :

- une action sur 500 mètres, de restauration légère, sur « le Valleix », dans le cadre d'une animation scolaire
- une action d'enlèvement d'embâcles sur M8, avec une équipe d'insertion « Les Cheires ».

Ces deux travaux ont également permis de faire des économies budgétaires.

**** Bilan financier prévu/réalisé par type d'actions***

L'étude du bilan mi-parcours permet une analyse partielle, par type de travaux (pour 2 années : 2007 et 2008). Ces deux années représentent 66,2 % des dépenses réalisées (sans inclure le reméandrage) pour la totalité du contrat de rivière. Elles ne sont pas forcément représentative de l'ensemble des coûts, mais au niveau travaux, en 2009 et 2010 (hors reméandrage) les actions étaient sensiblement de même nature que celles réalisées en 2007 et 2008.

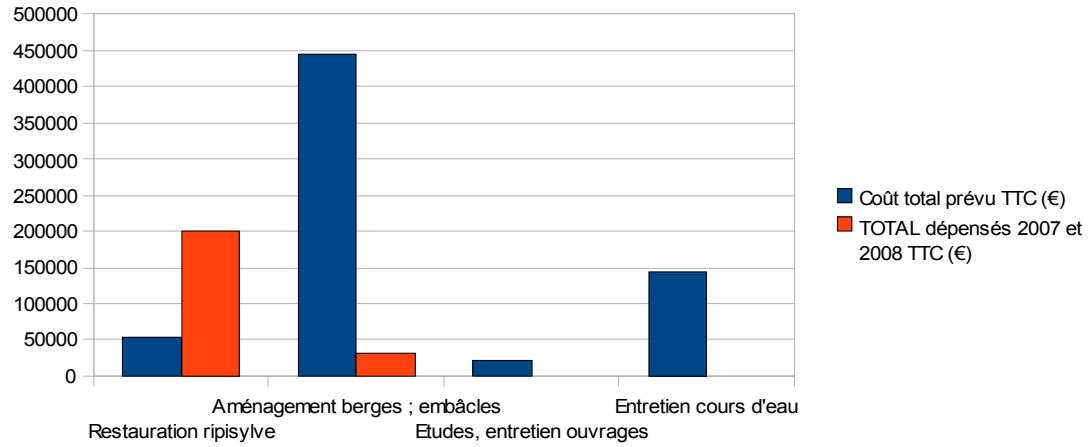

Illustration 32: Coûts réels/prévus, par types d'actions, pour 2007 et 2008

L'analyse de 2007 et 2008 montre que trois types de travaux ont été menés sur les 5 prévus au départ du contrat (le type « aménagement des berges » est regroupé avec « gestion des embâcles » dans le graphique ci-dessus). Ainsi, seules les actions liées à la restauration de la ripisylve, à la gestion des embâcles et à l'aménagement des berges ont été faites.
Les travaux ont été essentiellement réalisés dans la catégorie « restauration de la ripisylve » puisque le budget dépensé est 4 fois supérieur à celui prévu, rien que pour ces deux années. Par contre, pour la gestion des embâcles et l'aménagement des berges, seul 8,5 % du budget initial a été dépensé en 2007 et 2008.
Les actions concernant les études, l'entretien et/ou la suppression d'ouvrage ou l'entretien des cours d'eau n'ont pas été relevées comme étant réalisées, au niveau budgétaire, en 2007 et 2008.

Au niveau des dépenses, le volet BI.1 montre des coûts très inférieurs à ceux prévus au

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

départ, essentiellement du fait de la non réalisation d'actions très onéreuses, au niveau de l'aménagement des berges. Par contre, concernant la restauration de la ripisylve, les actions ont été menées au delà du prévisionnel.
Ce décalage est lié au travail préalable mené par l'équipe du SMVVA. De plus, même avec les actions de reméandrage, si les coûts réels sont égaux aux coûts prévisionnels, les dépenses de ce volet, n'atteindront pas encore la moitié des sommes prévues initialement.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant des subventions prévues et celui des aides financières perçues sont repris dans le tableau « suivi des subventions ».

Remarques :

- *Le tableau « suivi de subvention » ne permet pas d'avoir une corrélation avec les tableaux bilans, car aucun détail concernant la nature des travaux n'est indiqué.*
- *Les montants de travaux dans le tableau « suivi de subvention » sont indiqués par année et par lot de travaux. C'est ces éléments qui sont repris dans le tableau servant à l'analyse des subventions prévues et celles perçues. L'analyse est donc différente pour ce volet que pour celle réalisée pour les volets précédents, du fait du manque de précision du tableau suivi de subventions, au niveau de la nature des actions subventionnées.*
- *Les éléments pris en compte pour l'attribution des subventions ne sont pas identiques d'un partenaire financier à l'autre. De ce fait, ne sont indiqués dans le tableau d'analyse, que les montants de subventions maximales possibles pour chaque partenaire ainsi que les montants réellement octroyés.*

Parmi les partenaires financiers potentiels, pour ces actions de restauration et d'entretien de rivière, l'AELB, le CG et le CR ont participé. Le Feader, par convention du 10 décembre 2010 (après la fin du contrat de rivière) s'est engagé à participer aux coût du reméandrage et de la création de la zone humide à l'amont du lac d'Aydat. Cette participation n'est pas prise en compte dans l'analyse ci-dessous, pas plus que les travaux de reméandrage, les éléments n'étant pas connus à la fin du contrat de rivière.

Il faut noter que le Parc des Volcans d'Auvergne a contribué également à la mise en oeuvre de ce volet du contrat de rivière, même si cette aide ne s'est pas concrétisée directement dans les budgets. En effet, le Parc des Volcans a apporté son appui, par le biais de moyens techniques et humains.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

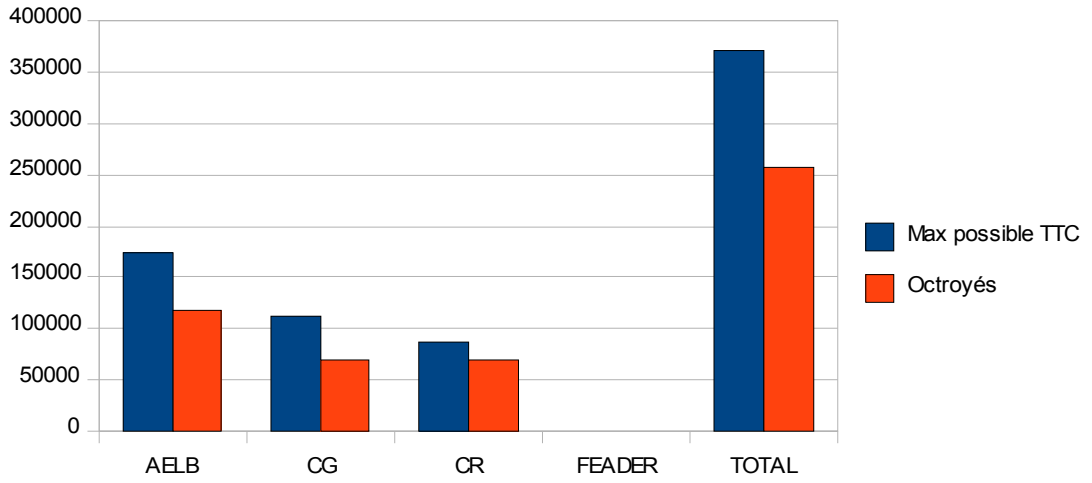

Illustration 33: Montants maximum des subventions possibles et montants réellement octroyés TTC (en euros) pour le volet BI 1

Au niveau des subventions, c'est environ 70 % des montants maximum possibles qui ont été octroyés pour le financement des actions du volet BI 1. Les travaux et actions ont été financés pour un montant de 256 961 euros TTC, soit 75 % du montant réel.

La participation de chaque partenaire financier au coût réel des travaux, est respectivement la suivante : 46 % pour l'AELB, 27 % pour le Conseil Régional et 27 % pour le Conseil Général.

Les aides financières obtenues pour la réalisation des actions du volet BI 1 ont été octroyées à 70 % des montants maximum d'aides prévues initialement. La participation de l'AELB a été plus importante que celle du Conseil Régional et du Conseil Général.

**** Contribution financière des partenaires par année de travaux***

Compte tenu du manque de précision concernant la nature des travaux et les montants de subventions octroyées, il n'est pas possible de réaliser une analyse des aides financières apportées par type de travaux. Par contre, il est possible d'analyser la part de chaque partenaire financier en fonction des années.

		Agence de l'eau		Conseil Général		Conseil Régional		SMVVA	
	Coût Total réel TTC (€)	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
Année 2007	104 794 €	39 280 €	37,48	18 252 €	17,42	26 823 €	25,6	20 439 €	19,5
Année 2008	122 028 €	39 280 €	32,19	22 655 €	18,57	19 021 €	18,15	41 072 €	33,66
Année 2009	116 012 €	39 444 €	34	29 002 €	27,68	23 203 €	22,14	24 363 €	21
TOTAL	342 834 €	118 004 €	34,42	69 909 €	20,39	69 047 €	20,14	85 874 €	25,05

Tableau 55: Part de chaque partenaire financier selon les années du contrat de rivière, pour le volet BI 1

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

En fonction des années, la part de chacun des partenaires financiers est peu différente. Une exception concerne l'année 2008 où le Conseil régional a moins financé que les deux autres années (moins de 20 %). La nature des travaux financés par ce partenaire est très certainement à l'origine de cette différence.
La part de l'autofinancement du SMVVA varie donc selon les années entre 19 % et presque 34 %.

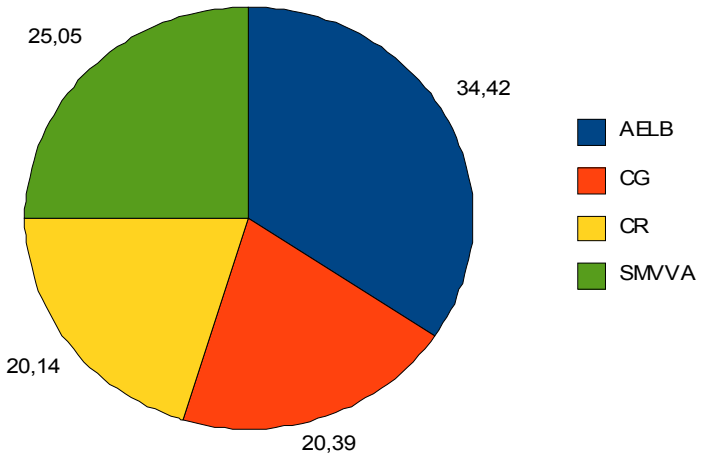

Illustration 34: Part de chaque partenaire (en %) dans le financement du volet BI 1

Pour le volet BI 1, les partenaires financiers ont permis une aide d'environ 75 % du coût des travaux. Le SMVVA a financé à hauteur d'environ 25 %.

L'étude des budgets prévisionnels ne permet pas d'étudier l'écart entre les prévisions au départ du contrat de rivière et la réalité du financement, du fait de l'absence de précision par année.
Toutefois, il est indiqué dans le document « bilan Wx RIV SMVV » que les pourcentages d'aides sont variable de 26 à 40 % pour l'AELB, de 20 % pour le Conseil Régional et de 25 % pour le Conseil Général. Ces éléments sont donnés pour les 3 années : 2007, 2008 et 2009.
Ces chiffres, comparativement au schéma ci-dessus, montrent que les partenaires financiers ont globalement respectés les prévisions.

3.2. Analyse du volet B1 : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.1 : gestion des espèces aquatiques – préservation des zones humides et des sites naturels remarquables

3.2.1 Analyse des opérations et techniques :

Parmi les actions prévues dans ce volet concernant la gestion des espèces aquatiques, aucune n'a été réalisé. Aucune analyse des opérations et techniques ne peut être réalisée.

Concernant les actions sur la préservation des zones humides et des sites naturels

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

remarquables, seule l'étude diagnostique de la « Narse d'Espinasse » a été effectuée. Cette action est décrite et analysée dans le module 1.
Aucune date précise n'était prévue pour la réalisation des études.
Le nombre d'actions réalisées par rapport à celles prévues est très limité, puisque seulement une seule étude a été réalisée.

3.2.3 Bilan financier :

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé***

Le bilan financier ne peut pas être fait par année, compte tenu du manque de précision sur les calendriers prévisionnels.

Le montant prévisionnel pour les actions concernant la gestion des espèces aquatiques est de 11 960 euros et celui pour la préservation des zones humides/sites naturels remarquables est de 94 484 euros.
La seule action réalisée pour ces deux parties a été effectuée en 2007, pour un coût de 8 011 euros. (cf annexe 26 : bilan financier volet BI 1bis)

Il a été dépensé 7,5 % du montant prévisionnel.

Au cours du contrat de rivière, une seule action de cette partie du volet BI 1 ont été réalisée, pour un montant de 8 011 euros, correspondant à 7,5 % du montant prévisionnel.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant prévisionnel des subventions est indiqué à partir du tableau de suivi des subventions. Un seul partenaire financier a participé à l'action : l'Agence de l'eau. Elle a apporté sa contribution pour 3200 euros, soit 40 % du montant de l'étude. Ceci correspond également aux subventions maximales que l'Agence pouvait octroyer pour ce type d'action.

Les aides financières pour cette partie du volet BI 1 n'ont été apportées que par l'AELB, au maximum des subventions possibles, soit à un taux de 40 % du coût total de l'étude réalisée. L'autofinancement par le SMVVA a donc été de 4 811 euros, soit 60 % du coût.

3.3. Analyse du volet BI : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.2 : le lac d'Aydat

3.3.1 Analyse des opérations et des techniques :

Les années prévues pour la réalisation des actions sont issues du dossier définitif du contrat de 2004. La convention ne reprend pas l'échéancier des actions. Plusieurs actions étaient prévues dans le dossier définitif du contrat de rivière, afin d'agir pour limiter l'eutrophisation du lac

d'Aydat.
Parmi ces actions :

- un suivi de la qualité de l'eau du lac, à réaliser au cours du contrat de rivière
- la réalisation de l'inventaire piscicole en 2006
- la remise en état du déversoir en 2005
- la création d'une zone humide à l'amont du lac en 2005

L'ensemble de ces actions est indiqué dans les tableaux présentés en annexe 27 : « synthèse du volet BI.2 et 3 » ainsi que dans le module 1.

**** Les années de réalisation :***

Les années indiquées pour les prévisions des actions sont issues du dossier définitif du contrat de rivière de 2004. La convention ne reprend pas l'échéancier des actions. Souvent les actions sont prévues sur la durée du contrat de rivière. Dans ce cas, elles sont comptabilisées pour chacune des années du contrat de rivière. Le même mode de décompte est réalisé pour les actions mises en oeuvre : ainsi, par exemple, la mise en place de la zone humide est comptabilisée comme une action en 2007, 2008, 2009 et 2010, puisqu'elle n'est pas encore achevée et qu'elle a commencé en 2007. Cette modalité de décompte maximise le nombre d'action puisqu'une action se déroulant sur 3 ans, est alors comptée comme équivalente à 3 actions.

Les actions prévues devaient être mises en oeuvre, pour la majorité d'entre elles, dans la première moitié du contrat de rivière : entre 2005 et 2006.

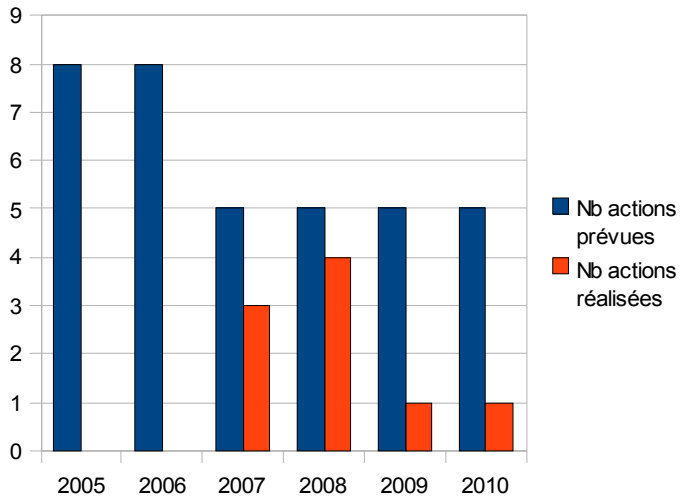

Illustration 35: Répartition des actions prévues et réalisées au cours du contrat de rivière

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Le décalage entre le prévisionnel et la mise en oeuvre, observé pour le volet A1, par exemple, est de nouveau présent pour ce volet. Les actions ont été principalement mises en oeuvre dans la deuxième moitié du contrat de rivière. Ce décalage s'explique par l'importance des contraintes de mise en oeuvre et le coût des actions concernées : les dossiers à réaliser, les démarches à effectuer demande du temps, ainsi que l'organisation et la coordination entre toutes les parties prenantes.

**** Nombres d'actions réalisées/prévues*** :

Les actions prévues étaient regroupées en 2 catégories :

- Lutte contre l'eutrophisation
- La gestion de l'écosystème lac

La réalisation des actions prévues est partielle. En effet, sur les 4 actions prévues dans ces 2 catégories, il est noté :

- une action non réalisée (catégorie gestion de l'écosystème)
- une action en cours de réalisation (même catégorie) : il s'agit de la réalisation de la zone humide
- une action partiellement mise en oeuvre (catégorie d'actions de lutte contre l'eutrophisation) : il s'agit du suivi de la qualité de l'eau du lac
- une seule action totalement réalisée : la remise en état du déversoir.

Compte tenu de la réalisation partielle, ou non encore achevée, de 2 actions sur 4, il n'est pas possible de donné un pourcentage de réalisation par rapport au prévisionnel. Toutefois, une action n'ayant pas du tout été mise en oeuvre, le taux de réalisation est inférieur à 75 %.

**** Respect du prévisionnel selon les maîtrises d'ouvrage :***

Le prévisionnel en terme de maîtrise d'ouvrage a été respecté, sauf pour les travaux sur le lac d'Aydat : la maîtrise d'ouvrage a été assuré par le SMVVA. Ainsi la maîtrise d'ouvrage a été respecté à 50 % (2 actions donc la maîtrise d'ouvrage a été modifiée par rapport au prévisionnel). Les actions qui ont été prises en maîtrise d'ouvrage sont des actions lourdes financièrement, difficiles techniquement et longues à mettre en oeuvre, puisqu'il s'agit essentiellement de la réalisation de la zone humide.

Dans le cadre du volet BI.2 lac d'Aydat, les actions n'ont été que partiellement réalisées du fait de retard pris dans les dossiers et de leur importance. De ce fait, les actions se sont mises en place, également plus tardivement que prévues, certaines n'étant pas encore achevées à la fin du contrat de rivière (zone humide).

3.3.2 Bilan financier :

Le bilan financier est établi à partir des montants prévisionnels du tableau fourni par le SMVVA et non à partir des sommes indiquées dans la convention, pour prendre en compte les ajustements financiers réalisés, après la signature.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

Le montant prévisionnel indiqué dans la convention est de 50 000 euros pour la lutte contre l'eutrophisation du lac et de 608 000 euros pour la gestion de l'écosystème lac.
Dans le tableau bilan fourni par le SMMVA, la somme prévue pour la lutte contre l'eutrophisation est indiqué dans le volet C et celle prévue pour la gestion du lac est de 727 168 euros. Pour la réalisation du suivi de la qualité d'eau, le montant est globalisé, dans le volet C, avec le suivi de la qualité des cours d'eau, dans le tableau bilan mi-parcours. L'analyse de cette action seule, en terme budgétaire, n'est donc pas possible, à partir des tableaux du SMVVA. Il est donc utilisé la somme indiquée au niveau de la convention du contrat de rivière.

Bien que commencé en 2007, les démarches pour la zone humide, ainsi que les actions pour l'expropriation, aucune donnée budgétaire n'apparaît dans les tableaux fournis par le SMVVA. Aucune analyse ne peut être faite au niveau financier.

Concernant les coûts réels par rapport aux coûts prévus, une seule action apparaît comme financé à la fin du contrat de rivière : il s'agit de la réhabilitation du déversoir du lac d'Aydat.
Ainsi, la comparaison des données budgétaires prévues et réalisées est synthétisée dans le tableau ci-dessous. Elle ne donne qu'une « vision » très partielle du coût de ce volet, compte tenu des éléments indiqués ci-dessus.

	Prévu	Réel	%
lutte contre eutrophisation	50 000 €	0 €	0
gestion écosystème lac	727 168 €	148 860 €	20,47
TOTAL	777 168 €	148 860 €	19,15

Tableau 56: Coûts prévus/réalisés pour la volet BI 2 (sans la zone humide)

Ainsi, les dépenses réalisées représentent, sans les dépenses déjà effectuées pour la zone humide, 19 % de l'ensemble des montants prévisionnels du volet B I.2.

Compte tenu qu'une seule action apparaît au niveau budgétaire pour les actions réalisées, il n'est pas possible de faire une analyse année par année.

L'utilisation partielle des fonds prévus pour le volet BI 2 a deux origines principales : la non réalisation d'actions et la zone humide qui n'est pas encore réalisée. Une comparaison des montants utilisés pour l'ensemble des actions qui seront réalisées, par rapport à ceux prévus initialement, ne peut pas être réalisée.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant des subventions prévues est indiqué, à partir des indications du tableau suivi des subventions.
Les trois partenaires financiers des actions de ce volet sont : l'AELB, le Conseil Régional et le

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Conseil Général.

Remarque :
L'analyse est effectuée sans le montant des dépenses déjà réalisées pour la mise en oeuvre de la zone humide (cf. paragraphe ci-dessus). Le coût total réel final de la zone humide est également inconnu, cette action n'étant pas encore achevée.

Le coût total prévu pour le volet BI.2 Lac d'Aydat était de 777 168 euros avant la révision du montant lié à la mise en place de la zone humide (septembre 2010). Avec la révision des coûts, le coût total prévu pour le volet BI.2 Lac d'Aydat est de 1 881 456 euros. Les subventions maximales possibles étaient de 1 526 915 euros. Il a été attribué 88 216 euros.

Si les aides prévues pour la réalisation de la zone humide sont soustraites aux prévisions, le montant des aides prévisionnelles est alors de 118 720 euros. Elles concernent la seule action ayant été entièrement réalisée au cours du contrat : le déversoir. Les partenaires financiers sont le Conseil Régional, le Conseil Général et l'AELB. Les partenaires financiers ont contribué au niveau maximal prévu.

		Agence de l'eau		Conseil Général		Conseil Régional		SMVVA	
	Coût Total réel	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
déversoir	148 860 €	42 462 €	28,52	29 772 €	20	45 754 €	30,74	30 872 €	20,74
TOTAL	148 860 €	42 462 €	28,52	29 772 €	20	45 754 €	30,74	30 872 €	20,74

Tableau 57: Répartition des financements pour le déversoir

Le déversoir a été financé à 30 % environ par l'AELB, à 30 % également par le Conseil Régional, à 20 % pour le Conseil Général et à 20 % par de l'autofinancement du SMVVA.

En prenant en compte l'ensemble des subventions possibles (y compris celles envisagées pour la réalisation de la zone humide), le niveau d'attribution des subventions par les partenaires financiers n'est que d'environ 7,5 % des prévisions.
La répartition des financements entre les 4 partenaires est indiqué dans le schéma ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

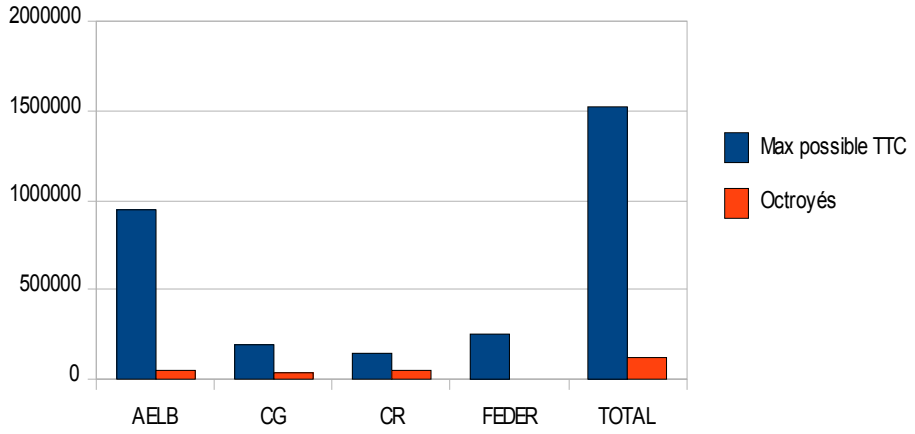

Illustration 36: Répartition des aides octroyées par les partenaires financiers

Par contre, selon les partenaires, la participation réelle est différente : le FEDER n'a rien apporté pour le déversoir. Il est prévu qu'il participe au financement de la zone humide.
Le Conseil Régional a octroyé environ 38 % des aides qu'il a prévu d'apporter pour ce volet, le Conseil Général environ 25 % et l'AELB environ 36 % des aides prévues pour ce volet.

Hors zone humide, le volet BI.2 a été financé à 80 % par les partenaires financiers, qui ont octroyé le maximum d'aides qu'ils avaient prévu. Les partenaires financiers concernés sont l'AELB, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Remarque :
Le montant prévisionnel indiqué pour la réalisation de la zone humide est de 1 821 888 euros TTC, soit plus de 3 fois que le montant initialement prévu dans le contrat de rivière (montant indiqué de 600 000 euros dans la convention).

3.4. Analyse du volet BI : restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – Volet BI.3 : mise en valeur des milieux

3.4.1 Analyse des opérations et techniques :

Les actions réalisées pour le volet BI.3 sont récapitulées dans les tableaux présentés en Annexe 28 : « synthèse du volet BI 2 3 ». Les éléments techniques sont étudiés lors du module 1.

**** Les années de réalisation :***

La méthode choisie pour comptabilisée les actions est différente de celle du volet BI. 1. En effet, il s'agit d'actions ponctuelles ou liées à des travaux. Elles sont donc comptabilisées sur une année. Ainsi, au niveau de ce volet, 4 actions sur 7 étaient prévues sur la durée du contrat. Les 3 autres actions étaient essentiellement prévues en début de contrat : 2005 et 2006.

Or, 2 actions font partie des actions de communication : il s'agit de la réalisation d'un guide touristique et d'un document de présentation du lac d'Aydat. Ces éléments seront étudiés avec le volet C du contrat de rivière (cf paragraphe correspondant).
Il n'est étudié que les 5 autres actions pour le volet BI 3. L'une d'entre elle devait être réalisée en 2006 : le développement de la base de voile d'Aydat et l'aménagement de la plage. (Ces deux actions sont regroupées en une seule pour l'analyse).
Compte tenu de ces éléments, les actions prévues et réalisées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nb actions prévues	1	4	0	0	0
Nb actions réalisées	0	2	2	0	0

Tableau 58: Répartition par année des actions prévues et réalisées

Au cours du contrat de rivière, une seule action n'a pas été réalisée et les 4 autres ont été réalisées dans la première moitié du contrat de rivière.
Le calendrier global des actions a respecté les prévisions.

**** Nombres d'actions réalisées/prévues*** :

Les actions prévues étaient regroupées en trois catégories :

- Valorisation du patrimoine lié à l'eau
- Développement des activités nautiques
- Activités de découverte

Le nombre d'action réalisé est différent selon la catégorie étudiée : une seule action pour la valorisation du patrimoine lié à l'eau et la totalité des actions prévues pour les deux autres catégories.

La majorité des actions du volet BI.3 ont été mises en oeuvre.

**** Respect du prévisionnel selon les maîtrises d'ouvrage :***

Quatre maîtrise d'ouvrage étaient prévues pour la réalisation des actions : les communes, la communauté de communes Les Cheires, la fondation Jean Moulin et le SIVV.
Seules les actions sous maîtrise d'oeuvre directe des communes n'ont pas été réalisées.

Les actions sous maîtrise d'ouvrage du SIVV ou de la communauté de communes Les Cheires ont été mises en place, au cours du contrat de rivière.

3.4.2 Bilan financier :

Le bilan financier est établi à partir des montants du tableau bilan mi-parcours fourni par le

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

SMVVA pour la partie budget réalisé. Concernant les montants prévisionnels, ils sont issus également de ce tableau, car dans la convention du contrat de rivière, les montants étaient indiqués comme « à définir », sauf pour ce qui concerne le développement de la base de voile : le montant prévu était de 700 000 euros.
Dans le tableau bilan mi parcours, la somme prévue est de 837 200 euros. C'est ce montant qui a été repris dans le tableau d'analyse. Il s'agit de la seule somme précisée à mi-parcours du contrat de rivière : les autres montants sont encore indiqués comme « à définir ». La communauté de communes Les Cheires a indiqué les montants correspondant aux travaux réalisés ainsi que les montants des aides financières perçues.
Un jeu de couleur pour les différents chiffres utilisés dans les tableaux des annexes, permet d'en connaître l'origine.
La comparaison avec le prévisionnel du contrat de rivière ne peut se faire qu'en général. L'analyse par année n'est pas pertinente : pas de prévisionnel par année et seulement 2 années concernées : 2007 et 2008.
Les actions liées à la réalisation du guide touristique et les documents de présentation du lac ne sont pas analysées dans cette partie : elles le sont avec le volet C (cf. paragraphe correspondant).

**** Bilan financier prévisionnel et réalisé***

Le bilan financier prévisionnel ne comprend qu'un seul montant. Le montant total est égal à la somme indiquée pour la seule action de développement de la base de voile d'Aydat, les autres montants n'étant pas précisés.
Les actions réalisées dans le cadre du volet BI 3 ont coûté 3 520 713 euros TTC Pour la base nautique, la plage et ses abords, le coût est de 3 403 914 euros TTC, pour l'activité pêche et les pontons pêche handicapés, le coût hors transport et installation est de 26 077 euros TTC.
L'aménagement du chemin autour du lac a, quant à lui, coûté 90 721 euros TTC.

Concernant les coûts réels par rapport aux coûts prévus, une seule action avait un montant prévisionnel précis, au début du contrat : l'aménagement de la base de voile et de la plage du lac d'Aydat.
Ainsi, la comparaison des données budgétaires prévues et réalisées est synthétisée dans le tableau ci-dessous. Elle ne donne qu'une « vision » très partielle du coût de ce volet, compte tenu des éléments indiqués ci-dessus.

	Prévu	Réel	%
valorisation du patrimoine lié à l'eau	indéterminé	0 €	
développement des activités nautiques	837 200 €	3 429 991 €	409,7
activités de découverte	indéterminé	90 721 €	
TOTAL	837 200 €	3 520 712 €	420,53

Tableau 59: Coûts prévus/réalisés pour la volet BI 3

Par rapport au prévisionnel, les montants ont été supérieurs à ceux prévus, même en n'étudiant que les coûts liés à la base nautique. En effet, pour ces travaux les montants ont été d'environ 4 fois supérieurs à ceux prévus. Pour les autres coûts, la comparaison réalisé/prévu ne peut être menée compte tenu du manque d'indication sur le prévisionnel.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Les montants des actions réalisées dans le cadre du volet BI 3 ont été supérieurs au prévisionnel.

**** Bilan financier prévu/réalisé par type d'actions***

Il n'est pas possible de réaliser un comparatif du prévisionnel et du réalisé, par type d'actions. En effet, une seule action du volet BI.3 avait un montant prévisionnel de précisé dans le cadre du contrat de rivière.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant des subventions prévues n'est indiqué que dans le tableau bilan mi-parcours. Pour les subventions, seuls 3 montants sont mentionnés. Il s'agit des montants précisés dans la convention du contrat de rivière. Dans celle-ci est précisé que les actions seraient essentiellement financés par des dossiers spécifiques en dehors du contrat de rivière. Les partenaires financiers indiqués sont le Conseil Général, le Conseil Régional et des possibilités de financements dans le cadre du pôle touristique les Cheires ou de Plans locaux de développement.

Dans le cadre des subventions réellement perçus, aucun montant n'est indiqué dans les documents du SMVVA. La communauté de communes des Cheires a donné des indications sur les montants perçus. Les partenaires financiers des actions sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Les Cheires sont multiples et peuvent inclure des partenaires liés aux actions touristiques ou sportives (participation de l'Etat).
Les partenaires financiers de ce volet sont le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

Remarque :
L'action à destination des pêcheurs a été subventionnée à hauteur de 80 % du HT, mais l'origine des partenaires ayant participé n'a pas été transmise.

Il n'était pas défini précisément le montant des aides pour ces actions, sauf en ce qui concerne les actions pour la pêche. Il était ainsi prévu un montant de 32 651 euros maximum de subvention pour ces seules actions. L'aide a été de 17 410 euros, soit 53 % du montant prévu.
Pour les autres actions, la comparaison entre le prévisionnel et le réalisé n'est pas possible, par manque d'information sur les montants prévisionnels.

		Conseil Général		Conseil Régional		Autres		CC les Cheires	
	Coût Total réel TTC	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
valorisation du patrimoine lié à l'eau									
développement des activités nautiques	3 429 991 €	1 578 623 €	46,02	786 585 €	22,93	442 088 € 17 410 €	12,89 0,51	605 285 €	17,65
activités de découverte (hors communication)	90 721 €	30 342 €	33,45	30 342 €	33,45		0	30 037 €	33,11
TOTAL	3 520 712 €	1 608 965 €	45,7	816 927 €	23,2	459 498 €	13,05	635 322 €	18,05
						partenaire non précisé			

Tableau 60: Répartition des financements pour le volet B I.3

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Il faut noté que les aides ont été attribuées sur les montants HT : le taux d'aides est alors supérieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

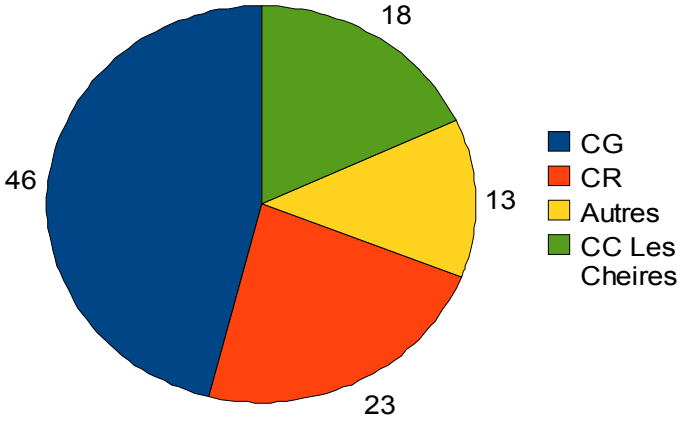

Illustration 37: Participation de chaque partenaire financier pour le financement des actions du volet B I.3

Les partenaires financiers ont permis de contribuer à la réalisation des actions, avec un taux d'aide de 80 % du montant. Les deux partenaires principaux sont dans l'ordre, le Conseil Général, puis le Conseil Régional.

Le financement des actions réalisées dans le cadre du volet B I.3 a été réalisé principalement grâce aux aides du Conseil Général et du Conseil Régional, permettant un financement par la Communauté de Communes les Cheires de 20 % des dépenses engagées.

3.5. Analyse du volet BII : la lutte contre les crues

3.5.1 Analyse des opérations :

Les années prévues pour la réalisation des actions sont issues du dossier définitif du contrat de 2004. Une seule action était prévue : l'étude diagnostique du fonctionnement des cours d'eau. De cette étude devait découler les actions éventuelles à mettre en oeuvre.

L'année de réalisation envisagée était 2005, sous maîtrise d'ouvrage du SIVV.
L'étude a bien été réalisée en 2006. Ayant conclu à l'impossibilité de mettre en oeuvre des actions pertinentes et efficientes pour résoudre les problèmes de crues, à l'aval du territoire, ce volet B2 n'a ensuite donné lieu à aucune autre réalisation.

Les actions du volet BII ont été réalisées conformément au prévisionnel.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3.5.2 Bilan financier :

Le montant indiqué dans le tableau prévisionnel était de 150 000 euros, pour l'étude et les propositions d'aménagements (devant être proposées suite à cette étude).

Le coût réel a été de 58 185 euros TTC. Dans le document final du contrat de rivière, l'étude seule était évaluée à 50 000 euros. Ainsi, par rapport à ce prévisionnel spécifique, le coût réel a été supérieur. Par contre, pour le montant global du volet B2, les actions réalisées ont eu un coût inférieur à celui prévu.

Au niveau des aides perçues, elles ont été de 46 548 euros, avec des apports de l'AELB, de la DREAL (ex DIREN), du FEOGA. L'autofinancement a été de 11 637 euros. La part de chaque partenaire financier est indiquée dans le graphique ci-dessous.

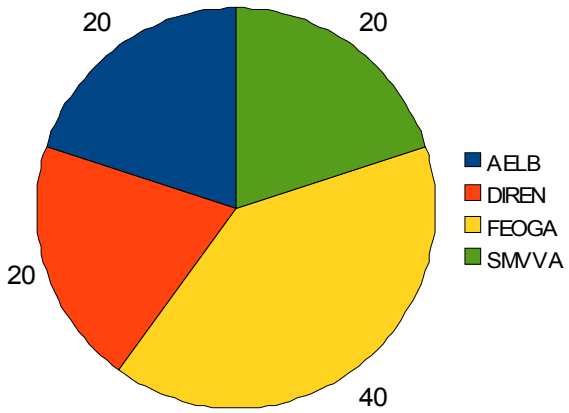

Illustration 38: Part des partenaires (en %) pour le financement du volet B2

Le montant total des subventions prévues était de 165 000 euros. La répartition était la suivante : 20 % pour l'AELB, 30 % pour le Conseil Régional, 20 % pour la DIREN et 40 % pour le FEOGA. Le taux d'aide dépassait les 100 %, ce qui peut expliquer le « retrait » du Conseil Régional, dans le versement final des aides. Les autres partenaires ont participé financièrement selon la répartition prévue. Compte tenu qu'une seule action a été réalisée, le montant des aides est inférieur à celui prévu au départ.

Les aides financières ont été apportées selon la répartition initialement prévue entre les divers partenaires (hors Conseil Régional), pour un montant inférieur au prévisionnel, du fait de la non réalisation d'actions.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3.6. Analyse globale du volet B : milieux aquatiques

Le bilan du volet B permet de regrouper les différents types d'actions prévues et réalisées. Aucune action non prévue n'a été réalisée dans ce volet, contrairement au volet A.

3.6.1 Bilan des actions

**** Nombre d'actions prévues et réalisées***

Le nombre d'actions du volet BI a été étudié dans le module 1. Il est repris en tant que tel dans cette partie de l'analyse.
La proportion d'actions réalisées dépend des critères d'analyse retenue.
Si le bilan du travail préparatoire du SMVVA sur les cours d'eau est utilisé comme base du nombre d'actions à réaliser, que les actions du volet BI 2 et BI 3 prévues sur plusieurs années sont comptabilisées selon la méthode décrite dans les paragraphes respectifs, et que l'ensemble du volet BI 3 est pris en compte, alors le taux de réalisation par rapport au prévisionnel est d'environ 70 % (cf. tableau ci-dessous).

	Actions prévues	Actions réalisées	% de réalisation
Volet BI 1	227	168	74,01
Volet BI 2	28	9	32,14
Volet BI 3	5	4	80
TOTAL B I	260	181	69,62
Volet B II	1	1	100
TOTAL VOLET B	261	182	69,73

Illustration 39: Nombre d'actions réalisées/prévues pour le volet B (en intégrant le travail prévisionnel pour les cours d'eau)

Le nombre d'actions prévues était plus important pour le volet BI 1 que pour l'ensemble des autres parties du volet B. Le plus fort taux de réalisation des actions a été pour le volet BI 3, avec 80 %. Le volet BI 2 a été réalisé à environ 32 %.

**** Calendrier prévisionnel et réalisé***

Le nombre d'actions prévues par année n'est pas comparé au nombre d'actions réalisées, car

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

pour le volet BI 1, cette comparaison n'est pas possible. Ainsi, seule l'évolution des actions réalisées au cours des 5 ans du contrat de rivière est représentée dans le graphique ci-dessous.

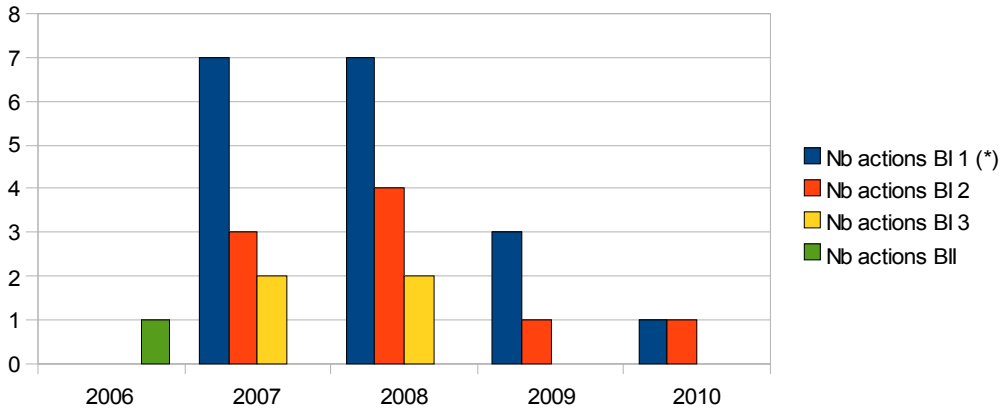

Illustration 40: Répartition des actions réalisées au cours du contrat de rivière, pour le volet B

(*) Dans ce graphique, le nombre d'actions du volet BI 1 a été remplacé par le nombre de type d'actions (lutte espèce envahissante, travaux de restauration lourds, …), selon les indications mentionnées dans le calendrier des actions réalisées (cf paragraphe correspondant à l'analyse des actions du volet BI 1).

La répartition des actions montre que les années où les réalisations ont été les plus importantes sont les années 2007 et 2008, soit la première moitié du contrat de rivière.

Il est cependant nécessaire de rappeler que les actions longues et importantes du volet B (zone humide et reméandrage) ne sont pas encore achevées au moment de l'étude bilan et qu'elles constituent une part importante des actions du contrat de rivière, en terme de modification du territoire et de coûts. Le nombre d'actions en tant que tel n'est donc pas forcément un critère pertinent pour rendre compte de l'efficacité du contrat de rivière, en terme de réalisation, puisque les actions réalisées peuvent demandées des moyens très différents et des délais de mise en oeuvre, également très variables.

Le volet B a fait l'objet de nombreuses modifications par rapport aux actions envisagées, et plus particulièrement dans le cadre du volet BI 1. Toutefois de nombreuses actions ont été réalisées et certaines d'entre elles, d'envergure, ont été retardées par des difficultés réglementaires et judiciaires (zone humide). D'autres actions ont été jugées comme n'étant plus pertinentes et n'ont pas été mises en oeuvre. Ces modifications et les reports d'actions plus complexes (sans que leur réalisation ne soit remise en cause) montrent, comme pour le volet A, la capacité du SMVVA à s'adapter à de nouveaux contextes.

3.6.2 Bilan financier

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

L'étude des coûts des travaux, répartis par année, ne peut pas se faire pour les montants

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

prévisionnels : pas d'information précise.

La répartition des coûts suit la répartition des actions avec un coût très important en 2007 (cf. tableau ci-dessous).

	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Prévus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 821 632 €
Réalisés	58 185 €	3 534 785 €	366 926 €	116 012 €	98 912 €	4 182 831 €

Tableau 61: Répartition annuelle des dépenses réalisées au cours du contrat de rivière pour le volet B

Ainsi, le volet B a coûté 4 182 831 euros (hors zone humide) pour une somme prévue de 2 821 632 euros. Globalement, c'est 148 % des montant prévus pour le volet B qui ont été dépensés. Ceci est du aux actions dont le montant a dépassé le prévisionnel, au niveau du lac d'Aydat.

Le nombre d'actions annulées, arrêtées ou n'ayant pas pu être mises en place, a permis de dépenser moins que le budget prévisionnel sur certains volets, mais cela n'a pas compensé le dépassement des montants prévisionnels des autres actions.
Ce résultat n'est pas définitif, compte tenu qu'au moment de la réalisation de l'étude bilan, des actions sont encore non achevées, dont certaines nécessitant des engagements financiers importants (création de la zone humide).

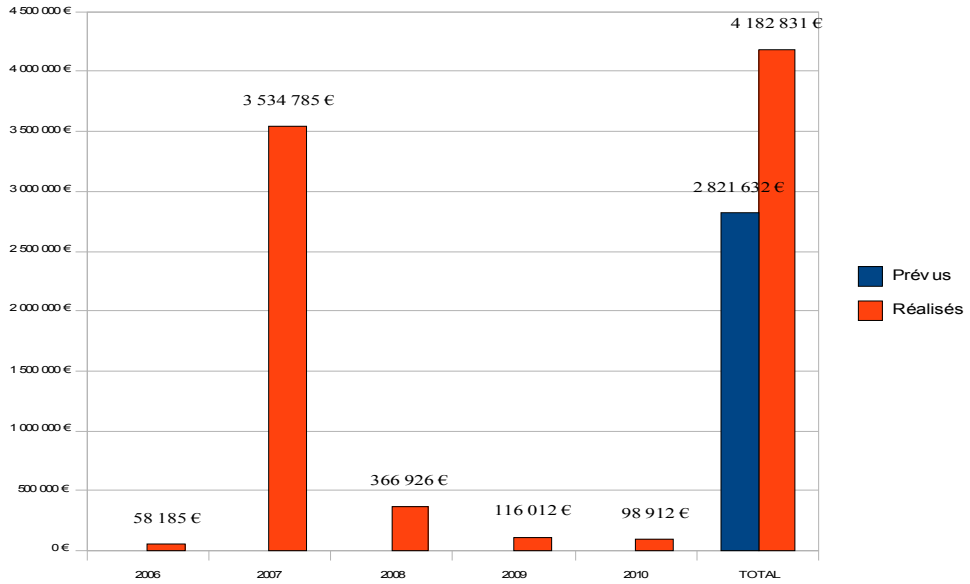

Illustration 41: Evolution des dépenses au cours du contrat de rivière, pour le volet B

Les dépenses ont été les plus importantes au cours des années 2007 et 2008. Cette évolution est un peu différente de celle observée pour le nombre d'actions. Cela confirme que le nombre d'actions seul n'est pas un critère très pertinent. En effet, les actions réalisées en 2007 furent peu nombreuses,mais plus coûteuses. Il s'agit essentiellement d'actions réalisées dans le cadre du volet BI.1 et BI.3. Le reméandrage est également la seule action réalisée en 2010.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

L'étude des différents sous volet du volet B montre des différences de réalisation et de pourcentage d'utilisation des budgets prévisionnels (cf. tableau ci-dessous).

	BI 1	BI 1 bis	BI 2	BI 3	BII	TOTAL
Prévus	950 820 €	106 444 €	777 168 €	837 200 €	150 000 €	2 821 632 €
Réalisés	447 063 €	8 011 €	148 860 €	3 520 712 €	58 185 €	4 182 831 €
%	47,02	7,53	19,15	420,53	38,79	148,24

Tableau 62: Répartition des coûts prévus/réalisés par sous volet

La partie du volet B la plus conforme aux coûts prévisionnels est le volet BI 1 (restauration entretien des cours d'eau). Les actions du volet BI 1 bis (gestion des espèces aquatiques et préservation des zones humides et milieux naturels) ont été moins réalisées.
Les coûts correspondant au lac d'Aydat ne sont pas possible à analyser, compte tenu du non achèvement de la zone humide. Les montants envisagés au départ du contrat de rivière, pour la réalisation de la zone humide seront dépassés, au vu des nouveaux prévisionnels.
Les actions du volet BI 3 sont celles qui ont engendré le plus de dépassement des budgets prévisionnels.

Les actions du volet B (hors volet BI 3) ont eu un coût inférieur, de plus de 50 %, au montant prévisionnel. Ceci est essentiellement lié aux actions non réalisées (zones humides et milieux naturels) ou non encore achevée (zone humide). Les actions concernant directement les cours d'eau ont fait l'objet d'une réalisation plus conforme, en terme budgétaire, que le reste du volet B.

Le volet B, avec l'ensemble des actions déjà réalisées, a engendré des dépenses supérieures à celles prévues au début du contrat de rivière. Toutefois, certaines actions n'étaient pas chiffrées précisément, au moment de la signature du contrat. L'achèvement des actions non terminées au moment de l'étude bilan, va modifier cette analyse.

**** Le financement des actions***

Le financement des actions a été permis grâce à la participation de plusieurs partenaires financiers, parmi lesquels l'AELB, le Conseil Général et le Conseil Régional. La DIREN et le FEOGA ont également participé au financement.

La participation de chaque partenaire financier est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

		Agence de l'eau		Conseil Général		Conseil Régional		DIREN		FEOGA		SMVVA	
	Coût Total	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	Auto Financement	%
Volet B1	4 124 646 €	219 181 €	23,76	1 650 886 €	42,26	948 694 €	23					206 254 €	5
Volet B2	58 185 €	11 637 €	47,32					11 637 €	20	23 274 €	40 €	11 637 €	20
TOTAL	**4 182 831 €**	**230 818 €**	**5,52**	**1 650 886 €**	**39,47**	**948 694 €**	**22,68**	**11 637 €**	**0,28**	**23 274 €**	**0,56**	**217 891 €**	**5,21**

		Autres		CC les Cheires	
	Coût Total	montant financé	%	Auto Financement	%
Volet B1	4 124 646 €	459 498 €	13,05	635 322 €	18,05
Volet B2	58 185 €				
TOTAL	**4 182 831 €**	**459 498 €**	**10,99**	**635 322 €**	**15,19**

Tableau 63: Répartition des financements par partenaire financier pour le volet B

Pour le volet B (sans prendre en compte le volet B I.3), l'autofinancement est à hauteur de 20 à 35 %, selon les sous volets. En prenant en compte le volet BI.3, la répartition des aides est plus hétérogène : elle varie de 5 % à 40 % selon les partenaires. La répartition des aides octroyées par les partenaires financiers est indiquée dans le graphique ci-dessous.

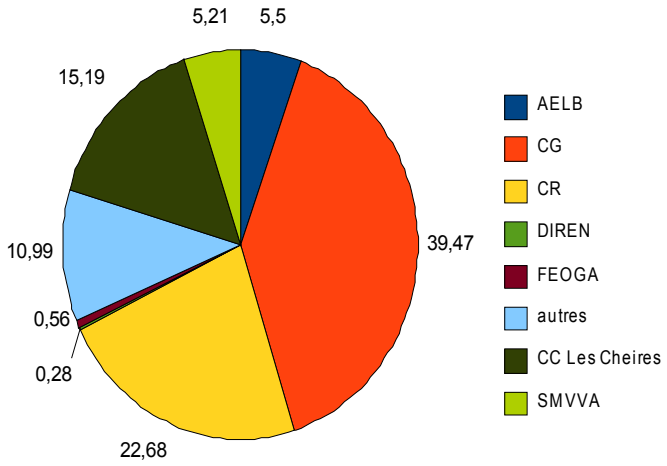

Remarque : La participation de chaque partenaire financier par rapport au prévisionnel n'est pas reprise. Elle est indiquée dans chacun des volets B1 et B2 (cf paragraphe correspondant).

Globalement le financement du volet B (654 108 euros, sans le volet BI 3 et les actions reprises dans le volet C) a été permis pour 67 % par les partenaires financiers (soit 436 217 euros) et par l'autofinancement du SMVVA, à 33 %.
Avec la prise en compte du volet BI 3, le financement du volet B (4 182 831 euros sans les actions reprises dans le volet C) a été permis pour 80 % par les partenaires financiers. Le reste a été financé à 15 % pour la communauté de communes Les Cheires et à 5 % par le SMVVA.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

4. ANALYSE DU VOLET C : GESTION, SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT

Le volet C était découpé en 4 thématiques :

- l'animation et le suivi du contrat avec la création d'un poste d'animateur et l'emploi d'un technicien de rivière
- l'information et la sensibilisation avec la réalisation d'une exposition itinérante, de réunions publiques, la réalisation de document d'information, d'un programme d'information auprès des scolaires
- la mise en place d'outil de communication
- le suivi des actions (réseau de points de mesures de la qualité des eaux et indicateurs de suivis) et l'étude bilan du contrat.

Les actions réalisées pour le volet C sont récapitulées dans les tableaux présentés en annexe 29 : synthèse du volet C.

4.1. Analyse des opérations

**** Les années de réalisation :***

Les années indiquées pour les prévisions des actions sont issues du dossier définitif du contrat de rivière de 2004. La convention ne reprend pas l'échéancier des actions. Souvent elles sont prévues sur la durée du contrat de rivière.

La plupart des actions s'est déroulée dans la première moitié du contrat. Certaines ont été mises en oeuvre sur la durée totale du contrat, d'autres n'ont pas été réalisées et enfin, quelques actions non prévues ont également été menées.
Lorsque des actions se sont déroulées sur l'ensemble du contrat, elles sont comptabilisées une fois chaque année.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

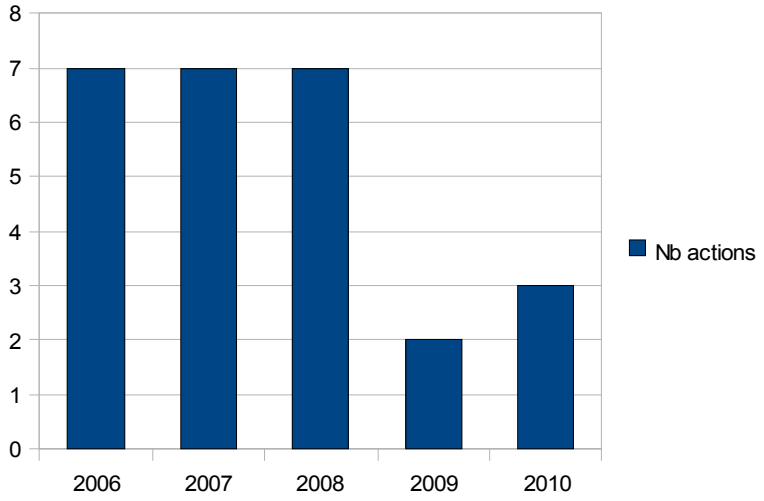

Illustration 42: Répartition du nombre d'actions du volet C par année, au cours du contrat de rivière

La répartition a été assez homogène au cours des cinq années, avec une partie toutefois plus importante en première moitié de contrat de rivière.

**** Nombres d'actions réalisées/prévues*** :

Les actions prévues étaient regroupées en 5 catégories, réparties au sein des 2 sous volets du volet C :

- Information/sensibilisation et communication :
- Information sensibilisation
- Outils de communication
- Animation et suivi des actions
- Points de mesure de la qualité des eaux
- Etude bilan du contrat
- Animation.

<u>Remarque</u> : concernant l'étude bilan du contrat, celle-ci ne sera pas prise en compte dans la suite de l'analyse, puisque ce document fait partie intégrante de cette étude.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

	Actions prévues	Actions réalisées	
		Prévues et réalisées	Réalisées mais non prévues
Infomation sensibilisation	7	5	1
Outils de communication	2	1	1
Points de mesure de la qualité	2	2	0
Animation	2	2	1
TOTAL	13	13	

Tableau 64: Actions réalisées/prévues pour le volet C

Les actions prévues étaient plus nombreuses pour la catégorie information/sensibilisation. Au niveau de l'animation, les actions correspondaient à la mise en place des postes de technicien rivière et du poste de l'animateur du contrat de rivière.
Sur les 13 actions prévues au début du contrat de rivière, 13 ont été mises en oeuvre, mais certaines n'avaient pas été prévues (cas de 3 actions) et d'autres, prévues, n'ont pas été réalisées (3 également). Ainsi, le nombre d'actions réalisé est identique à celui prévu (taux de réalisation de 100 %), mais la nature des actions diffère.

L'étude détaillée de chaque action montre que certaines ont été commencées mais non achevées. Ces différents éléments ont été indiqués dans le module 1.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions était de la responsabilité du SMVVA et l'ensemble du territoire était concerné par le volet C. Ces deux éléments ont été intégralement respectés.

Le niveau de réalisation des actions du volet C est de 100 %, mais certaines actions n'ont pas été menées à leur terme, ou n'ont pas été mises en oeuvre. Elles ont été remplacées (en nombre) par d'autres. Les autres éléments (maîtrise d'ouvrage et répartition sur le territoire) ont été parfaitement respectés.

4.2. Bilan financier

Le bilan financier du volet C a été établi avec les mêmes sources documentaires que les autres volets. Toutefois, la partie liée aux subventions est uniquement réalisée à partir du tableau de suivi des subventions. Elle est présentée dans les tableaux en annexe 30 : bilan synthétique du volet C.
Lorsque les chiffres insérés dans les documents sont d'origine différente pour un même tableau, des repères de couleurs permettent de préciser ses origines.

**** Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé, par année***

Le coût total prévu pour le volet C était de 636 500 euros HT et de 761 254 euros TTC.

Le volet C a coûté 767 406 euros, soit légèrement plus que le prévisionnel.
Les montants prévisionnels n'étant pas répartis par année, il n'est indiqué dans le schéma ci-dessous, que les montants des dépenses réellement effectuées, par année. La différence prévu/ réalisé n'est indiquée que globalement pour les 5 années du contrat de rivière.

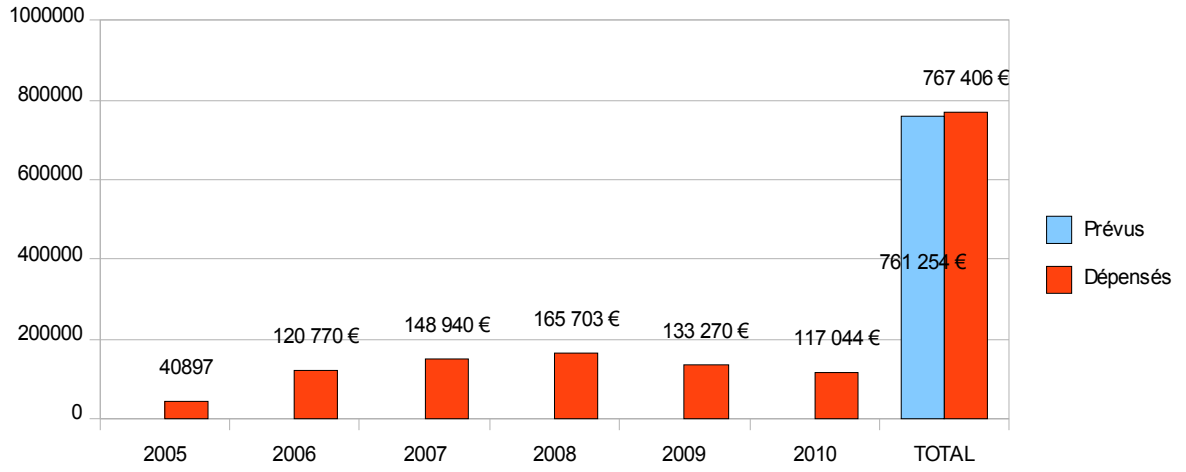

Tableau 65: Répartition des dépenses du volet C, au cours des 5 ans du contrat de rivière

Les dépenses par années ont été assez homogènes au cours du contrat de rivière. Le volet C a nécessité entre 117 000 euros et 166 000 euros par an (sans prendre en compte l'année 2005).

Au cours du contrat de rivière, le montant prévisionnel prévu pour le volet C a été utilisé, voire légèrement dépassé, avec une répartition assez homogène au cours des 5 années.

**** Bilan financier prévu/réalisé par type d'actions***

L'analyse des montants dépensés, par type d'action, montre que l'animation a engendré les coûts les plus importants du volet C. Cela correspond aux emplois créés.
Le suivi des actions n'a pas engendré de dépense importante du fait de sa réalisation partielle et uniquement pendant les années 2007 et 2008.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

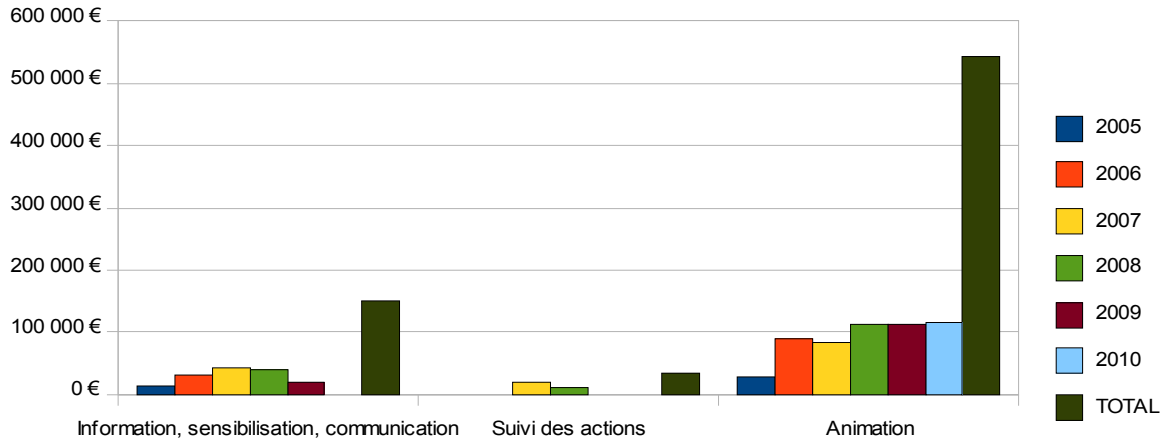

Illustration 43: Répartition des dépenses par type d'action et par année, pour le volet C

Il n'est pas possible de faire la comparaison avec le prévisionnel par année, faute de données. Par contre, la comparaison du coût prévisionnel avec le coût réel, par type d'actions, est illustrée dans le graphique ci-dessous.

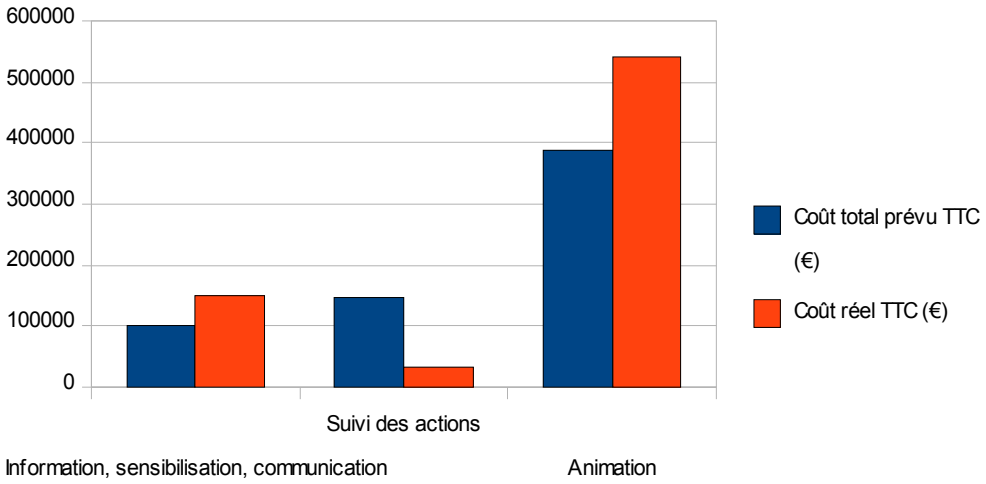

Illustration 44: Coûts réels/coûts prévisionnels par type d'actions pour le volet C

Les coûts réels sont très différents, type d'actions par type d'actions, avec les coûts prévisionnels. Ainsi, les actions relatives aux suivis ont peu coûtées par rapport au prévisionnel, permettant aux deux autres types d'actions de dépasser les montants prévisionnels.
Ces dépassements sont relevés pour la partie animation (1,4 fois supérieur au prévisionnel, avec 543 289 euros TTC au lieu de 390 000 euros) et pour les actions d'information, sensibilisation, communication (150 110 euros TTC au lieu de 100 500 euros TTC, soit 1,5

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

fois supérieur au prévisionnel).
La hiérarchie des dépenses indiquée dans les budgets prévisionnels n'a pas été respectée : les actions de suivis devaient être plus onéreuses que les actions d'information, sensibilisation et communication. Ce non respect de la hiérarchie est lié à la réalisation incomplète des suivis.

Pour le volet C, les dépenses globalement supérieures aux prévisions, sont liées aux dépassements pour la partie animation et pour les actions d'information, de sensibilisation et de communication. Les dépenses pour les suivis des actions ont été inférieures aux coûts prévus.

A l'intérieur de la catégorie d'actions information, sensibilisation et communication, les actions ayant engendrées le plus d'écart entre les prévisions et le réel, sont les actions liées aux animations en milieu scolaire : les dépenses réelles de 104 052 euros ont été très supérieures à celles prévues de 15000 euros. Le dépassement du budget prévisionnel vient uniquement de cette action.
Au niveau animation, le poste supplémentaire créé permet d'expliquer le dépassement du budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel n'a pas été totalement respecté pour cette partie du volet C, essentiellement du fait des dépassements des coûts liés aux animations scolaires. Ceux-ci n'ont pas été totalement compensés par des dépenses moins importantes pour les actions d'information, sensibilisation et communication. Pour l'animation, les dépassements sont essentiellement liés à la création d'un demi poste, non prévu au début du contrat.

**** Les subventions prévues et réellement perçues***

Le montant prévisionnel des subventions est celui inscrit dans la convention du contrat de rivière. Il se répartissait ainsi :

- 312156 euros pour l'animation, comprenant les salaires bruts, les charges patronales et le fonctionnement (dont 186 576 euros pour l'AELB, 90 463,20 euros pour le Conseil Régional et 50232 euros pour le Conseil Général)
- 48 031,50 euros pour l'information et la sensibilisation (dont 27237 euros pour l'AELB, 13618,50 euros pour le Conseil Général et 7716 euros pour le PNRVA)
- 20 332 euros pour la communication (dont 7176 euros pour l'AELB, 7176 euros pour le Conseil Régional, 3588 euros pour le Conseil Général, 2392 euros pour le PNRVA)
- 111 228 euros pour les actions de suivi du contrat de rivière (100 464 euros pour l'AELB et 10 764 euros pour le Conseil Régional).

Les modalités de financement sont spécifiques à chaque partenaire financier et les critères ou les coûts pris en compte ne sont pas identiques d'un partenaire à l'autre. De plus, les actions réalisées mais non prévues ont été financées par les partenaires financiers, sans que les montants prévisionnels ne soient intégrés dans les données initiales du contrat de rivière. De ce fait, les subventions octroyées par rapport aux subventions prévues en début de contrat peuvent difficilement être comparées.

Les partenaires financiers pour le volet C sont toutefois restés identiques à ceux prévus initialement : l'AELB, le Conseil Général, le Conseil Régional et le PNRVA.

L'analyse prévisionnel/réalisé est établie à partir des données du tableau de suivi des subventions et repris dans le tableau de l'annexe. Elle n'est toutefois pas précise, compte tenu qu'un certain nombre d'informations sont manquantes.

Les écarts entre le budget prévisionnel et le budget réalisé sont indiqués dans le graphique ci-dessous. Il est constaté que 73 % environ des montants maximum prévus au début du contrat ont été attribués. Tous les montants prévisionnels ne sont pas indiqués dans le tableau de suivi. Le schéma ci-dessous présente les montants prévus dans la convention, les montants relevés comme prévus dans le tableau de suivi et les montants indiqués comme ayant été attribués.

Par rapport aux montants indiqués dans la convention, la part des montants attribués par partenaire financier n'est pas identique. Ainsi, l'AELB a octroyé environ 75 % des montants qu'elle avait prévu, le Conseil Général a versé environ 130 %, alors que le Conseil Régional et le PNRVA ont financé respectivement 38 % et 25 % des montants indiqués dans la convention.

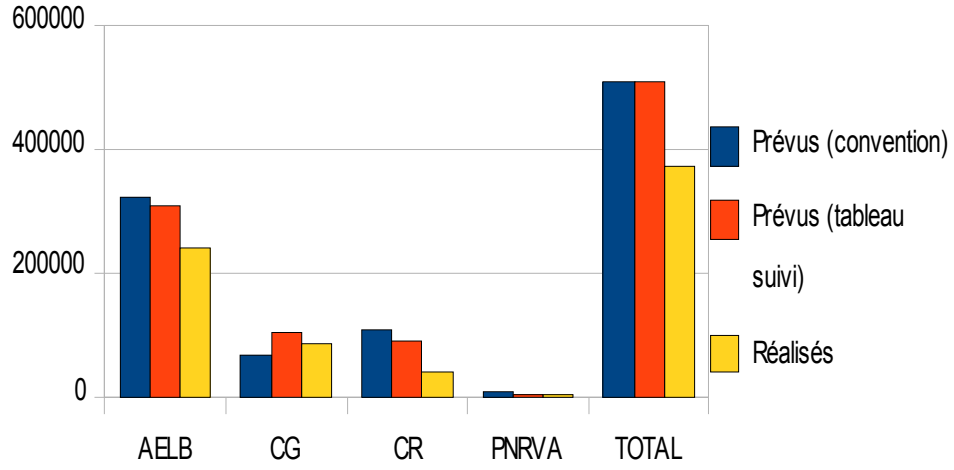

Illustration 45: Comparaison des montants prévisionnels maximum et des montants attribués par partenaire financier pour le volet C

**** Le financement des actions***

Le financement des actions a été permis grâce à la participation des partenaires financiers. Celle-ci est différente en fonction des types d'actions.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

		Agence de l'eau		Conseil Général		Conseil Régional		PNRVA		SMVVA	
	Coût Total TTC	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
Information/sensibilisation/communication	190 892 €	56 878 €	29,8	18 020 €	9,44	0 €	0	2 400 €	1,26	113 594 €	59,51
Suivi du contrat	33 225 €	16 347 €	49,2	0 €	0	1 193 €	3,59	0 €	0	15 685 €	47,21
Animation	543 289 €	167 097 €	30,76	70 257 €	12,93	39 929 €	7,35	0 €	0	266 006 €	48,96
TOTAL	767 406 €	240 322 €	31,32	88 277 €	11,5	41 122 €	5,36	2 400 €	0,31	395 285 €	51,51

Tableau 66: Participation des différents partenaires financiers en fonction des types d'action.

Quelque soit le type d'action, l'autofinancement du SMVVA est toujours supérieur à 45 % du coût , pour globalement, représenté 51 % du montant total du volet C.
Le principal partenaire financier du volet C est l'AELB, avec environ 30 % du coût. Le Conseil Général et le Conseil Régional participent respectivement à environ 11 % et 5 % du coût total du volet C. Par contre, le Conseil Général n'intervient pas pour financer les suivis du contrat alors que le Conseil Régional n'apporte pas d'aide pour les actions d'information, de sensibilisation et de communication.
C'est pour ce dernier type d'action que l'autofinancement est le plus important avec 59 % du coût total.
La répartition des aides octroyées par les partenaires financiers est indiquée dans les graphiques ci-dessous.

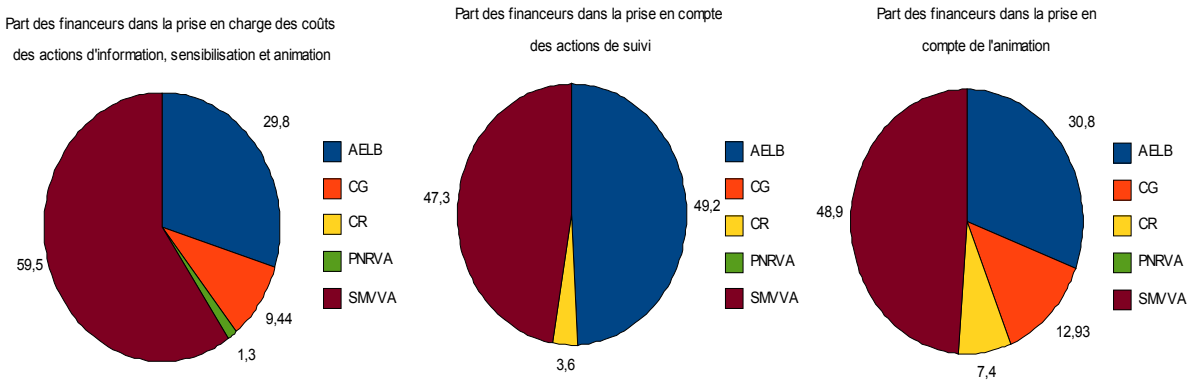

L'autofinancement du volet C est important (environ la moitié du coût total), et plus particulièrement pour les coûts liés aux actions de sensibilisation, d'information et d'animation. Le principal partenaire financier quelque soit le type d'action, est l'AELB.

5. ANALYSE GLOBALE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

L'analyse globale du contrat de rivière ne comportera que la partie financière, les autres analyses ayant été réalisées pour chaque volet.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

5.1. Bilan financier prévisionnel et bilan financier réalisé

Les montants utilisés sont issus des tableaux élaborés pour l'étude des volets précédents. Les montants indiqués comme étant « inconnus » n'ont pas été repris.
Le volet BI 3 n'a pas été intégré dans les montants globaux. Les chiffres, du fait de ces éléments, peuvent donc être légèrement différents de ceux présentés lors d'étapes ou de bilans précédents.

L'annexe 31 : synthèse du contrat, donne les éléments financiers global pour le contrat de rivière.

.5.1.1 Bilan prévisionnel et réalisé global

Les principaux éléments sont indiqués ci-dessous. Les travaux non achevés au moment de l'étude bilan sont intégrés dans la partie « prévision » mais les montants réalisés sont souvent inconnus. Ceci créé un « biais » dans la comparaison « prévisionnel/réalisé », les montants désignés comme réalisés étant alors minimisés.

en T.T.C (€)	Montants prévus	Montants réalisés	% de réalisation
Volet A	3 918 003 €	3 284 338 €	83,83
Volet B	2 821 632 €	658 887 €	23,35
Volet C	636 500 €	767 406 €	120,57
TOTAL contrat	7 376 135 €	4 710 631 €	63,86

Tableau 67: Taux de réalisation du contrat de rivière (hors volet B I.3)

Les taux de réalisation du contrat différent fortement d'un volet à l'autre, au niveau financier. Ainsi, du moins onéreux au plus coûteux par rapport au prévisionnel, la hiérarchie est la suivante : volet B, volet A et volet C. Cet ordre est toutefois inexact car le volet BI 3 n'est pas pris en compte.
La prise en compte du volet BI.3 permet d'avoir les taux de réalisation suivants :

en T.T.C (€)	Montants prévus	Montants réalisés	% de réalisation
Volet A	3 918 003 €	3 284 338 €	83,83
Volet B	2 821 632 €	4 182 831 €	148,24
Volet C	636 500 €	767 406 €	120,57
TOTAL contrat	7 376 135 €	8 234 575 €	111,64

Tableau 68: Taux de réalisation des différents volets du contrat de rivière

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Ainsi, le contrat de rivière a des taux de réalisation financier d'au moins 90 % des montants prévisionnels. Deux volets sur trois montrent des dépassements des montants prévisionnels. Toutefois, de nombreux montants étaient indéterminés au début du contrat de rivière, ce qui ne permet pas une analyse très pertinente. Et de plus, toutes les actions ne sont pas encore achevées (dans le volet B).

Globalement le contrat de rivière a engendré des coûts supérieurs aux montants prévisionnels.

5.1.2 Bilan prévisionnel et réalisé par année et par volet

Les mêmes remarques que pour le bilan prévisionnel et réalisé global s'appliquent : pas de prises en compte des travaux non encore achevés,...

Compte tenu du manque d'information sur les montants prévisionnels par année, seuls les montants réellement dépensés (aux réserves mentionnées ci-dessus près), sont indiqués.

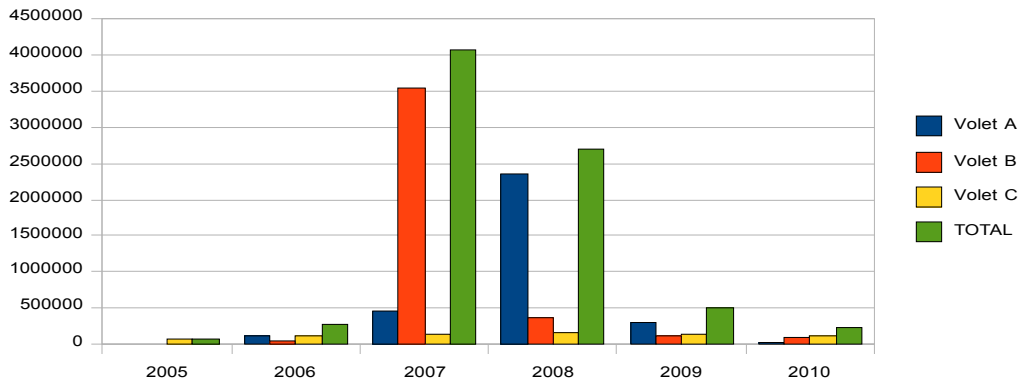

Illustration 46: Répartition des coûts par volet et par année

Les financements des actions n'ont pas été réguliers au cours du contrat de rivière. La majorité des actions se sont réalisées en 2007 et 2008 et les financements suivent cette tendance.
Le volet B fut le plus coûteux pendant ces deux années du fait des travaux pour l'aménagement du lac d'Aydat. Le volet A est le deuxième volet pour lequel le financement des actions a été important pour ces 2 années : ceci est lié à la mise en place des MAET sur le territoire et aux travaux d'assainissement.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

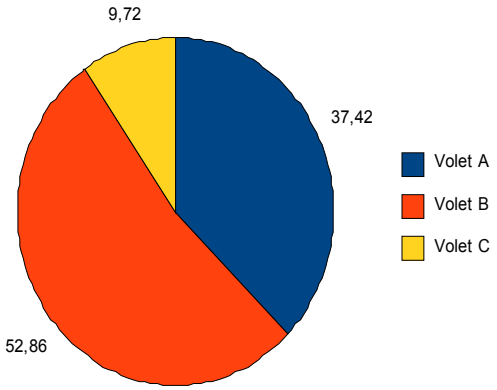

Illustration 47: Part en pourcentage de chaque volet dans le coût global du contrat de rivière

Les coûts du contrat de rivière sont surtout liés à la mise en oeuvre du volet A (si le volet BI 3 n'est pas comptabilisé). Ces coûts représentent plus de 70 % du coût global du contrat de rivière. Avec la prise en compte du volet BI.3, le volet B représente plus de 50 % du coût du contrat de rivière.

5.1.3 Le financement du contrat de rivière

Le financement du contrat de rivière a été assuré grâce à l'aide de plusieurs partenaires. La participation de chacun de ces partenaires est récapitulée dans les tableaux en annexe et synthétisée dans le tableau ci-dessous.

		Agence de l'eau		Conseil Général		Conseil Régional		FEADER		Autres		CC les Cheires		SMVVA	
	Coût Total	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	montant financé	%	autofinancement	%
Volet A	3 284 338 €	915 185 €	28	869 222 €	26	0 €	0	461 564 €	14	2 037 €	0			1 036 330 €	31,55
Volet B	4 182 831 €	230 818 €	6	1 650 886 €	39	948 694 €	23			494 409 €	12	635 322 €	15	222 702 €	5,32
Volet C	767 406 €	240 322 €	31	38 484 €	5	41 122 €	5			2 400 €	0			445 078 €	58
TOTAL	8 234 575 €	1 386 325 €	16,84	2 558 592 €	31,07	989 816 €	12	461 564 €	6	498 846 €	6,06	635 322 €	8	1 704 110 €	20,69

Ainsi, la part de chaque partenaire financier varie en fonction des volets du contrat de rivière. Les subventions octroyées ont permis d'assurer un autofinancement toujours inférieur à 41 %. Ainsi, sur un total de 8 234 575 euros, les aides financières ont été de 5 895 143 euros, soit environ 72 %.
L'apport du SMVVA, pour l'autofinancement a représenté 1 704 110 euros et l'apport de la communauté de communes des Cheires a été de 635 322 euros.

Pour le financement, la part de chaque partenaire financier est représenté dans le graphique ci-dessous.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

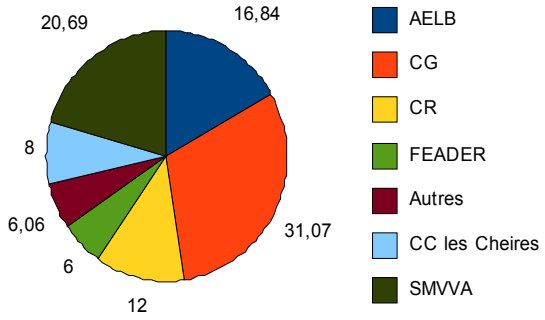

Illustration 48: Répartition du financement (en %) du contrat de rivière

Deux partenaires plus importants en terme de contribution, ont permis d'assurer, avec le SMVVA et la Communauté de Communes Les Cheires, le financement du contrat de rivière : le Conseil Général et l'AELB, avec pour le premier, une participation de plus de 30 % et pour le deuxième d'environ 17 %. L'autofinancement est réalisé avec la prise en charge de 21 % environ des coûts par le SMVVA et de 8 % des coûts pour la Communauté de Communes Les Cheires.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Phase 1 : «Etat des lieux – Diagnostic»

Module 3 : étude et fonctionnement de la procédure

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3. MODULE 3 : ETUDE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE

1. MODE DE FONCTIONNEMENT

1.1. Présentation

1.1.1 Objectifs de cette partie de l'étude :

Il s'agit de préciser le mode de fonctionnement du contrat de rivière, à savoir :

l'organisation de la concertation, les échanges d'informations et de données, le pilotage opérationnel

l'étude des mécanismes de prise de décision et des règles de fonctionnement

les moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du contrat

Pour chacun de ces points, il a été réalisé un diagnostic reprenant les éléments de mise en oeuvre et les acteurs concernés, afin de mettre en évidence les évolutions des pratiques dans le temps.

Pour ce faire, il était prévu :

- d'étudier les divers procès verbaux des réunions, les comptes rendus des comité de rivière, les organigrammes internes,
- de recenser les différents circuits d'information et de données, ainsi que les supports utilisés. Les modes d'échanges privilégiés devaient également être analysés : écrits, oraux, liaison Internet, …
- les divers éléments mis en oeuvre pour assurer le suivi du contrat de rivière devaient être examinés : tableaux de bord, procès verbaux de réception de chantier, indicateurs ou fiches d'évaluation de l'état d'avancement du contrat, des opérations réalisées, …

En effet, en général, lorsqu'un contrat de rivière est mis en œuvre, un suivi annuel des actions est prévu. Il s'agit le plus souvent d'un suivi technique. Le suivi global à la fin des 5 ans, qui doit être technique et financier, fait l'objet de la présente étude. Pour réaliser les suivis annuels, un certain nombre d'indicateurs sont prévus et élaborés lors de l'étude préalable. L'analyse de ces indicateurs devait être réalisée selon la méthodologie suivante :

◊ récapituler les indicateurs prévus

◊ recenser les valeurs des indicateurs pour chaque année : comparer les indicateurs prévus et ceux réellement renseignés, analyser les raisons du non renseignement d'un indicateur

◊ analyser les résultats des indicateurs renseignés

◊ effectuer une synthèse des indicateurs ainsi étudiés, du coût occasionné et faire un bilan de ce suivi au niveau technique et financier.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

De même, une étude des relations et échanges entre les principaux acteurs du contrat de rivière a été menée : SMVVA, partenaires institutionnels, ainsi que pour les phases travaux, les relations et contacts entre les acteurs en matière de police (maires, services de l'Etat) et les autres partenaires.

1.1.2 Méthodologie :

Une partie de ces éléments ont été abordés lors des entretiens avec les acteurs locaux (cf. paragraphes correspondants).
De plus, un audit de l'équipe technique du SMVVA a été réalisé, avec les divers personnels présents au sein de la structure et concernés par le contrat de rivière. L'enquête s'est déroulée en vis-à-vis, mais également par téléphone, pour les personnes absentes, lors de la réalisation des entretiens.
La durée de l'enquête n'a pas dépassée 1 heure. Elle s'appuyait sur un questionnaire type (cf. Annexe 32 : audit SMVVA). Les questions étaient de 2 types : réponse à choix multiples ou réponse libre.
Il a été réalisé 5 enquêtes de ce type. Ont été interviewés : le président, l'animatrice du contrat, le technicien rivière, la chargée de mission agricole et la personne chargée du secrétariat/comptabilité.

Un descriptif des divers moyens affectés à la mise en oeuvre du contrat de rivière a été effectué, ainsi que le nombre de personnes effectivement attachées à son fonctionnement et les tâches effectuées.

Remarque : de très nombreuses informations ont été transmises oralement, au niveau de l'équipe du contrat de rivière. Très peu de documents ont été communiqués, ce qui entraîne des difficultés d'évaluation et d'analyse, faute d'éléments factuels sur lesquels s'appuyer.

1.2. Analyse et résultats

1.2.1 La concertation, les échanges d'information, le pilotage opérationnel :

Le contrat de rivière ne peut être efficace qu'à la condition que des actions de concertation, d'information et d'animation soient menées : c'est la mission du chargé d'animation et de coordination.
Le niveau de concertation et les échanges d'information semblent suivre un schéma général. Il s'agit du déroulement suivant, par exemple, pour les actions contre les pollutions diffuses (volet agricole) :

- préparation des actions ou de l'avancement du programme par le technicien en charge du volet agricole
- convocation et réunion d'un comité technique, avec des experts. Ces derniers sont ciblés et convoqués sur proposition du technicien
- réunion (une ou plusieurs, selon la difficulté du dossier) du comité technique pour préparer la réunion du comité de pilotage

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- réunion du comité de pilotage pour la décision opérationnelle
- mise en oeuvre des actions.

Concernant l'animation générale du contrat de rivière, le déroulement est identique sur les actions de communication et de sensibilisation. L'animateur a la charge de monter le budget pour la mise en œuvre des actions techniques et administratives et le suivi des subventions pour l'ensemble des actions. Il participe aux réunions techniques et comité de pilotage afin de restituer l'information en comité syndical.
Les comités techniques préparant les comités de pilotages ou le comité syndical, le comité de rivière ne s'est pas réuni : il a été remplacé, dans les faits, par les réunions de comité de pilotage et les réunions du comité syndical, en fonction des dossiers. Le comité syndical se réunit environ toutes les 6 semaines.
Le comité de rivière s'est toutefois déroulé une fois, à mi-contrat de rivière, pour la réunion bilan de mi-parcours (décembre 2008).

Pour les actions et travaux d'entretien et restauration, il semble que très peu de réunions de comité technique aient eu lieu : les décisions semblent plus avoir été du ressort d'échanges entre le technicien rivière, l'animatrice et le président du syndicat.

Les partenaires techniques et financiers sont souvent invités aux réunions techniques : ils sont donc informés de l'ensemble des éléments. Les autres partenaires sont informés au cours des comité de pilotage. Ainsi, l'ensemble des acteurs connait les dossiers, du fait de leur accès à l'information, soit par le biais des comités de pilotage, soit par le biais des comités techniques et des comités de pilotage.

L'information aux élus, non présents dans les diverses instances citées ci-dessus, devrait se faire, pour partie, via les élus présents. Or, il s'avère que cette transmission est parcellaire et dépend des personnes. Ainsi, certaines communes, pour lesquelles le représentant n'est pas toujours présents aux diverses réunions, semblent avoir quelques difficultés pour obtenir les informations : tous les éléments ne sont pas sur le site Internet du SMVVA et ils ne font pas forcément la démarche de s'adresser à l'animatrice ou aux techniciens. Ainsi, certains « nouveaux » élus regrettent un manque de communication et d'information sur les actions réalisées. De même, des réponses apportées au cours des entretiens montrent que la connaissance des actions du SMVVA, par les élus communaux, est très parcellaire et centrée sur les actions devant être réalisées sur la commune ou à proximité. Ainsi, par exemple, lors des entretiens (cf paragraphes correspondants), il est apparu que des élus de l'aval du bassin pensaient que les travaux d'aménagement de la zone humide étaient déjà réalisés ou en cours de réalisation.

De nombreuses actions de diffusion de l'information sont pourtant mises en oeuvre : envois d'articles aux communautés de communes, aux communes ou à la presse locale (journal quotidien « La Montagne ») - (cf. actions de communication, phase 1). Ces nombreuses actions, bien que fréquentes, ne permettent pas, semble-t-il, que l'ensemble des acteurs ou élus ait une connaissance totale des éléments du contrat de rivière. Ceci peut être en partie imputé, non aux actions entreprises, mais aux personnes recevant l'information. C'est une difficulté connue et reconnue pour tout type d'actions de communication, quels qu'en soit le domaine ou le sujet. Le contrat de rivière ne fait pas exception et rencontre cette même difficulté générale.

La communication et le transfert de l'information se font de façon efficace au sein des divers comités mis en place au cours du contrat de rivière. Hors de ces comités, la transmission d'information semblent plus difficile, comme pour toute action de communication en général, malgré les nombreuses opérations réalisées, tant directement auprès des collectivités, que via les médias locaux.

1.2.2 Le fonctionnement du contrat de rivière :

Il s'agit de cerner le fonctionnement du contrat de rivière et les modalités de mises en oeuvre des actions.

Divers éléments permettent la réalisation des actions du contrat de rivière :

- les dossiers,
- les réunions techniques, via les comités techniques
- les réunions décisionnelles : comités de pilotages ou comité syndical selon les cas
- une réunion du comité de rivière, en 2008.

Au niveau interne, les relations et fonctionnement ont évolué, en relation avec les changements de personne (cf. paragraphe correspondant).

Ainsi, de 2006 à 2010, le travail s'effectuait beaucoup en collaboration entre l'animatrice et le technicien de rivière. Le renforcement de l'équipe, avec l'arrivée de nouvelles personnes a nécessité un partage plus important d'information et un renforcement de la communication, entre chacun. De ce fait, actuellement, les échanges formels des informations se font essentiellement par l'intermédiaire de nombreux mails, envoyés régulièrement. Les éléments sont également transmis lors des discussions, des échanges ou des participations aux réunions.

La répartition actuelle du travail est définie :

- l'animatrice a en charge les aspects financiers, juridiques, l'animation et la communication du contrat. Elle est aussi coordinatrice de la structure.
- le technicien et la responsable du volet agricole sont chargés des aspects techniques du contrat de rivière

Le président, régulièrement présent, est tenu informé de l'avancement des dossiers, notamment par mail ou par note écrite. Il est plus particulièrement sollicité lorsqu'un dossier a besoin d'un appui politique. De plus, il est systématiquement informé pour prendre les décisions qui engage le syndicat sur les plans financiers et administratifs.

Le fonctionnement du contrat de rivière se fait grâce à une répartition des missions entre les personnes. Le Président, de part son implication et sa bonne connaissance des dossiers s'appuie sur cette équipe coordonnée et animée par l'animatrice du contrat, afin de permettre l'avancement des dossiers, tant techniques, que financiers.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

1.2.3 Moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du contrat de rivière :

Au niveau du personnel, l'équipe chargée de l'animation et de la mise en oeuvre du contrat de rivière est composée, depuis juin 2010, de :

- Aurélie Delouche, animatrice
- Aurélien Mathevon, technicien rivière
- Béatrice Malherbe, technicienne pollutions diffuses et ponctuelles

Au niveau secrétariat, ils sont assistés par une personne à mi-temps, pour le secrétariat du syndicat : madame Annie Blot. Cette personne travaille plus spécifiquement en collaboration avec mademoiselle Delouche. Cette dernière assure l'assistance financière : suivi de trésorerie, justificatifs à fournir pour les paiements, ...

Le Syndicat accueille des stagiaires chaque année pour renforcer l'équipe et répondre à un besoin spécifique. Ces stages se déroulent sur des périodes de 3 à 6 mois.
La liste des stages, leur période et année de déroulement, ainsi que leur thématique et les auteurs sont indiqués ci-dessous.

- 2010 (mars à août) : « Diagnostic des affluents de la Veyre et la Monne : proposition de programmes d'actions de restauration » - Lucie Galland – *Master Sciences de la Terre mention sciences appliquées à la montagne – Univ. Savoie (Chambéry).*
- 2010 (février à juillet) : «Continuité écologique sur le bassin de la Veyre : recensement et propositions d'aménagement des ouvrages infranchissables » - Jérôme Masalsky – *Master professionnel Biologie et Environnement spécialité Fonctionnement et Restauration des Milieux aquatiques Continentaux – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand).*
- 2009 (mars à août) : « Diagnostic physique et proposition de programme d'actions sur un petit affluent de la Veyre : le Valleix » - Julie Buisson – *Master professionnel 1ère année Fonctionnement et Restauration des Milieux Aquatiques Continentaux – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand).*
- 2007 (février à avril) : « Diagnostic des pratiques agricoles au champ, comportant un risque pour la ressource en eau » - Didier Reverchon – *Licence professionnelle « gestion durable des Ressources en agriculture » - Univ. B. Pascal, ENITA Clermont-Ferrand*
- 2006 (avril, mai et juin) : création du site Internet du SMVVA – Rémi Collange – *Licence professionnelle « Imagerie Nature et Création Multimédia » - Agro Montpellier*
- 2006 (mars à août) : « Gestion conservatoire de la Narse d'Espinasse – diagnostic du site et élaboration du plan de gestion » – stage réalisé au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – Laurent Hurtrez – *Master professionnel 2ème année, restauration des milieux aquatiques continentaux – Univ. B. Pascal (Clermont Ferrand).*
- 2006 (juin à août) : « la gestion locale de l'eau : une longue phase de concertation pour une phase opérationnelle cadrée dans le temps » - Aurélie Abou – *Master 1ère année, Biologie des Populations et des Ecosystèmes – Univ. B. Pascal (Clermont Ferrand).*
- 2005 (mai à juillet) : « les zones humides du Plateau de la Serre » - Céline Fourt – *Licence environnement – Univ. B. Pascal (Clermont Ferrand).*
- 2005 (mai) : « Diagnostic des ressources liées à l'eau sur le territoire Gergovie Val

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

d'Allier » - Lacarrere Marlène

- 2005 (avril à août) « problèmes d'enrésinement sur les sources de la Monne » - Gaëtan Chetaille - *BTSA Gestion forestière – Ecole forestière de Meymac*
- 2004/2005 (octobre à février) : « Plan de gestion pour une zone humide perturbée. Cas de la zone humide du ruisseau de Phialeix » - Cyril Brunel – *BTSA Gestion et protection de la nature – CFPPA Florac*
- 2004/2005 : « Bilan Hydrologique du bassin versant de la Veyre » - Céline BECHONNET et Frédérique GILBERT - *Master professionnel Géologie de l'aménagement – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand).*
- 2004 (mai à août) : « Occupation des sols et définition des enjeux des zones inondables de la vallée de la Veyre » - Aurélien Mathevon – *Licence professionnelle Gestion de la Ressource et Production d'eau, option gestion et valorisation des eaux de surface – Univ. Limoges.*
- 2004 (mars à septembre) « Plan de gestion et d'aménagement du lac d'Aydat » - Benoit Fabre – *DESS Restauration des milieux aquatiques continentaux – Clermont-Ferrand* et Emmanuel Amor – *DESS Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et de leur territoire – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand)*
- 2004 (avril à juillet) : « Embâcles et érosion : deux conséquences de la présence des résineux sur le bord de la Védrine. Comment y remédier ? » Aurore Gueux – *Bac STAE, option technologie des aménagements – Ecole forestière de Meymac.*
- 2003/2004 (juillet à février) : « Zones humides : des milieux à ne pas négliger! Cas de la zone humide du lac d'Espirat » - Nicolas Perraud – *BTSA Gestion et protection de la nature – CFPPA Florac.*
- 2003 (mai) : « Etude diagnostique et écologique du ruisseau de Liauzun, affluent de la Monne » - Vincent Muteaud – *Maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand).*
- 2002 (juillet) : « Etude biotique et physico-chimique sur deux affluents de la Monne : la Ribeyre et la Faye » - Jean-François Estrade et Benoît Fabre – *Licence de biologie, des organismes et des populations – Univ. B. Pascal (Clermont-Ferrand).*

L'équipe du SMVVA a subit des évolutions au cours des 5 années : il y a eu 3 animateurs différents depuis le début du contrat de rivière.

- Jusqu'à fin 2005 : un animateur a participé à la rédaction du contrat de rivière
- 2006 à 2010 : une animatrice, remplacée en 2010
- 2010 : arrivée d'Aurélie Delouche

Seul le technicien de rivière est en poste depuis le début du contrat. Il représente donc la « mémoire » du contrat de rivière. Le président du Syndicat a également changé au cours du contrat de rivière.

Ces changements de personnes ne facilitent pas la transmission des dossiers et des modes de fonctionnement, mais pourtant cela n'a en rien affecté la mise en place des actions du contrat de rivière.

Les fonctions et rôles de chacun sont résumés dans le tableau ci-dessous.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Agent	Fonction générale	Fonctions spécifiques	Participent aux réunions	Relations en externe avec
Aurélie Delouche	animatrice	communication	comité syndical	Elus et ensemble des acteurs
		gestion des ressources humaines	comités de pilotages	Partenaires techniques et financiers
		aspects budgétaires	comités techniques	Sociétés de services
		aspects juridiques	réunions animation	Médias
Aurélien Mathevon	technicien rivière	Mise en œuvre des actions sur le volet milieu aquatique	comité de pilotage	Elus et ensemble des acteurs
			comité technique	Riverains
		animation/sensibilisation		Partenaires techniques et financiers
		suivi technique des actions		Médias
Béatrice Malherbe	technicienne pollutions diffuses et ponctuelles	mise en oeuvre actions sur le volet agricole	comité de pilotage	Elus et ensemble des acteurs
			comité technique	Partenaires techniques et financiers
		animation volet agricole		Médias
		suivi technique des actions		
Annie Blot	secrétariat/comptabilité	administration générale	non	Trésorerie principale
		suivi comptable (factures, payes, émission des titres)		Communautés de communes
				Préfecture
		aspects financiers		Centre de gestion

Tableau 69: Principales activités et relations de l'équipe en charge du contrat de rivière

Il n'est pas possible de montrer la fréquence et le nombre de réunions réalisées, (par manque de compte rendus de réunion fourni), toutefois ce nombre a été très important au cours des 5 ans, montrant un dynamisme particulièrement fort, un souci de concertation et de partage d'information constant. Ce dynamisme est le reflet des efforts et moyens mis en oeuvre, par l'ensemble de l'équipe pour faire progresser les dossiers.

Les documents les plus récents ont été indiqués comme ceux mis en ligne sur le site Internet du syndicat. Ceci permet d'avoir un échange d'information avec le public. Toutefois, au niveau plus technique et interne, le suivi des actions ne donnent pas toujours lieu à des documents spécifiques, avec des indicateurs d'évaluation, par exemple. Seul le tableau de suivi des financements réalisé pour la réunion de bilan de mi-parcours fait exception. Le nombre d'actions, les efforts en matière d'animation et de concertation, le renforcement de l'équipe pour faire face aux nouvelles actions (mises en place des MAET par exemple) peuvent expliquer cette situation.

De nombreux efforts et moyens ont été mis en oeuvre, par le biais du renforcement de l'équipe, par l'organisation et l'animation de nombreuses réunions, pour permettre aux actions de se réaliser. Ces moyens et ses efforts ont portés plus sur l'opérationnel que sur le suivi des actions, celui-ci ayant été réalisé essentiellement sur le volet financier.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

2. NIVEAU D'APPROPRIATION ET D'ADHESION A LA DEMARCHE

2.1. Présentation

2.1.1 Les registres :

Il s'agissait de préciser le niveau d'appropriation et d'adhésion des divers acteurs, à la démarche du contrat de rivière.
Deux types d'acteurs ont été différenciés afin d'adapter la démarche :

- les acteurs locaux engagés dans le contrat de rivière : élus, partenaires financiers, agents de l'administration, …
- le grand public ou les acteurs peu impliqués dans le contrat de rivière.

Les premiers ont été vus en entretiens individuels (cf. phase correspondante). Au cours de ces entretiens, il a été abordé leur niveau d'appropriation.

Concernant le grand public ou les acteurs locaux moins impliqués dans la démarche, il s'agissait de pouvoir mesurer de façon factuelle et qualitative leur perception du contrat de rivière.

A cette fin, il a été réalisé une enquête en mairie, via des registres. Cette enquête a également été mise à disposition sur le site du SMVVA (cf. annexe 33 : registre Veyre).
Dans le document mis en ligne sur le site et déposé en mairie, se trouvait un certain nombre de questions, à titre d'exemple. Les usagers pouvaient répondre anonymement. L'enquête demandait leur état de connaissance sur le contrat de rivière, s'ils se sentaient concernés ou pas, ... Les réponses étaient laissées libres.
L'information concernant ces registres a été diffusée via le site du SMVVA, via Internet pour en informer les mairies et par voie de presse.
Le registre a été laissé dans chaque mairie, du 30 novembre au 31 décembre. Cette période (fin d'année civile) est toutefois peu propice à ce genre d'enquête. De plus, peu de mairie avait réellement pris en compte le registre au cours de la première période : beaucoup de mails, reçus par les élus, délais souvent trop court pour insérer une information dans les journaux communaux par exemple... Il a donc été décidé de prolonger le délai, jusqu'en mars 2011.
L'information concernant ces registres a été diffusée via le site du SMVVA, via affichage en mairie, via certains bulletins municipaux et aussi par voie de presse (journal quotidien « La Montagne »).

2.1.2 Les enquêtes :

Le dépôt des registres en mairie a tenté d'être complété par la réalisation d'un questionnaire d'enquêtes à des personnes connues et ciblées, grâce à une enquête spécifique. Le listing des personnes susceptibles d'être interrogées a été présenté au maître d'ouvrage. Le taux de réponse des enquêtes étant en général assez faible pour ce type d'enquête, il a été décidé d'en réaliser un nombre limité. Le SMVVA a souhaité effectuer une relance téléphonique, voire réaliser l'enquête par ce moyen. Ainsi, un délai plus important que celui prévu au départ a été

nécessaire (jusqu'en juillet 2011).

L'enquête a été découpée en 4 parties principales :

- la connaissance du SMVVA et du contrat de rivière
- la connaissance du terrain : lac d'Aydat et cours d'eau
- l'évolution des milieux au cours du contrat de rivière
- les attentes pour le futur

(cf. annexe 34 : enquête)

2.2. Les résultats

2.2.1 Les registres :

Malgré les délais supplémentaires, les registres n'ont pas permis d'obtenir d'information.

2.2.2 Les enquêtes :

Malgré les délais supplémentaires, les enquêtes n'ont pas abouties du fait : d'une forte indisponibilité des citoyens jusqu'à 18h30 et du refus de répondre à l'enquête. Cette étape a été abandonnée en juin 2011.

3. MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

3.1. Présentation

Il s'agissait de déterminer la perception des différents partenaires et acteurs sur le contrat de rivière et de cerner leur appréciation. Il fallait estimer :

- la satisfaction des différents acteurs et partenaires vis-à-vis du fonctionnement de la procédure
- la satisfaction des différentes catégories d'acteurs et des partenaires du contrat vis-à-vis des objectifs identifiés et des résultats obtenus
- la satisfaction des différentes catégories d'acteurs et des partenaires vis-à-vis de la procédure elle-même.

Il convenait de mettre également en exergue l'écart, s'il existait, entre les attentes initiales et l'état de satisfaction à la fin de la procédure.

Pour ce faire, la méthodologie proposée était la suivante :

- intégrer cette partie de l'étude dans les entretiens réalisés avec les acteurs locaux et les tables rondes mises en place (cf. paragraphe correspondant)
- intégrer cette partie de l'étude dans le questionnaire déposé en mairie, sous forme de registre (cf. paragraphe correspondant)

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- réalisation d'une enquête spécifique (cf. paragraphe correspondant ci-dessus).

Compte tenu de l'adhésion et de la participation différentes entre les acteurs rencontrés en entretien et le grand public, les questions posées étaient différentes et toutes n'ont pas été transposées dans les registres.

3.2. Les tables rondes

3.2.1 La méthodologie :

Il s'agissait d'organiser la tenue de trois « tables rondes » de consultation, programmées par type d'usagers afin de pouvoir avoir l'approche de chacun par rapport au contrat de rivière. Les sujets de ces réunions devaient concerner l'ensemble du bassin versant. Ces tables rondes permettent d'avoir des informations pour les modules 1 et 3 de l'étude. Au cours de ces tables rondes doivent être abordées les thématiques liées aux états des lieux et à la perception des actions du contrat de rivière, au vu des enjeux et objectifs. Ainsi la table ronde se déroule, en général, en 3 parties :
- partie liée à la présentation de l'état des lieux final et l'évolution par rapport au début du contrat de rivière (état des lieux initial)
- partie liée à la perception de l'atteinte ou non des objectifs fixés par le contrat, avec les éventuels raisons de non atteinte (causes)
- partie de synthèse reprenant les échanges réalisés, afin d'établir un bilan de la table ronde partagé.
Les participants aux tables rondes ont été conviés à partir d'un listing établi en concertation avec le maître d'ouvrage. Il s'agit de représentants des structures contactées pour les entretiens et/ou de représentants des structures citées dans le cahier des charges.
Les tables rondes sont organisées autour de grandes thématiques (définies avec le maître d'ouvrage).

Ces « tables rondes » devaient permettre de caractériser :
- La perception de l'état des lieux actuels par les divers acteurs,
- L'organisation des acteurs
- Leur implication dans la gestion du milieu
- Leurs exigences et souhaits vis-à-vis du milieu, pour l'avenir
- Leurs perceptions des actions entreprises et des résultats obtenus en regard des enjeux et objectifs initiaux
- Leurs attentes pour le futur (dont les nouveaux enjeux)
- Les causes évoquées (réelles ou supposées) pour justifier de la non réalisation d'actions ou de la non atteinte des objectifs fixés
- Leur perception globale sur le contrat de rivière et son efficacité
- …

Elles servent également à affiner les enjeux et objectifs du futur programme d'actions.

Les tables rondes se déroulent sur une durée de 2 heures. Elles sont animées par les ingénieurs du bureau d'études, habitués à ce type de réunion. Elles sont souvent prévues sur une même

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

journée afin de permettre à une même personne de pouvoir assister à plusieurs tables rondes, sans augmenter les coûts de déplacement. En général, pour être efficaces et pertinentes, les tables rondes sont réalisées avec une vingtaine de personnes maximum. Un système de « pré inscription » est souvent nécessaire afin de déterminer s'il est utile de proposer la tenue d'une deuxième table ronde sur un sujet déjà évoqué.
Les sujets des tables rondes pouvant être liés, les 2 intervenants du bureau d'études sont systématiquement présents, ainsi qu'un représentant du maître d'ouvrage, à l'ensemble des tables rondes, pour assurer la cohérence et la cohésion entre les diverses tables rondes. Le bilan réalisé en commun à la fin de chaque réunion est utilisé dans l'étude : il a été validé par l'ensemble des personnes présentes et constitue donc un résultat issu d'une concertation.

3.2.2 Application de la méthodologie au territoire :

Au nombre de 3, les tables rondes se sont déroulées sur une seule journée, le 22 février 2011, dans 3 lieux différents : un lieu par thématique. Les 3 thématiques ont été définies en concertation avec le SMVVA.

LIEUX	HORAIRES	THEMATIQUES
Olloix	9 h 30 – 11 h 30	Table ronde n°1 : les milieux aquatiques amont Fonctionnement, écologie, biodiversité, pollutions
Aydat	14 h – 16 h 00	Table ronde n°2 : qualité de l'eau du lac d'Aydat Retour à la zone humide, suivis du lac
Veyre Monton	17 h 00 – 19 h 00	Table ronde n°3 : aménagements des milieux aquatiques et inondation Ouvrages, berges, végétation

Tableau 70: Organisation des tables rondes

La possibilité de participer aux diverses tables rondes a été communiquée par des invitations personnalisées mais également par des affiches, apposées dans l'ensemble des mairies du territoire (cf. annexe 35 : affiche des tables rondes). Un système de pré inscription auprès du SMVVA était proposé, via ces affiches.

Les tables rondes furent suivies par 42 participants. Ces participations ont permis de connaître la perception du contrat de rivière par les acteurs, l'implication de ces acteurs dans la démarche, ainsi que leur perception des actions réalisées et leurs attentes pour le futur. Ces divers éléments ont complété ceux recueillis au cours des entretien (cf annexe 5 : PV tables rondes SMVVA).

3.3.1 Perception et implication dans le contrat de rivière :

3.3.1.1. En fonction de la situation géographique des acteurs :

La perception du contrat de rivière par les divers acteurs est liée à leur situation géographique au sein du territoire.
De même, ils ont une position différente, s'ils ont personnellement participé ou pas, aux diverses réunions des comités techniques ou aux autres réunions.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Ainsi, il est possible de diviser les acteurs en 2 groupes : ceux situés à l'amont du territoire et ceux situés à l'aval.

- **Acteurs situés à l'aval du territoire :**

A l'aval du territoire, les actions sont perçues comme étant principalement réalisées à l'amont : les acteurs de l'aval ont eu le sentiment que leur territoire n'était pas prioritaire et que les actions prévues (par exemple, la lutte contre les crues), n'avaient pas été réellement prises en compte. Ils font souvent le constat que les problèmes sont encore présents et n'ont pas été résolus au cours de ce contrat de rivière.

Si le découpage du territoire est marqué au niveau géographique entre l'amont et l'aval, ce découpage reste présent dans les perceptions des acteurs, qui indiquent que les enjeux de l'amont et de l'aval, ne semblent pas avoir été traités avec la même efficacité. Malgré qu'ils reconnaissent la nécessité d'intervenir sur le lac d'Aydat, ils souhaiteraient qu'ils n'y ait pas d'oubli dans la prise en compte de problèmes, également importants, à l'aval. Ils sont toutefois satisfaits des travaux réalisés au niveau des berges et de la ripisylve.

- **Acteurs situés à l'amont du territoire :**

A l'amont du territoire, les acteurs déplorent souvent la lenteur des dossiers (entre autre pour la zone humide). Ils regrettent également que des « points noirs » au niveau de l'assainissement, connus et parfaitement bien localisés, n'aient pas pu être résorbés au cours de ce contrat de rivière.

Les travaux de reméandrage, la pose des abreuvoirs et des clôtures sont les principaux travaux reconnus comme une réussite.

Les acteurs du territoire sont donc globalement satisfaits, mais parfois une frustration est ressentie face à la lourdeur et la lenteur des démarches. La solidarité amont/aval, nécessaire pour la gestion globale de la ressource en eau, est perceptible sur le territoire : même si certains regrettent que les actions sur l'aval n'aient pas été mises en oeuvre, ils reconnaissent les priorités, notamment à l'amont.

3.3.1.2. En fonction de la participation des acteurs aux diverses réunions :

La perception est très différente selon que les acteurs participent, ou non, aux diverses réunions. Ceci rejoint les éléments déjà cités lors de l'analyse du fonctionnement de la communication.

- **Si les acteurs sont membres de comités techniques :**

Pour ce type d'acteurs, la communication est toujours perçue comme étant pertinente, bien réalisée, suffisante et adaptée. Elle est souvent caractérisée comme étant une « bonne » communication. Ces acteurs sont conscients qu'ils ont accès à la plupart des informations,

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

qu'ils peuvent suivre l'avancement des dossiers et qu'ils sont à même de percevoir l'évolution du territoire, suite aux actions menées.

Pour eux, le contrat de rivière est un outil performant, qui a permis de progresser sur le territoire :

- sensibilisation des agriculteurs dont un grand nombre a réalisé une contractualisation dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET),
- actions nombreuses et diverses d'animation, auprès des enfants scolarisés, avec le Centre Permanent d'Initiative et d'Education à l'Environnement (CPIE), ou auprès du grand public (animations au cours de la saison estivale),
- évolution du terrain et des cours d'eau avec les nombreux travaux réalisés (abreuvoirs, clôtures, ripisylve, méandrage...)

Ils apprécient leur participation aux diverses réunions et comités. Ils sont, pour la plupart, bien impliqués.

– **<u>Si les acteurs ne sont pas membres de comités techniques :</u>**

Pour un nombre important d'entre eux, ils se considèrent n'étant pas toujours bien informés. Ils demandent à avoir plus d'information, afin de pouvoir, par exemple, les inclure dans les journaux communaux. Ce type de remarque montre qu'ils n'ont pas perçu que des informations sont déjà diffusées à cette fin. Ceci confirme l'analyse réalisée sur la communication en externe, au contrat de rivière (cf paragraphe ci-dessus). Les acteurs ayant cette position sont souvent de nouveaux élus, mais pas toujours.

Pour ces acteurs, le contrat de rivière est perçu comme un outil de « plus » sur le territoire. Il apparaît difficile à ces acteurs de citer des actions autre que le reméandrage ou la zone humide à l'amont du lac. Pour eux, le contrat de rivière se limite souvent à ces deux actions médiatisées. Ils ont des difficultés à percevoir l'intérêt du contrat de rivière pour les milieux. Ils sont souvent peu impliqués, « essayent de suivre » afin d'être informés au minimum. Ils ne ressentent pas une diffusion d'information pertinente et efficace. Ils sont toutefois, pour la plupart convaincus, que le contrat de rivière doit pouvoir apporter « quelque chose » au territoire, même s'ils ont du mal à déterminer précisément quels sont les apports précis permis par l'outil.

La perception du contrat de rivière par les acteurs est relativement liée à leur participation, ou non, aux diverses réunions. Cependant, malgré un léger décalage (pour les uns « simple outil de gestion de plus », pour les autres « outils performants permettant une réelle progression sur le territoire»), les avis sont globalement positifs.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

3.3.2 Perception des différents volets du contrat de rivière :

3.3.2.1. Volet A :

- **Gestion des effluents domestiques :**

Au niveau des actions concernant les effluents domestiques, et plus particulièrement les opérations en relation avec l'assainissement, la majorité des acteurs indique qu'ils n'ont que très peu d'information sur les actions réalisées ou pas. Ceci peut s'expliquer par le fait que la plupart des opérations à réaliser ou effectuées sont sous maîtrise d'ouvrage des communes et non du SMVVA. Les informations sont donc moins faciles à connaître. Ils savent, toutefois, que les points noirs du territoire, sont toujours présents.

- **Agriculture :**

La connaissance de la mise en place des MAET est parcellaire. Certains acteurs connaissent ces contrats, d'autres non. Peu peuvent indiquer en quoi ils consistent et la part des agriculteurs concernés, sauf s'ils ont participé aux réunions ou comités techniques agricoles.

Par rapport aux fertilisants, les actions sont plus connues par les acteurs. Ceci peut s'expliquer par les actions de formations qui ont eu lieu, ainsi que grâce aux diverses études réalisées sur cette thématique. La proximité du territoire de l'Auzon, concerné par ces difficultés, entraîne également une sensibilité plus importante des acteurs à cette problématique.

Il est, par contre, parfaitement perçu par la plupart des acteurs, que les professionnels agricoles auront des difficultés à se mobiliser et à faire évoluer leur pratique. En effet, beaucoup sont conscients que ces évolutions sont de l'ordre d'un changement profond des habitudes, voire d'une modification sociologique. Ceci demandera donc du temps et ne peut être obtenu en seulement 5 ans.

Au niveau du volet A, la perception des actions réalisées est plus ou moins importante en fonction des thématiques. Les actions concernant l'agriculture sont plus connues que celles liées à la maîtrise des effluents domestiques.

3.3.2.2. Volet B :

- **Restauration et entretien :**

Les différences de perception analysées lors de l'origine géographique des acteurs se retrouvent au niveau du volet B. En effet, la perception des travaux réalisés en tête du bassin versant (abreuvoirs et clôtures, principalement) est très bonne. Par contre, la connaissance de l'ensemble des actions est plus imparfaite. Ainsi, au niveau de la roselière à l'amont du lac d'Aydat, selon les acteurs, les impressions et avis divergent légèrement. En effet, deux sentiments principaux sont exprimés à propos des travaux à l'amont d'Aydat :

- Soit la roselière (qui est aussi désignée sous le vocable de « zone humide ») est

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

indiquée comme étant la seule solution (et souvent, unique solution) pour améliorer la situation du lac. Cet avis est souvent exprimé par des acteurs ne participant pas aux diverses réunions du contrat de rivière.

- Soit la roselière et le reméandrage, constituent des actions qui relèvent autant de la communication et de la pédagogie, que de la restauration et l'amélioration des milieux. Pour ces acteurs, il s'agit de communiquer sur la fragilité des milieux et sur l'intérêt de réaliser des actions pour permettre leur sauvegarde et leur restauration. Les deux actions citées sont perçues, pour la restauration et l'amélioration du milieu, mais également parce qu'elles peuvent être médiatisées et servir de moyen de communication et de sensibilisation.

Ces deux types d'approche sont le reflet du degré de connaissance des acteurs, à la fois des dysfonctionnements des milieux aquatiques du territoire, mais également de leur perception des impacts des actions entreprises, ainsi que du niveau d'information sur les dossiers.

- **Les crues :**

Deux approches sont également relevées pour les problèmes relatifs aux crues et à leurs impacts sur le territoire, à l'aval.

- Les problèmes étant encore présents, aucune action n'ayant été réellement mise en place, le contrat de rivière est alors caractérisé comme inefficace pour résoudre les dysfonctionnements soulevés, lors de sa mise en place.
- L'étude réalisée au début du contrat de rivière ayant conclue à une absence de solution pertinente pour résoudre le problème des crues à l'aval, il est considéré que le contrat de rivière a rempli son rôle, en apportant une réponse à la question posée : « est-il possible de réduire les crues ? ».

Ces deux types d'approches, comme pour les actions de restauration et d'entretien, reflètent également le niveau de connaissance des dossiers et plus spécifiquement, du contrat de rivière, par les acteurs.

Le volet B est perçu différemment par les acteurs, en fonction, principalement, de leur niveau de connaissance à la fois des mécanismes en jeu au niveau des milieux, mais également des dossiers et actions réalisés au cours du contrat de rivière.

3.3.2.3. Volet C :

- **Communication et sensibilisation :**

Plusieurs éléments sont mis en évidence, au cours des entretiens ou des tables rondes.

- L'exposition photographique a toujours, sans exception, été citée comme une action exemplaire, intéressante et adaptée. Elle a été particulièrement appréciée, du fait que les photos soient issues de personnes du territoire. La méthodologie retenue a permis à chacun de se sentir concerné, expliquant le succès rencontré.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- Les actions du CPIE, à l'égard des enfants des écoles du territoire, ne sont pas toujours connues. Ceci peut s'expliquer par le fait que toutes les écoles n'ont pas participé et donc, certaines communes ne se sont pas senties concernées.
- Le journal « Veyre d'Eau » a été cité plusieurs fois comme un bon outil de communication. Il a été regretté qu'il ne soit pas paru plus longtemps et pour toute la durée du contrat de rivière. Il semble que le « tout Internet » ne fasse pas l'unanimité en terme de communication et les vecteurs, plus classiques, type « journal du contrat de rivière » sont encore des outils appréciés et donc demandés. Par contre, lorsqu'est abordé la fréquence de parution, il ne paraît pas nécessaire qu'elle soit supérieure à une parution annuelle.

- **Animation et fonctionnement du contrat de rivière :**

Cet aspect a fait l'unanimité : la compétence des personnes attachées au contrat de rivière est toujours saluée. De même, le dynamisme est également cité, avec un grand nombre d'actions réalisées. Enfin, le rôle important du technicien de rivière, relai indispensable sur le terrain, est maintes fois cité.

Ainsi, au niveau animation et fonctionnement du contrat de rivière, aucun acteur n'a indiqué des éléments négatifs. Tous se sont accordés, sans exception, pour reconnaître et souligner l'implication de l'équipe, son efficacité, sa disponibilité et son dynamisme. Les changements de personnes ne semblent pas avoir affectés ces perceptions, car à aucun moment, il n'a été fait de comparaison, d'une équipe ou d'une personne par rapport à une autre. L'évolution au sein de l'équipe en charge de la mise en oeuvre du contrat de rivière s'est donc passée, sans qu'aucun impact négatif ne soit ressenti par les acteurs du territoire.

Globalement, même si certains regrets sont exprimés au niveau communication, et quelques différences de perception relevées, l'appréciation générale des acteurs sur le volet C est très bonne.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Phase 1 : «Etat des lieux – Diagnostic»

Module 4 : évaluation du contrat

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

4. MODULE 4 : EVALUATION DU CONTRAT

1. METHODOLOGIE

1.1 Les questions évaluatives

L'évaluation d'un Contrat de Rivière s'effectue par les réponses apportées à des questions évaluatives. Celles-ci sont globales et spécifiques au Contrat de Rivière étudié. Ces questions doivent permettre de connaître les informations nécessaires à la compréhension et l'identification de solutions nouvelles.
De plus, l'évaluation doit permettre de prendre en compte les critères suivants (texte extrait du Guide méthodologique « étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière » Diren Rhône Alpes, Agence de l'Eau RM&C et Agence de l'Eau Loire Bretagne, Janvier 2005) :

- la pertinence : les objectifs du programme sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? Les enjeux ont-ils évolué ?Les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
- la cohérence : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens mis en oeuvre sont-ils adaptés aux objectifs ?
- L'efficacité : dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ? Les outils utilisés ont-ils permis d'avoir les effets attendus ?
- L'efficience : les objectifs ont-ils été atteins au meilleur coût ?
- Les impacts : les effets sont-ils globalement satisfaisant ?
- La durabilité : la démarche engagée est-elle pérenne ?

Il convient alors de définir précisément ces questions évaluatives.
Pour ce faire, il est proposé de reprendre et d'adapter les questions citées ci-dessus.

Les questions évaluatives ne doivent porter que sur les grands types d'opérations (actions et fonctionnement) et être regroupées en fonction des objectifs.

1.2 Tri des informations

Les diverses informations recueillies au cours des modules 1 à 3 doivent être analysées afin d'apporter une réponse aux questions évaluatives. Compte tenu qu'aucun indicateur n'a été rempli et qu'aucun suivi n'a été réalisé au niveau du contrat de rivière, il a été analysé les diverses informations, au fur et à mesure de leur collecte, dans chacun des 3 modules précédents.
Il s'agit de pouvoir donner les réponses aux questions évaluatives qui se posent dans le cadre du contrat de rivière de la Veyre. Pour ce faire, les informations et les analyses précédentes sont reprises.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Pour chaque question évaluative, afin de pouvoir y répondre de façon pertinente, il faut au moins 3 éléments de réponse. Dans le cas où une question évaluative n'aurait pas pu être étudiée sans l'apport d'au moins 3 éléments, il aurait été effectué une recherche supplémentaire d'informations, soit au niveau documentaire, soit auprès d'acteurs ciblés. Cette situation ne s'est pas présentée.
Un tableau des questions évaluatives a été établi.
Le tableau étant réalisé, il fallait hiérarchiser et déterminer le « poids » de chaque élément de réponse afin de pouvoir énoncer une réponse cohérente.
Ce « poids » est donné via une cotation, entre 1 et 3, des informations recueillies : cette cotation s'appuie sur les éléments réglementaires, les enjeux, les objectifs, le contexte du territoire. La cotation 1 (cotation C, avec une échelle de 1 à 3) est attribuée lorsque la réponse indique une non atteinte des objectifs ou une non prise en compte des préconisations (type « bon état écologique »). A l'inverse la cotation 3 (cotation C3) est attribuée lorsque les données permettent d'avoir une réponse cohérente avec ces divers éléments.
Enfin le degré de fiabilité des réponses est donné. Ce degré est établi à partir du nombre de sources d'information relative à la réponse.
Ainsi, il sera pris en compte si l'information a été apportée par les divers moyens d'investigation :

- données documentaires
- terrain : dans ce critère, est également intégré les observations réalisées lors des déplacements dans les mairies, organismes … pour la réalisation des entretiens.
- entretiens
- enquête via les registres
- tables rondes
- enquête spécifique
- audit de l'équipe du SMVVA. Dans ce critère, est également pris en compte les informations apportées au cours de discussions plus informelles, avec l'un ou l'autre membre de l'équipe.

Un nombre (avec une échelle de 1 à 7) est attribué en fonction du nombre de sources ayant permis d'avoir l'information. Plus le résultat sera élevé et plus la fiabilité de l'information sera grande. Le nombre indiqué correspond à la cotation F.
Il est ensuite possible pour chaque information d'établir une pondération en fonction de la cotation attribuée (cotation C) et de la cotation attribuée pour la fiabilité (cotation F). Le résultat (la somme de toutes les cotations pondérées (Cn x Fi) pour chaque élément de réponse) donne la cotation globale finale de la question évaluative.

1.3 Elaboration de l'argumentaire

Les critères retenus pour répondre sont identiques quelle que soit la question évaluative, afin d'avoir une base commune d'évaluation. Ces critères sont en général relatif à la réalisation ou non, d'actions, pour chaque volet. La réponse apportée aux différents critères est, par contre, différente, en fonction de la question évaluative : ainsi, la cotation C peut être différente pour un même critère, selon la question évaluative étudiée. La pondération liée à la fiabilité (cotation F), ne change pas pour un indicateur donné.
Chaque question évaluative se verra attribuer ainsi une cotation globale en fonction des réponses apportées aux critères utilisés et à leur cotation. Cela permet de connaître les réponses aux questions évaluatives, et leurs pertinences et cohérences par rapport au contexte

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

et au territoire (cotation C et la fiabilité F, maximales). Compte tenu des échelles de cotation, la valeur de la cotation globale sera comprise entre 1 (le contrat de rivière n'a pas atteint ses objectifs pour la question donnée) à 3 (le contrat de rivière a pleinement atteint ses objectifs pour la question donnée).

Ainsi, les réponses apportées aux questions évaluatives sont qualifiées.

L'argumentaire est bâti à partir de cette analyse et reprend les éléments recueillis au cours des modules précédents, afin d'illustrer la réponse apportée à la question évaluative. Il est synthétique. L'ensemble des éléments, pour chaque question évaluative, permettant sa cotation est indiqué dans des tableaux (cf. annexe 1). Ces tableaux indiquent :
- la question évaluative
- les critères retenus pour répondre aux questions
- la fiabilité et la cotation des réponses.
- l'argumentaire de la réponse
- la cotation par volet et globale pour la question.

L'évaluation du contrat de rivière s'établit avec les cotations suivantes :
- cotation 1 : le contrat de rivière ne permet pas de répondre à la question évaluative et les acteurs n'ont pas intégré les éléments de cette question
- cotation 3 : le contrat de rivière répond pleinement et totalement à la question et l'ensemble des acteurs a intégré les éléments de cette question
- cotation 2 : situation intermédiaire

2. REALISATION DE L'EVALUATION

2.1 Les questions évaluatives

Quatre questions évaluatives ont été élaborées en fonction de la situation initiale du contrat de rivière et et de l'évolution du territoire.

- ***Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont/aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?***

Cette question doit permettre de prendre en compte la cohérence du contrat : est-ce que les objectifs du contrat de rivière sont cohérents entre eux ? Est-ce que les actions étaient adaptées ?

- ***La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière (ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat et amélioration de la qualité générale des cours d'eau) ?***

Cette question permet d'évaluer si les objectifs du programme ont été pertinents par rapport au territoire et à ses besoins. Est-ce que ces objectifs devaient être modifiés ou ont-ils déjà évolués au cours de la mise en oeuvre du contrat ?
L'efficacité du contrat de rivière est également évaluée à partir de cette question : est-ce que

les actions mises en place ont permis d'atteindre les objectifs ?

- ***Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?***

Cette question permet de cerner l'efficience des actions du contrat de rivière : est-ce que les actions ont été réalisées à un coût optimal, pour une efficacité maximale.
Les impacts des actions sont également évalués à partir de cette question.

- ***L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire, semble-telle pérenne ?***

Cette question permet de cibler la durabilité des actions, mais également leur efficacité.

2.2 Les résultats de l'évaluation

Les tableaux permettant de réaliser l'évaluation sont présentés en annexe 5 : questions évaluatives. Ces tableaux présentent l'ensemble des critères retenus pour répondre aux questions évaluatives, la cotation pondérée par critère, par volet et pour l'ensemble de la question évaluative.

3.2.1 Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?

3.2.1.1. Analyse par volet :

- Volet A

La maîtrise des effluents domestiques n'a pas permis une gestion concertée au niveau du bassin versant, ni une solidarité amont/aval très importante. L'ensemble du territoire n'a pas intégré cette nécessité de gestion concertée (fiabilité élevé, c'est à dire approche rencontrée fréquemment).

Au niveau agricole, la gestion concertée par rapport aux milieux aquatiques n'est pas toujours perçue par les acteurs, sur l'ensemble du territoire, en fonction des actions mises en place.

Le volet A n'a pas permis d'avoir une gestion concertée des milieux aquatiques, de façon importante sur le territoire, et l'ensemble des acteurs n'a pas intégré cette nécessité.

- Volet B

L'ensemble des acteurs du territoire a bien perçu la mise en place d'une gestion concertée des milieux aquatiques, à travers les actions de restauration des cours d'eau. Cette situation ne se

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

retrouve pas pour les zones humides et le suivi qualitatif des cours d'eau.

La solidarité amont aval et la gestion concertée des milieux est intégré par l'ensemble des acteurs du territoire, pour ce qui concerne les actions sur le lac d'Aydat.

La solidarité amont aval et la mise en place d'une gestion concertée des milieux aquatiques sont bien moins perçues pour le reste des actions du volet B, et plus particulièrement, la partie concernant les crues.

Ainsi, les actions mises en place pour le volet B ont permis une gestion globale des milieux aquatiques et une solidarité amont-aval, bien intégrées généralement, par l'ensemble des acteurs.

- Volet C

Le volet C a une cotation de 2,91 sur un maximum de 3.
C'est le volet du contrat de rivière qui répond le mieux à cette question évaluative.

L'ensemble des actions d'animation, de sensibilisation, de communication répond à l'objectif de mise en place d'une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont-aval et ces caractéristiques sont particulièrement bien intégrées par l'ensemble des acteurs.

3.2.1.2. Analyse globale :

La cotation globale indique que le contrat de rivière a permis d'avoir une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont-aval. L'intégration de ces paramètres, par l'ensemble des acteurs, est assez importante.

3.2.2 La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière (ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat et amélioration de la qualité générale des cours d'eau) ?

3.2.2.1. Analyse par volet :

- Volet A

La cotation ne permet pas de montrer que les actions mises en place, au niveau de la maîtrise des effluents domestiques ou des pollutions agricoles, ont permis une amélioration de la qualité des eaux. L'ensemble des acteurs n'a pas intégré ces critères.

Les actions réalisées au niveau du volet A n'ont pas permis une amélioration de la qualité générale des cours d'eau ou un ralentissement de l'eutrophisation du lac

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

d'Aydat, dans la durée du contrat de rivière.

- Volet B

L'amélioration de la qualité des cours d'eau est essentiellement liée aux travaux de restauration réalisés sur les linéaires. La création de la zone humide n'a pas pu avoir d'impact sur le ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat, dans la mesure où les travaux n'avaient pas encore démarrés au moment de l'enquête. Les autres actions du volet B n'ont pas permis d'amélioration qualitative des milieux aquatiques.

L'amélioration des cours d'eau a été réalisée essentiellement par la mise en place des actions de restauration des linéaires, mais le ralentissement de l'eutrophisation n'est pas encore effectif.

- Volet C

Les actions de communication et la mise en place d'un technicien agricole font parties des principales actions ayant donné la possibilité d'avoir une amélioration qualitative des milieux. Les autres actions du volet C ne permettent pas de répondre réellement à cet objectif.

La communication et la mise en place d'un demi-poste de technicien agricole sont les principales actions ayant pu contribuer à une amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

3.2.2.2. Analyse globale :

Le contrat de rivière n'a pas permis une amélioration qualitative forte des milieux aquatiques, ni un ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat, à la fin des 5 ans.

Toutefois, certains impacts positifs devraient pouvoir être mesurés au delà de cette période, d'autant plus avec l'achèvement de l'aménagement de la zone humide (prévu en 2012).

3.2.3 Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?

3.2.3.1. Analyse par volet :

- Volet A

L'adéquation des résultats avec les budgets consacrés est correcte essentiellement pour la maîtrise des effluents domestiques. Par contre, pour la gestion de la maîtrise des pollutions agricoles, les dépenses ne paraissent pas correspondre aux résultats, du fait d'un manque

d'actions concrètes pour diminuer ces pollutions.

Les résultats obtenus pour la maîtrise des pollutions d'origine agricole ou domestique ne sont pas toujours en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes.

- Volet B

Certains critères de réponse montrent une très bonne adéquation entre les résultats obtenus et les budgets consacrés. C'est essentiellement le cas pour les actions de restauration des cours d'eau et la mise en valeur des milieux. Ce dernier élément est particulier puisque les objectifs ont été atteints, sans affectation budgétaire pour le contrat de rivière (volet BI 3).

Le volet B montre une bonne adéquation entre les résultats obtenus et les dépenses réalisées.

- Volet C

Le volet C est le moins efficient, mais ceci est en partie liée à la nature même des actions de cette partie du contrat de rivière. Les résultats liés à des actions de communication ou de sensibilisation ne sont pas proportionnels aux coûts de ces actions. Il est de plus difficile de quantifier le résultat d'actions d'animation ou de communication.

L'efficience du volet C n'est pas facilement perceptible.

3.2.3.2. Analyse globale :

Les résultats obtenus par le contrat de rivière sont en bonne adéquation, globalement, avec le budget consacré aux actions.

3.2.4 Quelle est l'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière et la dynamique enclenchée semble-t-elle pérenne ?

3.2.4.1. Analyse par volet :

- Volet A

Si l'évolution des milieux aquatiques n'est pas encore perceptible suite aux actions du volet A, une dynamique a été enclenchée sur le territoire.

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

– Volet B

Il est possible d'observer une évolution des milieux suite à certaines actions du volet B (essentiellement les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau). **La dynamique lancée autour des milieux aquatiques est perceptible pour presque la totalité des actions.**

– Volet C

Les actions du volet C permettent de générer une part importante de la dynamique ressentie suite à la mise en place du contrat de rivière.

3.2.4.2. Analyse globale :

Si l'évolution des milieux n'est pas toujours perceptible suite aux actions du contrat de rivière, il n'en est pas de même pour la dynamique créée autour des milieux aquatiques : elle est présente sur l'ensemble du territoire et intégrée par l'ensemble des acteurs.

3.2.5 Résultat pour l'ensemble du contrat de rivière

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Questions évaluatives	cotation globale	Réponses
Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?	2,43	Le contrat de rivière a permis la mise en place d'une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont-aval.
La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière (ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat et amélioration de la qualité générale des cours d'eau) ?	2,2	Le contrat de rivière n'a pas permis une amélioration qualitative forte des milieux aquatiques, ni un ralentissement de l'eutrophisation du lac d'Aydat, à la fin des 5 ans
Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?	2,27	Les résultats obtenus par les actions mises en place au cours du contrat de rivière, sont en adéquation, globalement, avec les dépenses engagées.
Quelle est l'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière et la dynamique enclenchée semble-telle pérenne ?	2,47	L'évolution des milieux et des zones naturelles remarquables est peu perceptible, suite aux actions du contrat de rivière. Par contre, une dynamique globale et intégrée par l'ensemble des acteurs a été lancée sur tout le territoire, autour des milieux aquatiques
TOTAL	2,34	

Tableau 71: Réponses et cotations aux questions évaluatives du contrat de rivière

Géonat
46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

La cotation du contrat de rivière est de 2,34. Deux questions sont particulièrement bien cotées.

- la question relative à la gestion concertée et la solidarité amont/aval (note de 2,43)
- la question relative à l'évolution des milieux et la dynamique enclenchée sur le territoire (note de 2,47).

Ainsi, le contrat de rivière a su lancer une dynamique territoriale, permettant de gérer les milieux aquatiques de façon concertée et avec une solidarité amont/aval, avec la mise en place d'actions devant permettre une amélioration des milieux.

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Phase 2 Module 5 :

«Recommandations et prospectives»

46 av des Bénédictins- 87000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

PHASE 2, MODULE 5 : RECOMMANDATIONS ET PROSPECTIVES

1. PROPOSITION D'ACTIONS

1.1 Détermination des actions

Les actions mises en oeuvre sur le territoire, dans le cadre d'un contrat territorial, doivent prolonger les actions déjà réalisées dans le cadre du contrat de rivière, en les complétant, les renforçant ou en intervenant sur des nouveaux axes afin de répondre à des enjeux et objectifs apparus au cours des années passées. Pour ce faire, il convient de proposer des actions permettant :

Un équilibre entre les usages et fonctions
Un état global le plus satisfaisant possible pour se rapprocher du bon état écologique, en réduisant les altérations constatées et les pressions identifiées comme défavorables, en corrigeant les effets des perturbations
La prise en compte des moyens techniques et financiers disponibles et l'organisation possible pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions à mener.

La réussite du programme passe par la mise en place d'actions à la mesure des compétences et moyens du maître d'ouvrage.

1.1.1. Définition des enjeux et objectifs

Lors des phases précédentes, il a été mis en évidence que certains enjeux identifiés en début de contrat de rivière avaient évolué, voire disparu, au profit de nouveaux. Des enjeux, à l'inverse s'étaient trouvés renforcés au cours des 5 années du contrat de rivière (cf. module 1, paragraphe 4 : enjeux et objectifs du contrat de rivière).

L'état des lieux et le diagnostic réalisés ont permis de mettre en évidence, pour chacun des volets du contrat de rivière, les problèmes non encore résolus (partiellement ou totalement) sur le territoire. Les principaux éléments sont rappelés ci-dessous, par volet et thématique :

- Volet A : améliorer la qualité des eaux :
- *Maîtrise des effluents domestiques :*

Les problèmes liés aux défaillances des traitements d'eaux usées ne sont pas tous résolus et plus particulièrement, à l'amont du bassin versant.
L'état des lieux précis de la situation des assainissements non collectifs n'est pas connu.
La population du territoire montre une attente importante par rapport à ces problématiques.

46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

– *Maîtrise des pollutions agricoles*

Les difficultés liées au stockage et aux périodes d'épandages des effluents d'élevage sont connues.
Les solutions pour l'élimination du lactosérum sont peu nombreuses et très difficiles à mettre en oeuvre sur le territoire.
Des actions de sensibilisation ont été menées vis-à-vis des agriculteurs afin de les amener à des modifications de pratiques permettant une baisse de leurs impacts sur les milieux aquatiques. Toutefois, il n'existe pas actuellement de résultats quantifiés de ces actions.
Au niveau des actions engagées pour limiter les impacts liés à la fertilisation, si la contractualisation des MAET est une réussite, même si les résultats en terme d'amélioration qualitative des milieux aquatiques ne sont pas encore connus.
La formation des agriculteurs pour une meilleure utilisation des pesticides et pour une diminution de la fertilisation n'étant pas achevée à la fin du contrat, il est trop tôt pour quantifier les effets de cette action.

- *La gestion des déchets*

Aucune action n'a été réalisée.

– Volet B : restauration du milieu :

– *Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :*

Les nombreuses actions réalisées sur les cours d'eau n'ont pas permis de résoudre tous les problèmes qualitatifs. De nombreux aménagements fonctionnels ont été réalisés.
Concernant le lac d'Aydat, du fait de la procédure qu'il a été nécessaire de mettre en oeuvre (expropriation), les résultats des actions ne peuvent pas encore être appréciés ou quantifiés.
Les zones humides du territoire montrent encore un déficit de connaissance et de gestion.

– *Lutte contre les crues*

Une étude prise en charge dans le cadre du contrat de rivière a mis en évidence l'impossibilité de réaliser des actions pertinentes et efficaces.

– Volet C : gestion, suivi et animation du contrat

– *Information et sensibilisation*

Les actions réalisées vis-à-vis des enfants, dans le cadre d'éducation à l'environnement furent une réussite. Cependant le grand public reste assez peu informé sur l'importance de la protection des milieux aquatiques.
De même, les riverains sont peu mobilisés sur cette thématique.

Ces constats permettent de proposer les enjeux pour le futur contrat territorial. Ainsi, 4 enjeux ont été retenus :

- Réaliser une bonne gestion qualitative des cours d'eau et lac
- Préserver et diversifier les écosystèmes aquatiques et humides
- Réaliser une bonne gestion hydraulique des cours d'eau
- Impliquer les professionnels, les riverains et les acteurs pour l'amélioration des milieux aquatiques.

Les enjeux étant définis, il convient de définir les objectifs à poursuivre, en intégrant les diverses préconisations de gestion des milieux, comme la DCE (objectif de bon état écologique des milieux), le SDAGE et le SAGE (meilleure gestion des zone humides, par

exemple).

Les divers objectifs définis en fonction des 4 enjeux pré-cités sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

ENJEUX DU CONTRAT TERRITORIAL	OBJECTIFS
Réaliser une bonne gestion qualitative des cours d'eau et lacs	- continuer à diminuer les impacts des effluents domestiques collectifs
	- agir (inciter) à la réhabilitation des ANC ayant des dysfonctionnements sur l'ensemble du BV
	- Sensibiliser le grand public sur le lien assainissement/qualité des milieux
	- Diminuer les impacts des épandages des effluents
	- Aider à la mise en oeuvre de pratiques agricoles et non agricoles respectueuses des milieux aquatiques
Préserver et diversifier les écosystèmes aquatiques et humides	- Augmenter l'impact des actions sur l'ensemble du réseau hydrographique
	- Déterminer l'impact des actions entreprises (amont BV et Aydat)
	- Agir sur la qualité écologique et la biodiversité
Réaliser une bonne gestion hydraulique des cours d'eau	- Augmenter la connaissance des ouvrages et leurs impacts (lors de l'étiage, lors des crues)
	- Continuer l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau
	- Améliorer la continuité piscicole et sédimentaire
Impliquer les professionnels, les riverains et les acteurs pour l'amélioration des milieux aquatiques	- Etablir un véritable partenariat avec la police de l'eau et le SMVVA pour les actions les plus sensibles
	- Avoir une gestion des berges et de la ripisylve prise en charge par les riverains
	- Créer une culture du " vivre avec" le milieu aquatique (à l'étiage, lors des crues)

Tableau 72: Enjeux et objectifs du futur contrat territorial

Les différents enjeux et objectifs du contrat territorial s'appliqueront à l'ensemble du réseau hydrographique. Ainsi, seront pris en compte, les affluents des linéaires principaux ainsi que le lac de la Cassière.

1.1.2 . Définition des actions à mettre en place

Les enjeux et objectifs doivent être déclinés en actions, afin de pouvoir définir un programme pluri annuel d'interventions. Il convient dans cette phase d'intégrer les actions identifiées dans le dossier de pré sélection du Contrat Territorial. C'est le cas, par exemple, de l'ensemble des actions relatives à la diminution de l'utilisation des pesticides sur le territoire.

Les niveaux d'actions ont été analysés en prenant en compte la gestion et l'entretien du réseau hydraulique, la gestion et le fonctionnement du bassin versant. Les actions ont ainsi été définies, choisies et hiérarchisées en fonction :

- de leur pertinence vis à vis du contexte
- de leur applicabilité aux particularités du territoire
- de leur efficacité en fonction des critères environnementaux stricts à respecter (présence de zones écologiquement fragile, d'usages...)

Il s'agit d'avoir des éléments pertinents, synthétiques, précis, simples permettant la mise en œuvre des actions ainsi définies. Il est proposé 3 niveaux de priorité selon l'objectif souhaité :

- tendance basse (maintien de l'état actuel) – priorité 3
- tendance moyenne (satisfaction des usages et fonctions des cours d'eau) – priorité 2
- tendance haute (optimisation du fonctionnement écologique et hydraulique) – priorité 1

Ces niveaux ont été élaborés en prenant également en compte la gestion et l'entretien du réseau hydraulique d'une part, et la gestion et l'entretien du territoire, d'autre part en respectant les écosystèmes en place et l'environnement.

Les objectifs, les actions et leur hiérarchisation sont présentés dans les tableaux en annexe 1 « hiérarchisation des actions ».

Les actions ont été ensuite classées selon une typologie, reprenant les volets du contrat de rivière afin de permettre une meilleure cohérence et continuité avec les actions entreprises dans ce cadre. Ainsi, sont retenues les thématiques suivantes pour la classification des actions :

- Améliorer la qualité des eaux, en continuant la maîtrise des pollutions non domestiques et la maîtrise des pollutions domestiques (ancien volet A du contrat de rivière)
- Restauration et valorisation des milieux avec les actions pour continuer la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que l'amélioration de la continuité sédimentaire, piscicole et hydraulique (ancien volet B du contrat de rivière)
- Communication, sensibilisation et animation (ancien volet C du contrat de rivière).

Chaque action est présentée sous forme de « fiche action » (cf. suite du document).

1.2 Présentation des actions

1.2.1. Actions pour l'amélioration de la qualité des eaux : maîtrise des pollutions non domestiques et maîtrise des pollutions domestiques

Le contrat territorial, par le biais de ces actions, prend en compte un des objectifs du SAGE Allier aval (gestion qualitative de la ressource en eau). Ces actions vont compléter les interventions déjà réalisées dans le cadre du contrat de rivière : il s'agit d'éliminer les derniers « points noirs » en terme d'assainissement.
Ainsi, il est proposé la réhabilitation de stations d'assainissement communales.
L'état des réseaux doit également être mieux connu afin d'établir les travaux à réaliser pour éliminer, autant que faire se peut, les eaux parasites permanentes, les exfiltrations, ... Ceci nécessite la réalisation de diagnostic réseau et d'études préalables au schéma d'assainissement.
L'état réel de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire doit également être connu afin de pouvoir mettre en oeuvre des actions pour aider les propriétaires devant réaliser des travaux. Ce type d'actions nécessite un partenariat important avec le SYVOM d'Yssoire, qui a compétence pour le SPANC sur une partie du territoire.
Compte tenu des pollutions liées aux phytosanitaires à l'aval du bassin versant et à leurs origines plus particulièrement non agricoles, il est important de continuer d'agir auprès des professionnels agricoles, mais également auprès des non professionnels (particuliers et communes). Les actions proposées sont axées sur la sensibilisation à l'utilisation plus

46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

raisonnée des phytosanitaires et à la mise en oeuvre de pratiques plus adaptées et occasionnant des impacts moindres sur les milieux aquatiques.
Les pollutions liées aux mauvaises pratiques agricoles et plus spécifiquement celles liées aux épandages des effluents d'élevage sont également l'objet d'actions particulières. Il s'agit essentiellement d'actions de formation.
Les actions des sensibilisation et de formation seront réalisées par l'intermédiaire de guide de « bonnes pratiques », de réunions d'information, mais également de sessions de formation d'une journée. Les différents publics (particuliers, agents communaux, élus, agriculteurs) pourront mieux connaître les actions à mettre en oeuvre et leurs effets sur le milieu aquatique, via des démonstrations ou visites de terrain. Ainsi, il pourra être organisé des journées de démonstration bâties sur le déroulement suivant :

- une demi journée de présentation des techniques à mettre en oeuvre, en salle, photos à l'appui et avec participation des intervenants pour des apports de cas concrets
- une demi journée de terrain avec réalisation de la technique et discussion.

Dans ce cadre, le mot « technique » est utilisé au sens large : il s'agit aussi bien de techniques de travaux (par exemple : matériel à utiliser, précautions à prendre) que d'éléments techniques du cours d'eau (par exemple : rôle d'un embâcle dans un cours d'eau). L'animation de ces journées sera déléguée à un professionnel ou un expert. Elles seront destinées à des acteurs précis : agriculteurs, élus...

1.2.2. Restauration et valorisation des milieux

Concernant les travaux à réaliser sur les linéaires, comme pour le contrat de rivière, les « méthodes de restauration douce » sont privilégiées. Plusieurs types de travaux sont proposés, compte tenu du diagnostic réalisé dans les modules précédents.
Ainsi, il s'agit des travaux suivants :

- travaux sur la ripisylve
- travaux sur le lit mineur, et plus particulièrement en faveur de la continuité écologique avec des travaux sur les buses et les seuils
- travaux sur les berges
- travaux sur le rétablissement de la circulation hydraulique
- lutte contre les espèces envahissantes

Les actions doivent être réalisées à deux niveaux, en fonction des linéaires. Ceux ayant déjà fait l'objet de travaux seront plus concernés par des travaux complémentaires et par des travaux d'entretien. Les autres (les affluents et les tronçons non « traités » dans le cadre du contrat de rivière et présentant des dysfonctionnements) seront concernés par des travaux de restauration.
Parmi ces travaux complémentaires, sont proposées toutes les actions permettant une amélioration de la continuité écologique. Ainsi, les seuils, buses et petits ouvrages feront l'objet d'aménagements. Parmi les gros ouvrages, trois sont retenus comme devant être aménagés pour assurer cette continuité.
Le récapitulatif des travaux est indiqué dans le tableau ci-dessous et leur localisation est précisée dans l'atlas cartographique.

	Travaux de restauration sur les linéaires principaux	
	Nombre de points	Linéaire
Atterrissement	1	environ 5 m
Buse	17	
Cascade	1	environ 150 m
Embacle	36	
Pont	2	
Rivière souterraine	2	2*65 m
Seuil	42	
Berge non adaptée	6	environ 600 mètres
Effondrement	3	Linéaire d'environ 100 m pour chaque point
Erosion	35	Linéaire d'environ 1200 m en tout
Abreuvoir	16	
Passage à gué	17	

	détails
Atterrissement	en amont d'un abreuvoir récemment aménagé
Buse	passages busés trop étroits
Cascade	1 zone sur la Veyre, mais c'est naturel
Embacle	arbres, barbelés dans le lit du cours d'eau…
Pont	Pont sous-dimensionnés
Rivière souterraine	2 passages souterrains pour la Veyre (2 usines)
Seuil	
Berge non adaptée	berges faites avec des pneus, des planches…
Effondrement	le cours d'eau a été déplacé de son lit naturel (bord de parcelle…), mais les berges (souvent en pierres) s'effondrent, et l'eau retrouve son vrai lit
Erosion	la plupart du temps dans les méandres ; linéaire variable selon les points : de 5 m à 100 m

Tableau 73: Récapitulatif des travaux de restauration sur les linéaires principaux

Pour l'entretien, il s'agit de continuer les actions menées lors du contrat de rivière.
Les travaux proposés comprennent diverses techniques comme celles citées ci-dessous :

- le débroussaillage sélectif,
- l'abattage et le recépage des arbres à problèmes,
- le nettoyage sélectif des branches,
- l'enlèvement des bois et broussailles provenant des opérations précédentes, la sélection de repousses
- la lutte contre la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya, les Bambous, les Jussies...

Ces divers types de travaux permettent d'obtenir des résultats différents en fonction de la technique retenue.

- Débroussaillage sélectif : favoriser la biodiversité ainsi que les essences stabilisatrices des berges
- Abattage et recépage des arbres sénescents, affaiblis, affouillés et penchés naturellement ou par des événements climatiques particuliers : éliminer les risques d'effondrements de berges et/ou de création d'embâcles
- Nettoyage des branches basses au-dessus du cours d'eau : éviter l'accrochage des macro-déchets
- Nettoyage sélectif des branches entravant la circulation du poisson : favoriser la circulation de la faune
- Lutte contre les espèces floristiques allochtones ou envahissantes: limiter son expansion

Le récapitulatif des travaux est indiqué dans le tableau ci-dessous et leur localisation est précisée dans l'atlas cartographique.

	Travaux d'entretien sur les linéaires principaux	
	Nombre de points	Linéaire
Bambou	4	
Buddleia	1	
Renouée du Japon	6	
Coupe à blanc ripisylve	1	environ 65 m
Peupliers	3	environ 70 m
Ripisylve	5	environ 1300 m

	détail
Coupe à blanc ripisylve	Ripisylve entièrement coupée
Peupliers	3 peupleraies en bord de cours d'eau : 1er rang presque dans l'eau
Ripisylve	manque d'entretien (beaucoup de rejets…)

Tableau 74: Récapitulatif des travaux d'entretien sur les linéaires principaux

Certains de ces travaux sont précisés ci-dessous.

* *Lutte contre les espèces envahissantes*. Il s'agit essentiellement d'une lutte contre la Renouée du Japon. Deux actions peuvent être envisagées :

- une action préventive lors de la réalisation des autres travaux : il s'agit de ne pas transporter sur les bassins versants et à proximité des linéaires, des matériaux de remblai susceptible de contenir des rhizomes ou des pousses de Renouée. Il est donc important d'être extrêmement vigilant sur l'origine des remblais utilisés, lors de la réalisation d'aménagement, par exemple.
- Une action curative. Compte tenu des connaissances actuelles, aucune éradication ne semble possible. Tout site traité doit donc faire l'objet d'un suivi pluriannuel. Il est important d'agir dès que le site est colonisé, sans attendre une extension importante, qui occasionnera alors des coûts de travaux plus conséquents. La méthode de lutte la plus efficace reste le terrassement des parties racinaires. Cette technique est peu utilisée car elle nécessite un retournement complet du site infesté et ne permet pas de garantir l'élimination totale de tous les rhizomes. De plus, les moyens mécaniques sont souvent source de contamination. Il sera donc préférer des techniques manuelles : arrachage manuel avec une binette ou une pelle-bêche selon la taille des plants, puis exportation dans des sacs hermétiques et si possible incinération. Des précautions seront prises afin d'éviter tout départ de tige ou de terre dans le milieu aquatique. Dans le cadre d'un massif plus important, si un fauchage est envisagé, il devra être méticuleux afin de ramasser toute les branches coupées. De plus, il devra obligatoirement être suivi d'une extraction d'un maximum de rhizome, pour ne pas favoriser la multiplication des tiges. Dans le cadre d'herbier dont l'extension est potentiellement importante, les ramassages seront poursuivis toute la saison, avec un délai entre les passages successifs de 3 à 6 semaines. Ces multiples passages permettent de réduire l'ampleur des travaux (et donc les coûts de main-d'oeuvre). Par contre, tout girobroyage de la zone sera formellement proscrit.

46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

** L'empierrement du lit* : ce type de travaux concerne les cours d'eau de petites largeurs (souvent inférieur à 2 mètres), pour la réalisation de passage à gué.

- nature des travaux : implantation de blocs de pierre (>200 mm) et nivellement en fond de lit mineur.
- largeur de passage : 3 m
- pente des accès : 10 à 35° en fonction de la hauteur de berge
- précautions d'usage : la face amont de l'empierrement doit être régulière, la plus jointive possible et se situer au niveau du lit mineur, de manière à ne pas créer de discontinuité d'écoulement.
- mise en oeuvre : ces travaux peuvent nécessiter le nettoyage préalable du lit mineur (ancien piétinement ou atterrissement).

Remarque : sur les petits cours d'eau, l'empierrement permet à la fois le passage des bovins et leur abreuvement. Ce type de travaux pourra être envisagé sur certains affluents.

** L'enlèvement et mise en berge des embâcles :* seuls les embâcles susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les biens, ou de modifier de manière significative le régime hydraulique des cours d'eau sont concernés.

- Nature des travaux : l'enlèvement d'embâcle consiste à extraire l'embâcle, par un moyen mécanique ou par coupes successives, et à l'éliminer du lit majeur du cours d'eau. La mise en berge permet de diminuer le danger potentiel que peut représenter l'embâcle, tout en préservant un milieu de vie pour la faune aquatique.
- Description : la mise en berge s'accompagne généralement de la coupe de la partie supérieure de l'embâcle. Le reste est ensuite approché et ancré à la berge, parallèlement à celle-ci.
- Précaution : la manipulation d'embâcles (enlèvement et mise en berge) s'accompagne souvent de la remise en mouvement des sables et sédiments qui s'étaient accumulés à l'amont. Un curage préventif peut être effectué sur les zones les plus sensibles (entre autre, linéaire où la moule perlière est présente). Dans les autres cas un batardage aval peut être réalisé pour bloquer une partie des matières remise en suspension.
- Mise en oeuvre : lorsque la pénibilité du travail l'exigera, un engin permettra de lever et /ou tirer l'embâcle. Dans les autres cas, la découpe devra se faire sur place avec des moyens légers.

Remarque : cette technique concerne principalement les feuillus, compte tenu de la faible tenue des résineux lorsqu'ils constituent un embâcle.

** Désensablement :* Les zones concernées sont celles où les accumulations de sables ont colmaté le lit mineur du cours d'eau. Ces zones ne présentent plus qu'un milieu uniforme et plat, souvent exempt d'abris ou de caches, et sont alors peu propices à la vie aquatique. C'est souvent le cas à l'amont des seuils ou d'embâcles.

- Nature des travaux : ils consistent à enlever du sable accumulé au fond du lit mineur. Ce sable doit être mis hors d'atteinte des crues du cours d'eau.
- Description : le sable peut être retiré de manière mécanique (exemple : avec une mini pelle) et déposé pour séchage hors du lit majeur du cours d'eau.
- Précautions d'usage : elles sont au nombre de 3 :

→ avant toute intervention, une vérification de l'absence d'espèces faunistiques et floristiques dans la zone à traiter doit être effectuée.

Géonat
46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

→ dans les zones sensibles (type de celles où des espèces patrimoniales sont présentes), un batardage de sécurité doit être mis en place afin de protéger la population
→ l'approche du matériel nécessaire au désensablement ne doit pas entraîner des détérioration de berges. Des précautions seront prises dans ce sens et d'éventuels systèmes de protection mis en place.

- Mise en oeuvre : l'enlèvement du sable ne doit pas entraîner de modification du lit mineur du cours d'eau (ou de reprofilage). Des sondages préalables et la pose de repères fixes de hauteur doivent permettre de limiter le risque d'atteinte du lit mineur.

Remarques :

- Une réflexion globale sur la provenance du sable et la gestion du bassin versant doit accompagner ces travaux. Dans le cas contraire, la zone d'ensablement risque de se reconstituer très rapidement.
- En cas de présence d'embâcles sur la zone à traiter, une réflexion sur la relation ensablement/embâcle doit être menée (cause ou conséquence ...)
- Dans certains cas, un curage hydraulique moins impactant pour le milieu, peut être envisagé.

** Seuils :* les seuils peuvent être aménagés ou effacés. Dans le cadre d'un effacement, seuls les seuils ne présentant pas actuellement une fonctionnalité seront retenus. Il s'agit pour la plupart d'ouvrages en mauvais état, qui représentent un obstacle à la continuité du milieu, sans contrepartie positive.

- Nature des travaux : il s'agit d'enlever l'obstacle à l'écoulement normal du cours d'eau. Cette opération, effectuée par des moyens mécaniques, peut parfois être accompagnée d'une restructuration des berges à l'amont direct de l'ouvrage.
- Description : les travaux se font en plusieurs étapes.

→ étude de l'effacement : dossier au titre de la Loi sur l'Eau et étude d'impact (du projet et de la phase travaux).
→ mise en place de protection, et éventuellement batardage latéral du cours d'eau (niveau de protection important des zones sensibles à prévoir).
→ phase d'enlèvement proprement dite : éviter toute dégradation du lit mineur du cours d'eau.

- Précautions d'usage : bien évaluer les impacts de l'effacement. Protéger lorsqu'il existe, l'ancien bief, d'une remise en eau lors des crues. Ne pas laisser les matériaux extraits du seuil dans le lit majeur.
- Mise en oeuvre : opération à réaliser depuis l'étude initiale jusqu'aux opérations d'effacement, en collaboration avec le propriétaire. Des explications sur le bien fondé d'un effacement et sur les avantages pour le propriétaire sont à fournir. De plus, un suivi des travaux en commun (propriétaire/maître d'oeuvre) est indispensable.

Remarques :

- Une étude fine quant à l'opportunité de l'effacement doit être menée au préalable : l'effacement et surtout ces effets, ne sont jamais une évidence.
- Une simple « ouverture » dans un seuil ne constitue pas un effacement et ses effets peuvent être très négatifs : effets de montée et de baisse de niveau, favorisant l'accumulation et la remise en suspension des sédiments.

** Renaturation des berges :* cette opération consiste à recréer une berge sur un linéaire de cours d'eau. Cette technique est utilisée lorsque le cours d'eau n'a plus de lit marqué.

46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

- Nature des travaux : la création de berge consiste à amener des matériaux, à les stabiliser et à les compacter. Les matériaux concernés sont hétérogènes : blocs et roches en pied de berge, puis terre, sable et argile éventuellement en sommet. Une plantation de ripisylve doit être effectuée pour assurer la stabilité de l'ensemble, à moyen et long terme. Dans les zones à forte érosion (courbes où augmentation de vitesse), des protections provisoires (type palplanches) pourront être installées pour laisser le temps à la ripisylve de jouer son rôle.
- Description : l'opération se déroule en plusieurs phases.

-a- la structuration et la stabilisation du pied en berge
-b- l'apport de matériaux et le compactage de l'ensemble
-c- la mise en place de protection provisoire
-d- la plantation de ripisylve

- Précautions d'usage : la taille des blocs utilisés en pied de berge doit être en fonction de l'énergie qui affecte la zone. De plus, les blocs doivent être stabilisés avant ajout des autres matériaux.
- Mise en oeuvre : le batardage de la partie concernée par la mise en place du pied de berge doit systématiquement être réalisé. Un système de pompage de l'eau et des matières en suspension devra être présent pendant la durée du chantier, pour intervention en cas de nécessité.

Remarque : dans le cas d'utilisation de protections provisoires, celles-ci devront être retirées lorsqu'elles n'auront plus lieux d'être.

** La mise en défends des berges et la création d'abreuvoir* : il s'agit d'empêcher les animaux présents sur les pâtures d'avoir un accès libre au cours d'eau. Il faut alors clôturer la berge. Ces actions sont parfaitement maîtrisées par le SMVVA qui en a réalisées de nombreuses au cours du contrat de rivière. Elles ne sont donc pas détaillées.

** L'amélioration d'un busage* : il s'agit de changer et de redimensionner les buses existantes lorsqu'elles s'avèrent inadaptées.

- nature des travaux : la pose de buse en fond de lit mineur doit être faite de manière à ne pas créer de modifications notables du profil en long du cours d'eau (pas de seuil supérieur à 20 cm, ni de seuil infranchissable).
- Description : la pose d'une buse ne doit pas entraîner d'augmentation de vitesse de l'eau. Ceci se produit lorsque le diamètre retenu n'est pas suffisant. Il semble primordial de ne plus utiliser de buses de 300 mm, qui s'avèrent souvent sous dimensionnée. En fonction des caractéristiques du cours d'eau concerné et de son bassin versant, des buses de 600 à 1000 mm semblent être un minimum.
- Précautions d'usage : le calage de la buse est primordial. Une spécification technique doit être jointe au cahier des charges des travaux, imposant une obligation de résultat sur ce point. Il ne faut pas plus de 0,10 m de décalage amont et aval, entre le fond du lit mineur et la base de la buse, après 2 ans de pose.
- Mise en oeuvre : la préparation du lit mineur ne doit pas entraîner de remise en suspension de particules. Un batardage aval de sécurité devra être prévu sur les cours d'eau les plus sensibles (ceux où la présence d'espèces patrimoniales est avérée). Un système de pompage de l'eau et des matières en suspension devra être présent pendant la durée du chantier, pour intervention en cas de nécessité.

Les actions sur les lacs (Aydat) seront poursuivies afin de pouvoir achever ce qui a été

commencé dans le cadre du contrat de rivière : zone humide amont. Pour le lac de la Cassière, compte tenu de l'objectif de l'obtention du bon état écologique dans le cadre de la DCE pour 2021 (coût disproportionné et conditions naturelles) du fait de la présence des pesticides, une étude doit être menée, comme celle réalisée sur le lac d'Aydat.

Une sensibilisation sur le rôle des zones humides permettra également d'agir au niveau de la qualité de la ressource. Il sera nécessaire de mieux connaître leur localisation sur le bassin versant et de déterminer leurs rôles individuels et global, au niveau des milieux aquatiques. Cette action sera également en adéquation avec le SAGE.

1.2.3. Sensibilisation, communication et animation

Les actions de communication, de sensibilisation et d'information sont importantes pour permettre d'assurer la durabilité des actions entreprises. Il s'agit qu'à terme, les acteurs locaux et plus particulièrement les riverains puissent s'approprier le contrat territorial et intègrent également leurs obligations d'entretien et les techniques adaptées à mettre en oeuvre.

Pour les actions de communication, il s'agit de toutes les actions qui peuvent être menées aussi bien au quotidien, qu'à travers des moyens de communication, pour présenter le Contrat Restauration Entretien. Ainsi, cette communication se fera à travers :

- des rencontres individuelles réalisées par le technicien de rivière, lors de ses déplacements sur le terrain
- des rencontres ou des réunions organisées à l'occasion d'évènements particuliers dans le déroulement du contrat territorial : réception de travaux, visites de chantier, réunions de conseils municipaux...
- des articles ou des communiqués dans les médias locaux : journal de la communauté de communes, presse...

Les actions de sensibilisation nécessitent souvent la mise en place de réunions spécifiques. Mais il peut également être réalisé des participations à des manifestations particulières. Il s'agit essentiellement de poursuivre ce qui a été mis en place dans le cadre du contrat de rivière : site Internet, bulletin de communication, actions vis-à-vis des scolaires...

L'animation permettra de faire perdurer la dynamique lancée sur le territoire au cours du contrat de rivière. Elle nécessite le maintien de la cellule animation du SMVVA.

1.2 Présentation des fiches actions

Chaque fiche action permet de regrouper les divers éléments opérationnels pour la mise en œuvre de l'aménagement ou de l'action considérée. Ainsi, les fiches actions présentent :

- l'enjeu concerné par l'action
- les objectifs poursuivis par la mise en oeuvre de l'action
- le niveau de priorité de l'action
- le nom de l'action
- le territoire concerné par l'action
- les effets attendus sur le milieu par la mise en place de l'action
- le descriptif de l'action avec également les avantages et inconvénients de la mise en

Géonat
46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

oeuvre
- les conditions de cette mise en oeuvre,
- les budgets prévisionnels ainsi que les partenaires financiers et le montant maximum des aides susceptibles d'être octroyées par chacun d'entre eux
- les éventuelles études complémentaires à réaliser pour pouvoir mettre en place les actions
- les indicateurs d'évaluation de l'action (mesures à réaliser ou suivi à effectuer)
- les critères de réversibilité, c'est à dire les conséquences sur le milieu, si l'action n'est pas mise en oeuvre ou arrêtée
- le calendrier de réalisation.

Chaque fiche action indique, au niveau budgétaire, deux montants prévisionnels. Ces montants correspondent à une estimation « basse » et à une estimation « haute » des coûts des actions. Ces différents montants, lorsqu'ils ne sont pas issus du dossier de pré sélection du contrat territorial ou des décisions des comités techniques, sont explicités.

Les fiches actions sont présentées dans la suite de ce document.

Remarque :
Les fiches actions concernant les opérations à mettre en oeuvre pour la diminution de l'utilisation des phytosanitaires sur le territoire ont été réalisées dans le cadre d'une autre étude. Elles ne sont donc pas présentées ici.

2. PROPOSITION DU PROGRAMME PLURIANNUEL : PROSPECTIVES

Il est proposé un programme pluri annuel à partir des actions ainsi définies.

2.1 Programmation des travaux

Les actions étant définies et hiérarchisées, il est alors possible d'établir le programme des travaux sur 5 ans. Ce programme prend en compte les objectifs d'atteinte du bon état écologique et les volontés locales. Ces éléments ont été intégrés dans la définition des enjeux et objectifs (cf. paragraphe correspondant).

Les coûts des travaux ont été évalués et une répartition des investissement en fonction des années et des partenaires financiers a été réalisée.
Une synthèse des divers éléments financiers est présentée dans un tableau spécifique (cf annexe 2 : bilan financier actions Veyre) avec les données financières du programme. Ce tableau reprend les éléments suivants :
- les coûts totaux prévus, minimum et maximum
- les participations financières de chaque partenaire et leurs champs d'intervention
- les maîtres d'ouvrage potentiels
- la nature des travaux entrepris (correspondant à une fiche action).

Le calendrier de la réalisation des travaux sur 5 ans est présenté dans le document en annexe 3 : prévision budgétaire annuelle.

46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Sur les 5 ans, au niveau budgétaire, le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL		COUTS PREVISIONNELS T.T.C. (euros)	
Objectifs	**Volets**	**mini**	**maxi**
RESTAURATION et MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES			
Continuer la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques	Restauration des milieux	**635 485 €**	**767 075 €**
	Entretien des milieux	**62 500 €**	**91 400 €**
	Lacs et zones humides	**222 000 €**	**256 000 €**
	sous total	**919 985 €**	**1 114 475 €**
Améliorer la continuité sédimentaire, hydraulique et piscicole		**1 243 000 €**	**1 512 000 €**
	sous total	**1 243 000 €**	**1 512 000 €**
Total restauration et valorisation des milieux		**2 162 985 €**	**2 626 475 €**
AMELIORATION DE LA QUALITE D'EAU			
Continuer la maîtrise des pollutions domestiques	Assainissement collectif	**2 100 000 €**	**10 725 000 €**
	Assainissement non collectif	**200 000 €**	**600 000 €**
	sous total	**2 300 000 €**	**11 325 000 €**
Continuer la maîtrise des pollutions non domestiques	actions vis-à-vis des pollutions par les pesticides par les non professionnels	**143 000 €**	**258 500 €**
	poursuite des actions vis-à-vis des pollutions agricoles	**471 000 €**	**951 200 €**
	sous total	**614 000 €**	**1 209 700 €**
Total amélioration de la qualité d'eau		**2 914 000 €**	**12 534 700 €**
COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION			
Communication		**51 500 €**	**117 000 €**
Sensibilisation		**143 000 €**	**244 000 €**
Animation		**895 500 €**	**1 162 700 €**
Total communication, sensibilisation et animation		**1 090 000 €**	**1 523 700 €**
TOTAL CONTRAT TERRITORIAL		**6 166 985 €**	**16 684 875 €**

Le contrat territorial sur le bassin versant de la Veyre aura un coût compris entre 6 166 986 euros et 16 684 875 euros. Cette différence entre les montants « bas » et les montants « hauts » est essentiellement liés aux travaux envisagés pour l'amélioration de la qualité d'eau et plus particulièrement ceux concernant la gestion des pollutions domestiques.

La participation des partenaires financiers est estimée selon le tableau ci-dessous, pour les 5 ans, en prenant en compte le taux maximal d'aides :

	Coûts prévisionnels (TTC)		AELB (TTC)		CG (TTC)		CR (TTC)		SMVVA (TTC)	
en euros	Montant mini	Montant maxi	montant mini	montant maxi	montant mini	montant maxi	montant mini	montant maxi	montant mini	montant maxi
TOTAL CONTRAT TERRITORIAL	6 166 985	16 684 875	2 438 993	5 698 108	1 317 900	4 916 440	17 700	19 000	1 819 396	4 914 209

Géonat
46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

Ainsi, selon les hypothèses prévisionnelles, l'autofinancement du contrat territorial pour le SMVVA sera de 1 819 396 euros ou de 4 914 209 euros, soit environ 30 % du montant global prévisionnel. Il faut toutefois noter que les aides du Conseil Régional Auvergne sont inconnues au moment de la rédaction de ce document.

Géonat
46 av. des Bénédictins – 87 000 Limoges – Tel : 05 55 03 25 13 – Fax : 05 55 03 24 86 – conseil@geonat.com

CONCLUSION

Les actions du contrat de rivière et leur mise en oeuvre ont permis au territoire du bassin versant de la Veyre de lancer une dynamique positive globale, en faveur des milieux aquatiques. Même si l'ensemble des actions n'ont pu être achevées et que certains résultats ne sont pas encore quantifiables, les problèmes des milieux aquatiques du territoire sont réellement pris en compte et une véritable motivation, de la part d'un grand nombre d'acteurs est perceptible, afin de continuer à oeuvrer pour l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble du réseau hydrographique.

L'état général global des cours d'eau principaux du territoire, suite aux actions du contrat de rivière, n'implique pas de travaux importants, sauf en ce qui concerne la continuité écologique et sédimentaire (essentiellement à l'aval) et l'élimination des derniers « points noirs » au niveau des pollutions domestiques.
Les travaux non finis au moment de la réalisation de cette étude bilan seront achevés au cours du contrat territorial.
Certains linéaires non concernés par le contrat de rivière (les affluents) ainsi que le lac de la Cassière, feront l'objet d'une attention particulière et de travaux.

La réalisation du futur contrat territorial et sa réussite nécessitent que la dynamique importante, lancée grâce à la mise en oeuvre du contrat de rivière, soit entretenue et permette de sensibiliser les acteurs du territoire encore peu investi (principalement des riverains).

Par la mise en place des actions proposées, grâce au professionnalisme et à l'implication de l'ensemble de l'équipe du SMVVA, le contrat territorial, dans la continuité du contrat de rivière, va permettre de répondre aux objectifs de bon état écologique de la Directive Cadre sur l'Eau, sur le territoire du bassin versant de la Veyre.

BIBLIOGRAPHIE

1. ADASEA : Rapport final MAET « Diagnostic collectif de territoire préalable à la mise en oeuvre de mesures agroenvironnementales territorialiées (MAET) sur le bassin versant de la Veyre – synthèse 2010 – juin 2010
2. Association Rivière RhôneAlpes : Fiche action « action de communication menée dans le cadre du volet C du Contrat de Rivière « Vallée de la Veyre-Lac d'Aydat » - 2009
3. CESAME : Réunion de lancement à « Etude préalable au contrat territorial de la Veyre – Pollution de la Veyre par les phytosanitaires : diagnostic et plan d'action » – novembre 2010
4. Préfecture de la Région Auvergne : « Recipissé de déclaration concernant la remise en état d'un seuil de déversoir sur le Lac d'Aydat sur la commune d'Aydat » - juin 2007
5. SAGE Allier Aval : « inventaire des ouvrages hydrauliques :leurs impacts sur la continuité écologique » par A. Lagaly, étudiante Master 2 Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, octobre 2010
6. SIVV (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre) : « Contrat de rivière - « Vallée de la Veyre Lac d'Aydat », Dossier définitif – juin 2004
7. SIVV : « Etude préalable à la création d'une zone humide en queue du lac d'Aydat » - janvier 2005
8. SIVV : « Contrat de rivière - « Vallée de la Veyre Lac d'Aydat », Convention – mai 2005
9. SIVV : « Etude diagnostic du fonctionnement hydraulique des rivières Veyre et Monne – propositions de gestion et d'aménagements pour réduire le risque inondation » - Août 2006
10. SMVV : Comptes rendus des Comité de pilotage agriculture SMVV du 7 juin 2007, du 19 décembre 2007, de juillet 2008, du 29 juin 2009, du 21 octobre 2010
11. SMVV : Projet agro-environnemental : présentations au CRAE du 4 mars 2010 et du 22 novembre 2010
12. SMVV : CCTP « Remise en état de l'ouvrage « déversoir » situé en sortie du lac d'Aydat (Puy de Dôme) - 2007
13. SMVV : étude préalable au contrat territorial de la Veyre - « Pollution de la Veyre par les phytosanitaires : diagnostic et plan d'actions » - Bureau d'études CESAME – diaporama de la réunion de lancement de l'étude – 4 novembre 2010.
14. SMVV : « rapport annuel du délégataire – service de l'assainissement » - 2009
15. SMVV : Dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Lac d'Aydat : Aménagement d'une roselière à l'arrivée de son ruisseau tributaire principal (la Veyre) » - 29 janvier 2008
16. SMVVA : note de travail « pollution de la Veyre par les phytosanitaire » - Bureau d'études CESAME, janvier 2011
17. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Philippe Bachelard : « Etude des habitats humides de la Narse d'Espinasse par l'utilisation d'un indicateur biologique patrimonial : le Cuivré de la bistorte (Lycaena helle) » - 2007

18. Veyre-Monton : dossier communal d'information à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques « Information sur les risques naturels et technologiques », mars 2008

SITOGRAPHIE

19. www.sage-allieraval.com/allieraval.htm
20. www.les-cheires.com
21. http://a3-paysage.eu/realisations/amenagement-sites-touristiques.html
22. gesteau.oieau.fr/sage/allier-aval
23. www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-d-a429.html

Index des illustrations

ILLUSTRATION 1: NOMBRE DE TRONÇONS « TRAITÉS » PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRONÇON PRÉVU EN DÉBUT DE CONTRAT ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT À CEUX PRÉVUS LORS DE LA PROGRAMMATION.....66
ILLUSTRATION 2: NOMBRE DE TRONÇONS « TRAITÉS » PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRONÇON PRÉVU EN DÉBUT DE CONTRAT ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT À CEUX PRÉVUS LORS DE LA PROGRAMMATION.....67
ILLUSTRATION 3: NOMBRE DE TRONÇONS « TRAITÉS » PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRONÇONS PRÉVUS EN DÉBUT DE CONTRAT (%) ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT À CEUX PRÉVUS LORS DE LA PROGRAMMATION (%), POUR CHAQUE PARTIE DE LA VEYRE.....72
ILLUSTRATION 4: NOMBRE DE TRONÇONS « TRAITÉS » PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRONÇONS PRÉVUS EN DÉBUT DE CONTRAT (%) ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT À CEUX PRÉVUS LORS DE LA PROGRAMMATION (%), POUR CHAQUE PARTIE DE LA MONNE.....78
ILLUSTRATION 5: NOMBRE DE TRONÇONS « TRAITÉS » PAR RAPPORT AU NOMBRE DE TRONÇONS PRÉVUS EN DÉBUT DE CONTRAT ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT À CEUX PRÉVUS LORS DE LA PROGRAMMATION.....81
ILLUSTRATION 6: ATTEINTE OU NON DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE, POUR LES TRONÇONS DES COURS D'EAU.....82
ILLUSTRATION 7: EVOLUTION DU NOMBRE DE SORTIES RÉALISÉES AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....99
ILLUSTRATION 8: RÉPARTITION DES JOURNÉES ENTRE 2006 ET 2009.....99
ILLUSTRATION 9: RÉPARTITION DES ANIMATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS PUBLICS : ADULTE ET ENFANT.....100
ILLUSTRATION 10: % DE SORTIES RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX SORTIES PRÉVUES.....101
ILLUSTRATION 11: EVOLUTION DES ANIMATIONS DU CPIE AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....102
ILLUSTRATION 12: RÉPARTITION PAR CLASSE, DES ANIMATIONS DU CPIE...103
ILLUSTRATION 13: EVOLUTION PAR ANNÉE, DES CLASSES CONCERNÉES PAR LES ANIMATIONS ET DU NOMBRE DE JOURS D'ANIMATIONS RÉALISÉES PAR CLASSE.....104
ILLUSTRATION 14: POURCENTAGE DE RÉALISATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTIONS.....113
ILLUSTRATION 15: RESPECT DU PRÉVISIONNEL (EN % D'ACTIONS RÉALISÉES/ PRÉVUES) SELON LES DEUX TYPES DE MAÎTRE D'OUVRAGE.....114
ILLUSTRATION 16: RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVUS ET UTILISÉS, PAR ANNÉE (EN EUROS HT).....115
ILLUSTRATION 17: MONTANTS RÉELLEMENT UTILISÉS PAR RAPPORT AUX MONTANTS PRÉVUS (EN HT), PAR TYPE D'ACTIONS.....116
ILLUSTRATION 18: PART DU MONTANT PRÉVISIONNEL UTILISÉ, EN POURCENTAGE, SELON LES TYPES DE TRAVAUX.....116
ILLUSTRATION 19: POURCENTAGE DES MONTANTS PRÉVISIONNELS RÉELLEMENT UTILISÉS (LES TRAVAUX RÉALISÉS MAIS NON PRÉVUS AU DÉBUT DU CONTRAT NE SONT PAS COMPTABILISÉS).....117
ILLUSTRATION 20: AIDES FINANCIÈRES MAXIMALES PRÉVUES ET AIDES OCTROYÉES 118
ILLUSTRATION 21: RÉPARTITION DES SUBVENTIONS EN FONCTION DES TYPES D'ACTIONS.....118
ILLUSTRATION 22: POURCENTAGE DES MONTANTS MAXIMUM D'AIDES, OCTROYÉS.....119

ILLUSTRATION 23: POURCENTAGE DE FINANCEMENT DE CHAQUE PARTENAIRE PAR TYPE D'ACTION DU VOLET A1.....120
ILLUSTRATION 24: RÉPARTITION ANNUELLE DES ACTIONS RÉALISÉES POUR LE VOLET A2.....121
ILLUSTRATION 25: RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVUS ET RÉALISÉS, PAR ANNÉE.....124
ILLUSTRATION 26: AIDES FINANCIÈRES MAXIMALES PRÉVUES ET AIDES OCTROYÉES RÉELLEMENT.....125
ILLUSTRATION 27: RÉPARTITION DES SUBVENTIONS EN FONCTION DES TYPES D'ACTIONS.....126
ILLUSTRATION 28: MONTANTS OCTROYÉS PAR PARTENAIRE FINANCIER PAR RAPPORT AU PRÉVISIONNEL, HORS ACTIONS MAET.....126
ILLUSTRATION 29: BUDGET RÉEL PAR RAPPORT AU PRÉVISIONNEL, POUR CHAQUE PARTENAIRE FINANCIER, HORS MAET.....127
ILLUSTRATION 30: ANNÉES DE RÉALISATION DES DIFFÉRENTES ACTIONS DU VOLET A 130
ILLUSTRATION 31: RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVUS ET UTILISÉS, PAR ANNÉE (EN EUROS).....136
ILLUSTRATION 32: COÛTS RÉELS/PRÉVUS, PAR TYPES D'ACTIONS, POUR 2007 ET 2008.....137
ILLUSTRATION 33: MONTANTS MAXIMUM DES SUBVENTIONS POSSIBLES ET MONTANTS RÉELLEMENT OCTROYÉS TTC (EN EUROS) POUR LE VOLET BI 1....139
ILLUSTRATION 34: PART DE CHAQUE PARTENAIRE (EN %) DANS LE FINANCEMENT DU VOLET BI 1.....140
ILLUSTRATION 35: RÉPARTITION DES ACTIONS PRÉVUES ET RÉALISÉES AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....142
ILLUSTRATION 36: RÉPARTITION DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS.....146
ILLUSTRATION 37: PARTICIPATION DE CHAQUE PARTENAIRE FINANCIER POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU VOLET B I.3.....150
ILLUSTRATION 38: PART DES PARTENAIRES (EN %) POUR LE FINANCEMENT DU VOLET B2.....151
ILLUSTRATION 39: NOMBRE D'ACTIONS RÉALISÉES/PRÉVUES POUR LE VOLET B (EN INTÉGRANT LE TRAVAIL PRÉVISIONNEL POUR LES COURS D'EAU).....152
ILLUSTRATION 40: RÉPARTITION DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE, POUR LE VOLET B.....153
ILLUSTRATION 41: EVOLUTION DES DÉPENSES AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE, POUR LE VOLET B.....154
ILLUSTRATION 42: RÉPARTITION DU NOMBRE D'ACTIONS DU VOLET C PAR ANNÉE, AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....158
ILLUSTRATION 43: RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE D'ACTION ET PAR ANNÉE, POUR LE VOLET C.....161
ILLUSTRATION 44: COÛTS RÉELS/COÛTS PRÉVISIONNELS PAR TYPE D'ACTIONS POUR LE VOLET C.....161
ILLUSTRATION 45: COMPARAISON DES MONTANTS PRÉVISIONNELS MAXIMUM ET DES MONTANTS ATTRIBUÉS PAR PARTENAIRE FINANCIER POUR LE VOLET C 163
ILLUSTRATION 46: RÉPARTITION DES COÛTS PAR VOLET ET PAR ANNÉE.....166
ILLUSTRATION 47: PART EN POURCENTAGE DE CHAQUE VOLET DANS LE COÛT GLOBAL DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....167
ILLUSTRATION 48: RÉPARTITION DU FINANCEMENT (EN %) DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....168

Index des tableaux

TABLEAU 1: RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE (SOURCE : CONTRAT-DOSSIER DÉFINITIF 2004).....18
TABLEAU 2: DONNÉES GÉOGRAPHIQUES POUR LES 15 COMMUNES DU CONTRAT DE RIVIÈRE (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF 2004).....20
TABLEAU 3: CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF 2004).....21
TABLEAU 4: DÉMOGRAPHIE ET ÉVOLUTION.....22
TABLEAU 5: SITES NATURA 2000 (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF 2004).....23
TABLEAU 6: EVOLUTION DES ENJEUX ET OBJECTIFS AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....31
TABLEAU 7: ASSAINISSEMENT DES COMMUNES NON ADHÉRENTES AU SIVV (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF (2004).....33
TABLEAU 8: HAMEAUX OU VILLAGES SANS DISPOSITIF DE COLLECTE OU D'ASSAINISSEMENT (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF (2004).....34
TABLEAU 9: VILLAGES OU LIEUX-DIT PRÉSENTANT DES DYSFONCTIONNEMENTS DES RÉSEAUX (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF (2004).....34
TABLEAU 10: ETUDES RÉALISÉES PAR LES COMMUNES ET STRUCTURES (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF (2004)).....35
TABLEAU 11: TABLEAU DE SYNTHÈSE DU VOLET A-1 LORS DE L'ÉTAT INITIAL (SOURCE : CONTRAT DÉFINITIF 2004).....36
TABLEAU 12: CRÉATION ET RÉHABILITATION D'UNITÉS DE TRAITEMENT PRÉVUES LORS ÉTAT DES LIEUX INITIAL (SOURCE : DOSSIER DÉFINITIF 2004) 37
TABLEAU 13: TRAVAUX SUR RÉSEAUX ET STATIONS (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE MAI 2005).....37
TABLEAU 14: TRAVAUX SUR RÉSEAUX ET STATIONS (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE MAI 2005).....38
TABLEAU 15: TRAVAUX SUR RÉSEAUX ET STATIONS (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE MAI 2005).....38
TABLEAU 16: POPULATION ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....40
TABLEAU 17: CAPACITÉ DES STATIONS EN FIN DE CONTRAT.....41
TABLEAU 18: PERFORMANCE DES STATIONS COMMUNALES SUR LE TERRITOIRE 41
TABLEAU 19: ETUDES RÉALISÉES PENDANT LE CONTRAT DE RIVIÈRE.....43
TABLEAU 20: TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE HORS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SMVVA.....44
TABLEAU 21: (SOURCE : CONTRAT - DOSSIER DÉFINITIF (2004).....47
TABLEAU 22: MAÎTRISE DES EFFLUENTS AGRICOLES (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE MAI 2005).....49
TABLEAU 23: MAÎTRISE DES POLLUTIONS AGRICOLES (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE MAI 2005).....49
TABLEAU 24: MAET "ENJEU EAU " DU TERRITOIRE (SOURCE : DDT).....55
TABLEAU 25: MAET AU TITRE DE "NATURA 2000" SUR LE TERRITOIRE (SOURCE : DDT).....56
TABLEAU 26: PRÉVISION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU (SOURCE : CONVENTION DU CONTRAT DE RIVIÈRE 2005).....63
TABLEAU 27: ETAT FINAL SYNTHÉTIQUE DE LA NARSE.....65
TABLEAU 28: BILAN DES TRAVAUX REPROGRAMMÉS PAR LE TECHNICIEN ET OBSERVÉS SUR LA NARSE LORS DE L'ÉTAT DES LIEUX FINAL, TRONÇON PAR TRONÇON.....65
TABLEAU 29: ETAT FINAL DU LABADEAU.....66

TABLEAU 30: TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX TRAVAUX PRÉVUS.....67
TABLEAU 31: ETAT FINAL DE LA VEYRE.....69
TABLEAU 32: BILAN DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LA PROGRAMMATION ET OBSERVÉS SUR LA VEYRE, LORS DE L'ÉTAT DES LIEUX FINAL, TRONÇON PAR TRONÇON.....70
TABLEAU 33: TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX TRAVAUX PRÉVUS.....71
TABLEAU 34: ETAT DES LIEUX FINAL DE LA MONNE.....76
TABLEAU 35: BILAN DES TRAVAUX PRÉVUS ET RÉSULTATS DES TRAVAUX OBSERVÉS EN FIN DE CONTRAT, POUR LA MONNE, TRONÇON PAR TRONÇON...76
TABLEAU 36: TRAVAUX RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX TRAVAUX PROGRAMMÉS77
TABLEAU 37: RÉCAPITULATIF DE TOUS LES TRAVAUX PRÉVUS ET RÉALISÉS SUR L'ENSEMBLE DES LINÉAIRES, AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....80
TABLEAU 38: TRAVAUX PRÉVUS ET TRAVAUX RÉALISÉS, PAR TYPE D'ACTION .80
TABLEAU 39: TABLEAU DE SYNTHÈSE DU VOLET C-1 LORS DE L'ÉTAT INITIAL (SOURCE : CONTRAT DÉFINITIF 2004).....95
TABLEAU 40: ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION (SOURCE : CONVENTION CONTRAT DE RIVIÈRE 2005).....97
TABLEAU 41: RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS AUX ANIMATIONS ET SORTIES, ENTRE LES ENFANTS ET LES ADULTES.....100
TABLEAU 42: RÉPARTITION DES ANIMATIONS RÉALISÉES PAR LE CPIE AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....102
ILLUSTRATION 43: RÉPARTITION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS RÉALISÉES POUR LE VOLET A1.....112
TABLEAU 44: NOMBRE D'ACTIONS RÉALISÉES PAR RAPPORT AUX ACTIONS PRÉVUES.....112
TABLEAU 45: RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES ACTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS.....120
TABLEAU 46: POURCENTAGE ESTIMÉ À PARTIR DES ÉLÉMENTS FINANCIERS PRÉVISIONNELS, PAR PARTENAIRE FINANCIER ET TYPE D'ACTION.....121
TABLEAU 47: RÉPARTITION DES ACTIONS PRÉVUES/RÉALISÉES EN FONCTION DES CATÉGORIES D'ACTIONS.....122
TABLEAU 48: NOMBRE D'ACTIONS PRÉVUES ET RÉALISÉES AU COURS DU VOLET A.....129
TABLEAU 49: RÉPARTITION DES COÛTS AU COURS DES 5 ANNÉES DU CONTRAT DE RIVIÈRE, POUR LE VOLET A.....131
TABLEAU 50: RÉPARTITION RÉALISÉ/PRÉVU POUR LE VOLET A.....131
TABLEAU 51: RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DU VOLET A.....132
TABLEAU 52: PARTICIPATION DES PARTENAIRES FINANCIERS AU VOLET A. .132
TABLEAU 53: RÉPARTITION ANNUELLE PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX SUR COURS D'EAU (SOURCE : DOSSIER DÉFINITIF).....133
TABLEAU 54: COMPARAISON DES CALENDRIERS PRÉVUS ET RÉALISÉS POUR LES ACTIONS SUR LES COURS D'EAU.....134
TABLEAU 55: PART DE CHAQUE PARTENAIRE FINANCIER SELON LES ANNÉES DU CONTRAT DE RIVIÈRE, POUR LE VOLET BI 1.....139
TABLEAU 56: COÛTS PRÉVUS/RÉALISÉS POUR LA VOLET BI 2 (SANS LA ZONE HUMIDE).....144
TABLEAU 57: RÉPARTITION DES FINANCEMENTS POUR LE DÉVERSOIR.....145
TABLEAU 58: RÉPARTITION PAR ANNÉE DES ACTIONS PRÉVUES ET RÉALISÉES 147
TABLEAU 59: COÛTS PRÉVUS/RÉALISÉS POUR LA VOLET BI 3.....148
TABLEAU 60: RÉPARTITION DES FINANCEMENTS POUR LE VOLET B I.3.....149
TABLEAU 61: RÉPARTITION ANNUELLE DES DÉPENSES RÉALISÉES AU COURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE POUR LE VOLET B 154

TABLEAU 62: RÉPARTITION DES COÛTS PRÉVUS/RÉALISÉS PAR SOUS VOLET 155
TABLEAU 63: RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR PARTENAIRE FINANCIER POUR LE VOLET B.....156
TABLEAU 64: ACTIONS RÉALISÉES/PRÉVUES POUR LE VOLET C.....159
TABLEAU 65: RÉPARTITION DES DÉPENSES DU VOLET C, AU COURS DES 5 ANS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....160
TABLEAU 66: PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS EN FONCTION DES TYPES D'ACTION.....164
TABLEAU 67: TAUX DE RÉALISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE (HORS VOLET B I.3).....165
TABLEAU 68: TAUX DE RÉALISATION DES DIFFÉRENTS VOLETS DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....165
TABLEAU 69: PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RELATIONS DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....176
TABLEAU 70: ORGANISATION DES TABLES RONDES.....180
TABLEAU 71: RÉPONSES ET COTATIONS AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....194
TABLEAU 72: ENJEUX ET OBJECTIFS DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL.....199
TABLEAU 73: RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LES LINÉAIRES PRINCIPAUX.....202
TABLEAU 74: RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES LINÉAIRES PRINCIPAUX.....203